

LE JUGEMENT D'ABANDON SUR L'ÉGLISE APOSTATE

LE JUGEMENT DE L'ABANDON SUR L'ÉGLISE APOSTATE

Gabriel Alberto Ferrer Ruiz
Yolanda Rodríguez Cadena



Catalogue de la publication. Éditions Berea
Le jugement de l'abandon sur l'Église apostate/ Ferrer Ruiz, Gabriel – Rodríguez Cadena, Yolanda. Éditions Berea
Première édition française : 2026, Janvier
ISBN : 978-628-96738-0-7
Barranquilla, Colombia
136 pages, illustrations.
Comprend des références bibliographiques.
Taille : 15 mb
Publié à l'origine sous le titre : El juicio del desamparo sobre la Iglesia apóstata
ISBN 978-958-57956-9-3

1- Eschatologie

Église chrétienne BEREa

Le jugement de l'abandon sur l'Église apostate

Gabriel Ferrer

Yolanda Rodríguez

Première édition française :

Janvier 2026

ISBN 978-628-96738-0-7

Publié à l'origine sous le titre :

El juicio del desamparo sobre la Iglesia apóstata

ISBN 978-958-57956-9-3

Éditée et réalisée en Colombie

Éditions Berea

Calle 79B No. 42-191 Barranquilla (La Colombie)

Couverture, conception et mise en page :

Ministère Bérée Barranquilla

Tous droits réservés. Toute partie de ce livre ne peut pas être copiée ou reproduite sans l'autorisation de ses auteurs et de l'éditeur. La plupart des citations bibliques sont tirées de la Bible Louis Segond (LSG) ; on utilise aussi les suivantes versions : Segond 21 (SG21), La Bible du Semeur (BDS), Nouvelle Édition de Genève (NEG1979), Darby 1885 (DBY), Ostervald 1811 (OST) et l'Ancient Testament Samuel Cahen 1831 (CAH). On indique seulement ces versions, autrement, c'est toujours la LSG. Les mots en gras dans les versets indiquent qu'ils ont été surlignés par les auteurs ; les termes hébreux et grecs entre parenthèses dans les versets sont ajoutés par les auteurs.

Comment citer ce livre :

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *Le jugement de l'abandon sur l'Église apostate*. Éditions Berea.

Suivez-nous:  <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr>

Facebook:  La congregación de las 7 aguas

YouTube:  Berea Films Barranquilla

Instagram:  @berea7aguas

 Ministerio Berea Barranquilla

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 LE JUGEMENT DE L'ABANDON DANS L'ANCIEN TESTAMENT ET LE NOUVEAU TESTAMENT	8
1.1. Qu'est-ce que le jugement de l'abandon ?	8
1.2. Comment le jugement de l'abandon apparaît-il dans les Écritures ?	8
1.2.1. Le jugement de l'abandon dans l'Ancien Testament	9
1.2.2. Le jugement de l'abandon dans le Nouveau Testament	23
CHAPITRE 2 LES JUGEMENTS ET LES COMPTES À REBOURS DU SEIGNEUR DANS SON CALENDRIER	41
2.1. Le calendrier du Seigneur	41
2.2. Compte à rebours dans le calendrier du Seigneur	52
2.2.1. Le compte à rebours du jugement du déluge	52
2.2.2. Le compte à rebours pour la délivrance d'Israël de l'esclavage, sa naissance en tant que peuple et le jugement sur l'Égypte	53
2.2.3. Le compte à rebours pour Ninive	60
2.2.4. Le compte à rebours pour le jugement sur Israël et Juda	62
2.2.5. Le compte à rebours jusqu'à la venue de la Postérité, le Christ, et le jugement sur Israël	70
2.2.6. Le compte à rebours pour l'Enlèvement	74
CHAPITRE 3 LE COMPTE À REBOURS AVANT LE JUGEMENT DE L'ABANDON SUR ISRAËL	76
3.1. Comment Dieu a-t-il appliqué le jugement de l'abandon sur Israël ?	76
3.1.1. Brève histoire	76
3.2. Le compte à rebours de 50 jours avant le jugement de l'abandon	80
3.1.2. Relation entre le compte à rebours de 50 jours jusqu'à la Pentecôte et les 50 jours au mont Sinaï	82

CHAPITRE 4 LE COMPTE À REBOURS DU JUGEMENT DE L'ABANDON SUR L'ÉGLISE	
APOSTATE	92
4.1. Comparaison entre Israël et l'Église : l'avertissement du jugement de l'abandon	95
4.1.1. Première comparaison entre Israël et l'Église : l'avertissement adressé à l'Église, préalable au jugement	95
4.1.2. Deuxième comparaison entre Israël et l'Église : l'Évangile reçu	96
4.1.3. Troisième comparaison entre Israël et l'Église : une différence fondamentale	97
4.2. Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate	119
4.3. Accomplissement des paraboles prophétiques de Matthieu 22 et Luc 14 pendant le <i>Yâsaph</i>	134
4.4. Versets où le jugement de l'abandon est prophétisé sur l'Église apostate	136
CHAPITRE 5 LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉGLISE À LA FIN DES TEMPS	142
5.1. Le Seigneur Jésus au milieu des chandeliers (les églises)	143
5.2. Événements que la Sainte Église vivrait au temps de la fin	148
5.3. Événements que l'Église apostate connaîtrait au temps de la fin	152
RÉFÉRENCES	171
LISTE DES TABLEAUX	177
LISTE DES FIGURES	179

INTRODUCTION

Le Seigneur a choisi le peuple d'Israël afin de réaliser son plan prophétique : transmettre sa Parole éternelle, accomplir la promesse de la Postérité - Jésus-Christ - donnée à Adam dans le cadre de l'Alliance adamique, ainsi que les promesses éternelles qu'Il lui avait accordées dans le cadre de l'Alliance édénique, mais qui ont été interrompues à cause du péché.

Dieu a pris Israël pour peuple par l'Alliance de la Loi et l'a conduit dans la Terre promise comme preuve de sa fidélité dans l'accomplissement des promesses éternelles sur lesquelles les serviteurs de Dieu, d'Adam à Joseph, ont fixé leurs regards et leurs cœurs (Hébreux 11.1–22), et que Moïse a accueillies lorsqu'il a été appelé à la mission puissante de faire sortir Israël de l'esclavage de l'Égypte (Hébreux 11.23–28).

Mais Israël a péché par incrédulité et par désobéissance dès sa sortie d'Égypte et tout au long de ses errances dans le désert ; ainsi, le Seigneur a appliqué le serment de colère contre la génération incrédule et rebelle qui n'est pas entrée dans la Terre promise (Nombres 14.21–23 ; Deutéronome 1.34–35).

Lorsque les Israélites sont entrés dans la Terre promise sous la conduite de Josué, il n'a pas fallu longtemps avant qu'ils ne retombent dans la désobéissance, désirant être comme les autres peuples (1 Samuel 8.5).

Le Seigneur avait averti Israël, dans la Loi, que s'ils rejetaient sa Parole, Il les abandonnerait (Lévitique 26.30 ; Deutéronome 31.16–18). Tel est le jugement de l'abandon, sujet central de ce livre, dans lequel nous étudions en profondeur en quoi il consiste et comment il a été appliqué à Israël à plusieurs reprises en raison de son péché. Un exemple marquant en est la période des Juges ainsi que le temps des captivités, lorsque Dieu a exercé le jugement de l'abandon comme une discipline destinée à conduire le peuple à la repentance.

Après le retour d'exil, à l'issue des soixante-dix années prophétisées par Jérémie (Jérémie 25.11–12 ; 29.10), le Seigneur a voulu qu'Israël médite sur ses voies, se tourne vers Lui et obéisse à sa Parole. Toutefois, cela ne s'est pas produit, bien que le Seigneur ait de nouveau envoyé des prophètes tels qu'Aggée, Zacharie et Malachie. Ce dernier a prophétisé le moment où le Seigneur enverrait Jean-Baptiste afin de préparer la voie à l'accomplissement de la promesse de la Postérité lors de la première venue du Christ. Il s'agissait de la dernière occasion accordée à Israël pour se repentir avant l'exécution du jugement de l'abandon, lequel a duré près de deux mille ans et culminera à la fin de la Tribulation (Matthieu 23.38–39).

Introduction

Dans ce livre, nous étudions également en profondeur la manière dont le jugement de l'abandon a été appliqué aux Églises qui ont abandonné le Seigneur et sa Parole après avoir renié la foi. Ces Églises ont élaboré des doctrines humaines centrées sur la terre, la vanité, la vaine gloire, la cupidité et l'avidité pour les biens matériels.

Cet ouvrage, *Le Jugement de l'abandon sur l'Église apostate*, comporte cinq chapitres. Dans le premier, « Le jugement de l'abandon dans l'Ancien et le Nouveau Testament », nous analysons la nature de ce jugement et la manière dont il est décrit dans les Écritures, en examinant les mots et expressions employés par le Seigneur dans l'Ancien Testament pour avertir Israël, ainsi que dans le Nouveau Testament comme avertissement adressé à l'Église lorsqu'elle devient apostate de la foi.

Le chapitre 2, « Les jugements du Seigneur et les comptes à rebours dans son calendrier », traite du plan de Dieu pour l'humanité dans son dessein éternel et de la manière dont Il a établi des comptes à rebours dans son calendrier prophétique afin d'accomplir des objectifs précis liés à l'exécution de ses jugements.

Le chapitre 3, intitulé « Le compte à rebours pour le jugement de l'abandon sur Israël », étudie la manière dont Dieu a exercé ce jugement sur ce peuple à plusieurs reprises en raison de son apostasie, jusqu'au jugement temporaire final intervenu lors de la première venue du Christ, lorsque le Seigneur leur a déclaré : « Voici, votre maison vous sera laissée déserte » (Matthieu 23.38 ; Luc 13.35). Dans ce chapitre, nous examinons la méthode employée par le Seigneur pour appliquer ce jugement à Israël.

Dans le chapitre 4, « Le compte à rebours pour le jugement de l'abandon sur l'Église apostate », le lecteur découvrira la comparaison biblique répétée établie par le Seigneur entre Israël et l'Église comme avertissement du jugement de l'abandon, ainsi que la manière dont celui-ci a déjà été exécuté sur les apostats de l'Église, lesquels n'auront aucune occasion de se repentir, car ils ont foulé aux pieds le Fils de Dieu et ont tenu pour profane le sang de l'alliance (Hébreux 10.29). Enfin, dans le chapitre 5, « Les événements de l'Église au temps de la fin », le lecteur découvrira, un à un, les événements prophétisés dans la Bible que l'Église de la fin des temps devait traverser dans le calendrier du Seigneur, conduisant au temps, au jour et à l'heure de l'Enlèvement de la sainte Église, marquant ainsi la fin de la dispensation de l'Église.

CHAPITRE 1

LE JUGEMENT DE L'ABANDON DANS L'ANCIEN TESTAMENT ET LE NOUVEAU TESTAMENT

1.1. Qu'est-ce que le jugement de l'abandon ?

Le jugement de l'abandon consiste dans l'acte par lequel Dieu abandonne, de manière temporaire ou définitive, celui qu'Il avait pris pour peuple. Le Seigneur exerce ce jugement comme une réprimande en réponse au péché de son peuple.

Dans le cas d'Israël, Dieu l'a appliqué à plusieurs reprises de façon temporaire ; puis Il l'a exercé sur une longue période, qui s'étend jusqu'à ce vingt-et-unième siècle, et qu'Il lèvera lorsque Israël se convertira à Christ. Cela se produira durant la Tribulation, la soixante-dixième semaine de Daniel, lorsque ce peuple sera greffé de nouveau sur l'olivier franc, conformément à la promesse du Seigneur (Romains 11.1, 15, 23), comme nous le verrons plus loin.

Il existe donc un jugement de l'abandon limité dans le temps, durant lequel Dieu n'opère pas un rejet définitif ; et il existe aussi un jugement de l'abandon dans lequel Dieu retranche irrévocablement son peuple. C'est ce qui s'est produit dans le cas de l'Église apostate, comme nous l'étudierons ultérieurement.

1.2. Comment le jugement de l'abandon apparaît-il dans les Écritures ?

Les Écritures contiennent des passages précis qui attestent l'existence du jugement de l'abandon. Examinons comment celui-ci se manifeste dans l'Ancien Testament et dans le Nouveau Testament.

1.2.1. Le jugement de l'abandon dans l'Ancien Testament

L'abandon est un jugement inscrit dans la Loi ; il signifie que le Seigneur se retire de ceux qui deviennent l'objet de sa colère. Dans Deutéronome 31.16–18, ce jugement ainsi que ses causes sont clairement exposés ; lisons :

Tableau 1

Causes du jugement de l'abandon dans Deutéronome 31

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON : LES PÉCHÉS (Deutéronome 31)	JUGEMENT DE L'ABANDON (Deutéronome 31)
¹⁶ Et l'Éternel dit à Moïse : Voici, tu vas dormir avec tes pères ; et ce peuple se lèvera et se prostituera après les dieux étrangers du pays au milieu duquel il va entrer ; et il m'abandonnera, et rompra mon alliance que j'ai faite avec lui. (DBY)	¹⁷ En ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui. Je les abandonnerai [heb. אָזַב 'âzab], et je leur cacherai [heb. סָתַר sâthar] ma face. Il sera dévoré, il sera la proie d'une multitude de maux et d'afflictions, et alors il dira : N'est-ce point parce que mon Dieu n'est pas au milieu de moi que ces maux m'ont atteint ? ¹⁸ Et moi, je cacherai [heb. סָתַר sâthar] ma face en ce jour-là, à cause de tout le mal qu'il aura fait, en se tournant vers d'autres dieux.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 157).

Dans les versets 16 et 17, le Seigneur annonce prophétiquement à Moïse les péchés qu'Israël commettra : il se prostituera avec d'autres dieux (idolâtrie), abandonnera le Seigneur et rompra l'alliance que Dieu a conclue avec ce peuple.

Dans les versets 17 et 18, trois expressions sont employées pour désigner le jugement de l'abandon : « Je les abandonnerai », « Je leur cacherai ma face » et « Dieu n'est pas au milieu ». Le verbe « abandonner », en hébreu, est אָזַב ('âzab), qui signifie « abandonner », « quitter » ou « rejeter ».

Dans Deutéronome 31.17, l'expression « Je leur cacherai ma face » correspond au verbe hébreu סָתַר (sâthar), qui signifie non seulement « cacher », mais aussi « être absent ».

La troisième expression, « Dieu n'est pas au milieu », est rendue en hébreu par אֱלֹהִים ('êlōhîm), אֵין ('ayin), קָרַב (qereb), et exprime également l'idée que « Dieu est parti ».

De même, le Seigneur énonce les conséquences du jugement de l'abandon sur ceux qui le subissent, à cause de leur péché, à savoir : (a) ils seront consumés ; et (b) de nombreux maux et détresses fondront sur eux (Deutéronome 31.17). Moïse communique ensuite à Israël cette parole de Deutéronome 31.16–18 concernant le jugement de l'abandon dans Deutéronome 32.15–20. Lisons maintenant les causes ainsi que le constat de ce jugement :

Tableau 2

Causes du jugement de l'abandon dans Deutéronome 32

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON : LES PÉCHÉS (Deutéronome 32)	JUGEMENT DE L'ABANDON (Deutéronome 32)
¹⁵ Mais Jeshurun s'est engraissé, et a regimbé : tu es devenu gras, gros, replet ; et il a abandonné le Dieu qui l'a fait, et il a méprisé le Rocher de son salut. ¹⁶ Ils l'ont ému à jalousie par des dieux étrangers ; ils l'ont provoqué à colère par des abominations. ¹⁷ Ils ont sacrifié aux démons qui ne sont point Dieu, à des dieux qu'ils ne connaissaient pas, dieux nouveaux, venus depuis peu, que vos pères n'ont pas révéérés. ¹⁸ Tu as oublié le Rocher qui t'a engendré, et tu as mis en oubli le Dieu qui t'a enfanté. ¹⁹ Et l'Éternel l'a vu et les a rejetés, par indignation contre ses fils et ses filles. (DBY)	²⁰ Et il a dit : Je leur cacherai [héb. סָתַר <i>sâthar</i>] ma face [héb. פָּנִים <i>panim</i>], je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une génération perverse, des fils en qui il n'y a point de fidélité. (DBY)

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 158).

Le Seigneur adresse cette parole au peuple d'Israël, appelé ici « Jeshurun », par l'intermédiaire de Moïse, lequel énumère les péchés suivants : Israël a abandonné le Seigneur (Deutéronome 32.15b), c'est-à-dire qu'il a apostasié de la Parole et de la foi ; il a méprisé le Seigneur (Deutéronome 32.15b, 19b), adoré les dieux étrangers, les démons (idolâtrie), et a oublié le Seigneur (Deutéronome 32.18).

La sentence est le jugement de l'abandon, lequel se manifeste dans l'expression : « Je leur cacherai ma face » (Deutéronome 32.20), que nous avons étudiée précédemment.

Un autre terme employé pour désigner le jugement de l'abandon est l'expression « prendre en aversion ». Elle apparaît dans Lévitique 26.30 ; lisons (BDS) :

³⁰ Je dévasterai vos lieux de culte sur les hauteurs, j'abattrai vos autels à parfum, j'entasserai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles, et **je vous prendrai en aversion**.

Ce verset s'inscrit dans le passage relatif aux conséquences de la désobéissance. L'expression « je vous prendrai en aversion » correspond en hébreu à נֶפֶשׁ גָּאֵל (*nephesh gâ'al*). Nous retrouvons ici le même schéma que dans les autres descriptions du jugement de l'abandon : les causes — liées à l'idolâtrie — et la proclamation du jugement lui-même.

Examinons le tableau suivant :

Tableau 3

Causes du jugement de l'abandon dans le Lévitique 26

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON (Lévitique 26)	JUGEMENT DE L'ABANDON (Lévitique 26)
³⁰ Je dévasterai vos lieux de culte sur les hauteurs , j'abattrai vos autels à parfum , j'entasserai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles ,	... et je vous prendrai en aversion . [Héb. נֶפֶשׁ גָּאֵל <i>nephesh gâ'al</i>]

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 159).

Il existe deux autres expressions pour désigner le jugement de l'abandon : « livrer (en la main) » et « vendre ». Elles sont employées à plusieurs reprises dans le livre des Juges, une période durant laquelle Dieu a exercé ce jugement de manière répétée, parce qu'Israël a abandonné le Seigneur, a fait ce qui est mal, est allé après les dieux des peuples environnants et a adoré Baal et Ashtaroth. Lisons Juges 2.11–15 :

Tableau 4

Causes et expressions du jugement de l'abandon dans le livre des Juges

CAUSES DU PROCÈS DE DESAMPARO (Juges 2)	JUGEMENT DE L'ABANDON (Juges 2)	RÉSULTAT DU JUGEMENT DE L'ABANDON (Juges 2)
¹¹ Et les fils d'Israël firent ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel, et servirent les Baals. ¹² Et ils abandonnèrent l'Éternel, le Dieu de leurs pères, qui les avait fait sortir du pays d'Égypte ; et ils marchèrent après d'autres dieux, d'entre les dieux des peuples qui étaient autour d'eux, et se prosternèrent devant eux ; et ils provoquèrent à colère l'Éternel, ¹³ et abandonnèrent l'Éternel, et servirent Baal et Ashtaroth. (DBY)	¹⁴ Et la colère de l'Éternel s'embrasa contre Israël ; et il les livra [héb. נתן <i>nathan</i>] en la main [heb. יד <i>yad</i>] de pillards qui les pillèrent ; et il les vendit [héb. מכר <i>mâkar</i>] en la main de leurs ennemis d'alentour ; et ils ne purent plus se maintenir devant leurs ennemis. (DBY)	¹⁵ Partout où ils sortaient, la main de l'Éternel était contre eux en mal, comme l'Éternel avait dit, et comme l'Éternel le leur avait juré ; et ils furent dans une grande détresse. (DBY)

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 159).

Le mot « livrer » en hébreu est נתן (*nathan*), qui signifie aussi « abandonner ». Cela apparaît aussi dans Juges 6.1 et 6.13, lorsque le Seigneur a livré Israël entre les mains de Madian pendant sept ans, parce qu'ils avaient fait ce qui est mal. Ensuite, Dieu a eu pitié d'Israël et a envoyé Gédéon pour le délivrer (Juges 7–8).

Dans Juges 10.7, nous trouvons à nouveau le verbe « livrer » pour indiquer le jugement de l'abandon. Dieu a livré Israël entre les mains des Philistins et des fils d'Ammon ; à cette occasion, le Seigneur a utilisé Jephté (Juges 11–12).

Après cela, une fois de plus, Israël a fait le mal, et Dieu a exécuté le jugement de l'abandon en les livrant aux Philistins pendant quarante ans ; la délivrance, cette fois, est venue par la main de Samson (Juges 13–16).

L'autre expression qui désigne le jugement de l'abandon est « vendre » ; en hébreu, il s'agit de מָכַר (*mâkar*), qui signifie « vendre comme esclave ». Ce terme est réitéré dans Juges 3.8, lorsque le Seigneur a vendu Israël entre les mains de Cushan-Rishataïm, roi de Mésopotamie, auquel le peuple a servi pendant huit ans ; et dans Juges 4.2, lorsque Dieu a vendu Israël entre les mains de Jabin, roi de Canaan, dont le chef de l'armée était Sisera.

La période des juges a été mouvementée dans l'histoire d'Israël et a été remplie d'apostasie. Le peuple péchait constamment, de sorte que le Seigneur a appliqué à plusieurs reprises le jugement de l'abandon pendant des périodes déterminées, dont les conséquences étaient l'esclavage sous le joug des ennemis, la peur et la mort.

Le jugement de l'abandon sur Israël à cette époque signifie que Dieu ne comptait pas les années d'esclavage de ce peuple aux mains de ses ennemis. Lorsqu'il le livrait ou le vendait aux peuples environnants, c'était comme s'il ne le considérait pas comme Son peuple, puisqu'il lui retirait Sa protection. Sir Robert Anderson (1894, p. 35) déclare :

If we follow the history of Israel as detailed in the book of Judge, we shall find that for five several periods their national existence as Jehovah's people was in abeyance. In punishment for their idolatry, God gave them up again and again, and "sold them into the hands of their enemies."¹

Si l'on additionne les années d'esclavage sous les ennemis pendant la période des juges, on peut faire le compte suivant : huit ans sous le joug du roi de Mésopotamie ; dix-huit ans sous le règne du roi de Moab ; vingt ans sous l'oppression du roi de Canaan ; sept ans sous le joug des Madianites ; et quarante ans sous l'oppression des Philistins. Cette somme donne quatre-vingt-treize ans (8 + 18 + 20 + 7 + 40), qui ne sont pas comptés dans la chronologie présentée en 1 Rois 6.1, où il est dit qu'il y a quatre cent quatre-vingts ans entre la sortie d'Israël d'Égypte et l'année de la construction du temple de Salomon.

Cette chronologie ne compte pas les quatre-vingt-treize années du jugement de l'abandon sur Israël, à différentes époques, car, comme le dit Anderson, Dieu a vendu Israël entre les mains de ses ennemis, ce qui correspond précisément au jugement de l'abandon (Anderson, 1894, p. 35).

Dans Actes 13.18–21, l'apôtre Paul cite plusieurs événements avec leur chronologie : quarante ans d'Israël dans le désert, environ quatre cent cinquante ans pour la période des juges, et quarante ans pour le règne de Saül. Le total est de cinq cent trente ans, auxquels on peut ajouter le règne

¹ Si nous suivons l'histoire d'Israël telle qu'elle est détaillée dans le livre des Juges, nous constaterons que pendant cinq périodes, leur existence nationale en tant que peuple de Dieu a été suspendue. En punition de leur idolâtrie, Dieu les livra encore et encore, et « les vendit entre les mains de ses ennemis. (Traduction par les auteurs).

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

de David et les trois premières années du règne de Salomon, pour parvenir à un total de cinq cent soixante-treize ans. Ces données diffèrent de celles de 1 Rois 6.1, dans lequel quatre cent quatre-vingts ans sont comptés.

La Bible ne se contredit pas elle-même. Si nous soustrayons les quatre-vingt-treize années du jugement de l'abandon au total de cinq cent soixante-treize ans, le résultat est de quatre cent quatre-vingts ans. Le Seigneur ne renie pas Sa Parole, et dans la Loi, il est écrit : « En ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui. **Je les abandonnerai [héb. אָזַב 'ôzab], et je leur cacherai ma face [héb. סָתַר sâthar]**. Il sera dévoré, il sera la proie d'une multitude de maux et d'afflictions, et alors il dira : N'est-ce point parce que mon Dieu n'est pas au milieu de moi que ces maux m'ont atteint ? » » (Deutéronome 31.17).

Le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon et ne compte donc pas ces quatre-vingt-treize années pendant lesquelles Il a caché Sa face à Israël, l'a vendu et l'a abandonné, afin qu'il reçoive le juste châtiment de ses péchés. Cependant, Dieu n'a pas permis qu'Israël soit détruit, à cause de l'alliance qu'Il avait faite avec Abraham.

Après la période des juges suit celle des rois, qui commence alors qu'Israël est encore sous le joug des Philistins. Dans le livre de 2 Rois 17, nous trouvons une autre expression du jugement de l'abandon : « éloigner de sa face ». Lisons 2 Rois 17.16–18 :

Tableau 5

Le jugement de l'abandon dans 2 Rois 17

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON (2 Rois 17)	JUGEMENT DE L'ABANDON (2 Rois 17)
¹⁶ Ils abandonnèrent tous les commandements de l'Éternel, leur Dieu, ils se firent deux veaux en fonte, ils fabriquèrent des idoles d'Astarté, ils se prosternèrent devant toute l'armée des cieux, et ils servirent Baal. ¹⁷ Ils firent passer par le feu leurs fils et leurs filles, ils se livrèrent à la divination et aux enchantements, et ils se vendirent pour faire ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, afin de l'irriter.	¹⁸ Aussi l'Éternel s'est-il fortement irrité contre Israël, et les a-t-il éloignés [héb. סוּר <i>sûr</i>] de sa face [héb. פָּנִים <i>panim</i>]. -Il n'est resté que la seule tribu de Juda.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 161).

Les causes du jugement de l'abandon sont encore les actions que **le peuple d'Israël a commises** : le rejet de la Parole de Dieu, l'idolâtrie, l'adoration des démons, allant jusqu'au sacrifice de leurs enfants. L'expression « les a-t-il éloignés de sa face » en hébreu est *sûr* (סוּר), *min* (מִן), *panim* (פָּנִים).

Dans 2 Rois 17.20, nous trouvons trois expressions réunies pour désigner le jugement de l'abandon : « rejeter » (héb. *mâ'as* מָאַס), « livrer entre les mains » (héb. *nathan* נָתַן; *yad* יָד) et « chasser loin de sa face » (héb. *shâlak* שָׁלַךְ; *min* מִן; *panim* פָּנִים) (cf. 2 Rois 23.27). Lisons :

Tableau 6

Expressions pour le jugement de l'abandon dans 2 Rois 17

CAUSES DU PROCÈS DE DESAMPARO (2 Rois 17)	JUGEMENT DE L'ABANDON (2 Rois 17)
¹⁹ Juda même n'avait pas gardé les commandements de l'Éternel, son Dieu, et ils avaient suivi les coutumes établies par Israël. -	²⁰ L'Éternel a rejeté [heb. מָאַס <i>mâ'as</i>] toute la race d'Israël ; il les a humiliés, il les a livrés entre les mains [heb. נָתַן <i>nathan yad</i>] des pillards, et il a fini par les chasser [heb. שָׁלַךְ <i>shalak</i>] loin de sa face [heb. מִן פָּנִים <i>min panim</i>].

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 161).

La cause du jugement de l'abandon sur Juda est le fait de ne pas garder la Parole de Dieu ; dans 2 Rois 17.19, il est dit que ses habitants ont marché selon les statuts d'Israël, c'est-à-dire selon des commandements d'hommes, des lois qu'ils avaient établies.

C'est ce que la génération adultère d'Israël a fait lors de la première venue du Christ : elle suivait les commandements des hommes, la tradition des anciens, laquelle rendait la Parole de Dieu invalide (Matthieu 15.3, 6 ; Marc 7.8, 9, 13).

C'est également ce que l'Église apostate a fait : cette génération adultère et perverse a créé de nombreuses traditions et des commandements humains, déformant ainsi les Écritures. Le centre de ces traditions est la recherche du profit, de l'argent et de la prospérité matérielle (pactes, semailles et vœux accompagnés d'argent, fête des prémices, rédemption des premiers-nés par de l'argent, etc.). À cause de ces abominations, et d'autres encore, le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur les églises apostates, sur leurs pasteurs, leurs ministres et leurs fidèles, qui sont définitivement retranchés et vont en enfer.

Dans 1 Chroniques 28.9, nous lisons le jugement de l'abandon appliqué à titre individuel (DBY) :

⁹ Et toi, Salomon, mon fils, connais le Dieu de ton père, et sers-le avec un cœur parfait et avec une âme qui y prenne plaisir ; car l'Éternel sonde tous les cœurs et discerne toutes les imaginations des pensées. Si tu le cherches, il se fera trouver de toi ; **mais si tu l'abandonnes, il te rejettera pour toujours.**

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Le roi David met en garde Salomon contre la conséquence de l'apostasie personnelle (« mais si tu l'abandonnes »), laquelle est : « il te rejettera pour toujours ». Ici, le terme hébreu 'âzab (עָזַב) est employé, comme dans Deutéronome 31.17, ainsi que nous l'avons vu précédemment, et également dans 2 Chroniques 24.20, lorsque le prophète Zacharie, fils de Jehojada, le sacrificateur, a averti le peuple en rappelant la Loi concernant le jugement de l'abandon. Lisons 2 Chroniques 24.17 à 21 :

Tableau 7

Le jugement de l'abandon et ses causes dans 2 Chroniques 24

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON	JUGEMENT DE L'ABANDON	PÉCHÉS
¹⁷ Après la mort de Jehojada, les chefs de Juda vinrent se prosterner devant le roi. Alors le roi les écouta. ¹⁸ Et ils abandonnèrent la maison de l'Éternel, le Dieu de leurs pères, et ils servirent les Astartés et les idoles. La colère de l'Éternel fut sur Juda et sur Jérusalem, parce qu'ils s'étaient ainsi rendus coupables. ¹⁹ L'Éternel envoya parmi eux des prophètes pour les ramener à lui, mais ils n'écoutèrent point les avertissements qu'ils en reçurent... ²¹ Et ils conspirèrent contre lui, et le lapidèrent par ordre du roi, dans le parvis de la maison de l'Éternel.	²⁰ Zacharie, fils du sacrificateur Jehojada, fut revêtu de l'esprit de Dieu ; il se présenta devant le peuple et lui dit : Ainsi parle Dieu : Pourquoi transgressez-vous les commandements de l'Éternel ? Vous ne prospérerez point ; car vous avez abandonné l'Éternel, et il vous abandonnera [héb. עָזַב 'âzab].	Transgresser les commandements de Dieu ; l'abandonner ; l'apostasie.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, 162).

Le terme hébreu 'âzab (עָזַב), employé pour désigner le jugement de l'abandon, se trouve également dans Néhémie 9.28, Ésaïe 54.7, Lamentations 5.20 et 2 Chroniques 15.2b ; voyons :

Tableau 8

Passages dans lesquels le terme hébreu 'azab (אָזַב) est utilisé pour indiquer le jugement de l'abandon

RÉFÉRENCE	VERSET	CAUSE DU JUGEMENT DE L'ABANDON
Néhémie 9.26, 28	²⁸ Quand ils eurent du repos, ils recommencèrent à faire le mal devant toi. Alors tu les abandonnas [héb. אָזַב 'âzab] entre les mains de leurs ennemis , qui les dominèrent. Mais, de nouveau, ils crièrent à toi ; et toi, tu les entendis du haut des cieux, et, dans ta grande miséricorde, tu les délivras maintes fois.	Faire le mal, rejeter la Parole ; suivre l'idolâtrie, l'apostasie ; « ²⁶ Néanmoins, ils se soulevèrent et se révoltèrent contre toi. Ils jetèrent ta loi derrière leur dos, ils tuèrent tes prophètes qui les conjuraient de revenir à toi, et ils se livrèrent envers toi à de grands outrages. »
Ésaïe 54.6 - 8	⁶ Car l'Éternel t'a appelée comme une femme délaissée et affligée d'esprit, et une épouse de la jeunesse et qu'on a méprisée [héb. מְאָסָה mǎ'as] , dit ton Dieu. ⁷ Pour un petit moment je t'ai abandonnée [héb. 'âzab אָזַב] , mais avec de grandes compassions je te rassemblerai. ⁸ Dans l'effusion de la colère, je t'ai caché [héb. סָתַר sâthar] ma face [héb. פָּנִים panim] pour un moment ; mais avec une bonté éternelle j'aurai compassion de toi, dit ton rédempteur, l'Éternel. (DBY)	Le Seigneur se souvient du jugement de l'abandon exercé sur Israël, lorsqu'il l'a envoyé en captivité ; par conséquent, les causes en sont tous les péchés d'apostasie, d'idolâtrie et d'abandon de la Parole, ainsi que toutes les abominations que ce peuple a commises, y compris le fait de faire passer ses fils par le feu.
Lamentations 5.19 - 22	¹⁹ Toi, l'Éternel, tu règnes à jamais; Ton trône subsiste de génération en génération. ²⁰ Pourquoi nous oublierais-tu [héb. שָׁכַח shâkach] pour toujours, Nous abandonnerais-tu [héb. אָזַב 'âzab] pour de longues années ?	Comme dans Ésaïe 54.6–8, la lamentation de Jérémie rappelle les péchés d'Israël et de Juda, à cause desquels ils ont subi le jugement de l'abandon : ils ont été livrés aux mains de l'ennemi, et Jérusalem ainsi que le temple ont été brûlés.

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

	²¹ Fais-nous revenir vers toi, ô Éternel, et nous reviendrons! Donne-nous encore des jours comme ceux d'autrefois! ²² Nous aurais-tu entièrement rejetés [héb. סָאָה <i>mâ'as</i>], Et t'irriterais-tu contre nous jusqu'à l'excès !	Le cri de Jérémie s'élève pour implorer le pardon de Dieu, afin qu'il ne rejette pas définitivement Israël.
2 Chroniques 15.1 - 2	¹ L'esprit de Dieu fut sur Azaria, fils d'Obed, ² et Azaria alla au-devant d'Asa et lui dit : Écoutez-moi, Asa, et tout Juda et Benjamin ! L'Éternel est avec vous quand vous êtes avec lui ; si vous le cherchez, vous le trouverez ; mais si vous l'abandonnez, il vous abandonnera [Héb. אָזַב <i>'âzab</i>].	Abandonner le Seigneur.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, 163).

Dans Ésaïe 54.6–8, le Seigneur emploie trois expressions pour désigner le jugement de l'abandon sur Israël : « mépriser », « abandonner » et « cacher la face ». Par l'intermédiaire de son prophète, Dieu rappelle le jugement de l'abandon qu'Il a exécuté sur son peuple, en l'abandonnant, en le répudiant et en lui cachant sa face à cause des péchés d'apostasie, d'idolâtrie et de rejet de la Parole de Dieu que le peuple a commis.

Cependant, le Seigneur précise que cet abandon n'est que pour un bref instant, se référant prophétiquement à deux événements : les soixante-dix ans de captivité prophétisés par Jérémie (Jérémie 25.12 ; 29.10) et le temps de l'abandon qui a suivi l'an 70 apr. J.-C., lequel s'est prolongé jusqu'à présent et prendra fin lorsque Israël se convertira à Christ pendant la Tribulation, pour entrer dans le Royaume millénaire et jouir ensuite du Royaume éternel.

Par conséquent, le Seigneur déclare qu'Il rassemblera Israël avec de grandes miséricordes et qu'Il aura compassion de lui avec une miséricorde éternelle (Ésaïe 54.8). Du point de vue de cette grande bénédiction dans le Royaume millénaire et dans le Royaume éternel, il est certain que le temps du jugement de l'abandon est bref pour Israël.

Le jugement de l'Abandon dans l'ancien testament et le nouveau testament

Dans ce passage d'Ésaïe 54, il est souligné que ce jugement est temporaire pour ce peuple, parce que les Israélites sont les branches naturelles de l'olivier franc : ils n'ont jamais été greffés, ils ne sont pas entrés dans la Nouvelle Alliance, et le Seigneur a promis qu'ils seront restaurés. Ils ont été temporairement exclus, mais ils seront admis ; ils ont été rompus, mais ils seront greffés ; ils seront sauvés (Romains 11.12, 15, 23, 25). Alléluia !

Mais l'Église apostate, qui a déjà subi le jugement de l'abandon, a déjà été retranchée, jetée, emportée, vomie ; le chandelier a été enlevé, accomplissant ainsi la Parole de Romains 11.22, Matthieu 3.10, Jean 15.2, 6, Apocalypse 2.5 et 3.16, entre autres prophéties.

Dans Ésaïe 63, le serviteur emploie une autre expression pour se référer au jugement de l'abandon sur le peuple d'Israël : « Et il est devenu leur ennemi ». Lisons le verset 10 : « Mais ils ont été rebelles, ils ont attristé son esprit saint ; Et il est devenu [héb. **הָפָק** *hâphak*] leur ennemi [héb. **אֹיֵב** *'ôyêb*], il a combattu contre eux. »

Après la prophétie concernant le jugement de Dieu sur toutes les nations pendant la Tribulation (Ésaïe 63.1–6), Ésaïe prie devant le Seigneur afin d'obtenir miséricorde pour le peuple d'Israël. Le serviteur comprenait parfaitement que le jugement de l'abandon tomberait sur ce peuple à cause de son apostasie. Il est saisissant de voir comment Ésaïe crie pour la miséricorde lorsqu'il comprend les terribles conséquences du jugement de l'abandon ; et, au milieu de son cri, il les énumère. Voyons :

Tableau 9

Conséquences du jugement de l'abandon dans la prière du prophète Ésaïe

CONSÉQUENCES DU JUGEMENT DE L'ABANDON (Ésaïe 63)	JUGEMENT DE L'ABANDON (Ésaïe 63)	PÉCHÉS
¹⁷ Pourquoi, ô Éternel, nous fais-tu errer loin de tes voies, Et endurcis-tu notre cœur contre ta crainte ? Reviens, pour l'amour de tes serviteurs, Des tribus de ton héritage ! ¹⁸ Ton peuple saint n'a possédé le pays que peu de temps ; Nos ennemis ont foulé ton sanctuaire. ¹⁹ Nous sommes depuis longtemps comme un peuple que tu ne gouvernes pas, Et qui n'est point appelé de ton nom...	¹⁰ Mais ils ont été rebelles, ils ont attristé son esprit saint ; Et il est devenu [héb. הָפָק <i>hâphak</i>] leur ennemi [héb. אֹיֵב <i>'ôyêb</i>], il a combattu contre eux.	La rébellion, l'abandon de la Parole du Seigneur.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 165).

Dans les Écritures, nous trouvons de nombreux passages qui montrent la profonde compréhension qu'avaient les serviteurs de Dieu du jugement de l'abandon qui s'est abattu sur Israël. Dans Lamentations 5.20, par exemple, Jérémie pleure le cœur lourd ; tout ce livre est le cri du prophète, car il a compris le jugement de l'abandon et ses conséquences pour son peuple. Examinons plusieurs versets à ce sujet :

Tableau 10

Le cri des serviteurs à cause du jugement de l'abandon

RÉFÉRENCE	VERSET SUR LA COMPRÉHENSION DU JUGEMENT DE L'ABANDON	LES CONSÉQUENCES DU JUGEMENT DE L'ABANDON : LA RAISON DU CRI DU SERVITEUR
Psaume 44.9-16, 23-26 Termes pour le jugement de l'abandon : « rejeter », « livrer », « vendre ».	⁹ Mais tu nous as rejetés [héb. זָנַח <i>zânach</i>] et rendus confus, et tu ne sors plus avec nos armées ; ¹⁰ Tu nous as fait retourner en arrière devant l'adversaire, et ceux qui nous haïssent ont pillé pour eux-mêmes ; ¹¹ Tu nous as livrés [héb. נָתַן <i>nâthan</i>] comme des brebis destinées à être mangées, et tu nous as dispersés parmi les nations ; ¹² Tu as vendu [héb. מָכַר <i>mâkar</i>] ton peuple pour rien, et tu ne t'es pas agrandi par leur prix ; ¹³ nous as mis en opprobre chez nos voisins, en risée et en raillerie auprès de nos alentours ; ¹⁴ Tu nous as mis comme proverbe parmi les nations, comme hochement de tête parmi les peuples. ¹⁵ Tout le jour ma confusion est devant moi, et la honte de ma face m'a couvert, ¹⁶ à cause de la voix de celui qui outrage et qui injurie, à cause de l'ennemi et du vengeur. (DBY).	Les conséquences : - La honte, l'affront, la dérision, la confusion, la moquerie et le déshonneur. - Le Seigneur n'était pas avec Israël. - La défaite devant les ennemis. - La dispersion parmi les nations. Les cris : ²³ éveille-toi ! Pourquoi dors-tu, Seigneur ? Réveille-toi ; ne nous rejette pas pour toujours. ²⁴ Pourquoi caches-tu ta face, et oublies-tu notre affliction et notre oppression ? ²⁵ Car notre âme est courbée jusque dans la poussière, notre ventre est attaché à la terre. ²⁶ Lève-toi, aide-nous, et rachète-nous à cause de ta bonté. (DBY).
Psaume 60.1-5 Terme pour le jugement de l'abandon : « rejeter ».	¹ Ô Dieu ! tu nous as rejetés [héb. זָנַח <i>zânach</i>], tu nous as dispersés, tu t'es irrité ; ramène-nous. ² as fait trembler la terre, tu l'as fendue : répare ses brèches, car elle chancelle.	Les conséquences : - Dieu a brisé Israël, lui a fait voir des choses dures, lui a donné du vin d'égarement.

	³ Tu as fait voir à ton peuple des choses dures ; tu nous as donné à boire un vin d'étourdissement. (DBY).	Le cri : ⁴ Tu as donné une bannière à ceux qui te craignent, pour la déployer à cause de la vérité, (Sélah), ⁵ Afin que tes bien-aimés soient délivrés. Sauve par ta droite, et réponds-moi ! (DBY).
Psaume 60.10-11 Terme pour le jugement de l'abandon : « rejeter ».	¹⁰ Ne sera-ce pas toi, ô Dieu, qui nous as rejetés [héb. נָטַח <i>nâṭach</i>], et qui n'es pas sorti, ô Dieu, avec nos armées ? (DBY).	Le cri : ¹¹ Donne-nous du secours pour sortir de détresse ; car la délivrance qui vient de l'homme est vaine. (DBY).
Psaume 74.1-2 Terme pour le jugement de l'abandon : « rejeter ».	¹ Pourquoi, ô Dieu, nous as-tu rejetés [héb. נָטַח <i>nâṭach</i>] pour toujours, et ta colère fume-t-elle contre le troupeau de ta pâture ? (DBY).	Le cri : ² Souviens-toi de ton assemblée, que tu as acquise autrefois, que tu as rachetée pour être la portion de ton héritage, de la montagne de Sion, où tu as habité. (DBY).
Psaume 77.1-2, 7-9 Terme pour le jugement de l'abandon : « rejeter ».	⁷ Le Seigneur rejettera-t-il [héb. נָטַח <i>nâṭach</i>] pour toujours ? et ne montrera-t-il plus sa faveur ? ⁸ Sa bonté a-t-elle cessé pour toujours ? Sa parole a-t-elle pris fin de génération en génération ? ⁹ Dieu a-t-il oublié d'user de grâce ? A-t-il enfermé ses miséricordes dans la colère ? Sélah. (DBY).	Le cri : ¹ Ma voix s'adresse à Dieu, et je crierai ; ma voix s'adresse à Dieu, et il m'écouterait. ² Au jour de ma détresse j'ai cherché le Seigneur ; ma main était étendue durant la nuit et ne se lassait point ; mon âme refusait d'être consolée. (DBY).

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023é, p 165).

Le Seigneur veut que les brebis de l'Église, qui ne comprennent pas encore ce qui est arrivé aux apostats, comprennent le jugement de l'abandon. Pour cela, elles doivent d'abord comprendre l'apostasie, car un tel jugement en est la conséquence directe. Lorsque les brebis comprendront, elles feront ce que les serviteurs de Dieu ont fait lorsqu'ils ont compris le jugement de l'abandon exercé sur Israël, c'est-à-dire pleurer et gémir.

D'autres termes de l'Ancien Testament qui désignent le jugement de l'abandon sont :

- « Abandonner » (héb. נָטַח *nâṭash*) (Jérémie 23.33),
- « Retrancher » (héb. חָצַב *châṭsab* ; כָּרַת *karath*) (Osée 6.5),
- « Tuer avec la Parole » (héb. הָרַג *harag*) (Osée 6.5),

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

- « Arracher » (héb. נָשַׁח *nâsach*) (Proverbes 2.22),
- « Abandonner », « s'éloigner » (héb. רָחַק *râchaq*) (Psaume 38.21),
- « Oublier » (héb. שָׁכַח *shâkach*) (Lamentations 5.20).

Ces termes sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 11

Termes de l'Ancien Testament utilisés pour désigner le jugement de l'abandon

CAUSES	LE JUGEMENT DE L'ABANDON	PÉCHÉS
Jérémie 23.32 : J'en veux à ceux qui prophétisent à partir de rêves pleins de fausseté, déclare l'Eternel. Ils les répètent et ils égarent mon peuple par leurs mensonges et par leur vantardise. Moi, je ne les ai pas envoyés et je ne leur ai pas donné d'ordre. Ils ne sont vraiment d'aucune utilité à ce peuple, déclare l'Eternel. (SG21).	Jérémie 23.33 : » Si ce peuple, un prophète ou encore un prêtre te demande : 'Quel est le message de l'Eternel ?' tu leur diras quel est ce message : ' Je vous abandonnerai [héb. נָטַשְׁ <i>nâṭash</i>], déclare l'Eternel. (SG 21)	Les fausses prophéties, les mensonges et les flatteries qui font pécher le peuple.
Osée 6.4, 6 4 Que te ferai-je, Éphraïm ? Que te ferai-je, Juda ? Votre piété est comme la nuée du matin et comme la rosée qui s'en va de bonne heure. 6 Car j'ai aimé la bonté, et non le sacrifice, et la connaissance de Dieu plus que les holocaustes ; (DBY)	Osée 6.5 : C'est pourquoi je les ai hachés [héb. חָטַבְתִּי <i>châtsab</i>] par les prophètes, je les ai tués [héb. הָרַגְתִּי <i>harag</i>] par les paroles de ma bouche... Et mon jugement sort comme la lumière. (DBY).	Ne pas faire miséricorde, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur et Sa Parole : apostasie.
Proverbes 2.22 : Mais les méchants... Les infidèles...	Proverbes 2.22 : Mais les méchants seront retranchés [héb. קָרַחְתִּי <i>kârath</i>] du pays, Les infidèles en seront arrachés [héb. נָשַׁח <i>nâsach</i>].	L'impiété, la tromperie et la violation de la Parole du Seigneur.
Psaume 38.4 : (38:5) Car mes iniquités s'élèvent au-dessus de ma tête ; Comme un lourd fardeau, elles sont trop pesantes pour moi.	Psaume 38.21 : (38:22) Ne m'abandonne [héb. עָזַבְתָּ <i>'âzab</i>] pas, Éternel ! Mon Dieu, ne t'éloigne pas [héb. רָחַקְתָּ <i>râchaq</i>] de moi !	Le péché, l'iniquité, et la transgression de la Parole de Dieu.

Lamentations 5.16 : La couronne de notre tête est tombée ! Malheur à nous, parce que nous avons péché ! (OST).	Lamentations 5.20 : Pourquoi nous oublierai-tu [héb. נָשַׁח <i>shâkach</i>] à jamais, pourquoi nous abandonnerai-tu [héb. אָזַב <i>'âzab</i>] si longtemps ? (OST)	La violation de la Loi de Dieu, le fait de s'écarter de Sa Parole.
--	--	--

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 167).

1.2.2. Le jugement de l'abandon dans le Nouveau Testament

Dans le Nouveau Testament, nous trouvons plusieurs termes qui indiquent le jugement de l'abandon, en lien avec ceux étudiés dans l'Ancien Testament ; voyons :

L'un de ces termes est « couper », qui en grec est *ekkoptō* (ἐκκόπτω) ; il est utilisé dans plusieurs passages, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Tableau 12

L'expression « couper » dans le Nouveau Testament indiquait le jugement de l'abandon

CAUSES	LE JUGEMENT DE L'ABANDON	PÉCHÉS
Matthieu 3.7-9 : ⁷ Mais, voyant venir à son baptême beaucoup de pharisiens et de sadducéens, il leur dit : Races de vipères, qui vous a appris à fuir la colère à venir ? ⁸ Produisez donc du fruit digne de la repentance, ⁹ et ne prétendez pas dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père ! Car je vous déclare que de ces pierres-ci Dieu peut susciter des enfants à Abraham.	Matthieu 3.10 : Déjà la cognée est mise à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé [gr. ἐκκόπτω, <i>ekkoptō</i>] et jeté au feu.	Ils étaient une génération des vipères. Ils étaient orgueilleux. Ils se considéraient comme des enfants d'Abraham et ne pouvaient donc pas être coupés.
Matthieu 7.15-18 : ¹⁵ Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtement de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs. ¹⁶ Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ? ¹⁷ Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits. ¹⁸ Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits.	¹⁹ Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé [gr. ἐκκόπτω, <i>ekkoptō</i>] et jeté au feu.	Fausse prophétie. Ils portaient des épines et des chardons (Matthieu 13.22 ; Hébreux 6.4-6, 8).

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Romains 11.22a-23 : ²² Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés... ²³ Eux de même, s'ils ne persistent pas dans l'incrédulité, ils seront entés; car Dieu est puissant pour les enter de nouveau.	Romains 11.22b : ... et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, tu seras aussi retranché [gr. ἐκκόπτω, <i>ekkoptō</i>].	Pour l'Église : la disgrâce, l'incrédulité. Israël a été retranché (jugement de l'abandon) à cause de son incrédulité, de son apostasie.
--	--	--

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 168).

Un autre terme qui désigne le jugement de l'abandon est « jeter dehors », que nous trouvons dans Jean 15.6 ; lisons :

⁶ Si quelqu'un ne demeure pas en moi, **il est jeté** [gr. βάλλω, *ballō*] **dehors** [gr. ἔξω, *exō*], comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent.

La cause du jugement, c'est ne pas demeurer dans le Seigneur, c'est-à-dire le quitter, ce qui fait référence à l'apostasie. Ne pas demeurer dans le Seigneur signifie abandonner Sa Parole (Jn 15.10).

Dans Romains 1.21-25, nous trouvons un autre terme pour le jugement de l'abandon, qui est « livrer à » ; voyons :

Tableau 13

L'expression « livrer à » dans le Nouveau Testament indiquait le jugement de l'abandon

CAUSES DU JUGEMENT DE L'ABANDON : LES PÉCHÉS (Romains 1)	LE JUGEMENT DE L'ABANDON (Romains 1)
²¹ ... puisque ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu, et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence a été plongé dans les ténèbres. ²² Se vantant d'être sages, ils sont devenus fous ; ²³ et ils ont changé la gloire du Dieu incorruptible en images représentant l'homme corruptible, des oiseaux, des quadrupèdes, et des reptiles. ²⁵ eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature	²⁴ C'est pourquoi Dieu les a livrés [gr. παραδίδωμι <i>paradidōmi</i>] à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ; ²⁵ eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen !

au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen !	
--	--

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 169).

Dans le chapitre 1 de Romains, Paul fait une liste de péchés qui sont les causes pour lesquelles le Seigneur exécute le jugement de l'abandon : ils n'ont pas glorifié Dieu, ne lui ont pas rendu grâces, ils se sont égarés dans leurs raisonnements, leurs cœurs se sont plongés dans les ténèbres, ils se sont déclarés sages, ils sont devenus insensés, et ils ont échangé la gloire et la vérité de Dieu contre l'adoration des créatures (idolâtrie).

Le jugement de l'abandon se manifeste dans l'expression « les a livrés » dans Romains 1.24, qui en grec est *paradidōmi* (παράδιδωμι), et qui signifie aussi « livrer », « abandonner », « remettre », et dans ce contexte, « rejeter ».

Dans Romains 11, où Paul prophétise le jugement de l'abandon sur l'Église apostate, nous trouvons aussi le terme « retrancher » ; voyons :

Tableau 14

Termes utilisés dans Romains 11 pour indiquer le jugement de l'abandon

LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Rejet » (Romains 11)	LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Retranché » (Romains 11)
¹⁵ Car si leur rejet [gr. ἀποβολή, <i>apobolē</i>] a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une vie d'entre les morts ?	¹⁷ Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées [gr. ἐκκλάω, <i>ekklaō</i>], et si toi, qui était un olivier sauvage, tu as été enté à leur place, et rendu participant de la racine et de la graisse de l'olivier... ¹⁹ Tu diras donc : Les branches ont été retranchées , afin que moi je fusse enté. ²⁰ Cela est vrai ; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains ...

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, 170).

« Déraciner » est un autre terme utilisé dans le Nouveau Testament pour indiquer le jugement de l'abandon ; il apparaît dans Luc 17.6 et Jude 1.12 ; voyons :

Tableau 15

Expression « déraciner » utilisée pour indiquer le jugement de l'abandon dans le Nouveau Testament

LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Déraciner » (Lc 17)	LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Déraciner » (Jude 1)
⁶ Et le Seigneur dit: Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à ce sycomore: Déracine-toi [gr. ἐκρίζω, <i>ekrizoō</i>], et plante-toi dans la mer; et il vous obéirait.	¹² Ce sont des écueils dans vos agapes, faisant impudemment bonne chère, se repaissant eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, poussées par les vents ; des arbres d'automne sans fruits, deux fois morts, déracinés [gr. ἐκρίζω, <i>ekrizoō</i>] ...

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 170).

Le contexte de Luc 17.6 est celui de la foi de la sainte Église de la fin des temps, laquelle **accomplirait** la mission que le Seigneur **lui donnerait** : crier avec foi pour l'accomplissement des jugements contre l'Église apostate, Israël et les habitants du monde. De même, le Seigneur **utiliserait** la foi de la sainte Église à la fin des temps pour condamner les apostats et les habitants de la terre, de la même manière que Noé, dont la foi **a condamné** le monde (Hébreux 11.7).

Le terme « déraciner », utilisé dans Luc 17.6, correspond au jugement de l'abandon et à la destruction qui en est la conséquence. Nous pouvons parvenir à cette interprétation en raison de la métaphore que le Seigneur utilise : celle d'un arbre qui, une fois déraciné, est planté dans la mer. Il est évident qu'on ne peut pas planter des arbres dans l'eau de la mer ; ainsi, lorsque le Seigneur parle de la mer, Il se réfère à l'abîme (cf. Matthieu 8.32), où iront les apostats, représentés par le sycomore déraciné.

Il est également nécessaire de considérer le contexte de ce chapitre 17 de Luc, dans lequel il existe des références claires au jugement, notamment aux versets 1 et 2, où le Seigneur déclare que celui qui met une pierre d'achoppement devant les petits ferait mieux de s'attacher une meule de moulin au cou et de se jeter dans la mer, réitérant ainsi le sens de la destruction. C'est ce que fait l'Église apostate avec sa prédication remplie de mort, qui détruit les promesses éternelles ; c'est pourquoi le jugement de l'abandon est tombé sur elle, et le jugement de la destruction (la maladie et la mort) aura lieu (Apocalypse 2.22-23). Cela est encore corroboré dans Luc 17.26-30, où il est

décrit que lorsque la venue du Royaume approchera, c'est-à-dire à la fin des temps, l'Église apostate sera imprégnée des soucis du monde, fornicant avec cette terre, comme aux jours de Noé et de Lot.

Dans Actes 3.23, nous trouvons un autre terme qui désigne le jugement de l'abandon : « exterminé » ; voyons le tableau suivant :

Tableau 16

L'expression « exterminer » utilisée dans Actes 3 pour indiquer le jugement de l'abandon

LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Exterminer » (Actes 3)	LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Venger, demander des comptes (cf. exterminer) » (Deutéronome 18)
²² Moïse a dit [en effet à nos ancêtres]: <i>Le Seigneur votre Dieu fera surgir pour vous, parmi vos frères, un prophète comme moi ; vous l'écouteriez dans tout ce qu'il vous dira ;</i> ²³ <i>celui qui n'écouterait pas ce prophète sera exterminé</i> [gr. ἐξολοθρευώ, <i>exolothreuō</i> ,] du milieu du peuple. (SG 21)	¹⁸ Je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai mes paroles dans sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui commanderai. ¹⁹ Et si quelqu'un n'écoute pas mes paroles qu'il dira en mon nom, c'est moi qui lui en demanderai compte [hébr. דָּרַשׁ <i>dârash</i> : exiger, demander, venger, demander des comptes].

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 171).

Dans Actes 3, Pierre prêche ce second discours dans lequel il dit aux Israélites que Jésus est le prophète dont Moïse a parlé ; et il est frappant qu'au verset 23, l'apôtre déclare que quiconque n'écoute pas Christ serait exterminé, se référant au jugement de l'abandon qui avait déjà été exécuté sur Israël, parce qu'il n'a pas écouté le Seigneur Jésus et n'a pas cru en Lui. Néanmoins, Pierre invitait ses auditeurs à se joindre à l'Église. L'apôtre Pierre cite Deutéronome 18.18-19.

Comme il est indiqué au verset 19, la version Louis Segond traduit par « Je lui demanderai des comptes » et la New King James (NKJ) par « I will require it of him ». Cependant, le Saint-Esprit révèle à Pierre le sens précis de ce que le Seigneur a dit concernant la conséquence spécifique de ne pas écouter le prophète que le Seigneur enverrait (Deutéronome 18.18), à savoir que cette personne serait exterminée, comme le déclare l'apôtre dans Actes 3.23.

Dans Deutéronome 18.19, Moïse dit que quiconque n'écoute pas le prophète qui parle au nom du Seigneur, Dieu lui en demandera compte, avec le sens d'un jugement contre cette personne, ce qui explique l'usage du terme « exterminé » par Pierre. Le terme hébreu דָּרַשׁ (*dârash*) de Deutéronome 18.19 est traduit dans la version Louis Segond par « demander compte » et dans la New King James (NKJ) par « require it », qui signifie « exiger, demander, venger, demander des

comptes ». Ce verbe est accompagné de deux prépositions d'intensification : *min* (מן), signifiant « de, contre », et *'im* (עִם), qui signifie « avec » mais qui, dans ce contexte, exprime l'opposition ; toutes deux sont liées aux sens « abandonner, se séparer, prendre distance, s'opposer, retrancher ».

De la même manière, à notre époque, le Seigneur a déjà exécuté le jugement de l'abandon sur l'Église apostate : ses pasteurs et ses ministres ont été retranchés, vomis, chassés. Toutefois, le Seigneur invite les brebis à sortir de ces synagogues de Satan, de ces temples d'apostats qui sont des cavernes de voleurs. Le Seigneur agit ainsi afin que le jugement de la honte, le jugement d'Apocalypse 2.22-23 sur Jézabel — la maladie et la mort —, le jugement d'être laissés en arrière lors de l'Enlèvement, ne tombe pas sur les brebis ; ainsi que les autres jugements de la Tribulation : la puissance d'égarement, l'ardeur de feu qui dévorera les adversaires, l'enfer, l'étang de feu, qui sont déjà assurés aux apostats endurcis (Hébreux 10.27) ; car, comme le dit Jude 1.12, ils sont des arbres sans fruit, doublement morts et déracinés.

Le Seigneur dit aux brebis qui se trouvent encore dans les temples des apostats, anathèmes maudits, de fuir, de sortir de Babylone, de sortir du milieu des apostats, de se séparer et de ne pas toucher à ce qui est impur — aux temples des apostats et à leurs pratiques idolâtres et diaboliques — (2 Corinthiens 6.17).

Deux autres termes qui désignent le jugement de l'abandon sont « enlever le chandelier » et « vomir », qui apparaissent dans les messages du Seigneur aux Églises dans Apocalypse 2 et 3. Voici les dernières annonces concernant ce jugement :

Tableau 17

Termes d'Apocalypse 2 et 3 qui indiquent le jugement de l'abandon

LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Ôter le chandelier de sa place » (Apocalypse 2)	LE JUGEMENT DE L'ABANDON « Vomi » (Apocalypse 3)
⁴ Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour. JUGEMENT DE L'ABANDON : ⁵ Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières	¹⁷ Parce que tu dis : Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien, et parce que tu ne sais pas que tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu... JUGEMENT DE L'ABANDON : ¹⁶ Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai [gr. ἐμέω, <i>emeō</i>] de ma bouche.

oeuvres; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai [gr. Κινέω, kineō] ton chandelier de sa place , à moins que tu ne te repentes.	
--	--

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 172).

La cause du jugement de l'abandon sur l'Église apostate, dans Apocalypse 2.4 - 5, est qu'elle s'est éloignée du Seigneur, c'est-à-dire qu'elle a commis l'adultère spirituel ; ils ont quitté le Seigneur, comme Israël l'a fait ; la cause du jugement est qu'ils sont tombés en disgrâce (« Souviens-toi donc d'où tu es tombé... »). Dans Apocalypse 3.16 - 17, le Seigneur ajoute une autre cause du jugement de l'abandon sur l'Église apostate et c'est sa tiédeur et ses abominations à fouler aux pieds le Fils de Dieu, considérant Son sang impur et reprochant le Saint-Esprit, prenant l'œuvre rédemptrice de Christ pour les choses corruptibles, pour la prospérité matérielle, pour le royaume de ce monde, les choses terrestres. C'est pourquoi il dit : « Je suis riche, et je suis riche, et je n'ai besoin de rien » ; mais le Seigneur lui dit : « Tu es malheureux, misérable, pauvre, aveugle et nu », parce que les apostats sont maudits, anathèmes, ils ne sont pas bénis-bienheureux ; Les apostats sont misérables et pauvres, parce qu'ils sont retranchés et qu'ils ont perdu les promesses éternelles et l'héritage ; les apostats sont aveugles, parce qu'ils ne peuvent pas voir leur condition pécheresse et misérable, ils ne peuvent pas voir le Royaume éternel, parce que leurs yeux et leur cœur sont sur cette terre ; les apostats sont nus, parce qu'étant coupés et vomis, ils ne seront pas revêtus de la demeure céleste (2 Corinthiens 5.2), ils ne recevront pas le corps glorifié, la rédemption, l'adoption du corps (Romains 8.23), car ceux qui ne meurent pas dans le jugement sur Jézabel, recevront le jugement d'être laissés en arrière dans l'Enlèvement, le jugement de la puissance trompeuse et le jugement de l'ébullition ardente en enfer tomberont sur eux.

Regardons maintenant un résumé des termes qui désignent le jugement de l'abandon dans l'Ancien et le Nouveau Testament :

Tableau 18

Résumé des conditions associées au jugement de l'abandon

TERME OU EXPRESSION, VERSION LOUIS SEGOND 1960	TERME EN HÉBREU OU EN GREC	CONTEXTE BIBLIQUE
Livrer (entre les mains des ennemis).	Grec : παραδίδωμι, (<i>paradidōmi</i>) Hébreux : נתן (<i>nathan</i>)	Romains 1.24 : C'est pourquoi Dieu les a livres [gr. παραδίδωμι, <i>paradidōm</i>] à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs ; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps ; ²⁵eux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen ! Causes du jugement : idolâtrie, fornications. Conséquences du jugement : les mêmes dépravations et la même saleté. Ézéchiél 16.39 : Je te livrerai [héb. נתן <i>nâthan</i>] entre leurs mains ; ils abattront tes maisons de prostitution et détruiront tes hauts lieux ; ils te dépouilleront de tes vêtements, prendront ta magnifique parure, et te laisseront nue, entièrement nue. Causes du jugement : l'idolâtrie. Conséquences du jugement : elle sera laissée nue et découverte (honte). Néhémie 9.27 : Alors tu les abandonnas [héb. נתן <i>nâthan</i>] entre les mains de leurs ennemis, qui les opprimèrent. Mais, au temps de leur détresse, ils crièrent à toi ; et toi, tu les entendis

		du haut des cieux, et, dans ta grande miséricorde, tu leur donnas des libérateurs qui les sauvèrent de la main de leurs ennemis. Causes du jugement : ils ont provoqué le Seigneur à la colère, à la rébellion, au meurtre des serviteurs de Dieu, à de grandes abominations (Néhémie 9.26). Conséquences du jugement : ils ont été affligés.
Abandonner (Abandonner entre les mains des ennemis).	Hébreux : אָזַב ('âzab)	Deutéronome 31.17 : En ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui. Je les abandonnerai [héb. אָזַב 'âzab], et je leur cacherai ma face. Il sera dévoré, il sera la proie d'une multitude de maux et d'afflictions, et alors il dira : N'est-ce point parce que mon Dieu n'est pas au milieu de moi que ces maux m'ont atteint ? Causes du jugement : Quitter le Seigneur, invalider l'alliance (Deutéronome 31.16). Conséquences du jugement : Ils seront consumés, les maux et l'angoisse s'abattront sur eux. 2 Chroniques 24.20 : Zacharie, fils du sacrificateur Jehojada, fut revêtu de l'esprit de Dieu ; il se présenta devant le peuple et lui dit : Ainsi parle Dieu : Pourquoi transgressez-vous les commandements de l'Éternel ? Vous ne prospérerez point ; car vous avez abandonné l'Éternel, et il vous abandonnera [héb. אָזַב 'âzab]. Néhémie 9.28 : Quand ils eurent du repos, ils recommencèrent à faire le mal devant toi. Alors tu les abandonnas [héb. אָזַב 'âzab] entre les mains de leurs ennemis, qui les dominèrent. Mais, de nouveau, ils crièrent à toi ; et toi, tu les

		entendis du haut des cieux, et, dans ta grande miséricorde, tu les délivras maintes fois. Ésaïe 54.7 : Pendant un court moment je t'avais abandonnée [héb. אָזַב 'âzab], mais c'est avec une grande compassion que je t'accueillerai. (SG21). Lamentations 5.20 : Pourquoi nous oublierais-tu à jamais, pourquoi nous abandonnerais-tu [héb. אָזַב 'âzab] si longtemps ? (OST). Causes du jugement : Faire le mal, abandonner le Seigneur, transgresser les commandements. Conséquences du jugement : Le Seigneur les abandonnera, cachera Sa face d'eux, maux, afflictions.
Cacher la face.	Hébreux : סָתַר (<i>ter</i>). Hébreux : פָּנִים (<i>Panim</i>)	Deutéronome 31.18 : Et moi, je cacherai [héb. סָתַר <i>sâthar</i>] ma face [héb. פָּנִים <i>panim</i>] en ce jour-là, à cause de tout le mal qu'il aura fait, en se tournant vers d'autres dieux. Causes du jugement : L'idolâtrie. Conséquences du jugement : Le peuple sera atteint par une multitude de maux et d'afflictions. (Deutéronome 31.21). Deutéronome 32.20 : Et il a dit : Je leur cacherai [héb. סָתַר <i>sâthar</i>] ma face [héb. פָּנִים <i>panim</i>] je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une génération perverse, des fils en qui il n'y a point de fidélité. (DBY). Causes du jugement : L'infidélité. Conséquences du jugement : Dieu cache Sa face.

Détourner de. repousser avec colère. Délaissé.	Hébreux : נָטַשׁ (<i>nâṭash</i>) סָתַר (<i>sâthar</i>) : נָטַח (<i>nâṭâh</i>) : repousser avec colère	Jérémie 23.33 : » Si ce peuple, un prophète ou encore un prêtre te demande : 'Quel est le message de l'Eternel ?' tu leur diras quel est ce message : ' Je vous abandonnerai [héb. נָטַשׁ <i>nâṭash</i>], déclare l'Eternel. (SG21). Ésaïe 8 : 17 : Moi je m'attends à l'Eternel, qui se détourne [héb. סָתַר <i>sâthar</i>] du peuple de Jacob ; je me confie en lui. (BDS). Psaume 27 : 9 : ...ne te détourne [héb. סָתַר <i>sâthar</i>] pas de moi et ne repousse [héb. נָטַח <i>nâṭâh</i>] pas ton serviteur avec colère ! Toi qui m'as secouru, ne me délaïsse [héb. נָטַשׁ <i>nâṭash</i>] pas ! Ne m'abandonne [héb. עָזַב <i>'âzab</i>] pas, ô Dieu, toi qui es mon Sauveur ! (BDS). Causes du jugement : Abandonner le Seigneur. Conséquences du jugement : Dieu l'abandonne, l'éloigne de Lui avec colère.
Abominer. Avoir en horreur.	Hébreux : גָּעַל (<i>gâ'al</i>) Hébreux : תָּעַב (<i>tâ'ab</i>)	Lévitique 26.30 : Je détruirai vos hauts lieux, j'abattrai vos statues consacrées au soleil, je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles, et mon âme vous aura en horreur [héb. גָּעַל <i>gâ'al</i>]. Psaume 5.7 : Tu fais périr tous les menteurs. Les assassins et les trompeurs sont en horreur [héb. תָּעַב <i>tâ'ab</i>] à l'Eternel. (BDS). Causes du jugement : L'idolâtrie. Conséquences du jugement : Ils périront, leurs cadavres seront sur leurs idoles, ils seront en horreur.
Vendre.	Hébreux : מָכַר (<i>mâkar</i>).	Juges 2.14 : La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël. Il les livra entre les mains de

		pillards qui les pillèrent, il les vendit [héb. מָכַר <i>mâkar</i>] entre les mains de leurs ennemis d'alentour, et ils ne purent plus résister à leurs ennemis. Causes du jugement : L'idolâtrie (Juges 2.13). Conséquences du jugement : ils ont été volés, dépossédés, ils n'ont pas pu faire face à leurs ennemis. Juges 3.8 : La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël, et il les vendit [héb. מָכַר <i>makar</i>] entre les mains de Cuschan Rischeathaïm, roi de Mésopotamie. Et les enfants d'Israël furent asservis huit ans à Cuschan Rischeathaïm. Causes du jugement : L'idolâtrie (Juges 3.7). Conséquences du jugement : ils ont servi leurs ennemis.
Ôter de devant sa face.	Hébreux : סוּר (<i>sûr</i>), מִן (<i>min</i>), פָּנִים (<i>panim</i>).	2 Rois 17.18 : Et l'Éternel fut très-irrité contre Israël, et les ôta [héb. סוּר <i>sûr</i>] de devant [héb. מִן <i>min</i>] sa face [héb. פָּנִים <i>panim</i>] ; il n'en resta que la seule tribu de Juda. (DBY). Causes du jugement : Ils ont rejeté les lois et les commandements de l'Éternel, l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, et les avertissements qu'il leur avait adressés. (2 Rois 17.19). Conséquences du jugement : L'Éternel a rejeté tout le peuple d'Israël ; Il l'a humilié, l'a livré entre les mains des pillards, et Il a fini par les chasser loin de sa face. (2 Rois 17.19).
Tuer par les Parole.	Hébreux : הָרַג (<i>hârag</i>)	Osée 6.5 : C'est pourquoi je les frapperai par les prophètes, Je les tuerai [héb. הָרַג <i>hârag</i>] par les

		paroles de ma bouche, Et mes jugements éclateront comme la lumière. Causes du jugement : La pitié du peuple est fausse. (Osée 6.4) Conséquences du jugement : Le jugements de Dieu se déverseront sur le peuple. (Osée 6.5).
S'éloigner.	Hébreux : רָחַק (<i>râchaq</i>).	Psaume 38.21 : Ne m'abandonne pas, Éternel ! Mon Dieu, ne t'éloigne [heb. רָחַק <i>râchaq</i>] pas de moi !
Oublier.	Hébreux : שָׁכַח (<i>Shâkach</i>)	Lamentations 5.20 : Pourquoi nous oublierais-tu [héb. שָׁכַח <i>shâkach</i>] à jamais, pourquoi nous abandonnerais-tu si longtemps ? (OST). Causes du jugement : Le peuple a péché (Lamentation 5. 16) Conséquences du jugement : plusieurs maux, faim, les femmes déshonorées, l'esclavage dans la terre des ennemis, souffrances (Lamentation 5. 1-15).
Couper. Retrancher. Hacher.	Hébreux : חָצַב (<i>Châtsab</i>) Hébreux : כָּרַת (<i>kârath</i>). Grec : κόπτω (<i>ekkoptō</i>)	Proverbes 2.22 : Mais les méchants seront retranchés [héb. <i>kârath</i> כָּרַת] du pays, Les infidèles en seront arrachés. Osée 6.5 : C'est pourquoi je les ai hachés [héb. חָצַב <i>châtsab</i>] par les prophètes, je les ai tués par les paroles de ma bouche... Et mon jugement sort comme la lumière. (DBY). Matthieu 3.10 : Déjà la cognée est mise à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé [gr. κόπτω, <i>ekkoptō</i>] et jeté au feu.

		Causes du jugement : Ne pas porter de bons fruits. Conséquences du jugement : Ils seront jetés dans le feu (Enfer). Matthieu 7.19 : Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé [gr., κκόπτω, <i>ekkoptō</i>] et jeté au feu. Causes : Ne pas porter de bons fruits. Conséquences : Ils sont jetés dans le feu (l'Enfer). Romains 11.22 : Considère donc la bonté et la sévérité de Dieu : sévérité envers ceux qui sont tombés, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté ; autrement, tu seras aussi retranché [gr., κκόπτω, <i>ekkoptō</i>].
Rejeter.	Grec : ἀποβολή (<i>apobolē</i>)	Romains 11.15 : Car si leur rejet [gr. ἀποβολή, <i>apobolē</i>] a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une vie d'entre les morts ?
Retrancher.	Grec : ἐκκλάω (<i>ekklaō</i>).	Romains 11.17, 19-20 : ¹⁷ Mais si quelques-unes des branches ont été retranchées [gr. ἐκκλάω, <i>ekklaō</i>], et si toi, qui étais un olivier sauvage, tu as été enté à leur place, et rendu participant de la racine et de la graisse de l'olivier...¹⁹ Tu diras donc : Les branches ont été retranchées [gr. ἐκκλάω, <i>ekklaō</i>], afin que moi je fusse enté. ²⁰ Cela est vrai ; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, mais crains... Causes du jugement : L'incrédulité. Conséquences du jugement : Ils ont été retranchés

Exterminer. Déraciner. Arracher.	Hébreux. נָסַח (<i>nâsach</i>). Grec : ἐξολοθρεύω (<i>exolothreuō</i>) (Actes 3.23), ἐκρίζω (<i>ekrizoō</i>) (Jude 1.12).	Proverbes 2.22 : Mais les méchants seront retranchés du pays, Les infidèles en seront arrachés [héb. נָסַח <i>nâsach</i>]. Jude 1.12 : Ce sont des écueils dans vos agapes, faisant impudemment bonne chère, se repaissant eux-mêmes. Ce sont des nuées sans eau, poussées par les vents ; des arbres d'automne sans fruits, deux fois morts, déracinés [gr. ἐκρίζω, <i>ekrizoō</i>] ... Luc 17.6 : Et le Seigneur dit : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, vous diriez à ce sycomore : Déracine-toi [gr. ἐκρίζω, <i>ekrizoō</i>], et plante-toi dans la mer ; et il vous obéirait. Actes 3.23 (Deutéronome 18.18-19) : ... et quiconque n'écouterà pas ce prophète sera exterminé [gr. ἐξολοθρεύω, <i>exolothreuō</i>] du milieu du peuple. Causes du jugement : l'apostasie Conséquences du jugement : La personne sera exterminée, déracinée.
Jeter loin de sa présence.	Hébreux : שָׁלַק פָּנָיו (<i>shâlak panim</i>).	2 Chroniques 7.20 : je vous arracherai de dessus ma terre que je vous ai donnée ; et cette maison que j'ai sanctifiée pour mon nom, je la rejeterai [héb. שָׁלַק <i>shalak</i>] de devant ma face [héb. פָּנָיו <i>panim</i>], et j'en ferai un proverbe et un sujet de raillerie parmi tous les peuples. (DBY). Causes du jugement : ils ont interdit les statuts et les commandements du Seigneur, l'idolâtrie (2 Chroniques 7.19). Conséquences du jugement : ils ont été arrachés de la Terre et exposés à la moquerie et à la dérision.

Rejeter. Repousser.	Hébreux : מָאַס (<i>mâ'as</i>) Hébreux : זָנַח (<i>zânach</i>)	2 Rois 17.20 : L'Éternel a rejeté [héb. מָאַס <i>mâ'as</i>] le peuple d'Israël dans son entier. Il les a humiliés, il les a livrés entre les mains des pillards et il a fini par les chasser loin de lui. (SG21). Psaume 44.9 : Cependant tu nous repousses [héb. זָנַח <i>zânach</i>], tu nous couvres de honte, Tu ne sors plus avec nos armées...
Se changer en ennemi.	Hébreux : הִפָּךְ (<i>hâphak</i>) Hébreux : אוֹיֵב (<i>'ôyêb</i>)	Ésaïe 63.10 : ... mais ils se rebellèrent et contristèrent l'Esprit de sa sainteté, et il se changea pour eux [héb. הִפָּךְ <i>hâphak</i>] en ennemi [אֹיֵב <i>'ôyêb</i>] ; lui-même, il combattit contre eux. » (DBY). Cause du jugement : Se rebeller contre Dieu et contrister Le Saint Esprit. Conséquence du jugement : Dieu combatte contre eux.
Jeter dehors.	Grec : ἐκβάλλω (<i>ekballō</i>) Grec : βάλλω ἔξω (<i>ballō exō</i>).	Matthieu 8.12 : Mais les fils du royaume seront jetés [gr. ἐκβάλλω, <i>ekballō</i>] dans les ténèbres du dehors [gr. ἐξώτερος, <i>exōteros</i>], où il y aura des pleurs et des grincements de dents. Jean 15.6 : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté [gr. βάλλω, <i>ballō</i>] dehors [gr. ἔξω, <i>exō</i>], comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent. Cause : Infidélité, ne pas demeurer en Christ. Conséquence : Être jeté dans le feu (L'Enfer).
Ôter le chandelier.	Grec : κινέω σοῦ λυχνία (<i>kineō sou luchnia</i>).	Apocalypse 2.5 : Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai [gr. κινέω, <i>kineō</i>] ton chandelier [gr. σοῦ λυχνία <i>sou luchnia</i>] de sa place, à moins que tu ne te repentes. Cause du jugement : Abandonner le Seigneur.

		Conséquences du jugement : L'Église apostate ne sera plus partie de l'Église sainte. Le jugement de l'abandon.
Vomir.	Grec : ἐμέω (<i>emeō</i>).	Apocalypse 3.16 : Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai [gr. ἐμέω, <i>emeō</i>] de ma bouche. Cause du jugement : Être tiède, pratiquer les coutumes du monde, rejeter la Parole de Dieu pour accueillir un évangile corrompu, centré sur les choses matérielles et sur la richesse de la terre. Conséquences du jugement : L'Église apostate ne fera plus partie de l'Église sainte ; elle sera jetée dans les ténèbres du dehors : le jugement de l'abandon.

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 173).

CHAPITRE 2

LES JUGEMENTS ET LES COMPTES À REBOURS DU SEIGNEUR DANS SON CALENDRIER

Dans le chapitre précédent, nous avons examiné les termes utilisés pour désigner le jugement de l'abandon, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament ; nous avons également analysé la manière dont ce jugement a été appliqué à différentes occasions, caractérisées par des états de péché du peuple.

Dans ce chapitre, nous étudierons d'autres jugements que l'on trouve dans les prophéties que Dieu a laissées dans Sa Parole et qui font partie du calendrier du Seigneur.

2.1. Le calendrier du Seigneur

L'Église a considéré que cette dispensation s'agissait d'une parenthèse ajoutée au plan du Seigneur, ce qui est faux. Il n'existe qu'un seul calendrier, que le Dieu tout-puissant a établi avant la fondation du monde, dans lequel Il a envisagé à la fois Israël et les nations. Le Seigneur l'a établi pour la création de l'univers, des anges et des êtres humains ; ces derniers, Il les a conçus pour se multiplier et porter du fruit pour toute l'éternité, afin de peupler l'univers.².

Par conséquent, le calendrier du Seigneur repose sur la contemplation de toute l'humanité dans l'éternité, laquelle serait la progéniture d'Adam saint, sans péché ni mort, une descendance éternelle destinée à accomplir la mission principale pour laquelle Dieu a créé l'être humain :

² Pour plus d'informations sur ce sujet, voir :

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

L'adorer pour toute l'éternité. La descendance infinie constitue les fleuves d'adorateurs qui loueront Dieu le Père, Dieu le Fils et Dieu le Saint-Esprit pour toujours et à jamais, de génération en génération.

Mais le péché d'Adam a interrompu ce plan — que le Seigneur connaissait déjà, puisqu'Il possède les attributs de l'omniscience et de la prescience ; toutefois, Il ne l'a pas annulé, car les desseins de Dieu ne peuvent être ni invalidés ni anéantis par qui que ce soit. Dieu est souverain, et Il a établi huit alliances éternelles qui garantissent l'accomplissement de Son plan et de Ses desseins, incarnés dans des promesses éternelles, scellées par des serments garantis par tous Ses attributs. Alléluia !

Ainsi, Dieu a prévu l'humanité dans l'éternité ; mais le péché d'Adam a introduit la mort dans l'univers et dans toute sa descendance, l'humanité, laquelle est entrée dans un temps lié au corruptible et à la vanité, c'est-à-dire à l'éphémère. Il s'agit d'une période de temps limitée à la vie physique du corps, qui, lorsqu'il meurt, retourne à la poussière. Toutefois, l'éternité est demeurée dans l'être humain en ce qui concerne l'âme et l'esprit, car lorsque le corps physique meurt, ceux-ci ne périssent pas et ne s'anéantissent pas.

Même le corps physique ne disparaît pas définitivement, bien qu'il devienne poussière, car Dieu a établi le décret de la résurrection. Tous les corps humains ressusciteront de la poussière : les uns pour la vie éternelle, les autres pour la damnation éternelle (Jean 5.29 ; Daniel 12.2), car l'homme est responsable de ses actes devant Dieu et doit recevoir sa rétribution.

Afin de restaurer l'éternité de la vie, Dieu a prévu la rédemption en Christ avant même la fondation du monde, car Il savait que l'homme pécherait, comme il est écrit en 1 Pierre 1.18–20 :

¹⁸ sachant que ce n'est pas par des choses périssables, par de l'argent ou de l'or, que vous avez été rachetés de la vaine manière de vivre que vous avez héritée de vos pères,

¹⁹ mais par le sang précieux de Christ, comme d'un agneau sans défaut et sans tache,

²⁰ prédestiné avant la fondation du monde, et manifesté à la fin des temps, à cause de vous...

Après le péché d'Adam, Dieu a continué à traiter avec l'humanité dans Sa patience, jusqu'à ce que la méchanceté se multiplie au point où le Seigneur applique le jugement du Déluge. Ensuite, le Seigneur a continué à traiter avec l'humanité persévérant dans le péché jusqu'à la construction de la tour et de la ville de Babel, ce qui a déclenché le jugement de Dieu, par lequel Il a confondu les langues et provoqué la dispersion des peuples (Genèse chapitre 11).

Après cet événement, le Seigneur a mis en œuvre Son plan en choisissant Abraham, avec lequel Il a établi une alliance, ratifiée en Isaac et en Jacob, fils duquel Il a fait naître le peuple d'Israël. Dieu

avait prévu de faire d'Israël un royaume de prêtres et de saints (Exode 19.6) ; Il lui a confié l'administration de Sa Parole, la prêtrise et les promesses éternelles.

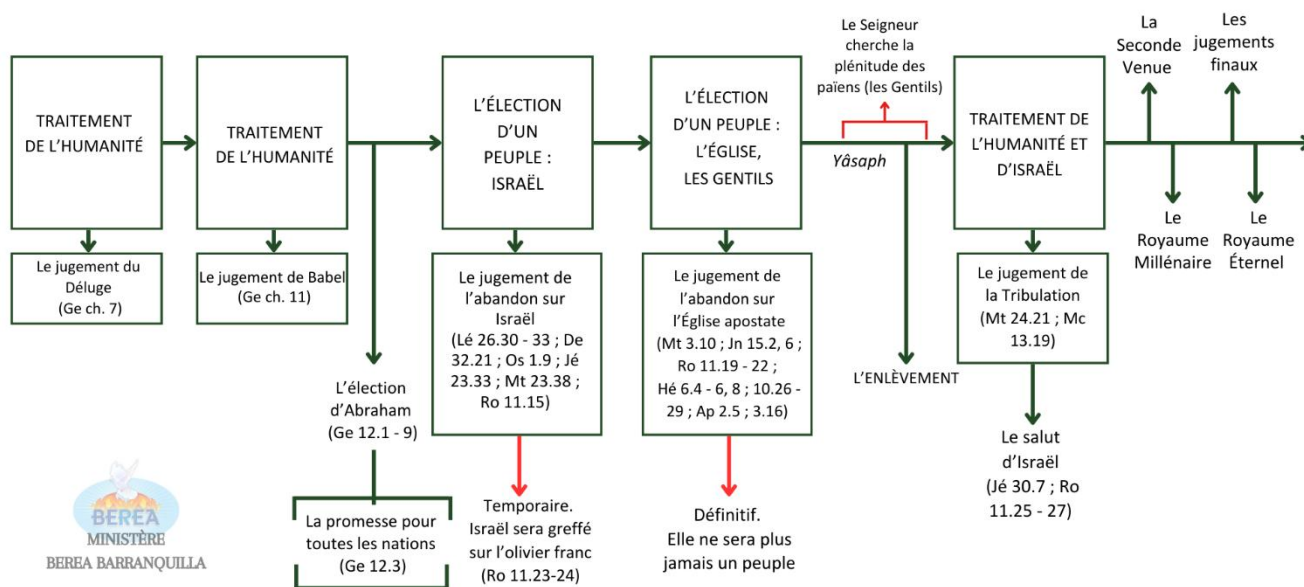
Le Seigneur a toujours été souverain sur Sa création et sur toutes les nations ; cependant, dans Son plan éternel, Il a commencé à traiter de manière particulière avec Israël, qu'Il a choisi pour accomplir la venue de la Postérité promise dans les alliances adamique et abrahamique. L'accomplissement de cette promesse est la raison principale pour laquelle Dieu a préservé Israël et pour laquelle Il n'a pas exécuté le jugement final de l'abandon — la maison laissée déserte (Matthieu 23.38) — avant la première venue du Christ.

Lorsque la venue de la Postérité s'est accomplie, le Seigneur a appelé Israël en premier (Matthieu 10.6 ; 15.24) ; mais Israël L'a rejeté. Alors Dieu a exécuté le jugement de l'abandon sur ce peuple selon un compte à rebours de cinquante jours, à partir de la résurrection du Christ — la fête des prémices de l'orge — jusqu'à la Pentecôte, la fête des prémices du blé, moment où le Seigneur a pris un autre peuple : l'Église. Nous développerons cela plus en détail dans le chapitre 3 de ce livre.

Dieu a utilisé le rejet d'Israël pour mettre en mouvement Son plan en faveur des nations, en se constituant un nouveau peuple, l'Église. En effet, la chute et le rejet d'Israël sont la richesse des nations (Romains 11.12), et leur rejet temporaire est la réconciliation du monde (Romains 11.15). Israël, à cause de son incrédulité, a été mis à part afin que les nations (les païens) puissent être greffées (Romains 11.19–20). Le Seigneur l'avait déjà annoncé lorsqu'Il a déclaré à Moïse qu'Il provoquerait la jalousie d'Israël par ce qui n'était pas un peuple, en référence aux nations (les païens) (Deutéronome 32.21 ; Romains 10.19). À ce stade, le Seigneur traite de nouveau avec toute l'humanité, avec les nations et avec les païens. Voyons cela dans le schéma ci-dessous :

Figure 1

Les relations de Dieu avec l'humanité et Israël.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 408).

Depuis la naissance de l'Église à la Pentecôte (Actes, ch. 2), le Seigneur a invité les païens à faire partie de Son peuple, la nation sainte, le peuple que Christ a racheté par Son sang précieux, par Son sacrifice sur la croix (1 Pierre 2.9-10). Néanmoins, au temps de la fin que nous vivons, s'est accomplie la prophétie du Seigneur selon laquelle l'Église apostasierait de la foi, faisant comme Israël, tombant dans l'incrédulité, parce qu'elle a remplacé la foi incorruptible — la foi précieuse qui regarde aux choses éternelles (2 Pierre 1.1, 4) — par une foi corruptible qui jette son dévolu sur les choses de cette terre.

L'Église apostate a rejeté la Parole de Dieu, poursuivant les idoles — les choses matérielles, la vanité, la vaine gloire, la sagesse humaine —, abandonnant le Seigneur, abandonnant le premier amour, l'Époux, Jésus (Apocalypse 2.4). Le Seigneur a averti l'Église de ne pas devenir arrogante et orgueilleuse, car elle serait coupée comme Israël (Romains 11.22), c'est-à-dire qu'elle subirait le jugement de l'abandon, sans toutefois avoir la possibilité de se repentir. Nous étudierons en profondeur le jugement de l'abandon sur l'Église apostate au chapitre 4.

De même que le Seigneur a eu pitié des païens lorsque Israël a été retranché temporairement, Il étend Sa miséricorde sur les autres païens — les mauvais comme les bons, les boiteux, les estropiés, les pauvres et les aveugles —, comme le montrent les paraboles prophétiques des noces en Matthieu 22.1-14 et du grand souper en Luc 14.15-24. Dans ces passages, nous trouvons un calendrier prophétique de la fin des temps.

De même, dans Romains 11, il apparaît un calendrier, car après l'explication du jugement de l'abandon sur Israël — rejet, exclusion, branches brisées (Romains 11.12, 15, 17-20) —, le Seigneur annonce par Paul le jugement de l'abandon sur l'Église apostate (Romains 11.22). Puis il parle de l'entrée de la totalité des païens (les Gentils), se référant à ce que le Seigneur fait actuellement : Il cueille le blé, Il appelle les boiteux, les estropiés, les pauvres et les aveugles, qui sont greffés et prennent la place laissée vacante par les apostats coupés et retranchés.

L'apôtre déclare que lorsque la totalité des païens (les Gentils) sera entrée, Israël sera sauvé, ce qui se produira durant la Tribulation. Alléluia ! Quel calendrier puissant ! Résumons ces faits puissants, preuves indiscutables de la miséricorde de Dieu :

L'olivier cultivé est le peuple de Dieu, qui a d'abord été Israël, que Jésus a appelé « mon peuple » dans le cadre de l'Alliance de la Loi. Israël s'est heurté à la pierre d'achoppement, au rocher de scandale, c'est-à-dire à la Parole de Dieu (Romains 9.31-33), car ce peuple a rejeté les commandements de Dieu et Dieu Lui-même (Deutéronome 32.15), rejetant Christ lors de Sa première venue. Pour cette raison, Israël a été retranché de l'olivier cultivé et a cessé d'être un peuple³ (Romains 11.17-20).

Pour cette raison également, le Seigneur a pris les païens — l'olivier sauvage — qui n'étaient pas un peuple (Deutéronome 32.21 ; Romains 10.19 ; 11.11 ; 1 Pierre 2.10), et les a greffés sur l'olivier cultivé (Romains 11.11-12, 17-20, 24), faisant d'eux un peuple élu, une nation sainte (1 Pierre 2.9).

La Bible enseigne qu'à la fin des temps, l'apostasie de l'Église viendrait comme un signe clair de l'approche de l'Enlèvement. C'est ainsi que l'Église apostate est apparue, représentée par les cinq Églises que le Seigneur exhorte dans les chapitres 2 et 3 de l'Apocalypse : Éphèse, Pergame, Thyatire, Sardes et Laodicée ; cette dernière représente le point culminant de l'apostasie.

³ Il existe une différence entre « être un peuple » et « être une nation ». Dieu a appelé Israël « mon peuple » lorsqu'Il l'a pris sous l'Alliance de la Loi. C'est le Seigneur Lui-même qui le désigne comme « peuple », et cette appellation est liée à la protection divine. Lorsque Israël se trouvait dans l'apostasie à l'époque des Juges, le Seigneur ne le considérait plus comme Son peuple ; c'est pourquoi Il l'a abandonné et a retiré Sa protection. Toutefois, cet abandon fut temporaire, car le Seigneur n'a jamais rejeté Israël (Romains 11.1), et Il n'a donc pas permis qu'il soit totalement détruit.

Israël est devenu une nation lorsqu'il a pris possession de la Terre promise. Lors du jugement des captivités sous les empires assyrien et babylonien, Israël a cessé d'être une nation, puisqu'il a été expulsé de sa terre et que la protection divine lui a été retirée. Néanmoins, le Seigneur a continué à le préserver à cause de Son alliance avec Abraham et de Sa Parole prophétique, par laquelle Il avait établi Ses desseins concernant Israël.

En 1948, Israël est redevenu une nation, puisqu'il est retourné sur sa terre et est désormais compté parmi les autres nations. Cependant, à l'heure actuelle, Dieu ne le considère pas comme Son peuple (Osée 1.9), car le jugement de l'abandon demeure sur Israël. Mais durant la Tribulation, il sera de nouveau appelé « mon peuple » par le Seigneur (Osée 1.10 ; 2.14-16), lorsqu'il se repentira et Le recevra comme Seigneur, Sauveur et Dieu, et que s'accomplira la prophétie : « ...jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur » (Matthieu 23.39).

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

En plus de la prophétie concernant l'apostasie, il existe celle des jugements de Dieu sur l'Église apostate, parce qu'elle a trébuché dans la Parole comme Israël (1 Pierre 2.7-8), qu'elle a rejeté la pierre vivante, précieuse, choisie et principale — Christ, la pierre angulaire —, en Le foulant aux pieds, en tenant Son sang pour profane et en outrageant le Saint-Esprit (Hébreux 10.29).

L'Église apostate a utilisé la Nouvelle Alliance et l'œuvre rédemptrice du Christ pour satisfaire ses désirs terrestres, prêchant et enseignant la prospérité matérielle, la recherche des biens de cette terre, la vanité et la vaine gloire. C'est pour cette raison que Dieu a déversé sur l'Église apostate le jugement de l'aveuglement et le jugement de l'abandon. Elle est malheureuse, misérable, pauvre, aveugle et nue, parce qu'elle a été laissée sans promesses éternelles, sans sacerdoce, sans chandelier et sans demeure dans la Nouvelle Jérusalem (Apocalypse 2.5 ; 3.17).

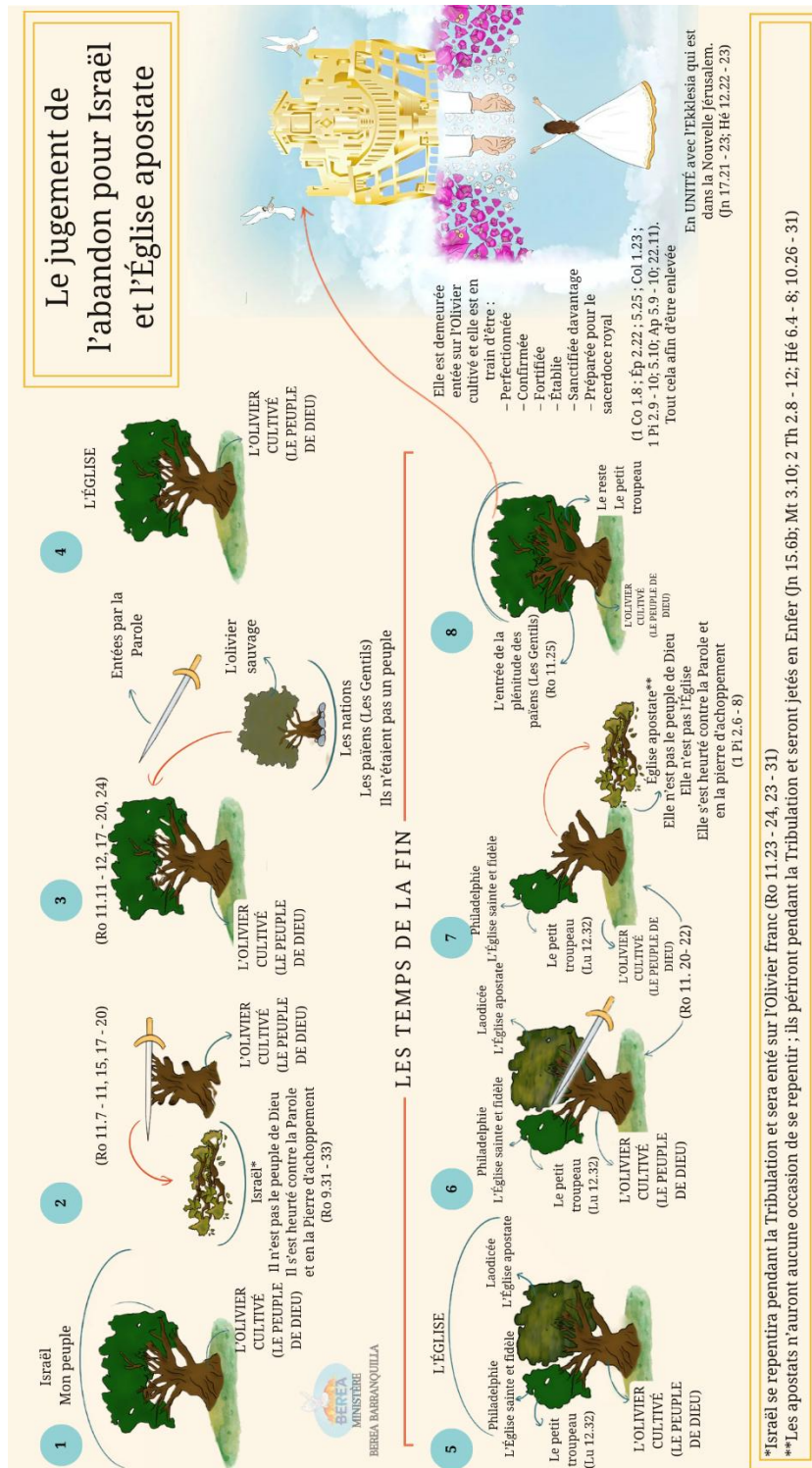
L'Église apostate a été coupée de l'olivier cultivé (Romains 11.20-22) et n'est donc plus l'Église du Seigneur ; elle a cessé d'être le peuple de Dieu, une nation sainte. Le Seigneur est resté avec Sa sainte Église, représentée par les Églises de Philadelphie et de Smyrne, et Il y greffe des païens qui ne Le demandaient pas et ne Le cherchaient pas (cf. Ésaïe 65.1 ; Romains 10.20).

Après avoir retranché l'Église apostate — infidèle, adultère et fornicatrice —, le Seigneur est en train de perfectionner Sa sainte Église, de la confirmer, de l'établir, de la sanctifier et de l'amener à pratiquer encore la justice, dans le peu de temps qui lui reste avant de la prendre avec Lui dans l'Enlèvement, pour l'emmener à la Nouvelle Jérusalem, aux noces de l'Agneau. Alléluia ! (1 Corinthiens 1.8 ; Éphésiens 2.22 ; 5.25-27 ; Colossiens 1.23 ; 1 Pierre 2.9-10 ; 5.10 ; Apocalypse 5.9-10 ; 22.11)

Voyons ce qui précède dans la figure suivante :

Figure 2

Le jugement de l'abandon sur Israël et sur l'Église apostate de la fin des temps.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 411).

Le Seigneur a révélé à Daniel les temps prophétiques contenus dans le songe de Nebucadnetsar ; c'est pourquoi, dans Daniel 2.21, il est dit que Dieu donne la sagesse aux sages et la science à ceux qui ont de l'intelligence, car seuls ceux-ci peuvent comprendre les temps du Seigneur, par la révélation du Saint-Esprit. En effet, il est écrit : « ...aucun des méchants ne comprendra, mais ceux qui auront de l'intelligence comprendront » (Daniel 12.10b).

L'Église devait prier, pleurer et gémir afin de recevoir l'intelligence, un esprit de sagesse et de révélation dans la connaissance de Dieu (Éphésiens 1.17), pour comprendre les temps prophétiques, tout comme Moïse a prié dans le Psaume 90.12 :

¹² Enseigne-nous à bien compter nos jours, Afin que nous appliquions notre cœur à la sagesse.

Mais la plupart des églises se sont consacrées à prier pour les choses corruptibles, car elles ont fixé leur cœur sur les biens terrestres et non sur les biens à venir. L'Église apostate s'est consacrée à prêcher et à enseigner un évangile corruptible, un autre évangile, qui est une malédiction, de sorte que ceux qui acceptent et pratiquent cet évangile de l'homme sont maudits (Galates 1.9).

Le Saint-Esprit est l'Onction qui enseigne, car Il a reçu la mission de conduire la sainte Église dans toute la vérité et de lui enseigner toutes choses ; parmi celles-ci se trouve l'intelligence du temps prophétique, c'est-à-dire le calendrier de la fin des temps. Lisons 1 Jean 2.24–29 :

²⁴ **Que ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous.** Si ce que vous avez entendu dès le commencement **demeure** en vous, vous **demeurerez** aussi dans le Fils et dans le Père.

²⁵ Et la promesse qu'il nous a faite, c'est la vie éternelle.

²⁶ **Je vous ai écrit ces choses au sujet de ceux qui vous égarent.**

²⁷ **Pour vous, l'onction** que vous avez reçue de lui **demeure** en vous, et vous n'avez pas besoin qu'on vous enseigne; **mais comme son onction vous enseigne toutes choses**, et qu'elle est véritable et qu'elle n'est point un mensonge, **demeurez** en lui selon les enseignements qu'elle vous a donnés.

²⁸ Et maintenant, petits enfants, **demeurez** en lui, afin que, lorsqu'il paraîtra, nous ayons de l'assurance, **et qu'à son avènement nous ne soyons pas confus et éloignés de lui.**

²⁹ Si vous savez qu'il est juste, reconnaissez que quiconque pratique la justice est né de lui.

Dans ce passage, le Seigneur s'adresse à l'Église de la fin des temps, et le contexte est celui qui précède l'Enlèvement (« à son avènement » : v. 28). Il y est question d'apostats et de trompeurs (« ceux qui vous égarent » : v. 26).

Il y a un avertissement clair pour l'Église : « ...que ce que vous avez entendu dès le commencement demeure en vous... » (v. 24). C'est le même message que le Seigneur adresse dans Apocalypse 3.3 à l'église morte de Sardes : « Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, garde-le, et repens-toi ». Cette église n'a pas tenu compte de l'avertissement de 1 Jean 2.24 ; elle correspond à l'Église apostate de la fin des temps, sur laquelle le jugement de l'abandon est tombé : elle a été retranchée, vomie et chassée.

Dans 1 Jean 2.27, le Seigneur parle de l'onction que l'Église a reçue et se réfère au Saint-Esprit, qui enseigne toutes choses ; cela renvoie à Jean 14.26 :

²⁶ Mais le consolateur, l'Esprit Saint, que le Père enverra en mon nom, **vous enseignera toutes choses**, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit.

Il y a une réitération de l'exhortation à DEMEURER en Christ et à laisser Sa Parole DEMEURER dans la congrégation (l'Église) ; le terme « demeurer » est mentionné six fois (1 Jean 2.24, 27 et 28). Ce commandement se comprend ainsi : ne pas abandonner la Parole de Dieu, ne pas abandonner le Seigneur Jésus-Christ, ne pas apostasier.

Mais la plupart des églises n'ont pas tenu compte de cet avertissement ; au contraire, elles ont apostasié et ont cessé de DEMEURER en Christ. La Parole éternelle n'a pas demeuré en elles ; ainsi, elles ont été retranchées, abandonnées, coupées et chassées, et elles sont déjà entrées dans le jugement de la honte. C'est pourquoi Jean dit : « ... et qu'à son avènement nous ne soyons pas confus et éloignés de lui. » (1 Jean 2.28) ; ce qui signifie que, lorsque la venue du Christ dans l'Enlèvement approche, le jugement de la honte ne tombe pas sur la personne qui est demeurée fidèle.

Certes, le jugement de l'abandon est déjà tombé sur les apostats : ils sont déjà loin du Seigneur et sont assurés de la honte. Cela est arrivé à l'Église apostate parce qu'elle n'a pas demeuré dans la Parole, parce qu'elle n'a pas compris les temps prophétiques, le calendrier de la fin des temps, lequel contient la sagesse du Roi que seul le Saint-Esprit peut enseigner.

Il faut la sagesse de l'Onction qui enseigne, de l'Esprit glorieux, pour être capable de comprendre que, dans le temps du Seigneur — le *Kairos* —, une semaine de sept jours devient une semaine de sept ans (Genèse 29.27 ; Lévitique 25.8 ; Daniel 9.24) ; et que, dans le temps du Seigneur, un jour est comme mille ans et mille ans comme un jour (Psaume 90.4 ; Osée 6.2 ; 2 Pierre 3.8).

L'enseignement du Saint-Esprit, le Consolateur, est nécessaire pour compter les jours avec sagesse, comme Moïse l'a prié ; pour comprendre que, dans Son calendrier, le Seigneur a prolongé dans le temps la soixante-neuvième semaine, au cours de laquelle l'Église est née, et qu'Il a développé cette période sur près de deux mille ans. Mais la fin de cette semaine approche, avec

la fin de la Pentecôte, le jour de l'Enlèvement de l'Église, lorsque le Seigneur ramènera auprès de Lui ceux qui se sont endormis (1 Thessaloniens 4.13-14).

Nous réaffirmons qu'il n'existe qu'un seul calendrier prophétique de la fin, que l'Église n'est ni une parenthèse ni un ajout à ce calendrier, mais qu'elle est le fruit du sacrifice du Christ sur la croix, de Sa mort, par laquelle la Nouvelle Alliance a commencé. C'est pourquoi, dans Daniel 9.24-26, il est dit :

²⁴ **Soixante-dix semaines ont été fixées sur ton peuple** et sur ta ville sainte, pour faire cesser les transgressions et mettre fin aux péchés, pour expier l'iniquité et amener la justice éternelle, pour sceller la vision et le prophète, et pour oindre le Saint des saints.

²⁵ Sache-le donc, et comprends ! Depuis le moment où la parole a annoncé que Jérusalem sera rebâtie **jusqu'à l'Oint, au Conducteur**, il y a sept semaines et soixante-deux semaines, les places et les fossés seront rétablis, mais en des temps fâcheux.

²⁶ Après les soixante-deux semaines, **un Oint sera retranché**, et il n'aura pas de successeur. Le peuple d'un chef qui viendra détruira la ville et le sanctuaire, et sa fin arrivera comme par une inondation; il est arrêté que les dévastations dureront jusqu'au terme de la guerre.

Le Seigneur déclare que les soixante-dix semaines sont déterminées pour le peuple d'Israël, car l'Église ne passera pas par le jugement de la Tribulation, qui correspond à la soixante-dixième semaine de Daniel. Toutefois, il convient de remarquer que les versets 25 et 26 parlent de la Nouvelle Alliance, puisqu'ils prophétisent la venue du Messie et l'événement de Son entrée triomphale à Jérusalem, lorsqu'Il a été adoré comme Roi (Matthieu 21.5, 9), accomplissant la prophétie de Zacharie 9.9, lorsqu'il est dit : « Le Messie le Prince ».

La prophétie de la Nouvelle Alliance dans ce passage de Daniel 9 est confirmée au verset 26, lorsqu'il est question de la mort du Christ, par laquelle nous avons reçu le pardon des péchés. Israël a rejeté les bienfaits de l'œuvre rédemptrice du Christ et a été exclu de la Nouvelle Alliance, dans laquelle sont entrés le reste des Juifs du début de l'Église et les Gentils de toutes les nations.

Par conséquent, nous nous trouvons dans la soixante-neuvième semaine, celle de la Nouvelle Alliance, celle de la grâce ; et Dieu, dans Sa miséricorde, l'a prolongée dans le temps jusqu'à ce que la totalité des païens (les Gentils) entre et que le Seigneur vienne chercher Son Église dans l'Enlèvement. À l'heure actuelle, le Seigneur est en train de compléter Ses brebis pour cette totalité, afin que la Pentecôte — le numéro cinquante — s'achève et que l'offrande sainte soit élevée et présentée devant Dieu.

Ce temps de recherche de la totalité des païens (les Gentils), en vue d'accomplir la plénitude de la Pentecôte, ou fête des prémices du blé, a commencé après que le Seigneur a retranché l'Église

apostate qui contaminait le corps saint du Christ, comme cela est prophétisé dans les Écritures, ainsi que nous l'avons vu au chapitre 1.

Les Écritures annoncent que le Seigneur adresserait un appel à l'Église — les conviés, les invités, les appelés (gr. *kaleō* ; Matthieu 22.3 ; Luc 14.17) — lorsque les noces et le repas seraient prêts et que tout serait préparé. Dans les paraboles prophétiques citées, cet appel est donné sous la forme d'un ordre direct, avec un accomplissement qui paraît immédiat : « Tout est prêt, venez aux noces » (Matthieu 22.4b), « Venez, car tout est déjà prêt » (Luc 14.17b) et « Voici, l'Époux vient » (Matthieu 25.6).

Face au rejet de l'invitation, l'Église apostate serait exclue, rejetée, retranchée et jetée dehors : tel est le jugement de l'abandon.

Or, la prophétie est liée au temps, car elle doit s'accomplir dans le *Kairos* de Dieu et dans le *chronos* humain. Les questions sont donc les suivantes : quand le Seigneur accomplirait-Il ces prophéties, et comment l'Église connaîtrait-elle le moment de l'accomplissement des prophéties liées au calendrier du Seigneur ?

La tradition de l'Église affirme qu'elle ne saurait jamais rien ; cependant, cela est contraire à l'Écriture, car le Seigneur a déclaré que le Saint-Esprit enseignerait toutes choses à l'Église (Jean 14.26), qu'Il la conduirait dans toute la vérité et Lui ferait connaître les choses à venir (Jean 16.13). Si les prophètes de l'Ancienne Alliance comprenaient les temps lorsque l'Esprit venait sur eux, combien plus la sainte Église — qui est la demeure du Saint-Esprit — comprendrait-elle toutes choses, comme le dit Jean 14.26.

Les réponses aux questions « Quand le Seigneur accomplirait-Il ces prophéties ? » et « Comment l'Église connaîtrait-elle le moment de leur accomplissement ? » sont les suivantes : le Saint-Esprit ferait connaître à la sainte Église le temps de l'accomplissement des prophéties de la fin des temps, par la compréhension des Écritures et par l'illumination de l'intelligence (Éphésiens 1.18). Quant au moment où ces prophéties se réaliseraient, la réponse est donnée par le signe que le Seigneur a accordé à l'Église : le figuier, Israël (Osée 9.10).

Dans le discours du mont des Oliviers, le Seigneur a dit aux disciples — qui représentent l'Église future — ce qui suit en Matthieu 24.32–35 :

³² **Instruisez-vous par une comparaison tirée du figuier. Dès que ses branches deviennent tendres, et que les feuilles poussent, vous connaissez que l'été est proche.**

³³ De même, quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, à la porte.

³⁴ Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera point, que tout cela n'arrive.

³⁵ Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point.

Le verset 32 fait référence à la renaissance d'Israël en tant que nation, qui s'est accomplie en 1948, après 1 878 ans de dispersion. Le Seigneur a exhorté l'Église à être attentive à cet événement miraculeux, car à partir de celui-ci commencerait le compte à rebours menant à l'Enlèvement et au début de la Tribulation, la soixante-dixième semaine de Daniel. En effet, lorsque la Pentecôte s'achèvera, ce jugement commencera : la semaine soixante-dix, le temps de la détresse de Jacob. Dans la compréhension que le Saint-Esprit donnerait — et a donnée — à la sainte Église se trouve le principe de la proximité de la promesse, principe qui a opéré dans les comptes à rebours prophétiques, comme nous l'expliquerons ci-dessous :

2.2. Compte à rebours dans le calendrier du Seigneur

Le Seigneur a fixé des comptes à rebours dans Son calendrier prophétique afin d'accomplir des objectifs spécifiques ; tous ces comptes à rebours sont liés à l'exécution d'un jugement par Dieu ; voyons :

2.2.1. Le compte à rebours du jugement du déluge

Le Seigneur a donné à Noé un compte à rebours de cent vingt ans, au terme duquel Il a exécuté le jugement du Déluge. Il a donné des instructions précises à Son serviteur pour construire l'arche dans laquelle sa maison serait sauvée (Hébreux 11.7). Noé a prêché pendant ces cent vingt ans, tandis que le compte à rebours s'écoulait ; c'est pourquoi il est appelé le prédicateur de la justice (2 Pierre 2.5). Lisons les versets 3, 12–14 et 17 de Genèse 6 (DBY) :

³ Et l'Éternel dit : Mon Esprit ne contestera pas à toujours avec l'homme, puisque lui n'est que chair ; **mais ses jours seront cent vingt ans.**

¹² Et Dieu regarda la terre, et voici, elle était corrompue, car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre.

¹³ Et Dieu dit à Noé : La fin de toute chair est venue devant moi, car la terre est pleine de violence à cause d'eux ; et voici, je vais les détruire avec la terre.

¹⁴ Fais-toi une arche de bois de gopher. Tu feras l'arche avec des loges, et tu l'enduiras de poix en dedans et en dehors.

¹⁷ Et moi, voici, je fais venir le déluge d'eaux sur la terre, pour détruire de dessous les cieux toute chair en laquelle il y a esprit de vie ; tout ce qui est sur la terre expirera.

Dans le compte à rebours de cent vingt ans précédant le jugement du Déluge, le Seigneur a également donné un autre compte à rebours de sept jours, au terme duquel la prophétie s'est accomplie ; lisons Genèse 7.1–5 :

¹ L'Éternel dit à Noé : Entre dans l'arche, toi et toute ta maison ; car je t'ai vu juste devant moi parmi cette génération.

² Tu prendras auprès de toi sept couples de tous les animaux purs, le mâle et sa femelle ; une paire des animaux qui ne sont pas purs, le mâle et sa femelle ;

³ sept couples aussi des oiseaux du ciel, mâle et femelle, afin de conserver leur race en vie sur la face de toute la terre.

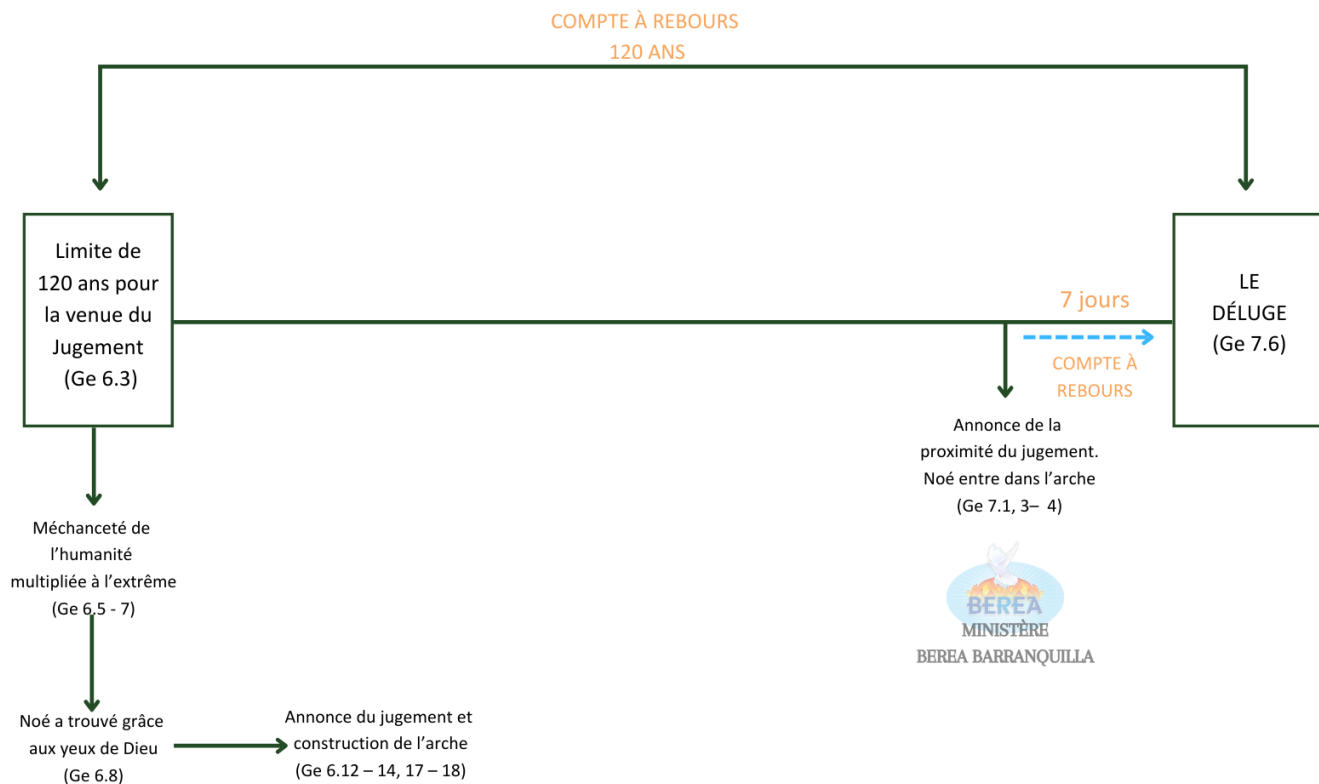
⁴ **Car, encore sept jours**, et je ferai pleuvoir sur la terre quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai de la face de la terre tous les êtres que j'ai faits.

⁵ Noé exécuta tout ce que l'Éternel lui avait ordonné.

Regardons le compte à rebours jusqu'au jugement du Déluge dans la figure 3 :

Figure 3

Compte à rebours jusqu'à l'accomplissement du jugement du Déluge.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 442).

2.2.2. Le compte à rebours pour la délivrance d'Israël de l'esclavage, sa naissance en tant que peuple et le jugement sur l'Égypte

Le Seigneur a donné à Abraham un compte à rebours de quatre cents ans jusqu'à la délivrance de sa descendance et à l'exécution du jugement sur l'Égypte. Lisons Genèse 15.13–16 :

¹³ Et l'Éternel dit à Abram : Sache que tes descendants seront étrangers dans un pays qui ne sera point à eux ; ils y seront asservis, **et on les opprimera pendant quatre cents ans.**

¹⁴ Mais je jugerai la nation à laquelle ils seront asservis, et ils sortiront ensuite avec de grandes richesses.

¹⁵ Toi, tu iras en paix vers tes pères, tu seras enterré après une heureuse vieillesse.

¹⁶ A la quatrième génération, ils reviendront ici ; car l'iniquité des Amoréens n'est pas encore à son comble.

Le Seigneur a également dit à Abraham qu'à la quatrième génération, ils reviendraient dans ce pays⁴ (Genèse 15.16). Plus tôt, le Seigneur a établi la durée de l'esclavage d'Israël en Égypte, qui serait de quatre cents ans selon Genèse 15.13 (ratifié dans Actes 7.6). Cependant, dans Exode 12.40–41 et Galates 3.17, il est question de quatre cent trente ans.

L'explication de cette différence réside dans le point de départ à partir duquel le compte à rebours est effectué. Dans le cas des quatre cent trente ans, le nombre d'années est compté à partir de Genèse 12, lorsque le Seigneur a appelé Abraham et lui a donné les promesses de la terre et de la descendance, jusqu'au départ d'Israël d'Égypte. En effet, dès l'époque de Genèse 12, Abraham était déjà étranger et affligé en Égypte (Genèse 12.10–20).

Remarquons que la prophétie que le Seigneur donne à Abraham est certaine, car elle contient l'expression « sache », qui correspond en hébreu au verbe « savoir », *יָדָעַ* (*yâda'*), répété deux fois : *יָדָעַ יָדָעַ* (*yâda' yâda'*)

La prophétie du Seigneur à Abraham énonce ce qui suit concernant sa postérité :

- a) elle habitera dans un pays étranger ;
- b) elle sera asservie dans ce pays ;
- c) elle y sera opprimée.

Cela inclut bien sûr la résidence en Égypte, mais englobe également l'époque d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, puisqu'ils habitaient dans un pays étranger (Genèse 17.8 ; Psaumes 105.11). L'affliction subie par Isaac à cause de la moquerie et de la persécution d'Ismaël est également rapportée (Genèse 21.9 ; Galates 4.29–30), puis celle qu'Isaac a connue à Guérar (Genèse 26.7, 14, 15).

⁴ Pour une étude plus approfondie des générations d'Abraham jusqu'à la sortie des enfants d'Israël d'Égypte, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Quant au point de départ du décompte des quatre cents ans d'affliction, celui-ci est situé au moment de la persécution d'Ismaël envers Isaac, alors que ce dernier avait environ cinq ans. Trente ans auparavant, le Seigneur s'était manifesté à Abraham en Genèse 12, lorsqu'il lui avait donné la promesse. C'est pourquoi Paul affirme dans Galates 3.17 que la Loi, survenue quatre cent trente ans plus tard, n'invalide pas la promesse.

Ainsi, depuis l'appel d'Abraham jusqu'à la persécution d'Isaac par Ismaël, puis l'esclavage d'Israël en Égypte et sa délivrance, quatre cent trente ans d'affliction sont comptés ; mais si l'on compte depuis la persécution d'Isaac par Ismaël jusqu'au départ d'Israël d'Égypte, on obtient quatre cents ans (Wright, 2010).

Or, dans Exode 12.40, il est dit qu'Israël a séjourné en Égypte quatre cent trente ans ; mais ce peuple a commencé avec Abraham (Genèse 12), et c'est précisément ce serviteur qui a séjourné en Égypte. Par conséquent, le calcul doit être établi à partir de ce point ; ainsi, le passage d'Exode 12.40–41 englobe Abraham, Isaac et Israël comme une seule entité au sein de la nation. Le compte à rebours apparaît clairement dans la manière dont Dieu a utilisé le principe de la proximité de la promesse, que nous trouvons dans Actes 7.17–21 ; lisons (OST) :

¹⁷ Mais, **comme le temps de la promesse** que Dieu avait faite avec serment à Abraham, approchait, le peuple s'accrut et se multiplia en Égypte,

¹⁸ Jusqu'à ce qu'il vint un autre roi, qui n'avait point connu Joseph.

¹⁹ Ce roi, usant d'artifice contre notre nation, traita durement nos pères, jusqu'à leur faire exposer leurs enfants, afin qu'ils ne fussent pas conservés en vie.

²⁰ En ce temps-là, naquit Moïse, qui était beau devant Dieu et qui fut nourri trois mois dans la maison de son père.

²¹ Ensuite, ayant été exposé, la fille de Pharaon le recueillit, et le fit élever comme son fils.

Remarquons comment le Seigneur dirige les événements à mesure que le temps de la promesse approche, ce qui est directement lié au compte à rebours. Autrement dit, lorsque le compte à rebours touche à sa fin, le temps de la promesse s'approche.

Les événements que le Seigneur a suscités dans Sa souveraineté, tels qu'ils sont énumérés dans le discours d'Étienne en Actes 7.17–19, sont les suivants :

- a) le peuple d'Israël, la postérité d'Abraham, s'est accru et multiplié (Exode 1.7) ;
- b) un autre roi s'est levé en Égypte, qui ne connaissait pas Joseph (Exode 1.8) ;
- c) ce roi a commencé à maltraiter le peuple et à faire périr ses enfants, afin d'empêcher sa multiplication (Exode 1.11–16).

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Le Seigneur, dans Sa souveraineté, a permis que le peuple soit affligé afin qu'il crie pour la délivrance (Exode 3.9). Regardons maintenant les événements :

Tableau 1

Le compte à rebours de la promesse faite à Abraham à Moïse

L'âge des patriarches	Événement	Passage	Années depuis la promesse	Années avant l'exode Compte à rebours
Abraham : 75 ans	Dieu fait la promesse à Abraham et quitte Haran.	Genèse 12.1 - 4	0	430
Abraham : 75-85	Dieu dit à Abraham que ses descendants seraient étrangers, esclaves et affligés pendant 400 ans.	Genèse 15.13	0-10	430-420
Abraham : 85 ans	Abraham vit à Canaan pendant 10 ans, prend Agar et conçoit Ismaël.	Genèse 16.3 - 4	10	420
Abraham : 86 ans	Ismaël est né.	Genèse 16.15 - 16	11	419
Abraham : 100 Ismaël : 14	Naissance d'Isaac.	Genèse 21.5	25	405
Abraham : 105 Isaac : 5 Ismaël : 19	Isaac est sevré. Ismaël le taquine, le poursuit.	Genèse 21.8 - 9 Galates 4.29	30	400
Abraham : 140 Isaac : 40 ans	Isaac épouse Rebecca.	Genèse 24.1 - 67 Genèse 25. 20	65	365
Abraham : 160 Isaac : 60	Naissance d'Ésaü et de Jacob.	Genèse 25. 26	85	345
Abraham : 175 Isaac : 75 ans Jacob : 15 ans	Abraham meurt.	Genèse 25. 7	100	330

Les jugements et les comptes à rebours du Seigneur dans son calendrier

Isaac : 151 Jacob : 91 ans	Naissance de José.	Genèse 30. 22 - 24	176	254
Isaac : 168 Jacob : 108 Joseph : 17 ans	Joseph est vendu par ses frères et emmené en Égypte.	Genèse 37	193	237
Isaac : 180 Jacob : 120 Joseph : 29 ans	Isaac meurt.	Genèse 35. 28 - 29	205	225
Jacob : 121 Joseph : 30 ans	Joseph a été nommé commandant en second par Pharaon.	Genèse 41. 46	206	224
Jacob : 130 Joseph : 39 ans	Joseph se révèle à ses frères, 2 ans après la famine, il en manque 5. Jacob rencontre Pharaon.	Genèse 45. 4 - 6 Genèse 47. 9	215	215
Jacob : 147 Joseph : 56 ans	Jacob meurt.	Genèse 47.28 Genèse 49.33	232	198
Joseph : 110 ans	José meurt.	Genèse 50.26	286	144
	Seulement 64 ans se sont écoulés entre le moment de la mort de Joseph et la naissance de Moïse.	Exode 6.16-20		
Moïse : 3 mois	Naissance de Moïse, il est mis dans un panier et adopté par la fille de Pharaon.	Exode 2	350	80 ans
Moïse : 80 ans	Moïse et Aaron parlent à Pharaon et l'exode d'Égypte commence.	Exode 7.7.	430	0

Note. Données tirées de Wright (2010), citées dans Ferrer et Rodríguez (2023e, p 444). (Traduit et adapté par les auteurs).

Il est frappant de constater qu'à l'approche de l'accomplissement de la promesse que le Seigneur a faite à Abraham, Moïse est né, précisément quatre-vingts ans avant la fin du compte à rebours

des quatre cents ans que le Seigneur avait annoncés à Son serviteur Abraham, en relation avec deux événements :

- a) la délivrance de sa postérité, qui serait asservie dans un pays étranger ;
- b) le jugement de la nation qui la soumettrait à la servitude, à savoir l'Égypte.

La promesse concernant ces deux événements s'est accomplie lorsque Moïse a eu quatre-vingts ans (Exode 7.7). Le nombre quatre-vingts revêt une signification particulière et puissante, au même titre que le nombre soixante-dix ; c'est pourquoi Moïse lui-même dit au Seigneur, dans le Psaume 90.10 :

¹⁰ **Les jours de nos années s'élèvent à soixante-dix ans**, Et, pour les plus robustes, à **quatre-vingts ans** ; Et l'orgueil qu'ils en tirent n'est que peine et misère, **Car il passe vite, et nous nous envolons**.

Pourquoi Moïse a-t-il écrit cela alors qu'il avait précisément quatre-vingts ans lorsque le Seigneur l'a appelé à accomplir sa mission, et qu'il était évident qu'il ne mourrait pas immédiatement ? Il existe une limite de temps que le Saint-Esprit a conduit Moïse à exprimer par écrit : celle de quatre-vingts ans, présentée dans ce psaume comme l'âge maximal d'une génération, et qui apparaît dans l'expression « les jours de nos années ». En hébreu, cette expression est יָמֵינוּ (yôm). שָׁנֵינוּ (*shâneh*).

Les quatre-vingts ans sont indiqués comme une limite, car il est dit ensuite : « Car ils passent vite, et nous nous envolons ». Il est évident qu'un message prophétique puissant est communiqué ici, car rappelons-le, le thème central de ce psaume est le TEMPS. Observons maintenant les expressions temporelles qui y sont répétées, dans le tableau suivant :

Tableau 2

Les expressions du temps dans le Psaume 90 de Moïse

Verset du Psaume 90 (DBY)	Expression temporelle
¹ Seigneur, tu as été notre demeure de génération en génération .	De génération en génération
² Avant que les montagnes fussent nées et que tu eusses formé la terre et le monde, d'éternité en éternité tu es Dieu.	D'éternité en éternité
⁴ Car mille ans , à tes yeux, sont comme le jour d'hier quand il est passé, et comme une veille dans la nuit .	Mille ans Le jour d'hier Une veille de la nuit.

⁵ Comme un torrent tu les emportes ; ils sont comme un sommeil, au matin , comme l’herbe qui reverdit :	Au matin
⁶ Au matin , elle fleurit et reverdit ; le soir on la coupe, et elle sèche.	Au matin le soir
⁹ Car tous nos jours s’en vont par ta grande colère ; nous consomons nos années comme une pensée.	Nos jours Nos années
¹⁰ Les jours de nos années montent à soixante-dix ans , et si, à cause de la vigueur, ils vont à quatre-vingt ans , leur orgueil encore est peine et vanité ; car notre vie s’en va bientôt, et nous nous envolons.	Les jours Années Soixante-dix ans Quatre-vingts ans
¹² Enseigne-nous ainsi à compter nos jours , afin que nous en acquérions un cœur sage.	Compter nos jours
¹³ Éternel ! retourne-toi. - Jusques à quand ? - Et repens-toi à l’égard de tes serviteurs.	Jusques à quand (Jusqu’à quand)
¹⁴ Rassasie-nous, au matin , de ta bonté ; et nous chanterons de joie, et nous nous réjouissons tous nos jours .	Au matin Tous nos jours
¹⁵ Réjouis-nous selon les jours où tu nous as affligés, selon les années où nous avons vu des maux.	Les jours Les années

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 446).

Le puissant message prophétique que le Seigneur veut donner au verset 10 du Psaume 90 est la mesure du temps qu’est **la génération**, que le Seigneur Jésus-Christ mentionne dans Matthieu 24.34, lorsqu’Il dit : « Je vous le dis en vérité, cette génération ne passera point, que tout cela n’arrive. »

Les liens avec le Psaume 90 sont les suivants :

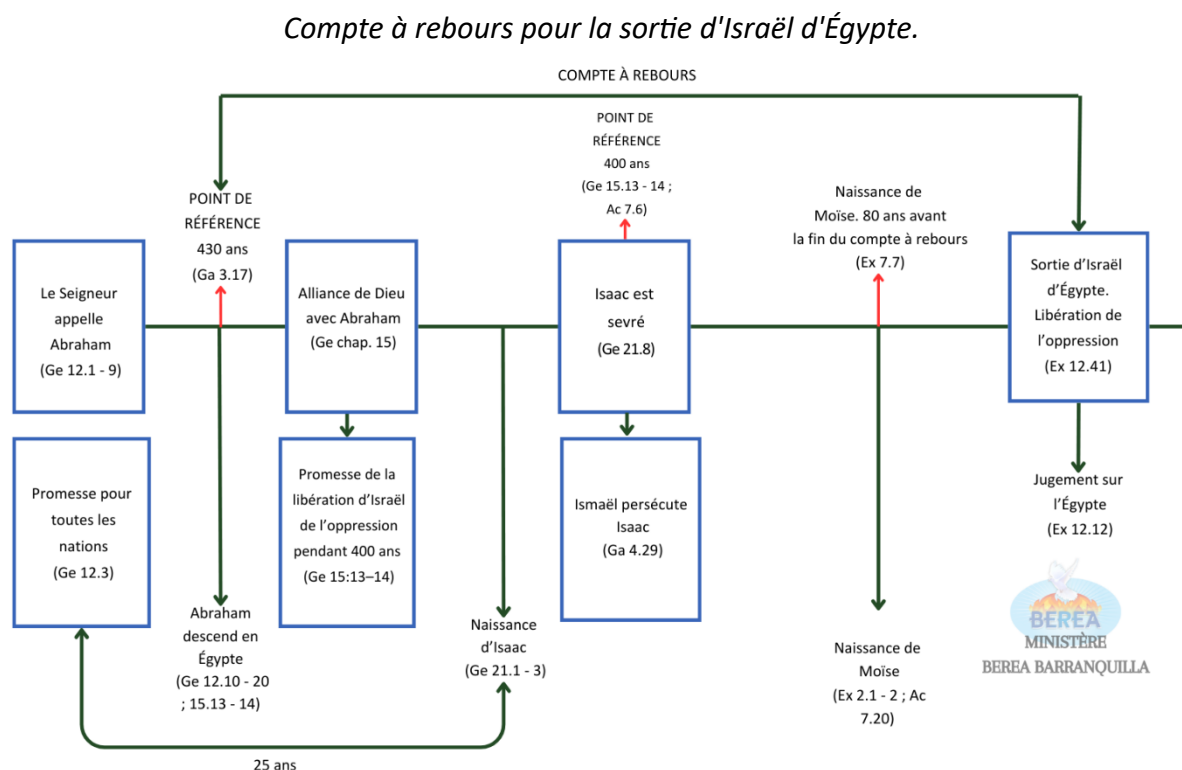
- a) Moïse, dans ce psaume, prie pour Israël, car au verset 8 il est dit que le Seigneur a placé la méchanceté du peuple devant Lui ;
- b) il y a une référence au jugement de la Tribulation qu’Israël connaîtra, puisque, au verset 11, Moïse dit : « Qui prend garde à la force de ta colère, et à ton courroux, selon la crainte qui t’est

due ? » ; ce verset suit immédiatement le verset 10, où il est établi que la durée de la génération est de soixante-dix ou de quatre-vingts ans ;

c) au verset 13, Moïse demande que la colère de Dieu contre Ses serviteurs soit apaisée, faisant clairement référence à Israël.

Regardons maintenant le compte à rebours jusqu'à l'accomplissement de la sortie d'Israël de l'esclavage en Égypte et le jugement exercé sur celle-ci :

Figure 4



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 447).

2.2.3. Le compte à rebours pour Ninive

Vers 790 av. J.-C., Jonas a prophétisé au sujet de Ninive par une parole de jugement, sans message explicite d'espérance ; il n'y avait pas d'appel clair à la repentance comme condition pour suspendre le jugement. Jonas a transmis une prophétie de Dieu destinée à s'accomplir rapidement, c'est-à-dire à l'issue d'un nombre déterminé de jours. Lisons Jonas 1.1-2 :

¹ La parole de l'Éternel fut adressée à Jonas, fils d'Amitthaï, en ces mots:

² Lève-toi, va à Ninive, la grande ville, et crie contre elle ! **car sa méchanceté est montée jusqu'à moi.**

Le Seigneur a ordonné à Jonas de proclamer contre la ville de Ninive à cause de sa méchanceté. Le contenu précis du message n'est pas encore spécifié à ce stade. Après la repentance de Jonas, pour s'être dérobé à sa mission, le Seigneur lui a parlé de nouveau : « Lève-toi, va à Ninive, la grande ville, et proclames-y la proclamation que je t'ordonne ! » (Jonas 3.2). Là encore, le Seigneur ne lui a pas immédiatement révélé le message ; mais lorsque Jonas est arrivé à Ninive, Dieu le lui a communiqué, et c'est celui que nous lisons en Jonas 3.4b : « Encore quarante jours, et Ninive est détruite ! »

Le compte à rebours a alors commencé. Il y a eu une repentance collective du peuple, déclenchée uniquement par ce message, car dès le début ils l'ont cru. Il est dit que les habitants de Ninive ont proclamé un jeûne et se sont revêtus de sacs ; le roi lui-même, ayant appris la nouvelle, a proclamé un jeûne pour tous, y compris pour les animaux, et a ordonné à chacun de se détourner de ses mauvaises voies (Jonas 3.7-8).

La preuve que le message de Jonas annonçait uniquement un jugement de destruction, dans le cadre d'un compte à rebours de quarante jours, est que le roi a déclaré que, par le jeûne et la repentance, peut-être Dieu se repentirait de détruire la ville. Il n'y avait aucune certitude ; lisons Jonas 3.9-10 :

⁹ Qui sait si Dieu ne reviendra pas et ne se repentira pas, et s'il ne renoncera pas à son ardente colère, en sorte que nous ne périssions point?

¹⁰ Dieu vit qu'ils agissaient ainsi et qu'ils revenaient de leur mauvaise voie. Alors Dieu se repentit du mal qu'il avait résolu de leur faire, et il ne le fit pas.

Le terme hébreu traduit par « se repentir » est נָחַם (*nâcham*), qui, au-delà du sens de repentance, signifie également « respirer profondément, se lamenter, éprouver de la compassion ». Le point essentiel ici est que Dieu est immuable : Il ne change pas. Il a donné à Ninive une prophétie destinée à s'accomplir, et pourtant elle ne s'est pas réalisée à ce moment-là. Que s'est-il donc passé ?

Un élément fondamental des comptes à rebours est que, bien qu'ils soient liés au jugement, ils sont aussi liés à la miséricorde de Dieu, qui Le conduit à retarder ou à prolonger le temps d'accomplissement de certaines prophéties spécifiques ; c'est ce que nous appelons **le Yâsaph**⁵.

⁵ Pour approfondir le sujet du Yâsaph, lire le chapitre 5 : « Le Yâsaph : Temps des merveilles et de la patience de Dieu » dans : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église

Dans les Écritures, nous trouvons plusieurs exemples de ce principe. Dieu a retardé l'accomplissement de la prophétie qu'Il a donnée par Jonas ; cependant, cette prophétie s'est effectivement accomplie plus tard, au temps de Nahum, car toute prophétie du Seigneur trouve son accomplissement.

Le Seigneur applique le *Yâsaph* pour des raisons liées à Sa miséricorde. Dans le cas de la prophétie de Jonas, la raison du *Yâsaph* est liée à un appel à la repentance adressé à Israël. Il y a eu environ soixante-huit ans de *Yâsaph* à partir de 790 av. J.-C., date à laquelle Jonas a proclamé la prophétie ; après ce délai, Samarie est tombée en 722 av. J.-C.

Regardons maintenant les comptes à rebours concernant ce peuple et Juda :

2.2.4. Le compte à rebours pour le jugement sur Israël et Juda

Par l'événement de la repentance de Ninive et du pardon accordé par Dieu à cette génération, le Seigneur a adressé un message à Israël : le jugement de la captivité ne tomberait pas sur eux **s'ils se repentaient**. Mais ils ne se sont pas repentis, ce que le Seigneur savait dans Son omniscience. Toutefois, le *Yâsaph* a également agi comme un compte à rebours en vue de l'exécution du jugement. Dans ce cas précis, plusieurs éléments ont été utilisés par le Seigneur pour faire connaître ce compte à rebours :

- a) les prophètes, qui sont des signes ;
- b) un événement, en l'occurrence la non-destruction de Ninive et le pardon que le Seigneur a accordé à cette génération ;
- c) le *Yâsaph* lui-même ;
- d) le calendrier prophétique, dans lequel les temps, les années, les saisons et les jours sont précisément définis.

Examinons maintenant ces éléments appliqués au compte à rebours du jugement sur Israël et Juda.

La Parole déclare que les prophètes sont des signes donnés par le Seigneur à Son peuple ; lisons Ésaïe 8.17-18 :

de la fin des temps]. Ediciones Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros> ; le livre : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *El Yâsaph. El tiempo de la paciencia y las maravillas del Rey* [Le Yâsaph: Le Temps de la patience et les merveilles du Roi]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, Octobre 24). *Le Yâsaph. Le temps de la patience et les merveilles du Roi* [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/JcmcaTBgT_Q?si=ZHSpcfn_rXqPw2D

¹⁷ J'espère en l'Éternel, Qui cache sa face à la maison de Jacob; Je place en lui ma confiance.

¹⁸ Voici, moi et les enfants que l'Éternel m'a donnés, Nous sommes des signes et des présages en Israël, De la part de l'Éternel des armées, Qui habite sur la montagne de Sion.

Le prophète est donc un signe de jugement pour le peuple. Ainsi, au verset 18, Ésaïe déclare que lui et ses fils sont des signes donnés par Dieu à Israël, peuple à qui le Seigneur a caché Sa face (Ésaïe 8.17), ce qui renvoie clairement au jugement de l'abandon.

Le ministère prophétique agit comme une mesure du temps dans le compte à rebours menant au jugement. À l'époque de l'apostasie d'Israël par les Baals, sous l'influence de Jézabel et durant le règne d'Achab, Élie le Tishbite est apparu sur la scène. Son ministère s'est déroulé approximativement de 874 à 852 av. J.-C., sous les règnes d'Achab, d'Achazia et de Joram. Élie a appelé Israël à la repentance ; l'un des événements les plus marquants de son ministère est celui du mont Carmel, lorsque le feu est descendu du ciel sur l'autel qu'Élie a construit avec douze pierres, représentant les douze tribus de Jacob. Cet acte rappelait l'événement survenu au temps de Josué, avant l'entrée dans la terre promise, lors du passage du Jourdain (Josué 4.1-7).

Le ministère prophétique d'Élie a constitué un tournant dans l'histoire d'Israël sur la voie du jugement. Le Seigneur lui a confié trois prophéties directement liées au compte à rebours de ce jugement :

- a) l'onction de Hazaël comme roi de Syrie ;
- b) l'onction de Jéhu comme roi d'Israël ;
- c) l'établissement d'Élisée comme prophète à sa place.

La Syrie a été utilisée comme instrument de jugement contre Israël, car les Syriens ont commencé à amputer son territoire. Jéhu a été l'instrument du Seigneur pour exécuter le jugement sur la maison d'Achab et de Jézabel ; et la mort d'Élisée a marqué la clôture de ce cycle prophétique⁶.

Israël a cependant persisté dans le péché. Dans ce contexte, le Seigneur a envoyé Jonas à Ninive pour proclamer un message de jugement accompagné d'un compte à rebours, afin de donner à Israël un signe et de l'appeler à la repentance, en lui montrant la repentance des Assyriens, ses ennemis⁷, obtenue par la simple prédication du jugement. Cet événement revêt une importance

⁶ Pour les détails de ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2025). *La Perversa. El misterio* [La Perverse. Le mystère]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

⁷ L'Assyrie a commencé ses avancées militaires à l'ouest de l'Euphrate au IX^e siècle av. J.-C. Aux IX^e et VIII^e siècles av. J.-C., la Syrie et Israël ont été vaincus, et les troupes assyriennes ont continué à progresser au-delà des fleuves Tigre et Euphrate (Perdue et al., 2015, pp. 37–68).

particulière, car le Seigneur allait précisément utiliser l'Empire assyrien comme instrument de jugement contre Israël. Le message implicite adressé à Israël était le suivant : « Les Ninivites, des païens qui n'étaient pas un peuple, se sont repentis ; et vous, vous ne vous êtes pas repentis. C'est pourquoi je me servirai des Assyriens pour te juger. »

Le compte à rebours du jugement sur Israël s'est poursuivi par le ministère des prophètes Amos, Osée, Michée et Ésaïe, à travers des messages d'appel à la repentance, d'exhortation et d'annonce du jugement. Amos a été appelé par Dieu comme prophète alors qu'il était berger, au temps de Jéroboam, fils de Joas, roi d'Israël, deux ans avant le tremblement de terre (Amos 1.1). Il a prophétisé contre les nations voisines d'Israël et de Juda (Damas, Gaza, Tyr, Édom, Ammon et Moab) ; il a également annoncé le jugement sur Juda et la chute de Jérusalem (Amos 2.4-5), ainsi que le jugement sur Israël. Le prophète a exposé les accusations portées contre ce peuple (Amos chapitres 2 et 3), puis a annoncé le verdict ; lisons quelques déclarations de châtiment :

Amos 2.6 : « Ainsi parle l'Éternel : A cause des trois crimes d'Israël, Même de quatre, **je ne révoque pas mon arrêt...** »

Amos 3.2 : « Je vous ai choisis, vous seuls parmi toutes les familles de la terre ; C'est pourquoi **je vous châtierai pour toutes vos iniquités.** »

Examinons maintenant quelques accusations portées contre Israël et les annonces du jugement :

Tableau 3

Les accusations portées contre Israël et les annonces de jugement faites par le prophète Amos

Chefs d'accusations	Sentences du jugement
Amos 2. 6-8 : ⁶ Ainsi parle l'Éternel : A cause des trois crimes d'Israël, Même de quatre, je ne révoque pas mon arrêt, Parce qu'ils ont vendu le juste pour de l'argent, Et le pauvre pour une paire de souliers. ⁷ Ils aspirent à voir la poussière de la terre sur la tête des misérables, Et ils violent le droit des malheureux. Le fils et le père vont vers la même fille, Afin de profaner mon saint nom. ⁸ Ils s'étendent près de chaque autel sur des vêtements pris en gage, Et ils boivent	Amos 2. 13-16 : ¹³ Voici, je vous écraserai, Comme foule la terre un chariot chargé de gerbes. ¹⁴ Celui qui est agile ne pourra fuir, Celui qui a de la force ne pourra s'en servir, Et l'homme vaillant ne sauvera pas sa vie ; ¹⁵ Celui qui manie l'arc ne résistera pas, Celui qui a les pieds légers n'échappera pas, Et le cavalier ne sauvera pas sa vie ; ¹⁶ Le plus courageux des guerriers S'enfuira nu dans ce jour-là, dit l'Éternel.

dans la maison de leurs dieux le vin de ceux qu'ils condamnent.	
Amos 2. 12 : Et vous avez fait boire du vin aux nazaréens ! Et aux prophètes vous avez donné cet ordre : Ne prophétisez pas!	
Amos 3. 9-10 : ⁹ Faites retentir votre voix dans les palais d'Asdod Et dans les palais du pays d'Égypte, Et dites : Rassemblez-vous sur les montagnes de Samarie, Et voyez quelle immense confusion au milieu d'elle, Quelles violences dans son sein! ¹⁰ Ils ne savent pas agir avec droiture, dit l'Éternel, Ils entassent dans leurs palais les produits de la violence et de la rapine.	Amos 3.11-15 : ¹¹ C'est pourquoi ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : L'ennemi investira le pays, Il détruira ta force, Et tes palais seront pillés. ¹² Ainsi parle l'Éternel : Comme le berger arrache de la gueule du lion Deux jambes ou un bout d'oreille, Ainsi se sauveront les enfants d'Israël qui sont assis dans Samarie A l'angle d'un lit et sur des tapis de damas. ¹³ Écoutez, et déclarez ceci à la maison de Jacob ! Dit le Seigneur, l'Éternel, le Dieu des armées. ¹⁴ Le jour où je punirai Israël pour ses transgressions, Je frapperai sur les autels de Béthel ; Les cornes de l'autel seront brisées, Et tomberont à terre. ¹⁵ Je renverserai les maisons d'hiver et les maisons d'été ; Les palais d'ivoire périront, Les maisons des grands disparaîtront, dit l'Éternel.
Amos 4.1 : Écoutez cette parole, gémisses de Basan qui êtes sur la montagne de Samarie, Vous qui opprimez les misérables, qui écrasez les indigents, Et qui dites à vos maris: Apportez, et buvons!	Amos 4.2-3 : ² Le Seigneur, l'Éternel, l'a juré par sa sainteté : Voici, les jours viendront pour vous Où l'on vous enlèvera avec des crochets, Et votre postérité avec des hameçons; ³ Vous sortirez par les brèches, chacune devant soi, Et vous serez jetés dans la forteresse, dit l'Éternel.

Avant l'exécution du jugement sur Israël, le Seigneur lui a adressé de nombreux appels à la repentance, que le prophète Amos énumère : la famine (Amos 4.6), la sécheresse (Amos 4.7), les sauterelles (Amos 4.9) et la mortalité (Amos 4.10). Malgré ces châtements, Israël ne s'est pas repenti.

Israël n'a pas voulu se repentir, bien que le Seigneur l'ait appelé sans cesse par l'intermédiaire de Ses prophètes, notamment Amos ; lisons Amos 5.1-8 :

¹ Écoutez cette parole, Cette plainte que je prononce sur vous, Maison d'Israël !

² Elle est tombée, elle ne se relèvera plus, La vierge d'Israël ; Elle est couchée par terre, Nul ne la relève.

³ Car ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : La ville qui mettait en campagne mille hommes N'en conservera que cent, Et celle qui mettait en campagne cent hommes N'en conservera que dix, pour la maison d'Israël.

⁴ Car ainsi parle l'Éternel à la maison d'Israël : Cherchez-moi, et vous vivrez !

⁵ Ne cherchez pas Béthel, N'allez pas à Guilgal, Ne passez pas à Beer Schéba. Car Guilgal sera captif, Et Béthel anéanti.

⁶ Cherchez l'Éternel, et vous vivrez ! Craignez qu'il ne saisisse comme un feu la maison de Joseph, Et que ce feu ne la dévore, sans personne à Béthel pour l'éteindre,

⁷ O vous qui changez le droit en absinthe, Et qui foulez à terre la justice !

⁸ Il a créé les Pléiades et l'Orion, Il change les ténèbres en aurore, Il obscurcit le jour pour en faire la nuit, Il appelle les eaux de la mer, Et les répand à la surface de la terre : L'Éternel est son nom.

Mais Israël n'a pas voulu écouter la voix du Seigneur, et il a haï ceux qui l'avertissaient de la part de Dieu ; lisons Amos 5.10 :

¹⁰ Ils haïssent celui qui les reprend à la porte, Et ils ont en horreur celui qui parle sincèrement

Israël a ignoré l'appel du Seigneur à la repentance transmis par Amos, ce qui a fait progresser le compte à rebours vers le jugement de ce peuple. Le Seigneur a de nouveau appelé à la repentance par le prophète Osée, à travers lequel Il a déclaré qu'Israël était une femme adultère ; lisons Osée 1.4-6 :

⁴ Et l'Éternel lui dit : Appelle-le du nom de Jizreel ; car encore un peu de temps, et je châtierai la maison de Jéhu pour le sang versé à Jizreel, je mettrai fin au royaume de la maison d'Israël.

⁵ En ce jour-là, je briserai l'arc d'Israël dans la vallée de Jizreel.

⁶ Elle conçut de nouveau, et enfanta une fille. Et l'Éternel dit à Osée : Donne-lui le nom de Lo Ruchama ; car je n'aurai plus pitié de la maison d'Israël, je ne lui pardonnerai plus.

Ainsi, le compte à rebours a continué d'avancer vers le jugement sur Israël, le Seigneur utilisant Ses prophètes comme moyens et comme signes ; lisons Michée 1.6-7 :

⁶ Je ferai de Samarie un monceau de pierres dans les champs, Un lieu pour planter de la vigne; Je précipiterai ses pierres dans la vallée, Je mettrai à nu ses fondements.

⁷ Toutes ses images taillées seront brisées, Tous ses salaires impurs seront brûlés au feu, Et je ravagerai toutes ses idoles : Recueillies avec le salaire de la prostitution, Elles deviendront un salaire de prostitutions...

Après Michée, le Seigneur a utilisé le prophète Ésaïe pour annoncer la phase finale du compte à rebours conduisant à l'exécution du jugement sur Israël. Lisons Ésaïe 7.8-9, où Israël est désigné sous le nom d'Éphraïm :

⁸ Car Damas est la tête de la Syrie, Et Retsin est la tête de Damas. **(Encore soixante-cinq ans, Éphraïm ne sera plus un peuple.)**

⁹ La Samarie est la tête d'Éphraïm, Et le fils de Remalia est la tête de la Samarie. Si vous ne croyez pas, Vous ne subsisterez pas.

Cette prophétie annonce qu'Israël cesserait d'être un peuple, en référence à ses habitants ; car il a cessé d'être une nation lorsque Samarie est tombée. La prophétie d'Ésaïe se situe vers 734 av. J.-C., durant le règne d'Achaz. Un ou deux ans plus tard, une première déportation a eu lieu sous Tiglath-Piléser. Cet événement, ainsi que la prise de plusieurs villes par les Assyriens, a constitué des signes marquant l'avancée du compte à rebours vers l'accomplissement du jugement annoncé par les prophètes précédents.

Environ vingt ans plus tard, une seconde déportation s'est produite, correspondant à la chute définitive de Samarie (2 Rois, chapitre 17). Les soixante-cinq années annoncées pour l'accomplissement complet de la prophétie se sont achevées sous les règnes des rois assyriens Ésar-Haddon et Assurbanipal, dont la pratique consistait à mélanger les populations des territoires conquis. C'est ainsi qu'ils ont agi envers les Israélites, lesquels ont été déplacés, tandis que leur pays a été repeuplé par des étrangers ; le territoire d'Éphraïm, ou d'Israël, est alors devenu une terre habitée par des peuples d'autres nations (cf. 2 Rois 17.24). Ce mélange ethnique a donné naissance à ce que l'on a appelé plus tard les « Samaritains » (Ross, 2004). Ce fait est confirmé dans Esdras 4.1-2 :

¹ Les ennemis de Juda et de Benjamin apprirent que les fils de la captivité bâtissaient un temple à l'Éternel, le Dieu d'Israël.

² Ils vinrent auprès de Zorobabel et des chefs de familles, et leur dirent: Nous bâtirons avec vous; car, comme vous, nous invoquons votre Dieu, et nous lui offrons des sacrifices **depuis le temps d'Ésar Haddon, roi d'Assyrie, qui nous a fait monter ici.**

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Les événements de la chute de Samarie et de la destruction de Ninive, en accomplissement des prophéties de Jonas et de Nahum, ont constitué des signes adressés à Juda, par lesquels le Seigneur l'a invité à se repentir. Après cette période, Juda a bénéficié d'un *Yâsaph* d'environ vingt-six ans ; toutefois, il ne s'est pas repenti, et sa chute est finalement survenue.

Examinons maintenant la chronologie des rois, des prophètes et du *Yâsaph* dans le processus d'exécution des jugements sur Israël, Ninive et Juda :

Tableau 4

Chronologie des rois, des prophètes et les Yâsaph dans l'Ancien Testament

LE ROYAUME-UNI D'ISRAËL (années avant J.-C.)					
LE ROI			LE PROPHÈTE		
Saül (1050-1011)			Samuel (ca. 1050)		
David (1011-971)			Nathan et Gad (ca. 1011 ; 2 S 7)		
Salomon (971-931)			Achija (ca. 971-931 ; 1 R 11.29 - 33)		
LE ROYAUME EST DIVISÉ					
ROYAUME DE JUDA (ROYAUME DU SUD)			ROYAUME D'ISRAËL (ROYAUME DU NORD)		
LE ROI DE JUDA	LE PROPHÈTE		LE PROPHÈTE		LE ROI D'ISRAËL
Roboam (931-913)	Schemaeja (ca. 931 ; 1 R 12.21 - 24)		Achija (ca. 971-931 ; 1 R 14.1 - 16) Jéedo (ca. 931 ; 2 Ch 9.29)		Jéroboam Ier (931-910)
Abijam (913-911)					
Asa (911-869)	Hanani (ca. 911 ; 2 Ch 16.7)				Nadab (910-909)
	Azaria (ca. 911 ; 2 Ch 15.1 - 9)	Jéhu (ca. 911) ; 1 R 16.1 - 7 ; 2 Ch 19 - 20			Baescha (909-886)
					Éla (886-885)
					Zimri (885)
Josaphat (872-848)			Michée (ca. 874 ; 2 Ch 18) Élie (ca. 874-852 ; 1 R 17)	Thibni (885-880)	
	Abdias (ca.840)			Omri (885-874)	
Jéhoram (854-841)				Achab (874-853)	
Achazia (841)			Élisée (ca. 852-796 ; 1 R 19.19 - 21)	Achazia (853-852)	
Athalie (841-835)				Jéhoram (852-841)	
Joas (835-796)	Joël (vers 830-300)			Jéhu (841-814)	
Amatsia (796-767)			Jonas (ca. 790-753)	Joachaz (814-798)	
Ozias (790-740)				Amos (ca. 767-753)	Joas (798-782)
			Osée (ca. 755-725) 68 ANS	Jéroboam II (793-752)	
				Zacharie (752)	
				Schallum (752)	
Jotham (750-731)	Michée (ca. 740-700)	Ésaïe (ca. 740-685)	Oded (ca. 735 ; 2 Cr 28.8 - 11)	Menahem (752-742)	
Achaz (735-715)				Pekachia (742-740)	
Ézéchias (729-686)				Pékach (740-723)	
Manassé (697-642)				Osée (723-722)	
LA CHUTE DE SAMARIE (722)					
Amon (642-640)	Nahum (vers 630-620)			LES ROIS DE BABYLONE	
Josias (640-609)	*Y a s a p h	Hulda (vers 658 ; 2 Rois 22:13-20)	Habacuc (ca. 605)	Sophonie (ca. 630)	Nabopolassar (626-605)
Joachaz (609)		Jérémie (ca. 626) 136 ANS	LA CHUTE DE NEUFVE (612)		
Jojakin (609-598)	Urie (ca. 609 ; Jé 26.20 - 23)				
Jojakin (598-597)					
Sédécias (597-586)			Daniel (ca. 603-535)	Ézéchiel (ca. 593-592)	Nebucadnetsar (605-562)
LA CHUTE DE JÉRUSALEM (586)					Belschatsar (556-539)
LES GOUVERNEURS					
Zorobabel (537)			Aggée (ca. 520)		Cyrus (539-530)
Esdras (457)			Zacharie (ca. 520-470)		Artaxerxès Ier (465-423)
Néhémie (444)			Malachie (ca. 425)		
*Note : Entre la prophétie de Jonas et la chute de Samarie, il y a eu un <i>Yāsaph</i> (temps supplémentaire) de 68 ans ; entre cette même prophétie et son accomplissement (la chute de Ninive), il y eut un <i>Yāsaph</i> de 178 ans. Enfin, entre la chute de Samarie et celle de Jérusalem, il y a eu un <i>Yāsaph</i> de 136 ans. Ces <i>Yāsaph</i> étaient destinés à amener Israël à la repentance.					

*Note : Entre la prophétie de Jonas et la chute de Samarie, il y a eu un Yâsaph (temps supplémentaire) de 68 ans ; entre cette même prophétie et son accomplissement (la chute de Ninive), il y eut un Yâsaph de 178 ans. Enfin, entre la chute de Samarie et celle de Jérusalem, il y a eu un Yâsaph de 136 ans. Ces Yâsaph étaient destinés à amener Israël à la repentance.



Y*
â
s
a
p
h
178
ANS

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 241).

La chute de Samarie et l'accomplissement des prophéties de Jonas et de Nahum concernant la destruction de Ninive ont constitué des signes appelant Juda à la repentance. Ce jugement avait été annoncé à de nombreuses reprises par le Seigneur, par l'intermédiaire de Ses prophètes. Par Ésaïe, le Seigneur a lancé un appel accompagné des promesses éternelles, celles des nouveaux cieux et de la nouvelle terre ; par Jérémie, dernier prophète avant l'accomplissement de la chute de Jérusalem, le Seigneur a appelé Juda à la repentance en annonçant les promesses de la Nouvelle Alliance ainsi que la promesse principale de la Postérité sainte éternellement multipliée⁸.

À l'issue des comptes à rebours, la chute d'Israël, le royaume du Nord, avec Samarie pour capitale, s'est produite entre 734 et 722 av. J.-C. (2 Rois 15.27–31) ; puis la chute de Juda, le royaume du Sud, est intervenue entre 606 et 586 av. J.-C. (2 Rois 25.1–7).

Le Seigneur a donné à l'Église de la fin des temps l'exemple d'Israël afin qu'elle ne tombe pas dans les mêmes erreurs. Il lui a présenté en exemple la génération qui a péri dans le désert à cause de l'incrédulité et de la désobéissance. Mais en quoi consistent l'incrédulité et la désobéissance de l'Église apostate au temps de la fin ?

L'incrédulité concerne toutes les Écritures centrées sur l'éternité, que les apostats ont remplacées par des doctrines et des commandements d'hommes, marqués d'un même sceau : la terre, l'argent, les biens matériels et la sagesse humaine, nourrie par la psychologie de pasteurs impies qui ont l'apparence de la piété, mais sont en réalité des loups ravisseurs. Le sceau de la parole prêchée et enseignée par les apostats est le corruptible : le « royaume maintenant », le prétendu « bonheur » sur cette terre, qui ne sont que des illusions et des fables.

2.2.5. Le compte à rebours jusqu'à la venue de la Postérité, le Christ, et le jugement sur Israël

Ce compte à rebours aurait dû être présenté au début, mais nous l'avons placé ici en raison de sa portée prophétique. Il commence avec Adam, lorsqu'est donnée la promesse de la venue de la Postérité, le Christ, dans le cadre de l'Alliance adamique ; lisons Genèse 3.15 :

¹⁵ et je mettrai inimitié entre toi et la femme, et entre ta semence et **sa semence**. Elle te brisera la tête, et toi tu lui briseras le talon. (DBY)

⁸ Pour une étude complète des promesses éternelles et de la principale, qui est la descendance éternelle, dans Jérémie et d'autres prophètes, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Bera. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Bera Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Bera. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

À partir de cette promesse, le compte à rebours a commencé et s'est poursuivi jusqu'à l'année de la naissance du Seigneur Jésus-Christ (4 avant J.-C.), lorsqu'il a été introduit dans le monde ; lisons Hébreux 1.5–6 :

⁵ Car auquel des anges Dieu a-t-il jamais dit : Tu es mon Fils, Je t'ai engendré aujourd'hui? Et encore: Je serai pour lui un père, et il sera pour moi un fils?

⁶ Et **lorsqu'il introduit de nouveau dans le monde le premier-né**, il dit: Que tous les anges de Dieu l'adorent !

Le calcul de l'année 4 avant J.-C. comme année de naissance du Seigneur repose sur deux passages des Évangiles où l'on trouve des données historiques fondamentales ; le premier se trouve dans Luc 3, 1-4, où il est rapporté que, pendant la quinzième année du règne de Tibère César, Jean-Baptiste fait son apparition publique sur ordre du Seigneur (Lc 3, 2). Luc ajoute que, pendant cette même année, Ponce Pilate était gouverneur de Judée, Hérode tétrarque en Galilée, Philippe d'Iturée et de Tracontis, et Lysanias d'Abilène. Or, l'histoire reconnaît que la quinzième année de Tibère César a commencé le 19 août de l'an 28 après J.-C., par conséquent, la première Pâque du ministère public du Seigneur est fixée au mois de Nisan de l'an 29 après J.-C. À ces preuves s'ajoute le fait qu'au début de son ministère, le Seigneur avait « environ 30 ans » (Luc 3.23) (Anderson, 1894, p. 40).

En résumé, en comptant à rebours à partir de l'an 29 après J.-C. (première Pâque du ministère du Seigneur) jusqu'à l'an 4 avant J.-C. (année de sa naissance), on obtient 32 ans, en tenant compte du fait que l'an 0 est en réalité l'an 1 avant J.-C., car cet an 0 n'est pas mentionné dans le calendrier grégorien⁹.

Un autre passage déterminant est Jean 2.13–20, qui rapporte la première purification du temple par le Seigneur, lors de la première Pâque de son ministère ; lisons les versets 13-20 :

¹³ La Pâque juive était proche et Jésus monta à Jérusalem.

⁹ "It may be well to offer here two explanatory remarks. First; in reckoning years from B. C. to A. D., one year must always be omitted; for it is obvious, ex. gr., that from B. C. 1 to A. D. 1 was not two years, but one year. B. C. 1 ought to be described as B. C. 0, and it is so reckoned by astronomers". (Anderson, 1894, pp. 56). « Il convient peut-être d'apporter ici deux précisions. Premièrement, lorsqu'on compte les années entre J.-C. et avant J.-C., il faut toujours omettre une année ; car il est évident, par exemple, que entre J.-C. 1 et avant J.-C. 1, il ne s'est pas écoulé deux ans, mais un an. Avant J.-C. 1 devrait être décrit comme avant J.-C. 0, et c'est ainsi que les astronomes le comptent. » (Traduction par les auteurs).

¹⁴ Il trouva les vendeurs de bœufs, de brebis et de pigeons ainsi que les changeurs de monnaie installés dans le temple.

¹⁵ Alors il fit un fouet avec des cordes et les chassa tous du temple, ainsi que les brebis et les bœufs. Il dispersa la monnaie des changeurs et renversa leurs tables.

¹⁶ Et il dit aux vendeurs de pigeons : « Enlevez cela d'ici, ne faites pas de la maison de mon Père une maison de commerce. »

¹⁷ Ses disciples se souvinrent qu'il est écrit : Le zèle de ta maison me dévore.

¹⁸ Les Juifs prirent la parole et lui dirent: «Quel signe nous montres-tu, pour agir de cette manière ?»

¹⁹ Jésus leur répondit : « Détruisez ce temple et en 3 jours je le relèverai.»

²⁰ Les Juifs dirent : «**Il a fallu 46 ans pour construire ce temple** et toi, en 3 jours tu le relèverais!»
(SG21)

L'histoire situe le début des travaux d'agrandissement et d'embellissement du temple d'Hérode (qui est le même que celui construit à l'époque de Zorobabel) pendant la Pâque de l'an 18 avant J.-C. et quarante-six ans après cette date nous amènent exactement à l'an 29 après J.-C., année du début du ministère public du Seigneur à l'âge de 32 ans, comme l'affirme Luc, et donc sa naissance se situerait en l'an 4 avant J.-C. (Anderson, 1894, p. 137).

Si nous considérons maintenant les généalogies de Matthieu 1 et de Luc 3, nous constatons que le compte à rebours pour l'accomplissement de la promesse de la venue de la Postérité, le Christ, commence avec Adam, à qui la promesse a été faite, se poursuit jusqu'à Abraham, à qui elle a été ratifiée, et s'achève en Christ, son accomplissement. On peut ainsi résumer cette chronologie :

- d'Adam à Abraham : environ 2 000 ans ;
- d'Abraham au Christ : environ 2 000 ans.

Cette chronologie est également confirmée par la généalogie présentée en Luc 3.38.

Le principe de la proximité de la promesse a aussi été appliqué dans ce compte à rebours menant à la venue de la Postérité, de la même manière que dans le compte à rebours lié à l'accomplissement de la promesse faite à Abraham concernant la sortie d'Israël d'Égypte et le jugement qui l'accompagnait. Lisons Galates 4.4 :

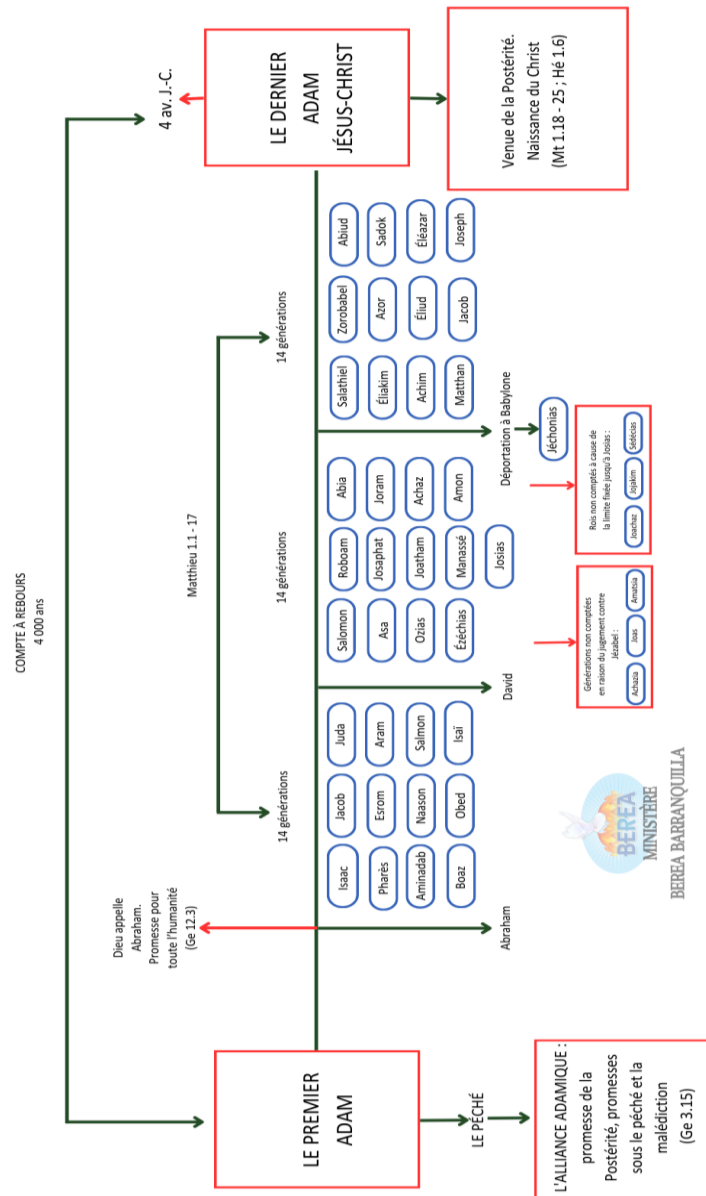
⁴ mais, **lorsque les temps ont été accomplis**, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme, né sous la loi...

Paul souligne ici l'accomplissement du temps de la venue de la Postérité, le Christ, promesse ratifiée à Abraham, Isaac et Jacob (Genèse 22.18 ; 26.4 ; 28.14).

La génération, en tant que mesure du temps, a également été appliquée dans ce compte à rebours, puisque le Seigneur a compté quatorze générations d'Abraham à David, quatorze de David à la déportation, et quatorze de la déportation à Christ¹⁰. Observons maintenant le compte à rebours jusqu'à l'accomplissement de la venue de la Postérité dans la figure suivante :

Figure 5

Compte à rebours jusqu'à la promesse de la venue de la Postérité



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 450).

¹⁰ Pour une explication détaillée de la mesure prophétique des 14 générations, vous pouvez lire : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2025). *La Perversa. El misterio* [La Perverse. Le mystère]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

La venue de la Postérité est liée au jugement de l'abandon sur Israël, car le Seigneur est venu chercher les brebis perdues de la maison d'Israël (Matthieu 15.24), et Israël l'a rejeté (Jean 1.11).

2.2.6. Le compte à rebours pour l'Enlèvement

Après le jugement de l'abandon prononcé sur Israël, ce peuple a été expulsé de son pays en l'an 70 apr. J.-C., lorsque le jugement de la honte et de la destruction est tombé sur lui. Durant toute cette période, il a été confirmé que les conséquences de la désobéissance, telles qu'elles étaient écrites dans la Loi, se sont accomplies en Israël. Toutefois, le Seigneur a prophétisé qu'Il le ramènerait dans son pays, bien que le peuple soit en état de désobéissance, afin de plaider avec lui et de le ramener dans les liens de l'alliance, avec la verge et avec une colère déversée, ce qui se rapporte au jugement des sept années de la Tribulation, le temps de la détresse de Jacob (Ézéchiël 20.34–37).

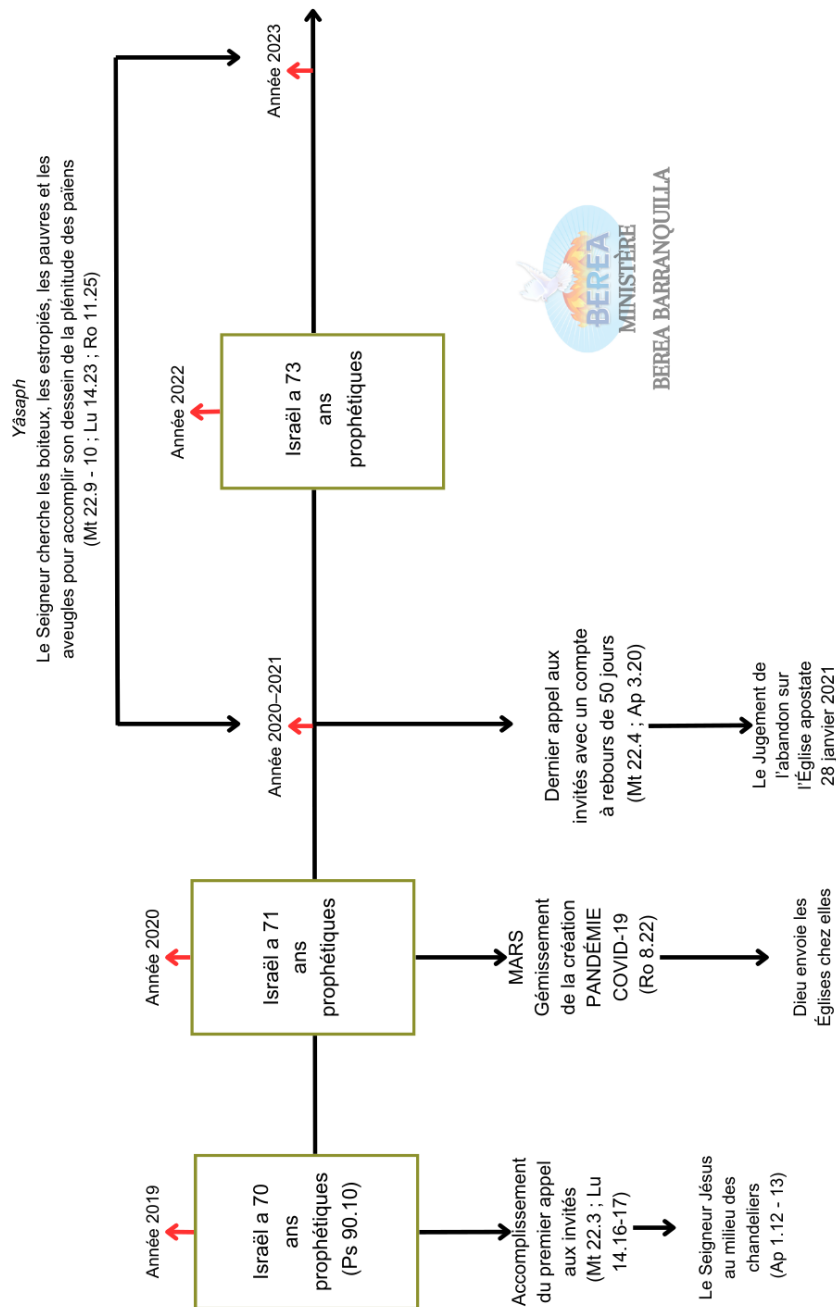
Cette prophétie s'est accomplie en 1948, lorsque Israël est redevenu une nation, après avoir cessé d'exister pendant 1 878 ans et avoir été dispersé parmi toutes les nations, conformément à ce que la Loi annonçait comme sanction de la désobéissance (Lévitique 26.33). Cette renaissance nationale a été prophétisée par le Seigneur Jésus-Christ dans Matthieu 24.32, lorsqu'Il a parlé du figuier qui verdirait. Mais rappelons-nous que cette prophétie, ainsi que celle de la génération qui ne passera pas (Matthieu 24.34), a été donnée à l'Église comme un signe de l'accomplissement de sa rédemption et de la proximité du Royaume des cieux, ce qui fait référence à l'Enlèvement.

L'Église devait donc être attentive à ce signe afin de comprendre, par l'Esprit Saint, que depuis 1948 a commencé le compte à rebours menant à l'Enlèvement. Elle devait apprendre à compter les jours prophétiques avec sagesse. En cette année 2023, la génération née avec la citoyenneté de la nation d'Israël a atteint soixante-quatorze ans selon le calendrier des jours prophétiques, dans le Kairos de Dieu.¹¹

¹¹ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Figure 6

Années prophétiques du Figuier, Israël.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 455).

Il a été montré que le Seigneur a utilisé des comptes à rebours pour accomplir Ses plans et Ses desseins ; dans le chapitre suivant, nous verrons comment cette méthode a été appliquée au jugement de l'abandon sur Israël.

CHAPITRE 3

LE COMPTE À REBOURS AVANT LE JUGEMENT DE L'ABANDON SUR ISRAËL

Dans le chapitre précédent, nous avons montré comment le Seigneur a utilisé les comptes à rebours pour accomplir Ses plans et Ses desseins liés au jugement dans Son calendrier. Dans ce chapitre, nous allons étudier comment le Seigneur a appliqué cette méthode pour exécuter le jugement de l'abandon sur Israël.

3.1. Comment Dieu a-t-il appliqué le jugement de l'abandon sur Israël ?

Dieu a prophétisé à Abraham que ses descendants seraient réduits en esclavage, mais qu'ils seraient ensuite puissamment délivrés (Genèse 15.13–14) ; ce qui s'est accompli lorsqu'il a appelé Moïse. Après la sortie d'Israël d'Égypte, Dieu les a pris comme Son peuple par une alliance qu'Il a conclue avec eux au mont Horeb, où Il a donné à Moïse la Loi, les commandements et les statuts auxquels le peuple devait obéir par la foi. Le Seigneur voulait faire de ce peuple un royaume de prêtres et une nation sainte (Exode 19.6), afin d'accomplir la promesse contenue dans les alliances adamique et abrahamique concernant la venue de la Postérité, le Christ.

Israël a cependant toujours été un peuple rebelle et contradictoire, auquel le Seigneur a continuellement tendu Sa main de miséricorde (Ésaïe 65.3 ; Romains 10.21), lui accordant de nombreuses occasions de revenir à la voie et à la Parole de Dieu. Mais Israël ne l'a pas fait ; c'est pourquoi Dieu a exécuté sur lui le jugement de l'abandon. Voyons comment cela s'est déroulé.

3.1.1. Brève histoire

Sur la base de ce qui a été étudié au chapitre 1 concernant les termes qui désignent le jugement de l'abandon, il est possible d'établir une chronologie de l'histoire d'Israël, au cours de laquelle le Seigneur a exécuté ce jugement à plusieurs reprises, jusqu'à la première venue du Christ, moment

où Israël a rejeté le Messie annoncé dans l'Ancien Testament et où la maison a été laissée déserte (Matthieu 23.38).

Cette brève histoire du jugement de l'abandon exécuté par Dieu sur Israël commence avec son annonce dans la Loi. Souvenons-nous de ces passages :

- Lévitique 26.30 : « Je détruirai vos hauts lieux, j'abattrai vos statues consacrées au soleil, je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles, **et mon âme vous aura en horreur.** »
- Deutéronome 31.17 : « ... En ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui. **Je les abandonnerai, et je leur cacherai ma face.** Il sera dévoré, il sera la proie d'une multitude de maux et d'afflictions, et alors il dira: N'est-ce point parce que mon Dieu n'est pas au milieu de moi que ces maux m'ont atteint? »
- Deutéronome 32.20 : « Et il a dit : **Je leur cacherai ma face,** je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une génération perverse, des fils en qui il n'y a point de fidélité. » (DBY).

L'histoire du jugement de l'abandon sur Israël se poursuit lors de son entrée dans la terre promise. Israël était déjà un peuple par l'Alliance de la Loi que Dieu avait conclue avec lui, mais il est alors devenu une nation possédant un territoire. Cependant, durant la conquête du pays, Israël a continué à pécher par l'idolâtrie, désobéissant au commandement du Seigneur en ne chassant pas tous les peuples que Dieu lui avait ordonné d'expulser (Deutéronome 7.2–5). À la fin du livre de Josué, le serviteur exhorte le peuple à servir l'Éternel et à ôter les idoles ; lisons Josué 24.14–15 :

¹⁴ Maintenant, craignez l'Éternel, et servez-le avec intégrité et fidélité. Faites disparaître les dieux qu'ont servis vos pères de l'autre côté du fleuve et en Égypte, et servez l'Éternel.

¹⁵ Et si vous ne trouvez pas bon de servir l'Éternel, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir, ou les dieux que servaient vos pères au delà du fleuve, ou les dieux des Amoréens dans le pays desquels vous habitez. Moi et ma maison, nous servirons l'Éternel.

Vient ensuite la période des juges, durant laquelle le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur Israël à cinq reprises, pour un total de quatre-vingt-treize années, que Dieu n'a pas comptées dans la chronologie, précisément parce qu'il avait temporairement abandonné Son peuple.

La période suivante est celle des rois, qui s'étend sur une longue durée. Sous Saül, Israël était encore sous le joug des Philistins, et le Seigneur voulait lui accorder la victoire ; mais la désobéissance de Saül a constitué une pierre d'achoppement. Dieu a accordé la victoire à Israël

au temps de David. Salomon lui a succédé sur le trône, mais il a apostasié en entraînant le peuple dans le péché. À sa mort, la division du royaume en deux entités, Israël et Juda, s'est produite. Les péchés d'idolâtrie - d'adoration des démons - se sont alors intensifiés, en particulier en Israël, lorsque Achab a régné aux côtés de Jézabel, qui a consolidé le culte de Baal.

Le Seigneur a continuellement envoyé des prophètes afin qu'Israël se repente. Il a utilisé de nombreux moyens pour transmettre Ses messages, y compris le signe du prophète Jonas : un message de jugement adressé à Ninive¹², qui s'est repentie à la simple prédication du jugement, contrairement à Israël. Cet événement aurait dû servir de signe pour Israël ; pourtant, au lieu de se repentir, le peuple a accru ses péchés et s'est endurci dans son apostasie, malgré le fait que le Seigneur ait permis que son territoire soit progressivement amputé, jusqu'à ce qu'il exécute le jugement de l'abandon et le livre aux mains de l'Empire assyrien.

Juda était lui aussi entaché d'apostasie depuis un certain temps. Le Seigneur a utilisé les mêmes méthodes : l'appel à la repentance par Ses prophètes, l'exemple du jugement de l'abandon, de la honte et de la destruction exercé sur Israël, ainsi que le rappel de l'accomplissement de la prophétie de Jonas concernant la destruction de Ninive, prophétie que Nahum a ensuite confirmée. Mais Juda n'a pas voulu se repentir, bien que Dieu ait permis que son territoire soit également amputé.

Habacuc et Jérémie ont prophétisé et ont sans cesse appelé Juda à la repentance. Juda a commencé à voir l'accomplissement des prophéties annoncées par ces serviteurs, mais il a persisté dans son apostasie. Le Seigneur n'a pas exécuté l'ensemble de Son jugement immédiatement : des déportations ont précédé la chute de Jérusalem, au cours desquelles Daniel et Ézéchiël ont été emmenés à Babylone. Finalement, Jérusalem est tombée ; le jugement de l'abandon s'est accompli, la ville et le temple ont été incendiés.

Puis les 70 années de captivité sous l'Empire babylonien ont été complétées, le Seigneur a Après l'achèvement des soixante-dix années de captivité sous l'Empire babylonien, le Seigneur a accompli Sa Parole en ramenant Son peuple dans son pays, mais sous domination étrangère, car ils sont passés sous le joug de l'Empire médo-perse. Bien que Dieu ait permis aux Juifs de reconstruire le second temple, ils ont continué dans leurs péchés d'apostasie jusqu'à la prophétie de Malachie. Après cela, il y a eu un silence prophétique quant à la révélation orale, jusqu'à la première venue du Christ, accomplissement de la promesse de la Postérité issue des alliances adamique et abrahamique.

¹² Pour une meilleure compréhension de ce sujet, regardez les vidéos suivantes : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, septembre 29). *Le signe du prophète Jonas Partie 1* [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/l6hM-uxHpvk?si=-sZrbtzapfiHAyDp> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, juin 28). *The sign of the prophet Jonah part 2* [Le signe du prophète Jonas Partie 2] [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/G8k0eqM8GoM?si=qrSVxDSyAvW_CmOz

Le compte à rebours jusqu'au jugement d'abandon sur Israël

L'amour du Seigneur pour Son peuple est si grand qu'Il est venu Lui-même chercher les brebis perdues de la maison d'Israël (Matthieu 15.24) et confirmer les promesses faites aux pères (Romains 15.8). Mais Dieu, dans Son omniscience et Sa prescience, savait qu'Israël Le rejetterait. Ce rejet a constitué le point culminant de l'apostasie d'Israël et l'événement décisif conduisant le Seigneur à exécuter le jugement de l'abandon : Il a laissé la maison déserte (Matthieu 23.38), a cessé d'appeler Israël « Son peuple », et, en l'an 70 apr. J.-C., Israël a cessé d'être une nation. Jérusalem et le temple ont été détruits, et les Juifs ont été expulsés de leur pays jusqu'en 1948, année où Israël a été de nouveau proclamé nation, mais toujours sous le jugement de l'abandon. Ce jugement ne sera levé que lorsqu'ils se convertiront à Christ et seront appelés par Dieu « Mon peuple », ce qui se produira durant la Tribulation, afin qu'à la fin de ce jugement de sept années, la soixante-dixième semaine de Daniel, ils puissent dire au Seigneur Jésus : « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur », et que la prophétie de Matthieu 23.38–39 s'accomplisse :

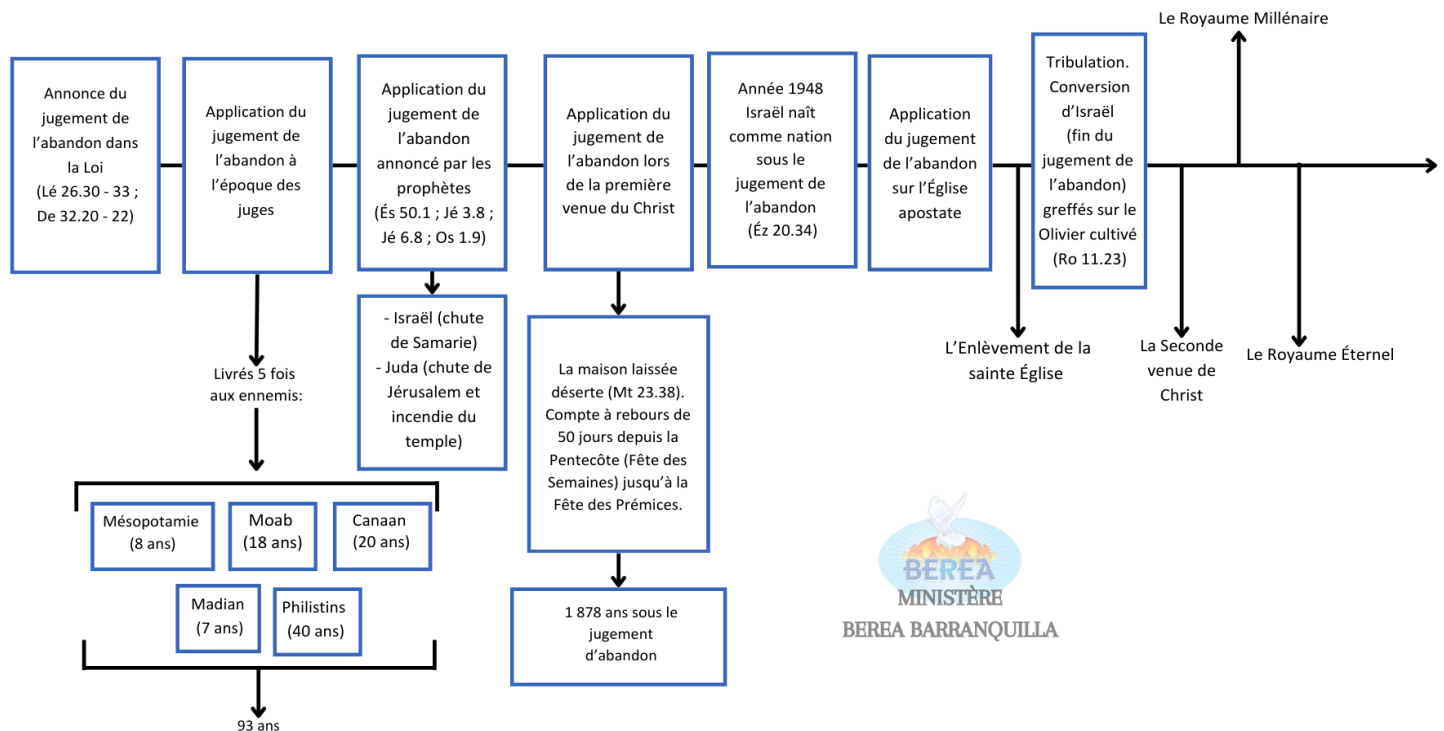
³⁸ Voici, votre maison vous sera laissée déserte ;

³⁹ car, je vous le dis, vous ne me verrez plus désormais, jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur !

Voyons maintenant un résumé de cette brève histoire dans le schéma suivant :

Figure 1

L'histoire du jugement de Dieu sur l'abandon d'Israël.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p. 180).

Gabriel Ferrer Ruiz • Yolanda Rodríguez Cadena

Comment Dieu a-t-il exécuté le jugement de l'abandon sur Israël, laissant leur maison déserte ? Examinons cela :

3.2. Le compte à rebours de 50 jours avant le jugement de l'abandon

Dieu a utilisé un compte à rebours de cinquante jours pour déverser le jugement de l'abandon sur Israël lors de la première venue du Christ¹³. Ce compte à rebours a commencé à la Fête des prémices de l'Orge, lorsque le Christ est ressuscité, et s'est achevé à la Pentecôte, la Fête des prémices du blé, lorsque le Seigneur a pris un autre peuple, l'Église, qui est née dans Actes 2, au moment où le Saint-Esprit est descendu sur les près de cent vingt personnes rassemblées dans la Chambre Haute.

Le Seigneur a utilisé le même compte à rebours que celui qu'Israël avait instauré dans sa tradition concernant la Fête des Semaines, au cours de laquelle le peuple célébrait le don de la Loi par le Seigneur. Or, c'est précisément par cette Loi que Dieu a appliqué à Israël le jugement de l'abandon, dans ce compte à rebours.

Le terme « Pentecôte » vient du grec πεντηκοστή (*pentēkostē*), qui signifie « cinquantième », et fait référence à la Fête des Semaines mentionnée dans Lévitique 23.15-16 :

¹⁵ Depuis le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, **vous compterez** [héb. סָפַר *sâphar*] sept semaines entières.

¹⁶ **Vous compterez cinquante jours** [héb. חֲמִישִׁים יוֹם *chāmishshîym yôm*] jusqu'au lendemain du septième sabbat ; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle.

La Pentecôte, ou Fête des Semaines, est la seule fête d'Israël qui a été célébrée à l'issue d'un compte à rebours, comme l'affirme Langford (2014) :

The number 50 is also important in the Bible as to its spiritual significance. Obviously, the counting of fifty days gave an aura of mystery and expectancy for this particular Feast. The 'countdown', so to speak, kept the attention and expectation of the people focused on the blessings of the early summer harvest. **This was the only Feast which had such a 'countdown.'**¹⁴

¹³ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 5). *The judgment of forsakenness 1* [Le jugement de l'abandon 1] [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/CJjE7KdHrDs?si=DR-y4JHJcXVEa1I>

¹⁴ Le nombre 50 est également important dans la Bible pour sa signification spirituelle. De toute évidence, le décompte de cinquante jours a donné une aura de mystère et d'attente à cette fête particulière. Le « compte à rebours », pour ainsi dire, a maintenu l'attention et l'attente des gens concentrées sur les bénédictions du début de la récolte d'été. C'était la seule fête qui avait un « compte à rebours » (Traduction des auteurs).

Langford (2014) ajoute :

Thus, the arrival of the 50th year or the 50th day was greatly anticipated as arranged and ordered by God. The 50th year or 50th day celebration simply commemorated **the God-ordained fullness or completion of time for whichever purpose God assigned to it.**¹⁵

Langford affirme que Dieu a utilisé le compte de cinquante jours afin de signaler la fin d'un temps déterminé par Lui pour un objectif précis. Dans le cas du peuple d'Israël lors de la première venue du Christ, le dessein de Dieu dans ce compte à rebours de cinquante jours — depuis la résurrection du Seigneur jusqu'à la naissance de l'Église — a été d'exécuter le jugement de l'abandon sur Israël, la maison laissée déserte.

Les Juifs comptent ces cinquante jours et appellent ce décompte le compte de l'Omer, qui commence à Pessa'h (*One for Israel*, s.d.). Toutefois, le point de départ du compte à rebours n'a pas été interprété de manière uniforme, bien que Lévitique 23.15-16 indique que le décompte doit commencer le lendemain du sabbat, c'est-à-dire le jour où la Fête des prémices de l'Orge est célébrée, un jour après le sabbat.

Des discussions ont existé quant à l'interprétation de l'expression « le lendemain du sabbat » (Lévitique 23.15). Plusieurs positions ont été défendues : celles des Sadducéens, des Pharisiens, des Karaïtes et des Esséniens. Selon le point de vue sadducéen, le terme Shabbat devait être compris dans son sens habituel, comme le septième jour de la semaine ; ainsi, le compte à rebours commençait le premier dimanche après Pessa'h : « Le mot “sabbat” était utilisé dans son sens ordinaire, comme le septième jour de la semaine, et le compte à rebours commençait donc le premier dimanche après Pessa'h » (Talmud, Menachot 65¹⁶ ; Hebrew4christians, s.d.).

Les Pharisiens, quant à eux, faisaient commencer le décompte le lendemain du jour de la Pâque, considérant que « le sabbat » faisait référence à la fête elle-même. Les Karaïtes observaient la nouvelle lune et les premières gerbes d'orge, ce qui entraînait une variation du jour de départ du compte à rebours jusqu'à la Fête des Semaines. Enfin, les Esséniens interprétaient également le sabbat comme un jour fixe, mais suivaient un calendrier solaire sabbatique ; selon ce calendrier, *Chavouot* tombait toujours un dimanche, le 15 Sivan (Hebrew4christians, s.d.).

¹⁵ Ainsi, l'arrivée de la 50e année ou du 50e jour était très attendue, comme ordonné et ordonné par Dieu. La célébration de la 50e année ou du 50e jour commémorait simplement la plénitude ordonnée par Dieu ou l'achèvement du temps pour n'importe quel but que Dieu lui avait assigné. (Traduction des auteurs).

¹⁶ Le mot 'Sabbath' a été utilisé dans son sens habituel, comme le septième jour de la semaine et, par conséquent, le compte à rebours commençait le premier dimanche après la Pâque. (Traduction des auteurs).

La position des Sadducéens concernant le sabbat régulier est celle que nous considérons comme ayant été appliquée au moment de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, car l'Écriture atteste que le Seigneur est ressuscité d'entre les morts un dimanche, le premier jour de la semaine (Matthieu 28.1 ; Marc 16.2, 9 ; Luc 24.1 ; Jean 20.1). C'est pourquoi l'expression « le sabbat » de Lévitique 23.15 doit être comprise comme un sabbat régulier, c'est-à-dire le septième jour de la semaine ; et le lendemain de ce sabbat, comme l'indique Lévitique 23.15, les Juifs ont élevé l'offrande des prémices de l'orge, au moment même où le Seigneur Jésus-Christ est ressuscité. De cette manière, le Seigneur a accompli cette fête dans le cadre précis de son calendrier prophétique.

Un autre argument en faveur de l'interprétation selon laquelle le « sabbat » de Lévitique 23.15 désigne un sabbat régulier réside dans l'usage du terme hébreu שַׁבָּת (*shabbâth*). En effet, ce terme est employé explicitement lorsque le Seigneur dit : « Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat [héb. שַׁבָּת *shabbâth*] » (Lévitique 23.16). Il est également utilisé dans le verset précédent lorsqu'il ordonne : « Vous compterez sept semaines [héb. שַׁבָּת *shabbâth*] entières » (Lévitique 23.15). La traduction littérale est « sept *shabbâth* », que la version Louis Segond rend par « semaines », puisqu'il s'agit d'un pluriel qualifié par l'adjectif « entières », faisant allusion à des semaines complètes. Ces sept semaines complètes correspondent à quarante-neuf jours ; puis il est ajouté : « Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat » (Lévitique 23.16).

La question qui se pose alors est la suivante : comment la fête de *Chavouot* s'est-elle déroulée pendant les années du ministère de Jésus ? À partir de quel moment le compte à rebours de cinquante jours a-t-il commencé ? Autrement dit, comment Lévitique 23.15 a-t-il été compris et pratiqué à cette époque ?

La réalité est que les Juifs comptaient effectivement cinquante jours jusqu'à la Pentecôte, la Fête des Semaines, également appelée la Fête des Prémices. C'est précisément ce point qui retient notre attention, car ce compte à rebours de cinquante jours est celui que le Seigneur a utilisé pour laisser la maison d'Israël déserte, c'est-à-dire pour exécuter le jugement de l'abandon sur elle.

Nous allons maintenant examiner pourquoi le Seigneur a utilisé un compte à rebours de cinquante jours pour exécuter un jugement aussi solennel que le jugement de l'abandon.

3.1.2. Relation entre le compte à rebours de 50 jours jusqu'à la Pentecôte et les 50 jours au mont Sināi

La Bible n'établit pas explicitement de relation entre le don de la Loi et la fête de *Chavouot*, bien que, dans les deux cas, il s'agisse d'une période de cinquante jours. Toutefois, nous considérons qu'il n'est pas fortuit que le Seigneur ait utilisé ce nombre de jours, d'autant plus qu'en Israël, ces

deux événements ont été associés l'un à l'autre dans la tradition juive entre le III^e siècle av. J.-C. et le I^{er} siècle apr. J.-C., période durant laquelle ils ont été fusionnés (Herbst, s.d.). Israël a ainsi célébré le don de la Loi pendant la fête des Semaines, *Chavouot* ou Pentecôte, dans le cadre de sa tradition.

Le Seigneur a vivement exhorté les religieux de son époque — les pharisiens, les sadducéens, les scribes, les docteurs de la Loi et les prêtres — à cause de la dureté de leur cœur et de la déformation des Écritures, qu'ils avaient remplacées par la tradition des anciens. Dans Marc 7.5-13, nous lisons (OST) :

⁵ Là-dessus les pharisiens et les scribes lui demandèrent : **D'où vient que tes disciples ne suivent pas la tradition [gr. παράδοσις, *paradosis*] des anciens, et qu'ils prennent leur repas sans se laver les mains ?**

⁶ Il leur répondit : Hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé à votre sujet, quand il a dit : Ce peuple m'honore des lèvres ; mais leur cœur est bien éloigné de moi.

⁷ Mais c'est en vain qu'ils m'honorent, **enseignant des doctrines qui sont des commandements d'hommes.**

⁸ **Car, en abandonnant le commandement de Dieu, vous observez la tradition [gr. παράδοσις, *paradosis*] des hommes**, lavant les pots et les coupes, et faisant beaucoup d'autres choses semblables.

⁹ Il leur dit aussi : **Vous annulez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition [gr. παράδοσις, *paradosis*];**

¹⁰ Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère ; et que celui qui maudira son père ou sa mère soit puni de mort ;

¹¹ Mais vous, vous ajoutez : À moins qu'il n'ait dit à son père ou à sa mère : Tout ce dont je pourrais t'assister est corban, c'est-à-dire, un don consacré à Dieu.

¹² Et vous ne lui permettez plus de rien faire pour son père ou pour sa mère ;

¹³ **Anéantissant la parole de Dieu par votre tradition [gr. παράδοσις, *paradosis*], que vous avez établie ;** et vous faites beaucoup d'autres choses semblables.

Dans ce passage, les pharisiens demandent au Seigneur pourquoi ses disciples ne suivent pas la tradition (gr. παράδοσις, *paradosis*) des anciens (gr. πρεσβύτεροι, *presbuteroi*) concernant le lavage des mains. Le Seigneur Jésus qualifie cette tradition de « commandements d'hommes » (gr. ἔνταλμα ἀνθρώπων, *entalma anthrōpōn*), de « tradition des hommes » (gr. παράδοσις ἀνθρώπων, *paradosis anthrōpōn*), et de « votre tradition » (gr. ὑμῶν παράδοσις, *humōn paradosis*). Cette tradition était consignée dans le Talmud, recueil de lois rabbiniques, de décisions juridiques et de commentaires sur la Loi de Moïse (BibleGateway, s.d.).

De la même manière qu'Israël, l'Église apostate a créé des traditions d'hommes centrées sur les choses corruptibles, terrestres et sur l'argent. Parmi ces traditions figurent, par exemple : la fête des prémices célébrée avec de l'argent au mois de janvier, le rachat des premiers-nés contre de

l'argent, les semailles, les pactes et les vœux financiers, le recours à la psychologie dans le « conseil pastoral », ou encore l'« alliance de communion », équivalent de la première communion pratiquée dans l'Église catholique.

D'autres traditions et commandements humains relèvent des coutumes religieuses, telles que : la pratique de brûler les enveloppes de dîme et d'offrandes en décembre, l'organisation de fêtes mondaines dans les églises, les pratiques consistant à décréter ou à visualiser, les « nuits de prophétie », les réunions prolongées destinées à recevoir des « prophéties » ou des délivrances, ainsi que la prophétie de « bénédictions » matérielles (clés de voiture, maisons, promesses de marcher sur la neige ou sur des objets symboliques pour obtenir quelque chose, convocation des vents pour attirer l'argent et les richesses, etc.). La liste est innombrable. Toutes ces traditions et tous ces commandements humains attaquent l'œuvre rédemptrice du Christ, foulent aux pieds le Fils de Dieu, tiennent son sang pour impur et outragent le Saint-Esprit (Hébreux 10.29).

Lorsque le Seigneur a utilisé le compte à rebours jusqu'à la fête des Semaines, ou Pentecôte, pour déverser le jugement de l'abandon sur Israël, Il transmettait un message clair, que l'on peut résumer ainsi : « En cette fête, vous célébrez le don de la Loi après être sortis d'Égypte, car après cinquante jours je vous ai donné la Loi ; or, cette même Loi qui parle du jugement de l'abandon (Lévitique 26.30) est celle que j'utilise maintenant pour l'exécuter sur vous, parce que vous avez abandonné ma Parole, vous ne m'avez pas reçu, vous ne m'avez pas cru, et vous n'avez pas tenu compte de ce qui est écrit dans la Loi, les Prophètes et les Psaumes, qui rendent témoignage de moi. » Le Seigneur a déclaré aux religieux dans Jean 5.39 :

³⁹ Vous sondez les Écritures, parce que vous pensez avoir en elles la vie éternelle : ce sont elles qui rendent témoignage de moi.

Il leur a également dit dans Jean 5.46-47 :

⁴⁶ Car si vous croyiez Moïse, vous me croiriez aussi, parce qu'il a écrit de moi.

⁴⁷ Mais si vous ne croyez pas à ses écrits, comment croirez-vous à mes paroles ?

Lorsque le Seigneur a donné la Loi à Israël, cinquante jours s'étaient écoulés depuis la sortie d'Égypte, moment où Il avait pris ce peuple pour être le sien. Ainsi, le Seigneur a utilisé ce même compte à rebours de cinquante jours pour exécuter le jugement qu'Il avait annoncé à maintes reprises. Cette fête de la Pentecôte a également été choisie par le Seigneur comme faisant partie intégrante de l'accomplissement de son calendrier prophétique donné à Israël dans Lévitique 23, où sont décrites les fêtes ou temps fixés (héb. מועד, *mô'éd*), liés aux saisons.

Israël n'a pas observé ce calendrier et n'a pas obéi aux fêtes en raison de ses péchés ; c'est pourquoi le Seigneur a décidé de venir les accomplir Lui-même. Il a accompli la fête de la Pâque et celle des Pains sans levain par l'offrande de son corps saint en sacrifice pour les péchés ; Il a accompli la fête des prémices de l'orge par sa résurrection. La fête suivante est celle des Semaines, ou Pentecôte, qui s'est ouverte avec la naissance de l'Église et s'est poursuivie pendant près de deux mille ans, et qui s'accomplira pleinement lorsque Jésus prendra avec Lui la sainte Église dans l'Enlèvement.

Le Seigneur est le Maître du temps (Daniel 2.20-21), et Il a décidé de prolonger la soixante-neuvième semaine jusqu'à aujourd'hui, car, comme nous l'avons expliqué au chapitre 2, l'Église n'est pas une parenthèse ajoutée au plan de Dieu, comme l'ont affirmé de nombreux théologiens, mais fait partie du programme divin concernant les païens, conçu avant la fondation du monde. Il n'existe donc qu'un seul calendrier prophétique dans lequel Dieu a inclus à la fois les Juifs et les païens (les Gentils).

Au cours de son ministère, le Seigneur a sévèrement exhorté les religieux qui se croyaient détenteurs de la compréhension de la Loi ; mais le Christ les a démasqués, révélant leur ignorance de la Loi. Ils ne pouvaient pas comprendre que la fin de la Loi est Christ (Romains 10.4), ni saisir que les promesses éternelles contenues dans la Loi ne pouvaient être reçues que par la foi en Christ (Galates 3.23-24). Les religieux empêchaient ainsi le peuple de comprendre la Parole de Dieu et fermaient la porte du Royaume des cieux (Matthieu 23.13) ; ils avaient enlevé la clé de la connaissance (Luc 11.52), laquelle est la promesse d'une descendance sainte multipliée éternellement (Hébreux 6.13-20).

À cause de cette ignorance des religieux, Paul déclare dans Romains 2.17-24 :

¹⁷ Toi qui te donnes le nom de Juif, qui te reposes sur la loi, qui te glorifies de Dieu,

¹⁸ qui connais sa volonté, qui apprécies la différence des choses, étant instruit par la loi;

¹⁹ toi qui te flattes d'être le conducteur des aveugles, la lumière de ceux qui sont dans les ténèbres,

²⁰ le docteur des insensés, le maître des ignorants, parce que tu as dans la loi la règle de la science et de la vérité ;

²¹ toi donc, qui enseignes les autres, tu ne t'enseignes pas toi-même ! Toi qui prêches de ne pas dérober, tu dérobes !

²² Toi qui dis de ne pas commettre d'adultère, tu commets l'adultère ! Toi qui as en abomination les idoles, tu commets des sacrilèges !

²³ Toi qui te fais une gloire de la loi, tu déshonores Dieu par la transgression de la loi !

²⁴ Car le nom de Dieu est à cause de vous blasphémé parmi les païens, comme cela est écrit.

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Avec la fête que les Juifs célébraient lors du don de la Loi au Sinaï, cinquante jours après avoir quitté l'Égypte, le Seigneur a déversé le jugement de l'abandon, selon le compte à rebours qu'ils observaient, lequel a commencé le dimanche où le Christ est ressuscité. Tandis que les religieux se trouvaient dans le temple, célébrant un rituel de mort associé à la fête des prémices de l'Orge, l'événement glorieux de la victoire du dernier Adam sur la mort se déroulait dans le jardin. Cette victoire est celle de tous ceux qui croient en Lui, car le dernier Adam a pris notre place par substitution, portant nos péchés, les faisant mourir dans son propre corps, et mettant en lumière la vie et l'immortalité par l'Évangile (2 Timothée 1.10).

À partir de ce dimanche, le compte à rebours de cinquante jours jusqu'à la fête des prémices du blé — *Chavouot*, la fête des Semaines, la Pentecôte — a commencé. À mesure que le compte à rebours avançait, les religieux persistaient dans le temple et dans leurs synagogues avec leurs rituels de mort, tandis que Jésus enseignait à ses disciples le Royaume des Cieux, le Royaume éternel (Actes 1.3). À la fin des quarante jours, le Seigneur est monté au ciel ; mais avant cela, Il leur a dit que, dans peu de jours, ils seraient baptisés du Saint-Esprit et recevraient de la puissance (Actes 1.5). Et le compte à rebours continuait : 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 2, 1... Et le jour zéro est arrivé.

Tandis que les religieux célébraient leur rituel de mort lors de la fête des Prémices du blé, associé au don de la Loi au Sinaï, au Cénacle s'est produit l'événement glorieux de la venue du Saint-Esprit sur près de cent vingt disciples qui attendaient avec foi la promesse du Père. L'Église est née¹⁷. Le Seigneur a été recherché par ceux qui ne le demandaient pas et Il a été trouvé par ceux qui ne le cherchaient pas (Ésaïe 65.1), les païens, ceux qui n'étaient pas un peuple.

À la fin du compte à rebours, Israël a cessé d'être un peuple, et ceux qui n'étaient pas un peuple (Deutéronome 32.21 ; Romains 9.25 ; 10.19 ; 1 Pierre 2.10), les païens (les Gentils), ont été pris comme un peuple, une nation sainte, le peuple même de Dieu, afin de proclamer les vertus, les merveilles et les promesses éternelles de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (1 Pierre 2.9).

Voyons maintenant un résumé des conséquences pour ceux qui subissent le jugement de l'abandon :

¹⁷ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 5). *The judgment of forsakenness 1* [Le jugement de l'abandon 1] [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/CJjE7KdHrDs?si=DR-y4JHJcXVEa1l>

Tableau 1

Conséquences du jugement de l'abandon sur lequel il est déversé

Conséquence	Contexte biblique
- Ils seront consumés. - De nombreux maux et des angoisses fondront sur eux. -	¹⁷ En ce jour-là, ma colère s'enflammera contre lui. Je les abandonnerai, et je leur cacherai ma face. Il sera dévoré, il sera la proie d'une multitude de maux et d'afflictions, et alors il dira : N'est-ce point parce que mon Dieu n'est pas au milieu de moi que ces maux m'ont atteint ? ¹⁸ Et moi, je cacherai ma face en ce jour-là, à cause de tout le mal qu'il aura fait, en se tournant vers d'autres dieux. (Deutéronome 31).
- La colère de Dieu s'embrasera contre eux jusqu'aux profondeurs du Shéol ; la terre et ses fruits seront dévorés (Deutéronome 32.22). - Des fléaux seront accumulés sur eux (Deutéronome 32.23). - Ils seront consumés par la famine, par les ardeurs brûlantes et par la peste (Deutéronome 32.24). - L'épée et la terreur ravageront les enfants comme les vieillards (Deutéronome 32.25).	²⁰ Et il a dit : Je leur cacherai ma face, je verrai quelle sera leur fin, car ils sont une génération perverse, des fils en qui il n'y a point de fidélité. ²¹ Ils m'ont ému à jalousie par ce qui n'est point Dieu, ils m'ont provoqué à colère par leurs vanités ; et moi, je les exciterai à la jalousie par ce qui n'est pas un peuple, je les provoquerai à la colère par une nation insensée. ²² Car un feu s'est allumé dans ma colère, et il brûlera jusqu'au shéol le plus profond, et dévorera la terre et son rapport, et embrasera les fondements des montagnes. ²³ J'accumulerai sur eux des maux ; j'épuiserai contre eux mes flèches. ²⁴ Ils seront consumés par la famine et rongés par des ardeurs dévorantes, et par une peste maligne ; Et j'enverrai contre eux la dent des bêtes, avec le venin de ce qui

	rampe dans la poussière. ²⁵ Au dehors l'épée, et au dedans la terreur, détruiront le jeune homme et la vierge, l'enfant qui tette et l'homme à cheveux blancs. (Deutéronome 32. DBY)
- Le Seigneur agira contre eux avec fureur, et ils seront punis sept fois pour leurs péchés (Lévitique 26.28). - Ils mangeront la chair de leurs fils et de leurs filles (Lévitique 26.29). - Leurs hauts lieux seront détruits, et leurs cadavres seront jetés sur les cadavres de leurs idoles (Lévitique 26.30).	²⁷ Si, malgré cela, vous ne m'écoutez point et si vous me résistez, ²⁸ je vous résisterai aussi avec fureur et je vous châtierai sept fois plus pour vos péchés. ²⁹ Vous mangerez la chair de vos fils, et vous mangerez la chair de vos filles. ³⁰ Je détruirai vos hauts lieux, j'abattrai vos statues consacrées au soleil, je mettrai vos cadavres sur les cadavres de vos idoles, et mon âme vous aura en horreur. ³¹ Je réduirai vos villes en déserts, je ravagerai vos sanctuaires, et je ne respirerai plus l'odeur agréable de vos parfums. ³² Je dévasterai le pays, et vos ennemis qui l'habiteront en seront stupéfaits. (Lévitique 26)
- Ils seront livrés au pillage et dépouillés (Juges 2.14). - La main du Seigneur sera contre eux pour le mal, et ils subiront une grande détresse (Juges 2.15).	¹⁴ La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israël. Il les livra entre les mains de pillards qui les pillèrent, il les vendit entre les mains de leurs ennemis d'alentour, et ils ne purent plus résister à leurs ennemis. ¹⁵ Partout où ils allaient, la main de l'Éternel était contre eux pour leur faire du mal, comme l'Éternel l'avait dit, comme l'Éternel le leur avait juré. Ils furent ainsi dans une grande détresse. (Juges 2).
- Ils seront enlevés de devant la face du Seigneur (2 Rois 17.18).	¹⁷ Et ils firent passer leurs fils et leurs filles par le feu, et pratiquèrent la divination et s'adonnèrent aux enchantements, et se

	vendirent pour faire ce qui est mauvais aux yeux de l'Éternel, pour le provoquer à colère. ¹⁸ Et l'Éternel fut très-irrité contre Israël, et les ôta de devant sa face ; il n'en resta que la seule tribu de Juda. ²⁰ Et l'Éternel rejeta toute la semence d'Israël, et il les affligea, et les livra en la main des pillards, jusqu'à ce qu'il les eût rejetés de devant sa face. ²³ jusqu'à ce que l'Éternel ôta Israël de devant sa face, comme il avait dit par tous ses serviteurs les prophètes ; et Israël fut transporté de dessus sa terre en Assyrie, où il est jusqu'à ce jour. (2 Rois 17. DBY).
- La honte, l'opprobre, la dérision et la moquerie, devenant un sujet de proverbe (Psaumes 44.9, 13–14). - Dieu n'est plus avec eux ; ils sont vaincus devant leurs ennemis (Psaumes 44.9–10). - La confusion couvre leur visage (Psaumes 44.15).	⁹ (44:10) Cependant tu nous repousses, tu nous couvres de honte, Tu ne sors plus avec nos armées ; ¹⁰ (44:11) Tu nous fais reculer devant l'ennemi, Et ceux qui nous haïssent enlèvent nos dépouilles. ¹¹ (44:12) Tu nous livres comme des brebis à dévorer, Tu nous disperses parmi les nations. ¹² (44:13) Tu vends ton peuple pour rien, Tu ne l'estimes pas à une grande valeur. ¹³ (44:14) Tu fais de nous un objet d'opprobre pour nos voisins, De moquerie et de risée pour ceux qui nous entourent ; ¹⁴ (44:15) Tu fais de nous un objet de sarcasme parmi les nations, Et de hochements de tête parmi les peuples. ¹⁵ (44:16) Ma honte est toujours devant moi, Et la confusion couvre mon visage, ¹⁶ (44:17) A la voix de celui qui m'insulte et m'outrage, A la vue de l'ennemi et du vindicatif. (Psaumes 44).

- Ils seront brisés.	(60:3) O Dieu ! tu nous as repoussés , dispersés, Tu t'es irrité : relève-nous ! (Psaumes 60.1).
- Dieu les a fait s'écarter de ses voies (Ésaïe 63.17). - Il a endurci leurs cœurs (Ésaïe 63.17). - Il a permis aux ennemis de les piétiner (Ésaïe 63.18). - Ils sont devenus comme ceux qui n'ont jamais connu le Seigneur (Ésaïe 63.19).	¹⁰ mais ils se rebellèrent et contristèrent l'Esprit de sa sainteté, et il se changea pour eux en ennemi ; lui-même, il combattit contre eux. ¹⁷ Pourquoi nous as-tu fait errer, Ô Éternel, loin de tes voies, et as-tu endurci notre cœur pour ne pas te craindre ? Retourne-toi, à cause de tes serviteurs, des tribus de ton héritage. ¹⁸ Ton peuple saint ne l'a possédé que pour peu de temps ; nos ennemis ont foulé aux pieds ton sanctuaire. ¹⁹ Nous sommes comme ceux sur lesquels tu n'as jamais dominé, qui ne sont pas appelés de ton nom. (DBY. Ésaïe 63).
- Dieu les laisse se consumer dans leur méchanceté (héb. <i>mûg מוג</i> : se consumer, se dissoudre, périr).	⁷ (64:6) Il n'y a personne qui invoque ton nom, Qui se réveille pour s'attacher à toi : Aussi nous [héb. סָתָר <i>sâthar</i>] as-tu caché ta face [héb. פָּנִים <i>panim</i>] , Et nous laisses-tu périr par l'effet de nos crimes. (Ésaïe 64.7).
- Ils seront couverts de honte.	« ... tous ceux qui t'abandonnent seront honteux ... » (Jérémie 17.13. DBY)
- Ils seront écrits dans la poussière.	« ... Ceux qui se retirent de moi seront écrits sur la terre... » (Jérémie 17.13. DBY)
- Dieu enverra le châtiment (Jérémie 23.34). - Ils seront arrachés de devant la face du Seigneur (Jérémie 23.39). - Ils souffriront de l'opprobre et d'une confusion perpétuelle (Jérémie 23.40).	³³ Et si ce peuple, ou un prophète, ou un sacrificateur, t'interroge, disant : Quel est l'oracle de l'Éternel ? tu leur diras : Quel oracle ? Je vous abandonnerai, dit l'Éternel. ³⁴ Et quant au prophète, et au sacrificateur, et au peuple qui dit : Oracle de l'Éternel, je punirai cet homme-là et sa maison.

	³⁹ -à cause de cela, voici, je vous oublierai entièrement, et je vous rejetterai loin de ma face, vous et la ville que j'ai donnée à vous et à vos pères ; ⁴⁰ et je ferai venir sur vous un opprobre Éternel, et une éternelle confusion, et elle ne sera point oubliée. (Jérémie 23.33-34, 39-40. DBY).
Ils seront jetés dans le feu (l'Enfer).	¹⁰ Déjà la cognée est mise à la racine des arbres: tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu. (Matthieu 3.10) ⁶ Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il est jeté dehors, comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent. (Jean 5.6)
- La honte (Apocalypse 3.18). - La réprimande et le châtiment (Apocalypse 3.19).	¹⁶ Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche. ¹⁸ je te conseille d'acheter de moi de l'or éprouvé par le feu, afin que tu deviennes riche, et des vêtements blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse pas, et un collyre pour oindre tes yeux, afin que tu voies. ¹⁹ Moi, je reprends et je châtie tous ceux que j'aime. Aie donc du zèle, et repens-toi. (Apocalypse 3).

Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 186).

Nous avons démontré comment le Seigneur a utilisé un compte à rebours pour appliquer le jugement de l'abandon sur Israël. La question qui se pose désormais est la suivante : quelle méthode le Seigneur utilisera-t-il pour appliquer ce même jugement de l'abandon sur l'Église apostate ? Nous répondrons à cette question dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 4

LE COMPTE À REBOURS DU JUGEMENT DE L'ABANDON SUR L'ÉGLISE APOSTATE

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur Israël lors de sa première venue à travers un compte à rebours. Ce même principe devait donc nécessairement s'accomplir à l'égard de l'Église apostate, puisque le Seigneur a comparé ces deux peuples, et qu'Israël a été donné à l'Église comme un signe et un exemple. Dans Romains, chapitre 11, ainsi que dans Hébreux, chapitres 3 et 4, le Seigneur a déclaré que l'Église apostate vivrait ce qu'Israël a vécu et recevrait les jugements qu'Israël a reçus. Nous étudierons cela plus en détail ultérieurement.

Le jugement de l'abandon fait partie intégrante du calendrier prophétique que le Seigneur a laissé à son Église. Beaucoup de personnes affirment, à tort, qu'aucun événement spécifique n'a été prophétisé dans les Écritures concernant ce qui arriverait à l'Église à la fin des temps. Certains théologiens et prédicateurs pensent uniquement à l'apostasie de l'Église, mais ne la considèrent pas comme un signe spécifique de la venue du Christ pour son Église ; d'autres, au contraire, nient l'apostasie. Néanmoins, le Seigneur a clairement laissé des événements précis que la sainte Église, comme l'Église apostate, devait vivre.

Pour comprendre ces événements, une clé herméneutique est nécessaire : elle consiste à observer attentivement les passages du Nouveau Testament relatifs à l'Enlèvement de l'Église. En effet, le Seigneur y a prophétisé des événements que l'Église vivrait au moment où elle serait sur le point d'être enlevée, et Il y a également laissé des instructions que nous devons mettre en pratique. Cette dimension a largement été négligée par de nombreux spécialistes de la prophétie.¹⁸

¹⁸ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Dans le chapitre précédent, nous avons également vu que le rejet du Messie a constitué le point culminant de l'apostasie d'Israël, et que ce rejet a été la cause directe de l'exécution du jugement de l'abandon sur ce peuple. Ce jugement est clairement consigné dans la Loi ; lisons 1 Rois 9.6–7 :

⁶ **Mais si vous vous détournez de moi**, vous et vos fils, si vous n'observez pas mes commandements, mes lois que je vous ai prescrites, et si vous allez servir d'autres dieux et vous prosterner devant eux,

⁷ **j'exterminerai Israël** du pays que je lui ai donné, je rejetterai loin de moi la maison que j'ai consacrée à mon nom, et Israël sera un sujet de sarcasme et de raillerie parmi tous les peuples.

Lors de la première venue du Christ, Israël a persévéré dans son péché. C'est exactement ce qui s'est produit avec l'Église apostate de notre temps : elle a obstinément continué dans son péché. Toutefois, les jugements de l'aveuglement et de l'abandon ont déjà été exécutés sur elle, et elle se trouve désormais sous le jugement de la honte.

Le point culminant de l'apostasie d'Israël, manifesté dans le rejet du Christ, est apparu lorsqu'ils ont affirmé que Jésus chassait les démons par le prince des démons (Matthieu 12.24)¹⁹. À son sujet, ils ont déclaré :

- qu'il était possédé de démons, c'est-à-dire un serviteur de Satan (Matthieu 12.24 ; Marc 3.22 ; Luc 11.15 ; Jean 7.20) ;
- que c'était par Satan qu'il accomplissait ses œuvres (Marc 3.22 ; Luc 11.15) ;
- que tout son ministère était d'origine satanique (Matthieu 12.24 ; Marc 3.22 ; Luc 11.15 ; Jean 7.20) ;
- qu'il dirigeait une secte (Actes 24.5) ;
- qu'il était un faux prophète (Matthieu 26.68 ; Marc 14.65 ; Luc 7.39 ; 22.64) ;
- qu'il était un faux maître, pour avoir, selon eux, violé la Loi (Jean 9.16) ;

¹⁹ Les religieux ont rejeté Jésus dès le début, ce qui s'est manifesté par une opposition croissante. À la fin de la première année du ministère du Seigneur, dans une synagogue de Nazareth, ils l'ont rejeté lorsqu'il leur a lu le rouleau d'Ésaïe 61.1–2, mais seulement jusqu'à la première moitié du verset 2, car Jésus n'a pas lu la partie qui dit : « ... et le jour de la vengeance de notre Dieu, pour consoler tous ceux qui sont en deuil... ».

Le Seigneur n'a pas poursuivi la lecture, car à ce moment-là Il offrait à Israël l'accomplissement de l'année agréable du Seigneur (l'année de grâce du Seigneur, l'année de la faveur accordée par le Seigneur), bien que Jésus sût qu'Israël le rejetterait (Luc 4.14–30). Cette année a été suspendue, car elle devait d'abord s'accomplir en relation avec le jour de la vengeance et la consolation des affligés. Ce jour de la vengeance a commencé par le jugement de l'Église apostate, lequel comprend le jugement de l'aveuglement, le jugement de l'abandon, le jugement de la honte, le jugement de la maladie et de la mort, le jugement d'être laissé en arrière lors de l'Enlèvement, ainsi que les jugements qui s'exécuteront pendant la Tribulation.

Le jour de la vengeance est une période comparable au jour du Seigneur ; tous deux coïncident dans leur commencement avec le jugement exercé contre l'Église apostate (Apocalypse, chapitres 1 à 3) et se poursuivent durant la Tribulation.

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

- qu'il était un menteur (Jean 7.12) ;
- qu'il était fils de la fornication (Jean 8.41) ;
- qu'il était un blasphémateur (Matthieu 26.65 ; Marc 2.7 ; 14.64 ; Luc 5.21 ; Jean 10.33) ;
- qu'il était un faux Messie (Jean 19.21).

Pour le monde, pour l'Empire romain, pour les autorités religieuses et pour le peuple, telle a été l'image qui est restée de Jésus-Christ. Et c'est encore ainsi qu'Il est largement perçu aujourd'hui au sein du peuple d'Israël, à travers une négation persistante de Sa divinité.

Le point culminant de l'apostasie d'Israël a donc été :

- le rejet de Dieu Lui-même ;
- le rejet de la Parole du Seigneur ;
- le rejet du témoignage du Saint-Esprit ;
- le rejet du Seigneur Jésus-Christ, le Messie ;
- le rejet du Royaume éternel ;
- le rejet des promesses éternelles ;
- le rejet des alliances bibliques.

Avant de prononcer la sentence du jugement de l'abandon, le Seigneur Jésus-Christ a formulé les chefs d'accusation contre Israël par les malheurs de Matthieu 23. En effet, dans tout procès, il doit y avoir des accusations formelles, et une procédure régulière doit être respectée.

Le coupable doit-il connaître les accusations portées contre lui ? Oui.

Doit-il y avoir un processus permettant d'établir ultérieurement sa culpabilité ? Oui.

Lorsque les accusations sont établies comme fondées, une sentence doit-elle être prononcée ? Oui.

L'accusé doit être informé de son statut judiciaire sur la base de preuves, mais cela ne garantit pas nécessairement qu'il reconnaisse sa culpabilité ; il peut encore déclarer : « Non, je suis innocent. »

Une fois la sentence prononcée, doit-elle être exécutée ? Oui.

Dans le cas du peuple d'Israël, les garanties d'une procédure régulière ont-elles été respectées ?

Oui. Le processus s'est pleinement accompli : le Seigneur a présenté les chefs d'accusation et a ensuite exécuté la sentence.

La régularité de la procédure judiciaire comprend les éléments suivants :

1. Mise en accusation (formulation des chefs d'accusation et révélation du statut judiciaire).
2. Instruction du procès sur la base des preuves.
3. Prononcé de la sentence : jugement oral et décision judiciaire.
4. Exécution du jugement.

C'est précisément ce processus que le Seigneur a appliqué à Israël, car Il est un Juge juste, un Juge incorruptible. L'un de Ses attributs fondamentaux est la justice. Dans Matthieu 23 se trouvent l'ensemble des malheurs, qui constituent le jugement oral et la décision judiciaire. Toutefois, tout au long de Son ministère, le Seigneur a présenté les preuves nécessaires à cette procédure judiciaire.

La décision judiciaire est le jugement de l'abandon : « *votre maison vous sera laissée déserte* » (Matthieu 23.38). Ce même jugement devait également être appliqué à l'Église apostate.

Par conséquent, comprendre le jugement de l'abandon appliqué à Israël est essentiel pour saisir comment ce même jugement a été appliqué à l'Église apostate. Comme nous l'avons déjà établi, Israël a été donné à l'Église comme signe et comme exemple ; c'est pourquoi, dans les Écritures, le Seigneur établit et réitère cette comparaison juridique et spirituelle entre Israël et l'Église. À continuation, nous allons étudier cela :

4.1. Comparaison entre Israël et l'Église : l'avertissement du jugement de l'abandon

Nous pouvons établir trois points de comparaison entre Israël et l'Église, à partir des Écritures ; voyons :

Le Seigneur a dû accomplir sur l'Église apostate le même jugement qu'Israël a reçu en raison de son apostasie. Dans les Écritures, Israël est comparé à l'Église. Dès lors, une question essentielle se pose : à quel niveau cette comparaison est-elle établie ?

4.1.1. Première comparaison entre Israël et l'Église : l'avertissement adressé à l'Église, préalable au jugement

Tout d'abord, cette comparaison s'inscrit au niveau de l'avertissement adressé à l'Église, afin qu'elle ne commette pas le même péché qu'Israël, à savoir l'apostasie, laquelle se manifeste par l'incrédulité, la désobéissance et l'infidélité. Ces trois réalités sont intimement liées.

Tout au long des Écritures, le Seigneur avertit l'Église en la mettant en parallèle avec Israël : « Ce qui est arrivé à Israël peut t'arriver. Je t'avertis, je te compare à lui, car si tu ne prends pas garde à mon avertissement, ce qui lui est arrivé t'arrivera également. »

La doctrine calviniste nie radicalement ces vérités, car elle affirme que l'Église est sauvée de manière irrévocable — autrement dit, selon cette doctrine : « Une fois sauvé, toujours sauvé ». Selon les calvinistes, il n'existe aucun moyen pour un croyant de déchoir de la grâce ou de se séparer du Christ.

Si cette doctrine démoniaque était vraie et fidèle aux Écritures, pourquoi alors le Seigneur établit-il une comparaison aussi explicite entre Israël et l'Église ? Pourquoi avertit-il l'Église avec une telle solennité : « Toi aussi, tu seras retranchée » (Romains 11.22) ?

Pourquoi lui dit-il encore : « Ne tombe pas dans le même exemple de désobéissance et d'incrédulité, de peur qu'il ne t'arrive la même chose » (Romains 11.20 ; Hébreux 3.7–19 ; 4.1–11) ?

Voilà le premier niveau de la comparaison : celui de l'avertissement et de l'exhortation solennelle.

4.1.2. Deuxième comparaison entre Israël et l'Église : l'Évangile reçu

La deuxième comparaison repose sur le fait que l'Évangile a été prêché à Israël, tout comme il nous a été prêché à nous, l'Église. C'est ce qu'affirme l'apôtre Paul en citant Ésaïe 53.1. Lisons Romains 10.16 (OST) :

¹⁶ Mais tous n'ont pas obéi à l'Évangile ; car Ésaïe dit : Seigneur, qui a cru à notre prédication ?

Dans Hébreux 4.2, il est également déclaré que la bonne nouvelle a été annoncée à la génération qui a péri dans le désert, tout comme elle nous a été annoncée à nous. Cette prédication concerne les promesses éternelles et l'entrée dans le repos, qui correspond à la Nouvelle Jérusalem. Lisons Hébreux 4.1–3 :

¹ Craignons donc, tandis que **la promesse d'entrer dans son repos** subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.

²**Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux** ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent.

³Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit : Je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos !...

La foi qui est prêchée dans les églises apostates, lesquelles ont été retranchées et rejetées, est une foi corruptible, car elle est centrée sur la terre, sur la recherche des biens matériels, des succès terrestres et de la gloire des hommes.

Cette foi corruptible est imprégnée de sagesse humaine, notamment de psychologie, de commandements et de traditions d'hommes, et se focalise sur l'argent : alliances financières, semailles monétaires, pratiques qui foulent aux pieds le Fils de Dieu et considèrent Son sang précieux comme impur, car l'Évangile y est utilisé comme un moyen d'enrichissement matériel.

C'est pourquoi ces personnes sont déclarées anathèmes, comme l'écrit Jude 1.12b–13 (DBY) :

...^{12b}se repaissant eux-mêmes : nuées sans eau, emportées par les vents ; arbres d'automne, sans fruit, deux fois morts, déracinés ; ¹³ vagues impétueuses de la mer, jetant l'écume de leurs infamies ; étoiles errantes, à qui l'obscurité des ténèbres est réservée pour toujours.

4.1.3. Troisième comparaison entre Israël et l'Église : une différence fondamentale

Les comparaisons bibliques comportent à la fois des similitudes et des différences. Le troisième point met en lumière une différence fondamentale entre Israël et l'Église, laquelle doit conduire l'Église à craindre Dieu et à ne pas reproduire la faute d'Israël. Voyons maintenant cette différence essentielle :

La différence est qu'Israël, en tant que peuple, a la possibilité de se repentir, parce qu'il est constitué de branches naturelles et demeure le peuple élu de Dieu ; il ne s'agit pas d'un olivier sauvage.

Le Seigneur a prophétisé cette possibilité dans Matthieu 23.39, lorsqu'il a dit : « ... jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur. » Cette déclaration implique qu'Israël accordera la bénédiction au Messie, ce qui présuppose le salut. Ce verset se trouve précisément dans le même passage où le Seigneur annonce le jugement de l'abandon sur Israël.

En revanche, pour l'Église apostate, il n'y aura aucune occasion de repentance. Le Nouveau Testament enseigne que l'apostasie de l'Église n'est pas pardonnée. Toutefois, en ce qui concerne Israël en tant que peuple, cette possibilité subsiste, à l'exception des générations particulières qui sont tombées dans l'apostasie, lesquelles ont été retranchées et sont mortes sous le jugement :

- la génération qui a péri dans le désert,
- les générations du temps des Juges,

- celles des jours de Saül, de David et de Salomon,
- ainsi que les générations concernées par les jugements des captivités.

Toutes ces générations sont allées en enfer. De l'an 70 apr. J.-C. jusqu'à aujourd'hui, les Juifs qui n'ont pas reçu le Christ sont morts dans cet état ; néanmoins, une possibilité demeure pour le peuple d'Israël.

Quelle génération bénéficiera de cette opportunité ? Il s'agit de la génération née lors du bourgeonnement du figuier, celle dont le Seigneur a dit qu'elle ne passerait pas avant que tout cela n'arrive (Matthieu 24.34). « La génération qui ne passera pas » est celle à laquelle le Seigneur accorde cette grâce et cette miséricorde, afin qu'elle soit sauvée lorsqu'elle se repentira et recevra le Christ ; mais ce sera la génération de la Tribulation.

Quant aux apostats qui resteront dans la Tribulation, ils ne seront plus l'Église. Ils n'appartiendront ni à Israël ni aux nations païennes, car ils avaient été un peuple, une nation sainte, et ont choisi d'abandonner le Seigneur et Sa Parole. En quittant la Nouvelle Alliance, le jugement de l'abandon a été pleinement exécuté sur l'Église apostate.

Le Seigneur a décrété que les apostats coupés, retranchés, n'auront pas l'occasion de se repentir. Pourquoi ? Voyons :

1. Parce que les païens (les Gentils) n'étaient pas des branches naturelles, tandis qu'Israël l'était (Romains 11.21).
2. Parce qu'Israël était sous l'Ancienne Alliance et qu'il a reçu tout ce qui devait être une ombre ou une figure (Hébreux 8.5 ; 9.24) : le tabernacle, les sacrifices d'animaux, les cinq offrandes lévitiques, qui étaient l'ombre de l'offrande définitive, Jésus-Christ Lui-même.

À Israël ont également été données les sept fêtes, qui étaient aussi prophétiques, car elles étaient toutes liées au Seigneur Jésus-Christ :

- la Pâque (Christ est mort pendant la Pâque et Il est notre Pâque : 1 Corinthiens 5.7).
- la fête des Pains sans levain, qui représente le corps saint du Christ, lié à Sa mort,
- la fête des prémices de l'orge, qui se réfère prophétiquement à la résurrection du Christ,
- la Pentecôte, qui correspond à la naissance de l'Église, le corps du Christ, racheté au prix du sang (1 Pierre 1.19).

Jusqu'à présent, trois fêtes ont été pleinement accomplies, et la Pentecôte est sur le point de parvenir à son accomplissement total avec :

Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate

- la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ,
- et l'élévation de l'Église dans l'Enlèvement.

Pour cet événement, l'Écriture annonce que la trompette de Dieu sonnera, ce qui correspond à l'accomplissement de la Fête des Trompettes, annonçant le jugement de la Tribulation pour Israël.

Ensuite, les fêtes se poursuivront pour Israël avec :

- le Jour des Expiations, correspondant à la soixante-dixième semaine de Daniel,
- puis la Fête des Tabernacles, lors de la Seconde Venue du Christ et de l'entrée dans le Royaume Millénaire.

Quant à nous, la sainte Église, toutes les fêtes s'accomplissent pleinement en Christ :

- a) la Fête des Trompettes, lors de la résurrection et de l'Enlèvement (1 Thessaloniens 4.16) ;
- b) le Jour des Expiations, déjà accompli en nous par le sacrifice du Christ (Hébreux 2.17) ;
- c) la Fête des Tabernacles, qui s'accomplira lorsque nous entrerons dans la Nouvelle Jérusalem, dans les demeures (*sukkôt*) préparées par Jésus (Jean 14.1-3).

3. Parce que l'Église est née dans la Nouvelle Alliance, ce qui n'a pas été le cas d'Israël.

4. Parce que l'Église a été rachetée par le sang précieux du Christ, et non par le sang d'animaux, tandis qu'Israël n'a pas reçu les bienfaits de la Nouvelle Alliance dans ce sang.

Lorsque Israël a apostasié, il n'a pas considéré le sang du Christ comme impur, parce qu'il n'en avait pas été sanctifié.

En revanche, l'Église a été sanctifiée par ce sang précieux (Hébreux 10.10, 29).

5. Parce que l'Écriture prophétise qu'il n'y a plus de sacrifice pour les péchés lorsque la personne tombe dans l'apostasie (Hébreux 6.4-6).

Israël n'a pas reçu les bienfaits du sacrifice du Christ pour les péchés, parce qu'il ne l'a pas reçu dans son cœur. Les Juifs sont demeurés sous la Loi, et restent sous la Loi, parce qu'ils sont sous le jugement. Toutefois, ils recevront ces bienfaits lorsqu'ils entreront dans la Tribulation en tant que nation.

Rappelons-nous les comparaisons que nous avons vues jusqu'à présent :

- *Comparaison de l'avertissement* : l'Église est exhortée à ne pas tomber dans l'incrédulité et l'apostasie comme Israël, sous peine de recevoir le même jugement.

- *Comparaison de l'Évangile reçu* : Israël et l'Église ont reçu la même bonne nouvelle concernant l'entrée dans le repos.
- *Comparaison de la différence fondamentale* : Israël peut se repentir, car le jugement de l'abandon est temporaire pour lui ; l'Église apostate n'a aucune possibilité de repentance, car le jugement de l'abandon est définitif.

Ces trois points sont indissociables. C'est pourquoi l'avertissement adressé à l'Église est si sévère : « Vous n'avez pas d'occasion de vous repentir, car il n'y a plus de sacrifice pour les péchés. Vous êtes nés sous la Nouvelle Alliance, sanctifiés par mon sang précieux. Si vous vous détournez de moi, il n'existe plus d'offrande, car l'offrande parfaite a déjà été faite et vous en avez reçu les bénéfices. Israël, lui, ne les a pas encore reçus. »

Le Christ est mort pour toute l'humanité, mais seuls ceux qui reçoivent cette offrande et qui y demeurent sont sauvés. Israël ne l'a pas reçue ; l'Église l'a reçue. L'apostasie implique donc le rejet conscient de cette offrande, et par conséquent : « il n'y a plus de sacrifice pour les péchés » (Hébreux 10.26). C'est précisément de cela que l'apôtre²⁰ parle dans Hébreux 10. Lisons maintenant le verset 1 (DBY) :

¹ Car la loi, ayant l'ombre des biens à venir, non l'image même des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices que l'on offre continuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent.

Dans ce premier verset, il est question du fait que la Loi possédait l'ombre des biens à venir, c'est-à-dire l'héritage éternel : la descendance éternelle, la Terre éternelle et le gouvernement éternel²¹.

Le Seigneur parle des biens à venir et les relie à l'ombre, parce que les cinq offrandes et les sept fêtes annonçaient Christ. C'est par Lui que nous aurons accès au Lieu Très Saint, physiquement glorifiés, lorsque nous serons enlevés lors de l'Enlèvement, tout comme notre Seigneur Jésus-Christ y est entré avec son corps glorifié. Nous, en tant qu'Église, sommes sur le point d'entrer dans le Lieu Très Saint, et nous devons nous en réjouir.

²⁰ Les auteurs considèrent que le livre des Hébreux a été écrit par l'apôtre Paul.

²¹ Pour une meilleure compréhension de ces promesses, voir le livre : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

C'est par Christ que nous avons accès à tous les biens à venir. Israël n'a pas vécu la Pâque du Christ, il n'a pas vécu l'offrande ultime, il ne l'a ni vécue ni acceptée ; l'Église, en revanche, l'a reçue. C'est pourquoi il est dit : « Car la loi, ayant l'ombre des biens à venir, non l'image même des choses, ne peut jamais, par les mêmes sacrifices que l'on offre continuellement chaque année, rendre parfaits ceux qui s'approchent. » (DBY) (Hébreux 10.1).

Lorsque nous parlons de « rendre parfait », nous nous référons au moment où nous serons déjà glorifiés. L'Église apostate est tombée de la grâce et est tombée sous la Loi (Galates 5.4), c'est pourquoi elle est restée dans les sacrifices qui ne rendent pas parfaits ceux qui les accomplissent. Et il est frappant de voir comment les apostats ont pris des événements de la Loi qui sont déclarés ombre et figure, comme les fêtes, pour demander de l'argent : la fête des prémices pour recueillir de l'argent, ce qui est un blasphème et un affront aux prémices qu'est Christ dans sa résurrection (1 Corinthiens 15.20).

Lisons Hébreux 10.2-3 :

²Autrement, n'aurait-on pas cessé de les offrir, parce que ceux qui rendent ce culte, étant une fois purifiés, n'auraient plus eu aucune conscience de leurs péchés ?

³ Mais le souvenir des péchés est renouvelé chaque année par ces sacrifices...

Israël, dans l'Ancienne Alliance, a vécu le système des sacrifices décrits dans les versets cités, et il le vit encore aujourd'hui, en raison de la désobéissance et de l'incrédulité. Cependant, Hébreux 10.4 déclare clairement : « ... car il est impossible que le sang des taureaux et des boucs ôte les péchés. »

Lors des fêtes, des offrandes étaient présentées (Lévitique, chapitre 23). Si l'Église apostate a adopté ces fêtes, elle a alors réintroduit tout le système qui leur est associé ; et puisque les offrandes qu'elle y rattache sont des offrandes d'argent, cela constitue une preuve évidente qu'elle n'est plus sous la Nouvelle Alliance.

Il y a une raison pour laquelle le Saint-Esprit a révélé à l'auteur de l'épître aux Hébreux (Paul) cette première partie, puis lui a parlé de l'événement du péché volontaire, c'est-à-dire de l'apostasie de l'Église ; et ensuite, l'apôtre conclut par la venue de Christ pour son Église. Il y a là un objectif précis, une séquence parfaite.

Les calvinistes affirment : « L'offrande pour toujours signifie que, lorsqu'une personne reçoit Christ, le péché est ôté pour toujours et qu'elle est unie au Seigneur, de sorte qu'il n'y a aucun moyen qu'elle perde le salut, même si elle pratique le péché ou s'éloigne de l'Évangile. » Cela est

faux, car plus loin, dans Hébreux 10.29, le Seigneur donne un avertissement solennel : ne pas fouler aux pieds le Fils de Dieu, ne pas tenir pour profane son sang, et ne pas outrager le Saint-Esprit ; car la conséquence d'un tel acte est l'horrible attente du feu, c'est-à-dire l'Enfer (Hébreux 10.27).

Lorsque, dans Hébreux 10, les deux sacrifices sont comparés, celui de l'Ancienne Alliance et celui de Christ, le message est le suivant : « Regarde les sacrifices des boucs ; vois comment ils étaient offerts ; vois comment c'était un prêtre humain qui devait d'abord offrir un sacrifice pour son propre péché, puis pour celui du peuple ; vois comment ces sacrifices n'ôtent aucun péché ; vois comment ils devaient être offerts continuellement, année après année. »

Dans Hébreux 10, le Seigneur dit également à l'Église : « Je t'explique, je mets en comparaison ce sacrifice, qui était sous la Loi, avec le sacrifice parfait de Christ, afin que tu comprennes ensuite ce qui arrive si tu pêches volontairement, si tu apostasies, sans repentance. Dans la Tribulation, Israël aura l'occasion de se repentir ; mais toi, Église, si tu apostasies, tu n'auras pas l'occasion de te repentir. »

Poursuivons la lecture d'Hébreux 10.5-9 :

⁵ C'est pourquoi Christ, entrant dans le monde, dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, Mais tu m'as formé un corps ;

⁶ Tu n'as agréé ni holocaustes ni sacrifices pour le péché.

⁷ Alors j'ai dit : Voici, je viens (Dans le rouleau du livre il est question de moi) Pour faire, ô Dieu, ta volonté.

⁸ Après avoir dit d'abord : Tu n'as voulu et tu n'as agréé ni sacrifices ni offrandes, Ni holocaustes ni sacrifices pour le péché (ce qu'on offre selon la loi),

⁹ il dit ensuite : Voici, je viens Pour faire ta volonté. Il abolit ainsi la première chose pour **établir la seconde.**

Quand l'auteur dit « la seconde », il ne fait pas seulement référence à une anaphore dans le texte, mais il indique qu'il n'y a rien de plus à ajouter, parce que le sacrifice du Christ est le dernier et définitif.

Continuons la lecture d'Hébreux 10.10 :

¹⁰ C'est en vertu de cette volonté que nous sommes sanctifiés, par l'offrande du corps de Jésus Christ, **une fois pour toutes.**

Concernant l'expression « une fois pour toutes », les calvinistes affirment : « Il n'y a aucun moyen de se séparer du Christ, peu importe si l'on pèche ; et il n'y a donc pas d'apostasie. »

Cependant, cette expression signifie que l'offrande du Christ n'a eu lieu qu'une seule fois, c'est-à-dire que ce sacrifice ne peut jamais être répété. Par conséquent, les apostats, ayant reçu les bienfaits de ce sacrifice, le foulant aux pieds et tenant son sang pour impur, n'ont plus l'occasion de se repentir, parce qu'ils ont été retranchés, puis chassés, et qu'ils se retrouvent dans la Tribulation. Lisons Hébreux 10.11-13 :

¹¹Et tandis que tout sacrificateur fait chaque jour le service et offre souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchés,

¹²lui, **après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés**, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu,

¹³attendant désormais que ses ennemis soient devenus son marchepied.

Au verset 11, l'auteur compare l'offrande de l'Ancienne Alliance à l'offrande du Christ, lorsqu'il dit : « tout sacrificateur fait chaque jour le service et offre souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchés » (Ancienne Alliance). Au verset 12, nous lisons : « lui, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu... » Puis Hébreux 10.14 déclare : « Car, par une **seule offrande**, il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés. »

Lorsque l'Écriture dit « une seule offrande », cela signifie clairement qu'il n'y en a pas d'autre. Et lorsque nous lisons : « il a amené à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés », cela se réfère à celui qui demeure sanctifié, c'est-à-dire celui qui est saint. C'est en parfaite harmonie avec Apocalypse 22.11b : « ... que le juste pratique encore la justice, et que celui qui est saint se sanctifie encore. » Autrement dit : « Demeurez saints, persévérez dans la sanctification, continuez à être sanctifiés. »

Car seuls les sanctifiés sont ceux qui sont amenés à la perfection pour toujours, puisque sans la sanctification, personne ne verra le Seigneur (Hébreux 12.14). Le Seigneur connaît ceux qui sont saints et qui le resteront jusqu'à leur entrée dans sa présence.

Le sang du Christ a purifié du péché celui qui l'a reçu, parce que le Saint-Esprit est venu demeurer en lui. Cependant, les Écritures enseignent clairement, dans Hébreux chapitre 10, que si une personne apostasie de la foi, abandonne la Parole, se détache du Christ, du vrai cep, elle n'a plus la vie en elle-même.

La Parole du Seigneur affirme qu'une telle possibilité existe et la présente comme un avertissement extrêmement sérieux. Lisons Hébreux 10.15-18 :

¹⁵C'est ce que le Saint Esprit nous atteste aussi ; car, après avoir dit :

¹⁶Voici l'alliance que je ferai avec eux, Après ces jours-là, dit le Seigneur : Je mettrai mes lois dans leurs cœurs, Et je les écrirai dans leur esprit, il ajoute :

¹⁷ Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités.

¹⁸Or, là où il y a pardon des péchés, il n'y a plus d'offrande pour le péché.

Au verset 16, le prophète Jérémie est cité, lorsqu'il annonce la Nouvelle Alliance, telle qu'elle apparaît en Jérémie 31.33-34. L'auteur de l'épître aux Hébreux reprend cette prophétie et l'applique au fils de Dieu lavé dans le sang du Christ, en qui s'est produit un accomplissement partiel de la promesse selon laquelle Dieu écrirait sa loi dans les cœurs : (« ... Je mettrai ma loi au dedans d'eux, Je l'écrirai dans leur cœur. Jérémie 31.33).

Cet accomplissement est partiel, parce qu'il demeure encore en nous la nature pécheresse, appelée dans l'Écriture le vieil homme, la Perverse²². L'accomplissement plein et définitif de cette prophétie n'aura lieu qu'au moment de la glorification, lorsque la mort et la nature pécheresse quitteront nos corps pour toujours.

En effet, si la prophétie de Jérémie concernant la Loi écrite dans le cœur s'accomplissait totalement avant la glorification du corps, nous ne pécherions plus dès maintenant. Or, l'Écriture atteste qu'il subsiste encore le vieil homme, qui nous entraîne au péché. C'est pourquoi il existe dans la Parole un avertissement constant : « Ne pèche pas, sois saint. »

Le contexte de Jérémie 31 est celui du Royaume éternel, lorsque la Loi sera écrite dans les cœurs pour toujours, et que le Seigneur déclare explicitement que nous ne pécherons plus. C'est dans ce cadre qu'il affirme : « Et je ne me souviendrai plus de leurs péchés ni de leurs iniquités. » (Hébreux 10.17).

Les calvinistes interprètent ce verset ainsi : « Une fois que tu reçois Christ, tout est réglé ; même si tu pratiques le péché, tu es sauvé. » Cette interprétation constitue une atteinte directe à la sainteté de Dieu. Lorsque Christ est reçu, le Seigneur ne se souvient plus des péchés commis avant la conversion. Cela signifie que, si Satan vient accuser un croyant qui marche dans la sainteté, celui-ci doit rejeter toute accusation.

²² La Perverse est un terme théologique désignant la nature pécheresse de l'homme déchu, appelée dans les Écritures *le vieil homme* ou *la chair*, opposée à l'homme nouveau né de l'Esprit. Pour comprendre pourquoi le péché est la Perverse, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *La Perversa. La naturaleza de pecado* [La Perverse. La nature du péché]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2025). *La Perversa. El misterio* [La Perverse. Le mystère]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Par exemple, si Satan dit : « Tu n'as pas le droit de prier, souviens-toi que tu étais fornicateur, sorcier, alcoolique, menteur, voleur... », le croyant doit rejeter cette attaque, car il est une nouvelle créature et vit désormais pour Christ (2 Corinthiens 5.17).

Cependant, dans le cas de l'Église apostate, la situation est radicalement différente : elle est retournée à ses anciens péchés et en a ajouté de nouveaux. À ce sujet, le Seigneur déclare qu'un esprit impur, lorsqu'il revient, entraîne avec lui sept autres esprits plus mauvais, et que « la dernière condition de cet homme est pire que la première » (Matthieu 12.45).

Lorsqu'une personne véritablement convertie tombe dans le péché et le pratique, alors tous les péchés qu'elle commettait lorsqu'elle était inconverte, redeviennent effectifs, parce que la nature du péché demeure dans le corps. La Perverse, le vieil homme, est remplie de péchés.

Quand une personne se détourne du Seigneur, l'homme nouveau est écrasé, le Saint-Esprit est profondément et totalement attristé, et le vieil homme recommence à régner. Si cette personne ne se repent pas et meurt dans cet état, elle va en enfer, car l'Esprit s'éteint, Il se retire, Il n'est plus là.

C'est pour cette raison que le Saint-Esprit n'habite dans aucun des apostats, ni dans aucune église apostate. Là, le Saint-Esprit n'exerce aucun ministère ; les langues prétendues et les miracles supposés ne viennent pas de Dieu, mais de l'enfer. Ces apostats sont des faux prophètes.²³.

Au milieu d'une apostasie généralisée, signe manifeste du temps de la fin et de la venue imminente du Christ pour son Église dans l'Enlèvement, le Seigneur a néanmoins gardé un reste. De la même manière qu'au moment de la première venue du Christ il existait un reste choisi par grâce, il en est de même aujourd'hui. À cette époque, ce reste correspondait à l'Église des commencements, composée principalement de Juifs. Lisons Romains 11.4-5 :

⁴Mais quelle réponse Dieu lui fait-il? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

⁵De même aussi dans le temps présent il y un reste, selon l'élection de la grâce.

Avec les premiers disciples issus du peuple d'Israël, le Seigneur a inauguré l'Église. Cependant, nous savons qu'elle est devenue majoritairement païenne, à la suite de l'ouverture de la prédication aux non-Juifs, d'abord par Pierre, puis par l'apôtre Paul.

²³ Pour en savoir plus sur les caractéristiques et les œuvres des faux prophètes, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El profeta de Dios y los falsos profetas* [Le prophète de Dieu et les faux prophètes]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Il existe néanmoins un reste aujourd'hui, choisi par la grâce. Il est particulièrement frappant de constater que Romains 11.22 se réfère explicitement au temps de la fin et à ce reste, car ce verset adresse à l'Église un avertissement solennel : « Toi aussi, tu seras retranchée. » Cette parole correspond clairement au jugement de l'abandon. Autrement dit, le Seigneur dit à l'Église : « Demeure dans le reste, afin de ne pas être retranchée. »

Malgré cet avertissement, l'Église apostate a grandi de manière démesurée, comme un arbre monstrueux ; elle a édifié d'immenses temples, des colisées remplis de foules. Pourtant, l'Écriture déclare que c'est le "petit troupeau" qui doit recevoir le Royaume (Luc 12.32).

Elle affirme également : « Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mène à la vie, et il y en a peu qui les trouvent. » (Matthieu 7.14).

Enfin, la Parole annonce que, dans les derniers temps : « ils se donneront une foule de docteurs selon leurs propres désirs », c'est-à-dire selon La Perverse, la nature charnelle (2 Timothée 4.3).

Poursuivons maintenant l'analyse de Hébreux 10.21-23 :

²¹Et ayant un grand Sacrificateur établi sur la maison de Dieu ;

²²Approchons-nous avec un cœur sincère, dans une pleine certitude de foi, ayant les cœurs purifiés des souillures d'une mauvaise conscience, et le corps lavé d'une eau pure.

²³Retenons sans fléchir la profession de notre espérance ; car celui qui a fait la promesse est fidèle. (OST).

C'est ici que commence l'avertissement de s'approcher du Seigneur avec un cœur sincère. Le verset 22 ne se réfère pas uniquement à la prière, mais également au fait de vivre dans une proximité croissante avec le Seigneur, tout en s'éloignant toujours davantage de l'Égypte, symbole du monde, de l'esclavage et de l'ancienne vie. Au verset 23, il est dit : « Tenons ferme la confession de notre espérance, sans fléchir. »

- L'espérance bénie, qui est l'espérance de la venue du Seigneur, l'Enlèvement (Tite 2.13).
- L'espérance de la gloire, se référant aux corps glorifiés et aux gloires des promesses du Seigneur, spécialement la multiplication de la descendance sainte pour l'éternité (Colossiens 1.27 ; 1 Pierre 1.11).²⁴

Continuons la lecture des autres versets d'Hébreux 10.24-25 :

²⁴ Pour plus d'informations à ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 9). *The judgment of forsakenness 4* [Le jugement de l'abandon 4] [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/m_n36LNzURM?si=JZ9nG1-JhSs4cWCb

²⁴Veillons les uns sur les autres, pour nous exciter à la charité et aux bonnes œuvres.

²⁵N'abandonnons pas notre assemblée, comme c'est la coutume de quelques-uns ; mais exhortons-nous réciproquement, et **cela d'autant plus que vous voyez s'approcher le jour.**

L'expression du verset 25 « le jour » réfère au jour de l'Enlèvement ; cela confirme que l'église connaîtra ce jour, car il est dit que nous le verrons s'approcher²⁵. Quand il dit : « N'abandonnons pas notre assemblée », à quoi l'auteur de l'épître aux Hébreux fait-il référence ? Il ne s'agit pas d'un simple rassemblement physique, car le terme grec employé est ἐπισυναγωγή (*episynagōgē*), qui signifie ne pas se retirer de la congrégation, ne pas se détacher du corps assemblé. Par conséquent, l'exhortation porte sur le fait de demeurer dans la congrégation du Seigneur, c'est-à-dire dans l'Église, unis dans un même Esprit et formant un seul corps.

Le Seigneur n'a qu'une seule Église, une *ekklēsia* (gr. ἐκκλησία), qui est la congrégation appelée à marcher dans le désert vers la Terre promise, vers la Nouvelle Jérusalem.

Jusqu'à présent, ce que nous avons lu dans Hébreux 10 peut être résumé ainsi :

« Considérez la grandeur et la puissance du sacrifice du Christ : il est unique, accompli une seule fois, définitif ; il n'y en a pas d'autre, il n'y en aura plus. Vous avez été lavés par ce sacrifice — non par le sang des boucs, non par la Loi, comme ce fut le cas pour Israël — mais par le précieux sang du Christ. Ne considérez donc pas ce sang comme impur, ni comme une chose commune. »

C'est dans ce contexte que l'auteur déclare en Hébreux 10.26 :

²⁶ Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés...

Il est essentiel de souligner l'expression : « il ne reste plus de sacrifice pour les péchés ». Pourquoi ? Parce que le Christ a offert une offrande unique, accomplie une fois pour toutes, qui ne peut ni être répétée ni remplacée. Cette affirmation est déjà développée plus tôt dans l'épître, notamment en Hébreux 6.4-8 :

⁴ Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit,

²⁵ Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, juin 23). *Le jour et l'heure* [Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/AxqLkvMUNFA?si=opNp4jp0MHpkd4e6>

⁵ qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir,
⁶ et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance,
puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie.

⁷ Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle
et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée,
elle participe à la bénédiction de Dieu ;

⁸ mais si elle produit des épines et des chardons,
elle est réprouvée et près d'être maudite,
et l'on finit par y mettre le feu.

Pourquoi le verset 4 affirme-t-il : « Car il est impossible » ?

Parce que l'offrande du Christ a été présentée avec son propre corps, et qu'elle a été offerte une fois pour toutes. C'est précisément ce que l'auteur développe tout au long d'Hébreux 10 — notamment aux versets 5, 8, 11, 12 et 26 — en affirmant qu'il n'existe plus aucun autre sacrifice pour les péchés.

Ainsi, Hébreux 6 et Hébreux 10 forment un ensemble cohérent, inséparable, qui établit clairement que :

- le sacrifice du Christ est unique et définitif ;
- celui qui l'a reçu et s'en détourne volontairement ne peut être ramené à la repentance,
- non pas par manque de miséricorde divine,
- mais parce qu'il n'existe plus aucune offrande disponible.

Regardons maintenant les versets connexes entre Hébreux 6 et Hébreux 10 afin de mettre en évidence cette continuité doctrinale :

Tableau 1

La relation entre Hébreux 6 et Hébreux 10 à travers le mot « sacrifice »

VERSETS ASSOCIÉS : PAROLE SACRIFICE	
HÉBREUX 6	HÉBREUX 10

⁴Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint Esprit, ⁵qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, ⁶et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. ⁷Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu ; ⁸mais, si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée et près d'être maudite, et on finit par y mettre le feu.	⁵ C'est pourquoi Christ, entrant dans le monde, dit : Tu n'as voulu ni sacrifice ni offrande, Mais tu m'as formé un corps...
	⁸Après avoir dit d'abord : Tu n'as voulu et tu n'as agréé ni sacrifices ni offrandes, Ni holocaustes ni sacrifices pour le péché (ce qu'on offre selon la loi) ...
	¹¹Et tandis que tout sacrificateur fait chaque jour le service et offre souvent les mêmes sacrifices, qui ne peuvent jamais ôter les péchés...
	¹²lui, après avoir offert un seul sacrifice pour les péchés, s'est assis pour toujours à la droite de Dieu...
	²⁶ ²⁶Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés...

Comment les calvinistes et les tenants du « une fois sauvé, toujours sauvé » affirment-ils qu'il est impossible de perdre le salut ? Ils soutiennent que, dans l'épître aux Hébreux, il n'est pas question d'un véritable croyant, mais d'une personne qui aurait fait une simple confession de foi de la bouche, sans avoir jamais réellement cru, sans être née de nouveau. Mais si cela était vrai, que signifie alors l'expression : « ceux qui ont eu part au Saint-Esprit » (Hébreux 6.4b) ?

Il est impossible d'avoir part au Saint-Esprit sans avoir été réellement régénéré. Cette expression exclut toute idée d'une foi superficielle ou purement intellectuelle.

L'apostasie contemporaine est profondément imprégnée de calvinisme. Lorsqu'on prêche aux apostats au sujet de l'Enlèvement, ils sont persuadés qu'ils seront enlevés et qu'ils entreront dans la Nouvelle Jérusalem. Mais ils sont trompés : ils seront laissés sur cette terre et iront en enfer, parce qu'ils ont déjà été rejetés, exclus, retranchés et vomis.

Le démon de l'apostasie attaque l'Église, parce que c'est un esprit de séduction, c'est un nuage d'incrédulité qui tue la vraie foi d'Hébreux 11. Les apostats sont plongés dans cette nuée et rejettent donc le Royaume éternel et les promesses éternelles.

Les apostats sont des incrédules, parce qu'ils possèdent une foi corromptible, une fausse foi. La Perverse et Satan attaquent la sainte Église par cette imitation de la foi. Et le Seigneur le permet, car Il crible le blé.²⁶

Le Seigneur dit à la sainte Église : « « Croyez-vous à ma Parole, ou croyez-vous les méchants, les impurs, les menteurs, ceux qui pratiquent l'injustice ? »

Car il n'y a que deux possibilités : soit demeurer dans l'assemblée des saints, soit entrer dans l'église de la fornication, l'église des apostats ; soit vous demeurez dans la congrégation des saints, celle qui prêche l'Évangile éternel, l'Évangile du Royaume éternel ; soit vous allez dans l'église qui prêche :

- le royaume de ce monde,
- la terre post-diluvienne,
- le « royaume maintenant »,
- la marchandisation de la Parole,
- la psychologie,
- la sagesse humaine et impure,
- les doctrines des hommes qui nient le Dieu de gloire.

La sentence contre les apostats qui prêchent et enseignent ces choses est clairement énoncée en Hébreux 10.27 : « mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles. » Cela signifie qu'il n'existe plus aucun sacrifice qui puisse justifier une nouvelle naissance lorsque la personne abandonne l'offrande du Christ, se sépare du sacrifice du Seigneur, se détourne du vrai cep, et ne se repent pas.

²⁶ Pour plus d'informations sur ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla]. (2020, juillet 12). *¿Ya lo sabías? - El trigo aventado (la prueba final de la iglesia)* [Le saviez-vous déjà ? - Le blé vanné (L'épreuve finale de l'église)] [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=hse4qA2zv74>

Quelqu'un pourrait objecter : « Mais les apostats peuvent se repentir. » Oui, en théorie ; mais le problème est qu'ils ne veulent pas se repentir. Le Seigneur le sait, et c'est précisément pour cette raison qu'Il a déversé sur eux le jugement de l'abandon : Il les a vomis de sa bouche (Apocalypse 3.16).

Lorsqu'Hébreux 10.27 parle d'« une attente », le Seigneur fait référence à ce qui survient après le jugement de l'abandon. Le terme grec employé est ἐκδοχή (*ekdochē*), qui désigne une attente certaine, imminente et irréversible. Les apostats se trouvent déjà dans cet état : ils attendent l'exécution de « l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles ».

Ce schéma condamnation → attente → exécution est constant dans les Écritures.

Cette attente inclut :

- L'exécution de la sentence : le jugement de la mort (Apocalypse 2.23),
- la Tribulation,
- et, ultimement, l'étang de feu.

Pour les apostats, ces réalités se rejoignent, car ils n'ont plus aucune possibilité de repentance.

Au verset 28 d'Hébreux 10, l'auteur reprend tout l'argument développé aux versets 1 à 12, en comparant la Loi au sacrifice du Christ, lorsqu'il dit « Celui qui a violé la loi de Moïse », se référant aux sacrifices d'animaux (taureaux, boucs, vaches rouges, entre autres) et aux cinq offrandes ; tout cela n'était que l'ombre des choses à venir ; lisons Hébreux 10.28 :

²⁸ Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins...

Ce verset, cité par Paul, est celui de Deutéronome 17.2 et 6 qui établit le principe judiciaire de la peine capitale sur témoignage multiple :

² Il se trouvera peut-être au milieu de toi dans l'une des villes que l'Éternel, ton Dieu, te donne, un homme ou une femme faisant ce qui est mal aux yeux de l'Éternel, ton Dieu, et transgressant son alliance...

⁶ Celui qui mérite la mort sera exécuté sur la déposition de deux ou de trois témoins ; il ne sera pas mis à mort sur la déposition d'un seul témoin.

Or, dans Hébreux 10.29, Paul va plus loin :

²⁹ de quel pire châtement pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ?

L'expression « pire châtement » introduit une comparaison directe avec la Loi. Autrement dit :

« Si la transgression de la Loi mosaïque entraînait la mort,
combien plus grave est le rejet du sang de la Nouvelle Alliance,
non celui des taureaux et des boucs,
mais le sang précieux du Christ,
par lequel la personne avait été sanctifiée.

Nous pouvons établir des relations entre certains verset d'Hébreux 6 et Hébreux 10; voyons:

- Hébreux 6.4–6 dit : « Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint Esprit... » ; dans Hébreux 10.32, il est également dit : « ...après avoir été éclairés ... ».
- Le verset d'Hébreux 10.29 est aussi en accord exact avec Hébreux 6.5-6 : « ⁵qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, ⁶ et qui sont tombés, soient encore renouvelés et amenés à la repentance, puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. »

Ces versets décrivent des personnes :

- éclairées,
- ayant goûté le don céleste,
- ayant eu part au Saint-Esprit,
- ayant goûté la Parole de Dieu et les puissances du siècle à venir,
- puis étant tombées.

Il est impossible d'affirmer que ces textes parlent de personnes non sauvées, car :

- elles ont été sanctifiées,
- éclairées,
- renouvelées à la repentance,
- et ont eu part au Saint-Esprit.

Ces passages parlent donc des apostats, c'est-à-dire de croyants nés de nouveau, qui se sont détournés délibérément du Christ.

Les chapitres 6 et 10 d'Hébreux parlent des apostats, qui sont les méchants et les impies qui sont cités dans l'Ancien Testament et aussi dans le Nouveau Testament, la génération méchante, adultère, perverse²⁷. Contre eux, la sentence est la vengeance du Seigneur ; lisons Hébreux 10.30 :

³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit : À moi la vengeance, à moi la rétribution ! et encore : Le Seigneur jugera son peuple.

Cette expression, « À moi la vengeance », se trouve dans l'Ancien Testament dans Deutéronome 32.35 (DBY) :

³⁵ **À moi la vengeance et la rétribution**, au temps où leur pied bronchera. Car le jour de leur calamité est proche, et ce qui leur est préparé se hâte.

Lorsque l'auteur de l'épître aux Hébreux cite ce verset du Deutéronome, il affirme que **les** méchants recevront leur rétribution, parmi lesquels se trouvent les apostats. C'est pourquoi **la** honte les attend : « leur pied bronchera », et le jugement contre Jézabel s'accomplira, car « le jour de leur calamité est proche ». Cela confirme, une fois de plus, la comparaison établie par le Seigneur entre Israël et l'Église. De même que le Seigneur a jugé Israël apostat, Il a comparé ce peuple à l'Église apostate et a décidé d'exécuter sur cette dernière le même jugement qu'Il avait prononcé contre Israël lorsqu'il avait apostasié.

Lisons maintenant Deutéronome 32.1 : « Cieux ! prêtez l'oreille, et je parlerai ; Terre ! écoute les paroles de ma bouche. »

Le Seigneur appelle les cieux et la terre comme témoins de son jugement, car dans tout jugement, il y a des témoins qui déposent contre ceux qui sont jugés. Ce qui juge, c'est la Parole, la Loi, comme le Seigneur le déclare lorsqu'Il dit : « Les paroles de ma bouche²⁸. » Autrement dit, la Parole rend témoignage contre vous. Cette Parole, prêchée et enseignée par le Ministère Bérée Barranquilla, est celle qui témoigne contre les apostats. Elle continue de couler dans la Source d'Eaux Vives²⁹, qui est la Parole éternelle. En revanche, la parole corruptible des apostats confirme leurs propres péchés, pour lesquels ils ont été jugés et le sont encore.

²⁷ Pour connaître les noms que l'Écriture utilise pour désigner les apostats, lisez : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *How the Lord names apostates in the Scriptures?* [Comment le seigneur nomme les apostats dans les Ecritures]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>

²⁸ Pour approfondir le jugement du Seigneur sur l'Église apostate, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Dieu est le juge de toute la terre : Le jugement sur l'Église apostate*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

²⁹ Le Seigneur a appelé 'la Source d'Eaux Vives' les chaînes YouTube : [Berea Films Barranquilla](https://www.youtube.com/channel/UCBereaFilmsBarranquilla) et [Ministerio Berea Barranquilla](https://www.youtube.com/channel/UCMinisterioBereaBarranquilla), ainsi que le site web : <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr>

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Dans le jugement de l'abandon prononcé contre l'Église apostate, le Seigneur a également convoqué les Cieux et la Terre. Comment ont-ils été appelés comme témoins dans ce jugement, accomplissant ainsi la Parole selon laquelle le Seigneur agirait envers l'Église comme Il l'a fait envers Israël ?

La réponse se trouve en Matthieu 24.7 : les signes dans la nature, dans les Cieux, ainsi que la pandémie. La réponse se trouve également en Romains 8.20–21, car la création entière gémit, comme dans les douleurs de l'enfantement. La Terre témoigne et dit, en quelque sorte : « Je suis témoin de ta méchanceté, je suis témoin de ton impureté, je suis témoin que tu t'es levée contre le Dieu vivant, que tu as foulé aux pieds le sang du Christ. » ; car le sang de Christ parle mieux que celui d'Abel (Hébreux 12.24).

Le sang d'Abel fut le premier à être versé sur la Terre ; il a été témoin du péché qui l'a souillée. Mais le sang de Christ a également été versé sur la Terre — le sang saint, le sacrifice parfait du Christ est tombé sur elle. Ce sang a témoigné contre le peuple d'Israël ; mais il témoigne aussi contre l'Église apostate, car il est écrit en Hébreux 10.29 qu'elle foule aux pieds le Fils de Dieu et tient pour profane son sang.

Dans Hébreux 10.30, le Saint-Esprit dit : « Église apostate, cette parole que j'apporte est contre toi, parce que je t'ai comparé à Israël et je t'ai dit que si tu faisais la même chose qu'Israël, en apostasiant, en foulant aux pieds ma Parole, mon alliance, je te ferai la même chose » ; c'est ce que réitère Romains 11.22.

Hébreux 10, verset 27, parle du jugement de l'abandon, et de l'attente du jugement et du feu ardent qui fait référence à la Tribulation et à l'étang de feu. Or, il y a une partie d'Hébreux 10.30-31 dont nous n'avons pas discuté ; lisons :

³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit: A moi la vengeance, à moi la rétribution! et encore: **Le Seigneur jugera son peuple.**

³¹ C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

L'expression « Le Seigneur jugera son peuple » est une citation de Deutéronome 32.36 qui dit :

³⁶ L'Éternel jugera son peuple ; Mais il aura pitié de ses serviteurs, En voyant que leur force est épuisée, Et qu'il n'y a plus ni esclave ni homme libre.

Dans Hébreux 10.30, seule la partie de Deutéronome 32.36 est citée, qui dit : « L'Éternel jugera son peuple » ; mais elle ne cite pas le reste : « ... Mais il aura pitié de ses serviteurs, En voyant que

leur force est épuisée, Et qu'il n'y a plus ni esclave ni homme libre. » (Deutéronome 32.36). Cette partie du reste du verset n'est pas citée par l'auteur de l'épître aux Hébreux, parce qu'elle ne s'adresse qu'à Israël qui aura l'occasion de se repentir dans la Tribulation.

Quand il est dit : « ... que leur force est épuisée ... », Moïse référence au milieu des sept années du jugement de la Tribulation. Dans Hébreux 10.30, seule la première partie de Deutéronome 32.36 est citée parce qu'elle s'adresse à l'Église apostate ; tandis que le message est un message d'espérance pour Israël : « Et à cause de ses serviteurs, il se repentira » ; pour l'Église apostate, c'est un message d'horreur, « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. » ; c'est l'horreur de l'enfer, de l'étang de feu que les apostats méritent pour avoir foulé aux pieds le Fils de Dieu, pour avoir considéré le sang du Christ comme impur et pour avoir insulté le Saint-Esprit. Voyons cela dans le tableau suivant :

Tableau 2

*Le message du jugement pour l'Église apostate dans Hébreux 10 et le
L'espérance pour Israël dans Deutéronome 32*

Message pour l'Église apostate coupée, vomie (Hébreux 10)	Message pour Israël qui aura l'occasion de se repentir (Deutéronome 32)
³⁰ Car nous connaissons celui qui a dit : A moi la vengeance, à moi la rétribution ! et encore: Le Seigneur jugera son peuple.	^{36a} L'Éternel jugera son peuple...
³¹ C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.	^{36b} ...Mais il aura pitié de ses serviteurs, En voyant que leur force est épuisée...

Ce verset « L'Éternel jugera son peuple », tiré d'Hébreux 10.30 et de Deutéronome 32.36, se rapporte au verset de 1 Pierre 4.17-18, quand il est dit que le jugement commence par la maison de Dieu ; lisons 1 Pierre 4.17-18 :

¹⁷Car c'est le moment où le jugement **va commencer par la maison de Dieu**. Or, si c'est par nous qu'il commence, quelle sera la fin de ceux qui n'obéissent pas à l'Évangile de Dieu ?

¹⁸Et si le juste se sauve avec peine, que deviendront l'impie et le pécheur ?

Quand l'apôtre dit : « Car c'est le moment où le jugement va commencer par la maison de Dieu », il parle de l'Église, car il dit aussi : « si c'est par nous qu'il commence » ; il fait donc clairement allusion à la sainte Église.

Le Seigneur a donné à l'Église des avertissements permanents sur le jugement de l'abandon. Le Seigneur a adressé à l'Église des avertissements constants concernant le jugement de l'abandon. Examinons quelques passages qui le confirment et voyons leur application à l'Église apostate. Lisons Jean 15.1-5 :

¹Je suis le vrai cep, et mon Père est le vigneron.

²**Tout sarment qui est en moi et qui ne porte pas de fruit, il le retranche ;** et tout sarment qui porte du fruit, il l'émonde, afin qu'il porte encore plus de fruit.

³Déjà vous êtes purs, à cause de la parole que je vous ai annoncée.

⁴Demeurez en moi, et je demeurerai en vous. Comme le sarment ne peut de lui-même porter du fruit, s'il ne demeure attaché au cep, ainsi vous ne le pouvez non plus, si vous ne demeurez en moi.

⁵Je suis le cep, vous êtes les sarments. Celui qui demeure en moi et en qui je demeure porte beaucoup de fruit, car sans moi vous ne pouvez rien faire.

Le serment se réfère aux personnes, et non à un principe abstrait. La question est donc la suivante : que signifie demeurer dans le Seigneur ? Demeurer dans le Seigneur, c'est demeurer dans Sa Parole. Celui qui ne demeure plus dans la Parole ne demeure plus dans le Seigneur. Il n'existe aucune séparation possible entre le Christ et Sa Parole.

Or, puisqu'il est ici question d'un jugement, il faut nécessairement qu'arrive le moment où la branche est coupée, retranchée. C'est précisément cela le jugement de l'abandon, subi par l'Église apostate : elle n'a pas porté de fruit selon la Parole de Dieu, parce que ses fruits sont corruptibles, terrestres, et conduisent à la mort.

Dans Jean 15.6, le Seigneur réitère explicitement ce jugement de l'abandon ; lisons :

⁶Si quelqu'un ne demeure pas en moi, **il est jeté dehors**, comme le sarment, et il sèche ; puis on ramasse les sarments, on les jette au feu, et ils brûlent.

Dans l'expression « jeté dehors » se trouve l'annonce du jugement de l'abandon pour les apostats ; puis le Seigneur dit qu'ils séchent, sont rassemblés et jetés dans le feu ; cela fait référence à l'enfer. Ce verset de Jean 15.6 se rapporte à la prédication de Jean-Baptiste dans Matthieu 3.10, lisons :

¹⁰Déjà la cognée est mise à la racine des arbres : tout arbre donc qui ne produit pas de bons fruits sera coupé et jeté au feu.

Jean-Baptiste déclare que la cognée est déjà posée à la racine des arbres et que l'arbre sera abattu. Cette prophétie s'appliquait d'abord à Israël et se réfère à ce qui s'est accompli dans Matthieu 23, lorsque le Seigneur a prononcé la sentence : « Voici, votre maison vous est laissée déserte ». Ce jugement s'est exécuté historiquement par le compte à rebours des cinquante jours jusqu'à la Pentecôte, comme nous l'avons montré au chapitre 3 : « Le compte à rebours pour le jugement de l'abandon sur Israël ». Cependant, cette prophétie du jugement de l'abandon ne se limite pas à Israël. Elle s'adresse également à l'Église ; Jean-Baptiste ne donne pas uniquement une prophétie sur l'ouverture de l'ère de l'Église, mais aussi à sa clôture. Il a annoncé le jugement de l'abandon, par le retranchement de l'arbre qui ne porte pas de fruit. Lisons maintenant Matthieu 3.11 :

¹¹ Moi, je vous baptise d'eau, pour vous amener à la repentance ; mais celui qui vient après moi est plus puissant que moi, et je ne suis pas digne de porter ses souliers. Lui, il vous baptisera du Saint Esprit et de feu.

Ce qui est décrit dans ce verset s'est accompli dans Actes 2 avec le début de l'Église, à la Pentecôte. Ensuite, Jean-Baptiste prophétise la fin de l'ère de l'Église et mentionne un événement spécifique de la fin des temps ; lisons Matthieu 3.12 :

¹² Il a sa pelle à la main ; il nettoiera son aire de battage et il amassera son blé dans le grenier, mais il brûlera la paille dans un feu qui ne s'éteint pas. » (SG21)

Dans ce verset, Jean-Baptiste parle de la fin de l'Église, qui correspond à ce temps de : « Encore un peu, un peu de temps » que nous vivons (Hébreux 10.37 ; Apocalypse 22.11). Maintenant, le Seigneur est en train de purifier l'aire de battage, de ramasser le blé et la paille qui est l'église apostate déjà séparée, parce qu'elle a été abattue, vomie, abandonnée, sa maison a été laissée déserte. Elle va être jetée dans le feu qui ne sera jamais éteint, ce qui est la condamnation perpétuelle pour l'église apostate. Ce que nous lisons dans Romains 11 parle de cela, quand Paul compare l'Église à Israël ; lisons Romains 11.15 :

¹⁵ Car si leur rejet a été la réconciliation du monde, que sera leur réintégration, sinon une vie d'entre les morts ?

Quand il dit « leur rejet », il veut dire Israël quand il a été coupé, la hache a été posée la première sur ce peuple ; et quand il dit « c'est la réconciliation du monde », il fait référence à la Nouvelle Alliance par laquelle le Seigneur a réconcilié le monde avec Lui-même afin que l'opportunité du salut soit ouverte aux Gentils ; par conséquent, c'est aussi une référence à la naissance de l'Église. Puis Romains 11.15 dit : « Que sera-t-il admettre, sinon la vie d'entre les morts ? », qui fait référence au moment où Israël se tourne vers le Christ au milieu du jugement de la Tribulation et

qu'ils disent : « Heureux celui qui vient au nom du Seigneur » « Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! » (Matthieu 23.39b).

Dans Romains 11.16, l'apôtre poursuit en disant :

¹⁶Or, si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi ; et si la racine est sainte, les branches le sont aussi.

L'expression « si les prémices sont saintes » se réfère à la résurrection du Christ, lorsqu'il a accompli la fête des Prémices de l'orge. C'est à ce moment précis que le compte à rebours des cinquante jours jusqu'à la Pentecôte a commencé. Le Christ ressuscité est donc les Prémices au sens premier et absolu.

Paul poursuit en disant : « la masse l'est aussi », ce qui se réfère à ceux qui sont unis au Christ, c'est-à-dire l'Église. Cette vérité est confirmée par 1 Corinthiens 15.23 : « Mais chacun en son rang : Christ comme prémices, puis ceux qui appartiennent à Christ, lors de son avènement. » Autrement dit, l'Enlèvement correspond à l'accomplissement final de cette relation entre les Prémices et la masse : Christ est ressuscité le premier, l'Église, qui Lui appartient, sera ressuscitée à son tour lors de son avènement.

Cependant, l'Écriture ajoute une dimension supplémentaire lorsque Jacques 1.18 déclare : « Il nous a engendrés selon sa volonté, par la parole de vérité, afin que nous soyons en quelque sorte les prémices de ses créatures. » Nous, la sainte Église, serons les premiers ressuscités, glorifiés, avec des corps saints et éternels ; en nous, pour la première fois, la mort sera engloutie par la vie et de nous, Israël et les nations païennes pourront recevoir cette grande bénédiction, par Christ. De cette façon, « les branches » seront saintes, comme le Christ, qui est les prémices et la racine sainte : « ...Et si la racine est sainte, les branches le sont aussi. » (Romains 11.16b).

L'Église est les sarments greffés et Israël sont les sarments naturels qui ont été coupés, mais qui seront greffés dans leur propre olivier : « Si toi, tu as été coupé de l'olivier naturellement sauvage, et enté contrairement à ta nature sur l'olivier franc, à plus forte raison eux seront-ils entés selon leur nature sur leur propre olivier. » (Romains 11. 24).

L'Église apostate a oublié qu'elle était un olivier sauvage, qu'elle a été greffée contre nature sur le Olivier cultivé et qu'elle a été rendue participante de la racine et de la riche sève de l'olivier (Romains 11.17b).

Le Seigneur a averti l'Église de ne pas être arrogante, de ne pas se glorifier, mais de craindre ; car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, Il ne l'épargnerait pas non plus si elle tombait dans

l'orgueil et l'incrédulité. Or, Il ne l'a pas épargnée : Il l'a coupée (Romains 11.18–22), ce qui s'est accompli dans l'Église apostate, et constitue le jugement de l'abandon.

Le Seigneur a déclaré à l'Église qu'elle avait été greffée, tandis qu'Israël avait été retranché dans le jugement de l'abandon. Toutefois, ce peuple conserve une espérance, parce qu'il n'a jamais été greffé : ce sont les branches naturelles ; par conséquent, il a le droit d'être greffé de nouveau.

En revanche, l'Église apostate — tant dans sa dimension collective que dans l'apostasie personnelle du cœur — n'a aucune possibilité, car elle a déjà été greffée : elle ne peut être greffée deux fois.

4.2. Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate

Le Seigneur a dit à l'Église apostate : Le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur l'Église apostate, comme cela a été prophétisé dans les Écritures. Il l'a fait de la même manière qu'Il l'a appliqué à Israël, au moyen d'un compte à rebours de cinquante jours.

Le Seigneur a dit à l'Église apostate :

« Je t'ai fait naître au terme d'un compte à rebours de cinquante jours, à la Pentecôte. Tu n'étais pas un peuple, et je t'ai prise comme un peuple lorsque j'ai abandonné Israël. Tu étais un olivier sauvage, et je t'ai greffée sur le Bon Olivier.

Je vous ai avertis de demeurer dans ma Parole éternelle, afin que vous puissiez demeurer en moi et en mon Père, et continuer à être la demeure du Saint-Esprit, pour la pleine assurance de l'espérance, afin que vous obteniez l'héritage incorruptible et les promesses éternelles.

Mais tu as abandonné ma Parole éternelle et tu l'as remplacée par une parole d'homme, une parole corruptible. Tu as substitué à la foi incorruptible tournée vers l'éternité — celle d'Hébreux 11 — une foi corruptible, tournée vers cette terre.

Église apostate, tu as suivi les Baals ; tu ne t'es pas repentie de la doctrine de Balaam, de la doctrine des Nicolaïtes, ni de la doctrine de Jézabel. Tu as préféré être riche sur cette terre, sans te rendre compte que tu es malheureuse, pauvre, misérable et nue.

À cause de ce que tu as fait, par le même compte à rebours par lequel je t'ai fait naître, j'ai déversé sur toi, Église apostate, le jugement de l'abandon. Tu es devenue un anathème maudit. Tu ne seras plus jamais un peuple, car j'ai ôté le chandelier de sa place, je t'ai vomie de ma bouche, je t'ai donné un acte de divorce, je t'ai chassée de ma présence, je t'ai

déracinée de l'olivier cultivé ; tes branches ont été coupées et desséchées pour être jetées au feu.

Parce que vous êtes tombés de la grâce et que vous êtes entrés sous la Loi, je vous ai jugés selon cette même Loi, comme je l'ai fait pour Israël, selon un compte à rebours de cinquante jours, à l'image de la Pentecôte lors de laquelle je vous ai fait naître. Je t'ai jugée selon la loi des adultères³⁰, parce que tu as abandonné ton premier amour. »

Les apostats maudits, anathèmes, une fois retranchés, ont cessé d'être l'Église, car le chandelier a été retiré de sa place (Apocalypse 2.5). Rappelons que le chandelier fait référence à l'Église (Apocalypse 1.20).

La Pentecôte signifie également la plénitude, puisque le nombre cinquante est utilisé par le Seigneur dans les Écritures avec ce sens précis : l'accomplissement ou la conclusion d'une chose. Autrement dit, le Seigneur met un terme à un dessein en utilisant ce nombre. Par exemple, le Seigneur parle de cinquante ans en référence au repos de la terre lors de l'année du Jubilé, et de cinquante jours pour la fête des prémices du blé.

Ainsi, le sens de la « plénitude » associée au nombre cinquante est établi dans les Écritures par la manière même dont le Seigneur ordonne que le calcul soit effectué. Il s'agit du même modèle appliqué dans les deux événements. Voyons cela :

Tableau 3.

Le nombre 50 et la signification de la plénitude en l'année jubilaire et à la Pentecôte

ANNÉE 50 : Jubilé (Lévitique 25)	JOUR 50 : Fête des Prémices du Blé (Pentecôte) (Lévitique 23)
⁸Tu compteras aussi sept semaines d'années, sept fois sept ans ; et les jours de ces sept semaines d'années feront quarante-neuf ans ; ⁹Puis tu feras sonner la trompette d'un son éclatant, le dixième jour du septième mois ; au jour des expiations, vous ferez sonner la trompette par tout votre pays. ¹⁰ Et vous sanctifierez la cinquantième année, et vous publierez la liberté dans le pays pour tous ses habitants. Ce sera pour vous le jubilé, et vous rentrerez chacun de vous dans sa possession et vous retournerez chacun dans sa famille.	¹⁵Depuis le lendemain du sabbat, du jour où vous apporterez la gerbe pour être agitée de côté et d'autre, vous compterez sept semaines entières. ¹⁶Vous compterez cinquante jours jusqu'au lendemain du septième sabbat; et vous ferez à l'Éternel une offrande nouvelle.

³⁰ Pour approfondir ce sujet, voir : Ferrer, G. & Rodriguez, Y. (2024). *Dieu est le juge de toute la terre : Le jugement sur l'Église apostate*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

¹¹ La cinquantième année sera pour vous le jubilé ; vous ne sèmerez point, et ne moissonnerez point ce que la terre rapportera d'elle-même, et vous ne vendangerez point la vigne non taillée ; ¹² Car c'est le jubilé : il vous sera sacré ; vous mangerez le produit des champs. (OST)	
Sept semaines d'années font 49 ans et l'année suivante est 50.	Sept semaines correspondent à 49 jours et le lendemain à 50 jours.

Une question légitime peut alors se poser : pourquoi le Seigneur ne parle-t-il pas directement de cinquante ans ou de cinquante jours, mais ordonne-t-il d'abord un décompte qui aboutit à quarante-neuf, avant de mettre l'accent sur le cinquantième ?

La réponse est que le Seigneur veut nous faire comprendre à la fois l'achèvement — c'est-à-dire l'action et l'effet de mener quelque chose à son terme — et la plénitude, entendue comme l'attribut de ce qui est complet, accompli.

La cinquantième année correspond au Jubilé : elle proclame la liberté, le retour à la possession, à la famille, ainsi que le repos de la terre. Le cinquantième jour, quant à lui, marque la plénitude des jours requis pour présenter l'offrande des prémices du blé.

Dans le cas de l'application du nombre cinquante au jugement de l'abandon, on constate qu'au cinquantième jour s'est produite la fin d'une ère, celle de la dispensation de la Loi. Il y a eu une conclusion réelle : Israël a été retranché temporairement, abandonné, et a cessé d'être un peuple.

Cependant, cet achèvement a impliqué simultanément l'ouverture de quelque chose de nouveau. Dans le cas du compte à rebours de la Pentecôte rapporté en Actes 2, il s'agit de la naissance d'un nouveau peuple, l'Église, et du commencement de la dispensation de la grâce, avec l'appel adressé aux nations païennes.

Il est frappant d'observer les parallèles que le Seigneur a établis entre les événements survenus au pied du mont Sinaï et ceux qui ont eu lieu lors de la Pentecôte. Lorsque Moïse a reçu la Loi et est redescendu du mont, il a trouvé le peuple plongé dans le péché ; l'Écriture rapporte qu'environ trois mille hommes ont péri alors (Exode 32.28).

En Actes 2, dans la chambre haute, lorsque l'Église est née et que le Saint-Esprit est descendu, environ trois mille personnes se sont converties (Actes 2.41). Ainsi, lorsque la Loi a été donnée,

environ trois mille membres du peuple d'Israël sont morts ; lorsque la dispensation de la Loi a pris fin, environ trois mille ont été amenés à la vie.

En ce qui concerne ce temps de la fin que nous vivons, avec le compte à rebours de cinquante jours compris entre le 9 décembre 2020 et le 28 janvier 2021, annoncé à travers le ministère Bérée Barranquilla, un achèvement a eu lieu : il s'est agi du jugement de l'abandon prononcé sur l'Église apostate, pour avoir rejeté l'invitation aux Noces de l'Agneau³¹ et pour avoir rejeté l'enseignement de la Résurrection.

Le Seigneur a accompli les paraboles prophétiques de l'invitation aux noces de Matthieu 22 et du repas de noces de Luc 14. Ainsi, le temps s'est ouvert pour la recherche de la plénitude des nations (la totalité de païens), afin que le Seigneur puisse clore la Pentecôte, commencée en Actes 2, et qui s'est étendue sur près de deux mille ans, dans la prolongation miraculeuse de la soixante-neuvième semaine prophétique, que Dieu seul peut opérer.

Le temps du Roi n'est pas le même que le temps humain, car Il change les temps et les saisons, comme il est écrit en Daniel 2.21 (OST) :

²¹ Et c'est lui qui change les temps et les moments ; qui dépose les rois et qui les établit ; qui donne la sagesse aux sages, et la science à ceux qui ont de l'intelligence.

Lorsque le compte à rebours de cinquante jours a fini le 28 janvier 2021, le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur l'Église apostate — les invités mentionnés en Matthieu 22.3 et Luc 14.16-17 — parce qu'elle a rejeté le dernier appel aux Noces de l'Agneau. Ce rejet a constitué la preuve de son refus du Roi, de sa maison — la Nouvelle Jérusalem —, de ses promesses éternelles et de son Royaume éternel, que le Seigneur connaissait déjà dans son omniscience.

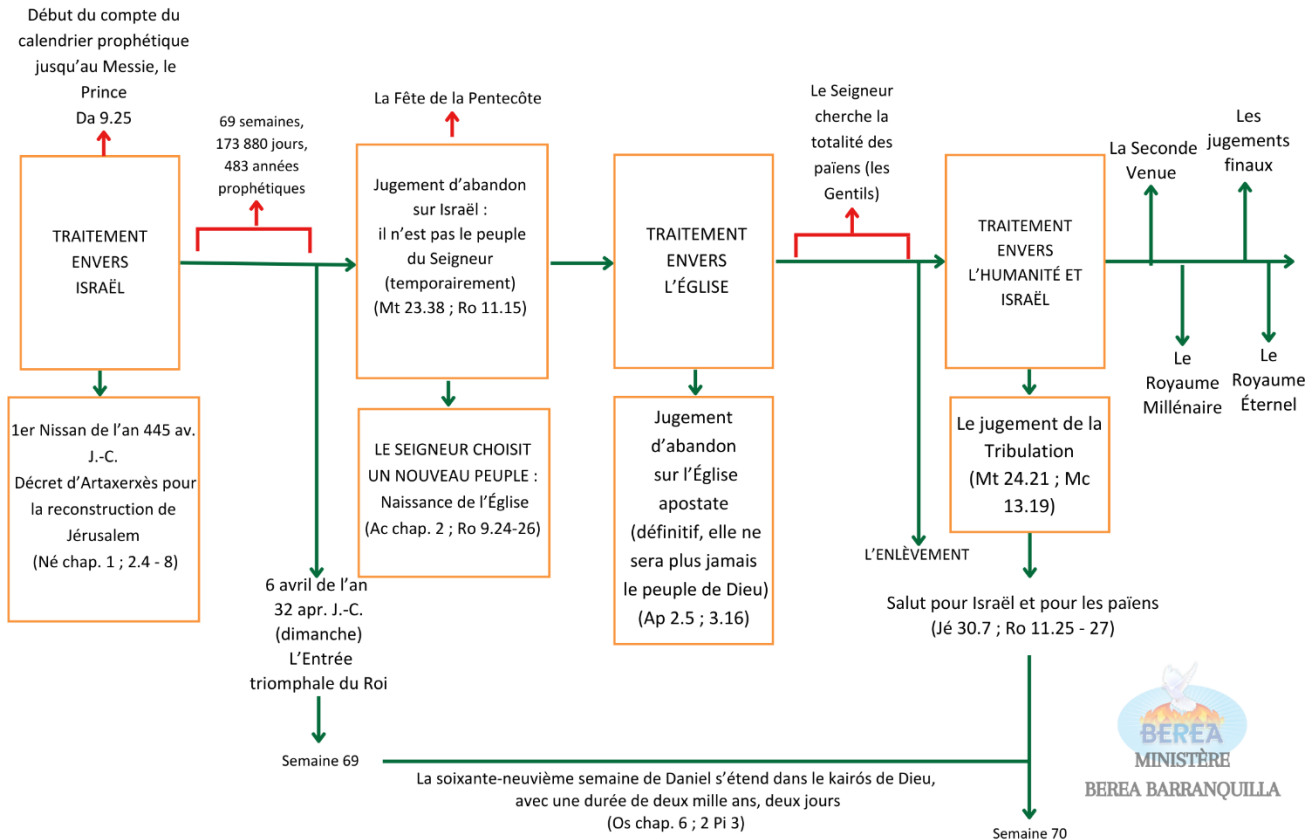
Voyons maintenant ce compte à rebours dans la figure suivante.

Figure 1

³¹ Le refus de l'Église apostate à l'invitation aux Noces de l'Agneau a été prophétisé dans les paraboles de Matthieu 22 et Luc 14, lesquelles se situent dans le temps de la fin. Nous verrons une explication plus détaillée de cela dans la section suivante.

Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate

Jugement de l'abandon sur Israël et sur l'Église apostate.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 456).

Comme le montre le chapitre 2, les comptes à rebours constituent une méthode prophétique que le Seigneur utilise pour exécuter le jugement et accomplir les événements de son plan. Il l'a utilisée lors du Déluge, et l'Écriture déclare qu'avant l'Enlèvement, les choses se produiraient comme aux jours de Noé, c'est-à-dire comme aux jours qui ont précédé le Déluge, selon Matthieu 24.37–39 (DBY) :

³⁷ **Mais comme ont été les jours de Noé**, ainsi sera aussi la venue du fils de l'homme.

³⁸ Car, **comme dans les jours avant le déluge** on mangeait et on buvait, on se mariait et on donnait en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche,

³⁹ et ils ne connurent rien, jusqu'à ce que le déluge vint et les emporta tous, ainsi sera aussi la venue du fils de l'homme

La référence temporelle de ce passage se situe avant l'Enlèvement, et non dans la Tribulation. En effet, pendant la Tribulation, l'humanité ne sera pas dans un état de tranquillité apparente, mangeant, buvant, se mariant et donnant en mariage sans conscience du danger ; au contraire, il

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

y aura une détresse telle qu'il n'y en a jamais eu depuis le commencement de la création, comme l'indique Marc 13.19.

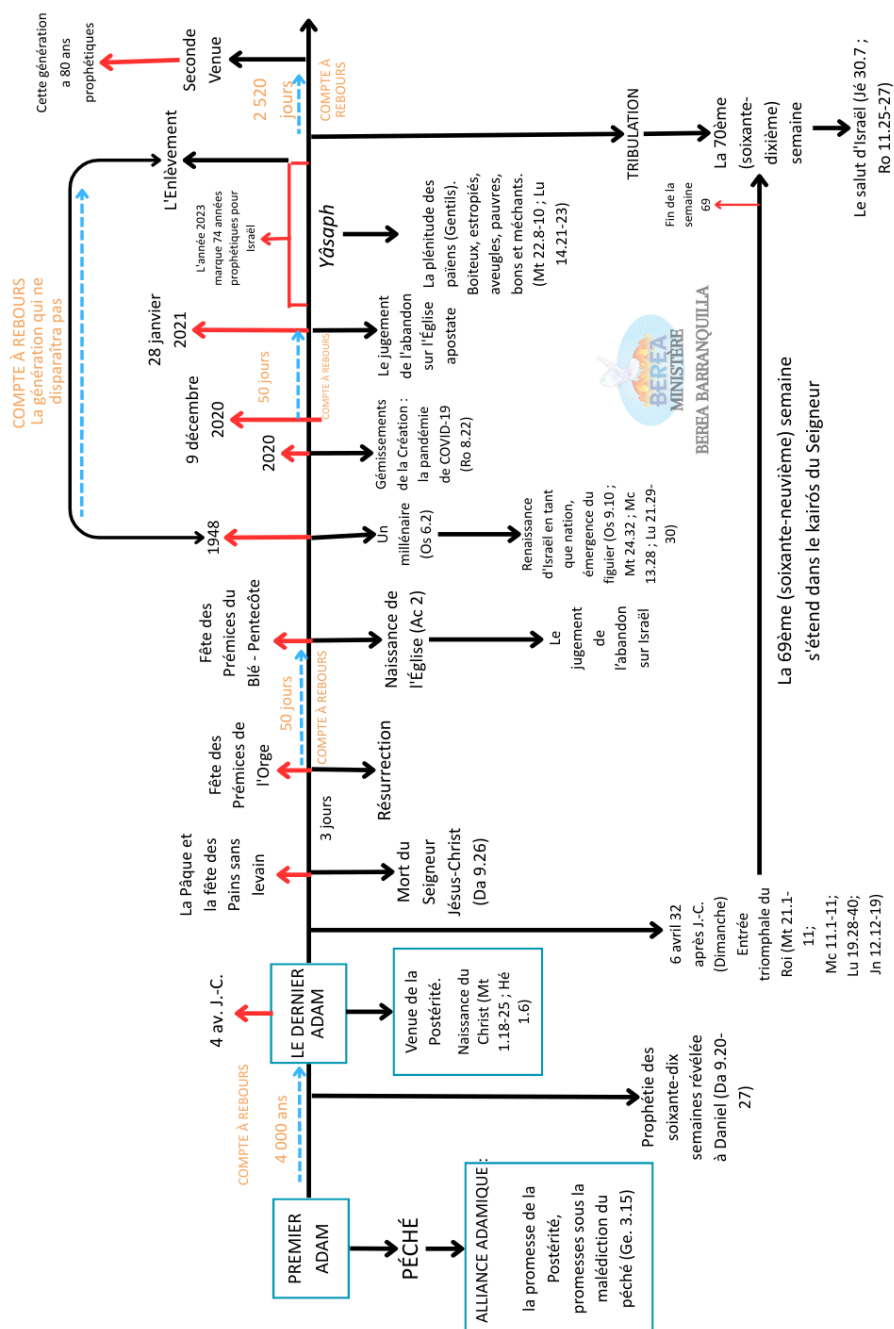
Cette déclaration prophétique concernant l'époque de Noé, et les jours précédant le Déluge, soutient que le Seigneur utiliserait un compte à rebours pour exécuter le jugement sur l'Église apostate.

Examinons maintenant les comptes à rebours, résumés dans la figure suivante :

Figure 2

Compte à rebours d'Adam à la Tribulation.

Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 458).

L'Église apostate a été retranchée à l'issue d'un compte à rebours de cinquante jours, au cours duquel le Seigneur lui a rappelé la résurrection du Christ, la résurrection de ceux qui se sont

endormis en Christ, les promesses éternelles, l'espérance bénie, le corps glorifié, la Nouvelle Jérusalem – la cité céleste. Mais les apostats n'ont pas voulu se repentir.

De la même manière que le Seigneur a envoyé des prophètes à Israël, inlassablement, Il l'a fait aussi envers l'Église apostate, en lui adressant des messages de repentance, y compris lorsqu'Il a permis la pandémie de la Covid-19. Il a renvoyé toutes les églises dans leurs maisons afin qu'elles se repentent, mais elles n'ont pas voulu le faire. Cela constituait le gémissement de la création, avant l'exécution du jugement de l'abandon par le compte à rebours de cinquante jours, entre le 9 décembre 2020 et le 28 janvier 2021.

Le Seigneur a choisi le mois de décembre pour commencer ce compte à rebours menant au jugement de l'abandon, parce que c'est le mois que les apostats utilisent pour célébrer des coutumes mondaines telles que Noël et le Nouvel An, pour se livrer à une frénésie d'achats de vanité, et pour proférer de fausses prophéties concernant l'année suivante. Ils y pratiquent des rites souillés, tels que les prétendus « guides prophétiques » de soi-disant apôtres, l'action de brûler des enveloppes d'offrandes et de dîmes accompagnées de requêtes écrites, parmi d'autres coutumes abominables devant le Seigneur.

Le Seigneur a également choisi le mois de janvier pour accomplir le jugement de l'abandon sur les apostats, parce que c'est le mois qu'ils déclarent être « le mois des prémices ». Ils enseignent que, puisqu'il s'agit du premier mois de l'année, les brebis doivent donner de l'argent afin de « réussir » tout au long de l'année et pour que Dieu les « bénisse ». Ils utilisent ainsi les fêtes de la Loi relatives aux prémices, tant de l'orge que du blé, par lesquelles ils blasphèment contre Dieu, contre la résurrection de Jésus — qui est l'accomplissement de la Fête des Prémices de l'orge.

Par ces pratiques, les apostats tiennent pour impure l'œuvre rédemptrice du Christ et l'Évangile dont le fondement est la résurrection. Par leur tradition des prémices monétisées au mois de janvier, ils tournent en dérision la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ, événement qui constituera l'accomplissement de la fête des prémices du blé et l'achèvement de la Pentecôte.

Parce que les apostats utilisent le mois de janvier pour commettre de tels blasphèmes, mus par leur avidité pour l'argent et les biens matériels, en instrumentalisant les fêtes de la Loi, le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon précisément au cours de ce mois, le 28 janvier 2021, lorsque le compte à rebours s'est achevé — celui par lequel le Seigneur avait appelé l'Église et l'avait invitée aux Noces de l'Agneau dans la Nouvelle Jérusalem.

Et pour exécuter ce jugement, le Seigneur a employé la même Loi que les apostats — devenus anathèmes et maudits — utilisent pour satisfaire les convoitises de la chair : Il les a jugés selon la

loi des adultères, la loi de la jalousie et les Dix Commandements, entre autres prescriptions de la Loi ³².

Le Ministère Bérée Barranquilla n'a jamais publié de date, car le Seigneur a mis l'accent uniquement sur le compte à rebours de cinquante jours. Ce compte à rebours est comparable à celui que Dieu a donné à Jonas, dont le message annonçait la destruction de Ninive dans quarante jours (Jonas 3.4), car le Seigneur lui avait ordonné de proclamer un message bref et précis pendant cette période :

« Encore quarante jours, et Ninive sera détruite ! »

Le peuple a compris le compte à rebours : « dans trente-neuf jours, Ninive sera détruite ; dans trente-huit jours, Ninive sera détruite... ». Pendant quarante jours, les habitants de Ninive ont compris que la destruction était imminente.

Jonas n'a pas dit : « mais si vous vous repentez, le Seigneur ne fera pas cela ». Par sa prédication du jugement, il a convaincu tous que Ninive serait détruite. Il a agi comme le prophète de Dieu, accomplissant fidèlement le commandement reçu : « le jugement vient, la ville sera détruite ».

Il n'y avait plus rien à ajouter ; il n'y avait pas de message d'encouragement, non, rien. Il n'y avait aucun espoir annoncé.

Le quarantième jour est arrivé, et la prophétie donnée par le Seigneur ne s'est pas accomplie. Jonas s'est alors irrité et espérait que la Parole s'accomplirait, car l'Écriture dit qu'il s'est assis pour voir ce qui arriverait à la ville (Jonas 4.5).³³

Pourquoi Jonas s'est-il irrité ?

1. Parce qu'il voulait que la prophétie s'accomplisse, car les Ninivites étaient les ennemis d'Israël.
2. Parce qu'il était le prophète qui avait proclamé une Parole destinée à s'accomplir, mais qui ne s'est pas accomplie.

³² Pour une étude de ces lois appliquées aux apostats, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Dieu est le juge de toute la terre : Le jugement sur l'Église apostate*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

³³ Pour en savoir plus sur la prédication du prophète Jonas, voir les vidéos suivantes : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, septembre 29). *Le signe du prophète Jonas Partie 1* [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/l6hM-uxHpvk?si=sZrbtzapfiHAyDp> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, juin 28). *The sign of the prophet Jonah part 2* [Le signe du prophète Jonas Partie 2] [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/G8k0eqM8GoM?si=qrSVxDSyAvW_CmOz

Comment Jonas est-il resté aux yeux des hommes ? Et comment le Seigneur est-Il resté, Lui qui avait donné une Parole qui ne s'est pas accomplie ?

Le peuple de Ninive était cruel — il arrachait les têtes de ses ennemis (Nahum 3.1–4) — mais il s'est repenti à la prédication de Jonas. Les Ninivites n'ont pas dit : « Jonas est un faux prophète, parce qu'il a annoncé une prophétie qui ne s'est pas accomplie. Il nous a fait vivre ces jours dans la crainte, et rien ne s'est produit. Continuons à manger, à nous marier ; le Dieu d'Israël n'existe pas, car s'Il avait existé, Il aurait ordonné le jugement. Il n'a rien ordonné, Il n'existe pas ; continuons avec nos dieux. » Au contraire, les Ninivites se sont repentis, ont rendu grâce et ont adoré le Seigneur, car ils comprenaient que le Seigneur est porté à la miséricorde.

Lorsque le Seigneur a parlé au pasteur Gabriel Ferrer, du ministère Bérée Barranquilla, au sujet des cinquante jours, Il a également déclaré et accompli ce qui suit au cours de cette période :

- Ces cinquante jours ont constitué le dernier appel adressé à l'Église apostate. Dans une Parole prophétique, le Seigneur a annoncé que le jugement de l'abandon venait sur elle. Toutefois, nous avons compris, dans un premier temps, qu'il s'agissait du jugement d'être laissée pour compte. Or, le Seigneur parlait en réalité de l'accomplissement de Sa Parole, lorsqu'Il a déclaré à l'Église, en Romains 11.22, qu'elle serait elle aussi retranchée, comme Israël l'avait été.

Le compte à rebours de cinquante jours a été le même que celui utilisé pour exécuter le jugement de la maison laissée déserte sur Israël (Matthieu 23.38). L'Église apostate ne savait pas qu'elle avait été retranchée ; et pendant les cinq ans qui se sont écoulés jusqu'en 2025, elle ne l'a pas su. Mais le Seigneur a déclaré que le temps était venu de faire connaître ce qui s'est produit lors du compte à rebours des cinquante jours.

En effet, l'accomplissement du jugement de la honte et du jugement contre Jézabel (Apocalypse 2.22–23) concerne l'Église apostate retranchée, qui est également sous le jugement de l'aveuglement. C'est pourquoi elle ne comprend pas ce que le Seigneur lui a annoncé de manière constante, à travers les accusations portées par l'intermédiaire du pasteur Gabriel Ferrer, du ministère Bérée Barranquilla, ainsi que d'autres serviteurs établis dans différentes nations.

- Dans Jacques 2.13, le Seigneur déclare que le jugement s'exerce avec miséricorde, et que la miséricorde et le jugement sont étroitement liés ; cette vérité est également réitérée en

2 Pierre 3.9 — un verset qui a été lu plus de cent cinquante fois dans les prédications de « Se préparer pour la venue du Roi »³⁴.

Le jugement avec miséricorde est un décret du Seigneur qu'Il a appliqué au peuple d'Israël lorsqu'il est sorti d'Égypte, ainsi qu'à chaque fois que ce peuple a péché. Le Seigneur l'a également appliqué à Ninive. De la même manière, Il a appliqué le jugement avec miséricorde en 2021, au moyen du compte à rebours allant du 9 décembre 2020 au 28 janvier 2021, par l'intermédiaire du ministère Bérée Barranquilla.

Beaucoup de personnes ont été touchées par les messages d'espérance diffusés sur WhatsApp³⁵, par les prédications, les louanges, le livre *Le Royaume éternel*³⁶, ainsi que par les vidéos Le saviez-vous déjà ?³⁷ À la suite de cela, ces personnes se sont repenties, comme le Seigneur nous l'a fait savoir. Même certains membres d'églises apostates se sont repentis à cause du compte à rebours et des messages dont le contenu était totalement nouveau pour eux, car ils ne l'avaient jamais entendu dans leurs assemblées.

Ces personnes ont entendu, pour la première fois, parler de la bienheureuse espérance, de la glorification du corps, de la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ, ainsi

³⁴ Vous pouvez regarder les sermons oraux sur le lien YouTube suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=KYPoHmRWRS8&list=PL2xb9peCdEMIN1eOatAterhJHJmP3vpxc>

Les prédications écrites sont également disponibles sur :

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 1* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 1]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 2* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 2]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 3* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 3]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 4* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 4]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 5* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 5]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

³⁵ Pour connaître tous les messages d'espérance sur WhatsApp, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 8). *The judgment of forsakenness 3* [Le jugement de l'abandon 3] [Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/gdYJJw63-8?si=kYkAxeGhpX9te5NU> ; Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 9). *The judgment of forsakenness 4* [Le jugement de l'abandon 4] [Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/0Dj2lh-QSIE?si=G983S9YrYdho1q0b> ; et Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 14). *The judgment of forsakenness 5: The end* [Le jugement de l'abandon 5 : La fin] [Vidéo]. Youtube. https://youtu.be/m_n36LNzURM?si=tT1LOOKYfFmL_Tzh

³⁶ Vous pouvez lire le livre à l'adresse suivante : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

³⁷ Voir la playlist de « Le saviez-vous déjà ? » sur : <https://youtube.com/playlist?list=PL2xb9peCdEMn3zJXz5-LFpanj4EdSGzZo&si=ilJz-O1OUWQMGuN2>

que de la résurrection du Christ liée à cet événement, parmi d'autres enseignements proclamés. Ces personnes qui se sont repenties sont connues du Seigneur et porteront du fruit.

Au cours du compte à rebours de cinquante jours, il y a également eu repentance parmi plusieurs inconvertis, ainsi que chez d'autres qui fréquentaient des églises ne pratiquant pas le commerce de la Parole, mais qui avaient néanmoins oublié la résurrection du Seigneur et la compréhension de la raison pour laquelle Il est mort et ressuscité. Ils avaient oublié la résurrection des morts et l'Enlèvement de l'Église, et vivaient ainsi des vies marquées par le péché et le vide spirituel.

Cependant, ils ont été confrontés au compte à rebours, de la même manière que les habitants de Ninive l'avaient été lorsque Jonas annonça le compte à rebours de quarante jours avant la destruction.

Lisons 2 Pierre 3.9 :

⁹ Le Seigneur ne tarde pas dans l'accomplissement de la promesse, comme quelques-uns le croient ; mais il use de patience envers vous, ne voulant pas qu'aucun périsse, mais voulant que tous arrivent à la repentance.

L'expression « ne voulant pas qu'aucun périsse, mais que tous arrivent à la repentance » constitue le principe, le décret du Roi, que le Seigneur place au-dessus d'une Parole prophétique qu'Il a Lui-même prononcée. Par ce décret, Il établit l'extension de l'accomplissement prophétique dans le puissant *Yâsaph*, qui est la manifestation de Sa miséricorde.

C'est cette miséricorde qu'Il a déversée sur le peuple de Ninive au temps de Jonas, puis sur Israël. Combien de fois le Seigneur a-t-il dit à Moïse : « Laisse-moi ; ma colère va s'enflammer contre eux, et je les consumerai » (Exode 32.10) ? Et pourtant, le Seigneur ne l'a pas fait.

La miséricorde du Seigneur s'est également manifestée lors de l'événement où David a péché en procédant au dénombrement du peuple (2 Samuel 24.2-4), et où Dieu avait envoyé l'ange pour frapper par le massacre. Les Écritures déclarent alors que le Seigneur a arrêté la main de l'ange et a dit : « Assez ! Retire maintenant ta main. » (2 Samuel 24.16).

La miséricorde de Dieu s'est encore manifestée lorsqu'Il a parlé à Ézéchiass par l'intermédiaire du prophète Ésaïe, en lui disant : « Donne tes ordres à ta maison, car tu vas mourir, et tu ne vivras plus. » (2 Rois 20.1). Le Seigneur ne lui a pas adressé une parole d'encouragement ni de consolation ; cependant, selon les Écritures, Ézéchiass s'est tourné vers le mur, a prié le Seigneur et s'est repenti. Alors Dieu lui a déclaré : « J'ajouterai à tes jours quinze années. » — (2 Rois 20.1–6).

Ces exemples nous permettent de confirmer que le Roi donne la Parole et que celle-ci doit s'accomplir ; cependant, Il peut en retarder l'accomplissement selon Son plan, Ses desseins et Ses grandes miséricordes, en appliquant le décret de Jacques 2.13 et 2 Pierre 3.9³⁸.

La Parole du Seigneur doit s'accomplir, et ce qu'Il a annoncé dans le compte à rebours de cinquante jours s'accomplira. Le Seigneur a donné à Moïse une Parole concernant la destruction du peuple d'Israël, et Il ne l'a pas détruit au moment même où Il a prononcé cette Parole ; toutefois, la génération incrédule et perverse a finalement péri dans le désert : la Parole s'est accomplie.

Le Seigneur a dit à Ézéchias qu'il allait mourir ; Il lui a accordé un *Yâsaph* de quinze années, mais ensuite Ézéchias est mort lorsque ces années ont fini : la Parole s'est accomplie.

Le Seigneur a déclaré que Ninive serait détruite dans quarante jours ; la prophétie ne s'est pas accomplie à ce moment-là, car le décret de miséricorde a été appliqué et Dieu a sauvé cette génération. Cependant, cent ans plus tard, à l'époque de Nahum, Ninive a été détruite : la Parole s'est accomplie.

Le décret de miséricorde a été appliqué avec le *Yâsaph*, à la fin du compte à rebours de cinquante jours, en faveur des inconvertis, afin que les deux prophéties — la parabole du festin des noces et la parabole du grand repas — s'accomplissent. Celles-ci se réfèrent au fait que, lorsque le jugement de l'abandon serait appliqué, le Seigneur irait chercher les boiteux, les pauvres, les estropiés et les aveugles, afin de les rendre participants de l'Enlèvement et des Noces de l'Agneau.

C'est précisément à ce moment-là que s'est accomplie l'application conjointe du jugement et de la miséricorde : le jugement pour les apostats, parce qu'ils ont été retranchés, et la miséricorde pour ceux que le Seigneur a commencé à chercher afin de remplir sa maison avec ceux qu'Il a connus avant la fondation du monde.

De plus, le *Yâsaph*, concernant l'accomplissement de la prophétie des cinquante jours, a reporté le temps de la Tribulation, car les sept années de jugement — telles qu'il n'y en a jamais eu depuis le commencement de la création (Marc 13.19) — viendront lorsque la sainte Église aura été enlevée par le Seigneur Jésus-Christ.

³⁸ Pour approfondir le sujet de *Yâsaph*, voir le chapitre 5 « Le *Yâsaph* : le temps des merveilles et la patience de Dieu » par : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros> ; le livre : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *El Yâsaph. El tiempo de la paciencia y las maravillas del Rey* [Le *Yâsaph*: Le Temps de la patience et les merveilles du Roi]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, Octobre 24). *Le Yâsaph. Le temps de la patience et les merveilles du Roi* [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/JcmcaTBgT_Q?si=ZHSpcfn_rXqPw2D

L'Église apostate a fait comme Israël, malgré les multiples avertissements que le Seigneur lui a donnés dans les Écritures. Le Seigneur lui dit : « Je t'ai comparé à Israël, et tu n'as pas écouté. »

Dans le compte à rebours des 50 jours du 9 décembre 2020 au 28 janvier 2021, le Seigneur a donné une parole prophétique sur sa venue, invitant l'Église aux Noces de l'Agneau, à la Nouvelle Jérusalem, qui est prophétisée dans les Écritures comme tel, dans les paraboles prophétiques de Matthieu 22 et Luc 14. La prophétie de la venue du Seigneur et du départ de l'Église vers la Nouvelle Jérusalem s'accomplira lorsque se terminera le *Yâsaph* dans lequel Il rassemble le *plérôme*, la plénitude des Gentils (Romains 11.25). *Yâsaph* est sur le point de se terminer, selon le calendrier du Seigneur dans les Écritures.

Dans le cas de cette fois, la venue du Seigneur annoncée dans le compte à rebours des 50 jours, la raison en est le rassemblement de Son reste, du blé, des boiteux, des estropiés, des aveugles, des pauvres et des méchants qui ne Le demandent pas, afin d'accomplir Sa Parole sur le *plérôme* ou la plénitude des Gentils. Car c'est ainsi qu'il est écrit ; il est écrit que lorsque le Seigneur a commandé à son Église de dire : « Voici l'époux ; Allez à sa rencontre ! (Matthieu 25.6), il y aurait un temps où les vierges folles partiraient (*Yâsaph*), qui représentent les apostats excisés ; alors, le Seigneur arriverait et les vierges sages qui l'attendaient vraiment entreraient dans les noces et la porte serait fermée (Matthieu 25.9-10) ; c'est le jugement d'être laissé en arrière qui tombera sur les apostats qui refuseraient l'invitation aux noces.

L'Église apostate a agi comme Israël, malgré les nombreux avertissements que le Seigneur lui a adressés dans les Écritures. Le Seigneur lui a dit : « Je t'ai comparée à Israël, et tu n'as pas écouté. »

Dans le compte à rebours de cinquante jours, du 9 décembre 2020 au 28 janvier 2021, le Seigneur a donné une Parole prophétique concernant sa venue, invitant l'Église aux Noces de l'Agneau, dans la Nouvelle Jérusalem. Cette invitation est clairement annoncée dans les Écritures à travers les paraboles prophétiques de Matthieu 22 et de Luc 14.

La prophétie de la venue du Seigneur et du départ de l'Église vers la Nouvelle Jérusalem s'accomplira lorsque prendra fin le *Yâsaph*, au cours duquel Il rassemble le *plérôme*, c'est-à-dire la plénitude des païens (les Gentils) (Romains 11.25). Or, ce *Yâsaph* est sur le point de s'achever, selon le calendrier du Seigneur tel qu'il est révélé dans les Écritures.

Dans ce contexte précis, la venue du Seigneur annoncée dans le compte à rebours des cinquante jours avait pour objectif le rassemblement de Son reste : le blé, les boiteux, les estropiés, les

aveugles, les pauvres et ceux qui ne Le cherchaient pas, afin d'accomplir Sa Parole concernant le plérôme, la plénitude des païens (les Gentils).

Car il est écrit que, lorsque le Seigneur a ordonné à Son Église de proclamer : « Voici l'époux ; allez à sa rencontre ! » (Matthieu 25.6), il devait y avoir un temps où les vierges folles partiraient — ce temps correspondant au *Yâsaph* — et représentant les apostats retranchés. Ensuite, le Seigneur arriverait, et les vierges sages, qui L'attendaient véritablement, entreraient avec Lui dans les noces, et la porte serait fermée (Matthieu 25.9–10). C'est là le jugement d'être laissé en arrière, qui s'abattra sur les apostats ayant refusé l'invitation aux noces.

C'est ainsi que le Seigneur a appelé l'Église apostate à la repentance pendant le compte à rebours des cinquante jours. Il lui a communiqué trente-trois messages d'amour, lui rappelant l'espérance bénie, les promesses éternelles, le Royaume éternel, la résurrection de ceux qui se sont endormis en Christ et la glorification du corps³⁹. Mais l'Église apostate a rejeté les messages d'amour du Roi et est demeurée enracinée dans sa mondanité : dans son attachement à cette terre, dans sa cupidité pour les biens terrestres, dans sa sagesse humaine, dans sa religiosité, dans l'endurcissement de son cœur, dans ses pratiques mondaines et dans ses blasphèmes. Au lieu de se repentir, les apostats ont outragé le Saint-Esprit.

Les apostats, retranchés et vomis, ont tendu un piège contre le ministère Bérée Barranquilla pendant ces cinquante jours : ils ont fabriqué des mensonges, les ont rédigés, signés et diffusés sous forme d'accusations. Mais le Seigneur les a observés et a consigné toute la souillure que ces apostats manifestaient depuis leurs chaires, où ils publient leurs mensonges et déforment l'Évangile éternel de la gloire de Christ. La rétribution de ces apostats anathèmes est que le Seigneur les a déclarés maudits, car quiconque annonce un autre évangile est maudit (Galates 1.8–9).

Le jugement de l'abandon est tombé sur les apostats, et les autres jugements ne sont pas retardés, car le Seigneur a déclaré qu'ils n'iront plus loin (2 Timothée 3.9) et qu'Il montrerait à toutes les églises de la terre qu'Il est Celui qui sonde les reins et les cœurs, lorsqu'Il frappera de mort les enfants de Jézabel (Apocalypse 2.22–23). Lorsque cela se produira, il deviendra manifeste qui est le véritable prophète de Dieu et qui est le véritable serviteur de Dieu ; car les apostats sont assurément de faux prophètes et des serviteurs de Satan, puisqu'ils prophétisent des vanités. Le véritable prophète de Dieu, quant à lui, est celui qui proclame l'éternité des Écritures, la sainteté

³⁹ Pour approfondir le compte à rebours communiqué par le ministère Bérée Barranquilla entre le 9 décembre 2020 et le 28 janvier 2021, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Julliet 8). *The judgment of forsakenness 3* [Le jugement de l'abandon 3] [Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/gdYJJW63-8?si=kYkAxeGhpX9te5NU> ; Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Julliet 9). *The judgment of forsakenness 4* [Le jugement de l'abandon 4] [Vidéo]. Youtube. <https://youtu.be/ODj2lh-QSIE?si=G983S9YrYdho1q0b>

et l'amour véritable, qui est le salut, gardant la Parole et désirant de tout son cœur la venue du Seigneur pour Son Église.

À présent, le Seigneur publie annonce sur annonce les jugements qui vont s'abattre sur les apostats endurcis avant l'Enlèvement, puis durant la Tribulation ; et ce livre en est l'une de ces annonces.

Lorsque le Seigneur a exécuté le jugement de l'abandon sur les apostats, le *Yâsaph* s'est enclenché, par lequel Il a commencé à chercher les boiteux, les estropiés, les aveugles et les pauvres, afin d'accomplir les paraboles prophétiques de Matthieu 22 et de Luc 14. Et le Roi a continué à examiner Sa sainte Église ; voyons cela ci-dessous.

4.3. Accomplissement des paraboles prophétiques de Matthieu 22 et Luc 14 pendant le *Yâsaph*⁴⁰

4.2.1. Parole du festin de nocces (gr. γάμος, *gamos*) (Matthieu 22.1-11)

Cette parabole est prophétique pour le temps de la fin, et son accomplissement se situe avant la résurrection de l'Église, avant que le Seigneur ne l'emmène aux Noces de l'Agneau. Cela peut être confirmé par l'expression « le Royaume des Cieux », qui signifie ici « lorsque le Royaume des Cieux est proche ». Elle ne peut pas se référer à l'époque de la première venue du Christ, ni plus tard au début de l'Église, car le scénario ne correspond pas.

Le Seigneur Jésus a choisi une narration centrée sur l'événement du mariage, la préparation, l'appel ou l'invitation, ainsi que la réponse des méchants, c'est-à-dire des apostats. Ce scénario correspond exactement au temps de la fin, comme l'indique Apocalypse 19.7 :

⁷ Réjouissons-nous et soyons dans l'allégresse, et donnons-lui gloire ; car **les nocces** [gr. γάμος, *gamos*] de l'agneau sont venues, et son épouse s'est préparée... [gr. ἐτοιμάζω, *hetoimazō*, ἑαυτοῦ, *heautou* : elle-même].

Dans cette parabole, le Seigneur déclare que :

- le temps viendrait où se manifesterait le Royaume de Dieu (Matthieu 22.2) ;
- le Seigneur préparerait (gr. ἐτοιμάζω, *hetoimazō*) le mariage (gr. γάμος, *gamos*) afin que tout soit prêt (Matthieu 22.2, 4) ;

⁴⁰ Pour illustrer le thème de l'accomplissement de ces deux paraboles prophétiques, voir : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 6). *The judgment of forsakenness 2* [Le jugement de l'abandon 2] [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/AJf04Y1vf8E?si=Glm-7hqaxwC49qwn>

Le compte à rebours du jugement de l'abandon sur l'Église apostate

- lorsque le mariage serait prêt, une première invitation serait envoyée, un premier appel (Matthieu 22.3) ;
- les appelés rejetteraient cette première invitation, ce premier appel (Matthieu 22.3) ;
- le Seigneur ferait alors un dernier appel aux invités (Matthieu 22.4) ;
- les appelés seraient attachés à la terre, occupés par les choses de ce monde, par leurs travaux et leurs affaires (Matthieu 22.5) ;
- la réponse aux appels (gr. καλέω, *kaleō*) serait marquée par la violence, parce qu'ils ne voudraient pas du Royaume des Cieux, étant enracinés dans le royaume de ce monde. Cette violence inclut également les reproches et les persécutions contre les serviteurs que le Seigneur utiliserait pour transmettre l'invitation (Matthieu 22.6) ;
- face à cette réponse des invités, le Seigneur enverrait des jugements, dont celui de la destruction et de la mort (Matthieu 22.7) ;
- lorsque l'invitation serait rejetée, le Seigneur appliquerait le *Yâsaph* : un temps supplémentaire, un temps prolongé afin d'accomplir une œuvre puissante, celle d'aller chercher le salut partout, le long des chemins (Matthieu 22.8–10) ;
- le Seigneur démontrerait qu'Il est celui qui sonde l'esprit et le cœur (Matthieu 22.11–13) ;
- le Seigneur confirmerait que les sauvés constituent un reste (Matthieu 22.14).

Le contexte précédant cette parabole est Matthieu 21.33–45, la parabole des méchants vignerons. On y retrouve les termes généraux suivants : « vignerons », « vigne », « récolte ». Cette parabole a connu un premier accomplissement en Israël, lorsqu'il a été temporairement mis de côté. Mais elle connaît également un second accomplissement dans l'Église :

- (a) parce que le terme « vigneron » (cultivateur) lui est aussi appliqué (2 Timothée 2.6 ; Jacques 5.7) ;
- (b) parce que la parabole affirme que la vigne a été donnée à d'autres, ce qui se réfère aux païens (les Gentils) dans l'Église ;
- (c) parce que le Seigneur cite les prophéties d'Ésaïe 8.14–15, 28.16–17 et du Psaume 118.22–25, lesquelles sont reprises par l'apôtre Pierre pour l'Église dans 1 Pierre 2.4–8 ;
- (d) enfin, parce que la sentence du Seigneur est générale et s'applique à quiconque ne porte pas de fruit.

4.2.2. Parabole du grand repas (souper) (Luc 14.15-24)

Regardons maintenant la parabole du grand repas en Luc 14.15–24. Il ne s'agit pas d'une prophétie passée et révolue, mais d'une parole qui s'applique également à l'Église et qui, par conséquent, doit s'accomplir. Le cadre est celui du temps de la fin, pour les raisons suivantes :

- il est question de manger dans le Royaume de Dieu : «¹⁵Et un de ceux qui étaient à table, ayant entendu ces choses, lui dit : Bienheureux celui qui **mangera du pain dans le royaume de Dieu.** » (DBY) (Luc 14.15).
- il est question d'un grand repas : «¹⁶Et Jésus lui répondit : Un homme donna un **grand souper** [gr. δεῖπνον, *deipnon*], et il invita [gr. καλέω, *kaleō*] beaucoup de gens. ¹⁷A l'heure du souper, il envoya son serviteur dire aux conviés [gr. καλέω, *kaleō*]: Venez, car tout est déjà prêt. [gr. ἑτοιμος, *hetoïmos*]» (Luc 14. 16-17).

Il s'agit ici du repas des noces de l'Agneau, tel que nous le lisons en Apocalypse 19.9 : « Et il me dit : Écris : Bienheureux ceux qui sont conviés [gr. καλέω, *kaleō*] au banquet [gr. δεῖπνον, *deipnon*] des noces de l'Agneau. Et il me dit : Ce sont ici les véritables paroles de Dieu. » (DBY) ceux qui étaient appelés rejetaient l'invitation ; ce sont les apostats (Luc 14.18-20).

- ceux qui avaient été appelés rejettent l'invitation ; ce sont les apostats (Luc 14.18–20) ;
- le *Yāsaph* (Luc 14.21–24) s'applique alors : le Seigneur ordonne d'aller chercher ceux qui accompliront la plénitude des Gentils mentionnée en Romains 11.25b, en remplissant l'espace laissé vacant par les apostats retranchés.

Pour conclure ce chapitre, examinons maintenant un résumé des passages où le jugement de l'abandon prononcé contre l'Église apostate est prophétisé dans les Écritures :

4.4. Versets où le jugement de l'abandon est prophétisé sur l'Église apostate

Dans le chapitre 1, nous avons analysé les termes et expressions utilisés pour désigner le jugement de l'abandon dans l'Ancien et le Nouveau Testament ; dans cette section, nous rappellerons les versets où le jugement de l'abandon est prophétisé à l'égard de l'Église apostate. Rappelons tout d'abord l'affirmation suivante en Romains 11.20 :

²⁰ Cela est vrai; elles ont été retranchées pour cause d'incrédulité, et toi, tu subsistes par la foi. Ne t'abandonne pas à l'orgueil, **mais crains...**

Cet avertissement — « mais crains » — est directement relié à Hébreux 4.1 :

¹**Craignons donc**, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.

Il est remarquable de constater à quel point ces versets s'articulent de manière parfaitement cohérente. Toute l'Écriture est ainsi structurée : c'est le Saint-Esprit qui nous révèle ces correspondances et nous en ouvre l'intelligence.

L'avertissement à la crainte, que l'Église apostate a rejeté, avait pour objectif de l'amener à la repentance, afin qu'elle ne soit pas exclue du repos. Mais les apostats ne se sont pas repentis et n'entreront pas dans la Nouvelle Jérusalem.

Dans Romains 11.21, nous lisons : « ²¹car si Dieu n'a pas épargné les branches naturelles, il ne t'épargnera pas non plus. »

Ce verset fait référence au jugement de l'abandon qui s'est abattu sur les apostats ; leur péché terrible n'a pas été pardonné, parce qu'ils n'ont pas voulu se repentir.

Lorsque Paul parle des branches naturelles que Dieu n'a pas épargnées, il fait allusion à Israël, plus précisément aux générations qui ont été retranchées : notamment celle du désert au temps de Moïse, dont parle Hébreux 4.3, une génération placée sous un serment de colère.

³Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit: Je jurai dans ma colère: Ils n'entreront pas dans mon repos!...

Dans Romains 11.22, il est dit :

²²Considère donc **la bonté et la sévérité de Dieu: sévérité envers ceux qui sont tombés**, et bonté de Dieu envers toi, si tu demeures ferme dans cette bonté; autrement, tu seras aussi retranché.

Le Seigneur dit à l'Église : « Considérez la bonté et la sévérité de Dieu », et Il ajoute : « Sévérité envers ceux qui sont tombés ». Cela fait écho à ce que déclare Galates 5.4 : les apostats sont tombés de la grâce, parce qu'ils n'ont pas demeuré dans la bonté.

Remarquons qu'il y a ici une condition explicite pour ne pas être retranché : **demeurer dans la bonté** : « ... bonté envers toi, si tu demeures dans cette bonté. » La conséquence de ne pas y demeurer est clairement énoncée : **être retranché**.

Le schéma est donc le suivant : **jugement et exécution**.

Les causes de l'exécution de la sentence se trouvent dans plusieurs passages des Écritures. L'un d'eux se trouve en Hébreux 6.4a, où il est dit : « Car il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés... », c'est-à-dire qu'ils ont goûté à la riche sève de l'olivier (Romains 11.17b) : « ... qui ont goûté le don céleste, qui ont eu part au Saint-Esprit... » (Hébreux 6.4b) ; cela se rapporte à la racine et à la sève abondante de l'olivier (Romains 11.17).

Dans Hébreux 6.5–6, il est dit : « ⁵ qui ont goûté la bonne parole de Dieu et les puissances du siècle à venir, ⁶ et qui sont tombés... » Le terme « tombés » signifie ici apostasier, c'est-à-dire qu'ils sont sortis du chemin, qu'ils se sont écartés. Le mot grec employé est παραπίπτω (*parapíptō*).

En Hébreux 6.6, il est également dit qu'ils ne peuvent pas être renouvelés de nouveau pour la repentance, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être greffés à nouveau, car le Seigneur Jésus-Christ n'a été crucifié qu'une seule fois : « ... puisqu'ils crucifient pour leur part le Fils de Dieu et l'exposent à l'ignominie. » (Hébreux 6.6b).

En Hébreux 6.7, il est écrit : Lorsqu'une terre est abreuvée par la pluie qui tombe souvent sur elle, et qu'elle produit une herbe utile à ceux pour qui elle est cultivée, elle participe à la bénédiction de Dieu... » Ce passage se rapporte à Jean 15.1 : « Je suis le vrai cep, et mon Père est le vigneron. »

Cette bénédiction de Dieu correspond au salut, à la récompense, à l'héritage et aux promesses éternelles. Mais en Hébreux 6.8, l'auteur ajoute : « ... mais, si elle produit des épines et des chardons, elle est réprouvée... »

Il s'agit ici du jugement de l'abandon. Il y a une évaluation divine portée sur l'Église apostate, et le verdict est clair : « tu as échoué ».

Les apostats ont échoué dans la foi ; ils sont tombés de la grâce parce qu'ils ont préféré une foi corruptible. Ils n'ont pas la foi d'Hébreux 11 ; ils ne veulent pas de la Nouvelle Jérusalem, ils ne veulent pas du Royaume éternel. Ils veulent le royaume de ce monde, l'évangile de ce monde ; ils veulent cette terre, leurs ministères terrestres, leurs temples, leurs colisées, leurs maisons, leur psychologie, leurs carrières et leurs professions.

Telle est leur récompense : le Seigneur leur a déjà donné leur récompense, une récompense corruptible.

La réprobation des apostats se trouve également en 2 Timothée 3.8 :

⁸De même que Jannès et Jambres s'opposèrent à Moïse, de même ces hommes s'opposent à la vérité, étant corrompus d'entendement, réprouvés en ce qui concerne la foi.

Tout ce chapitre de 2 Timothée 3 fait référence à l'apostasie de la fin des temps et le verset suivant mentionne le jugement de la honte, qui est le jugement qui suit le jugement de l'abandon. Lisons 2 Timothée 3.9 :

⁹Mais ils ne feront pas de plus grands progrès ; **car leur folie sera manifeste pour tous**, comme le fut celle de ces deux hommes.

Lorsqu'il est dit que leur folie sera manifeste, cela signifie que les apostats seront exposés à la honte. Et l'expression « ils ne feront pas de plus grands progrès » établit un lien direct entre les deux jugements : le jugement de la honte et le jugement de l'abandon. Il existe un ordre précis de jugements et d'événements dans la chronologie du Seigneur.

Nous avons déjà vu la réprobation de l'Église apostate, qui correspond au jugement de l'abandon, accompagné du fait d'être déclaré maudit, anathème. Relisons Hébreux 6.8 :

⁸mais, si elle produit des épines et des chardons, elle **est réprouvée** et près **d'être maudite**, et on finit par y mettre le feu.

Remarquons ici le schéma divin : d'abord la sentence, puis l'exécution. Les apostats sont d'abord retranchés, lorsque le texte dit : « elle est réprouvée », ce qui correspond au jugement de l'abandon. Ensuite, ils sont déclarés maudits, lorsqu'il est dit « près d'être maudite », car celui qui prêche un autre évangile est maudit, comme l'affirme Galates 1.8–9, et parce qu'il n'aime pas le Seigneur en pervertissant Sa Parole. Or, celui qui n'aime pas le Seigneur est anathème (1 Corinthiens 16.22).

Hébreux 6.8 déclare enfin que la terre qui produit des épines et des chardons est destinée à être brûlée.

Qu'est-ce qui est brûlé ?

Il s'agit du feu du jugement, à la fois celui de la Tribulation et celui de l'Enfer, le feu ardent qui dévorera les adversaires (Hébreux 10.27).

Nous allons examiner les mots clés du verset 8 d'Hébreux 6 : « épines et chardons ».

Que signifie cette expression lorsqu'elle est appliquée à des personnes ? Elle désigne des apostats, comme cela apparaît clairement dans la parabole du semeur en Matthieu 13. Lisons le verset 22 :

²²Celui qui a reçu la semence parmi les épines, c'est celui qui entend la parole, mais en qui **les soucis du siècle** et la **séduction des richesses** étouffent cette parole, et la rendent infructueuse.

C'est précisément ce que manifeste l'Église apostate : elle est remplie des soucis de ce mauvais siècle et entièrement imprégnée de la tromperie des richesses et de la prospérité matérielle, au point que la Parole devient infructueuse en elle.

Examinons maintenant un autre passage où les épines sont mentionnées, dans Matthieu 7, à la conclusion du Sermon sur la montagne. Le Seigneur y termine cet enseignement puissant en abordant les faux prophètes, le jugement de l'abandon, ainsi que la parabole de la maison bâtie sur le rocher et de la maison bâtie sur le sable. Lisons Matthieu 7.13–16 :

¹³Entrez par la porte étroite. Car large est la porte, spacieux est le chemin qui mènent à la perdition, et il y en a beaucoup qui entrent par là.

¹⁴Mais étroite est la porte, resserré le chemin qui mènent à la vie, et il y en a peu qui les trouvent.

¹⁵Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous en vêtement de brebis, mais au dedans ce sont des loups ravisseurs.

¹⁶Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. **Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ?**

L'avertissement adressé à l'Église est de se garder des faux prophètes, qui se déguisent en brebis mais sont, en réalité, des loups voraces. Il s'agit là d'une description précise des apostats : ils se présentent comme des brebis parce qu'ils paraissent être des ministres du Christ, alors qu'ils ne le sont pas. Ils utilisent l'Évangile à des fins de profit ; c'est pourquoi ils sont qualifiés de rapaces, car ils dévorent l'argent et les biens d'autrui, étant remplis d'avidité pour les choses de cette terre. Matthieu 7.16 déclare que c'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez. Quels sont donc les fruits des apostats ? La mondanité, l'orgueil, la vaine gloire, la vanité. Leur fruit est le péché, l'attachement à la terre, le corruptible, ainsi que la sagesse humaine mêlée à la psychologie. Tout cela constitue le fruit des faux prophètes, des loups voraces.

Quel est, en revanche, le fruit du véritable serviteur et prophète de Dieu ? Son fruit est la prédication et l'enseignement de ce qui est incorruptible : l'héritage sans souillure, impérissable, les promesses éternelles, la Nouvelle Jérusalem, les Noces de l'Agneau, le Royaume éternel et la sagesse de Dieu.

Peut-on cueillir des raisins sur des épines, ou des figes sur des chardons ? Des soucis du monde et des apostats, que peut-on récolter ? Le monde est-il rassemblé autour du corruptible, de la vanité, de la vaine gloire, de la mondanité et de l'orgueil, des commandements des hommes et de cette soupe psychologique déguisée en conseil, qui exalte le « moi » de la personne, l'« estime de soi », et qui s'oppose à la Parole de Dieu, dans laquelle Jésus déclare dans Matthieu 16.24 :

« ...Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive. »

Cette soupe psychologique, présentée comme un conseil spirituel, pousse les brebis à fixer leur cœur sur cette terre, afin d'exprimer leurs désirs que Dieu serait censé bénir. Or l'Écriture affirme clairement dans Colossiens 3.1–2 :

« ¹ Si donc vous êtes ressuscités avec Christ, cherchez les choses d'en haut, où Christ est assis à la droite de Dieu.

² Affectionnez-vous aux choses d'en haut, et non à celles qui sont sur la terre. »

Lisons maintenant un autre passage où apparaît le jugement de l'abandon, dans Matthieu 7.17–20 :

¹⁷ Tout bon arbre porte de bons fruits, mais le mauvais arbre porte de mauvais fruits.

¹⁸ Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un mauvais arbre porter de bons fruits.

¹⁹ **Tout arbre qui ne porte pas de bons fruits est coupé et jeté au feu.**

²⁰ C'est donc à leurs fruits que vous les reconnaîtrez.

Le jugement de l'abandon apparaît au verset 19, lorsqu'il est question de l'arbre qui ne porte pas de bons fruits et qui est coupé. Il s'agit du même principe que celui que nous lisons en Romains 11.22b. Autrement dit, l'Église apostate a déjà été vomie : sa maison a été laissée déserte, elle a été abandonnée, et son chandelier a été ôté de sa place (Apocalypse 2.5b).

Cela s'est produit parce qu'elle a abandonné son premier amour, le Seigneur Jésus-Christ. Elle est devenue adultère, fornicatrice avec le monde et avec la terre, forniquant avec les Baals, avec Balaam, et à la manière de Jézabel (Apocalypse 2.14–15, 20). Elle est devenue tiède, et elle a aimé les richesses (Apocalypse 3.16–17).

Ainsi, l'Église apostate a été coupée et abandonnée, parce qu'elle s'est détachée de la vigne et a fini par mourir (Apocalypse 3.1–2).

L'exécution du jugement de l'abandon sur l'Église apostate fait partie des événements du calendrier prophétique du Seigneur pour la fin des temps, que nous étudierons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 5

LES ÉVÉNEMENTS DE L'ÉGLISE À LA FIN DES TEMPS

Dans le calendrier du Seigneur concernant l'Église de la fin des temps, plusieurs événements majeurs sont établis. Il y aurait d'abord l'apostasie des églises. Le Seigneur Jésus marcherait au milieu des chandeliers, qui représentent les Églises, accomplissant ainsi la Parole d'Apocalypse 1.13 (DBY) : « et au milieu des sept lampes quelqu'un de semblable au Fils de l'homme, vêtu d'une robe qui allait jusqu'aux pieds, et ceint, à la poitrine, d'une ceinture d'or. »

Il y aurait également des jugements sur les églises qui se sont écartées de la Parole de Dieu, à savoir :

- le jugement de l'aveuglement,
- le jugement de l'abandon,
- le jugement de la honte (2 Timothée 3.9),
- le jugement de la maladie et de la mort sur Jézabel (Apocalypse 2.22–23).

Ce jugement est résumé dans Hébreux 10.31, lorsqu'il est dit : « C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. »

Cette déclaration ne se réfère pas uniquement au sort final des apostats — lesquels n'auront plus l'occasion de se repentir et seront laissés sur la Terre dans de la Tribulation — mais elle annonce aussi que le Seigneur exposerait publiquement la souillure des apostats et les frapperait de châtiments sévères avant l'Enlèvement. En effet, l'Écriture affirme que toutes les églises sauront que le Seigneur est Celui qui sonde les cœurs et les pensées (Apocalypse 2.23).

Pendant que ces jugements terribles s'exercent sur les apostats — après qu'ils ont été retranchés — le Seigneur continue de rassembler Ses brebis, y compris celles qui sont encore piégées au sein des églises apostates. Elles en sortiront lorsqu'elles verront l'exécution de ces jugements, car,

comme aux jours d'Élie, les prophètes de Baal et d'Ashéra seront couverts de honte et détruits par le Seigneur, afin que les brebis proclament : « C'est l'Éternel qui est Dieu ! » (1 Rois 18.39b).

Examinons maintenant chacun de ces événements. :

5.1. Le Seigneur Jésus au milieu des chandeliers (les églises)

Dans le calendrier prophétique de la fin des temps concernant l'Église, un événement majeur est décrit dans les chapitres 1, 2 et 3 de l'Apocalypse. Le Seigneur commencerait à marcher au milieu des chandeliers, lesquels représentent les Églises (Apocalypse 1.12–13, 20).

Jésus est Dieu et, par conséquent, Il est omniprésent ; Il n'est limité ni par l'espace ni par le temps. Toutefois, Il a promis que, le moment venu, Il marcherait d'une manière particulière au milieu des Églises afin de porter les accusations contre celles qui tomberaient dans l'apostasie, de les appeler à la repentance, de fortifier les Églises saintes et d'enseigner Ses promesses éternelles.

Quand cette prophétie annonçant que le Seigneur Jésus marcherait au milieu des chandeliers devait-elle s'accomplir ? Il est évident qu'elle concerne le temps de la fin, avant l'Enlèvement, lequel est impliqué dans Apocalypse 4.1–2. En effet, les chapitres 2 et 3 présentent les accusations adressées aux Églises, dans lesquelles le Seigneur évalue leurs œuvres et reprend les cinq Églises apostates.

La question plus précise est donc la suivante : en quelle année s'est accomplie la prophétie selon laquelle Jésus commencerait à marcher au milieu des chandeliers ? Cela relève du calendrier prophétique, et le Saint-Esprit devait le révéler à l'Église. Cependant, ceux qui ont suivi l'apostasie et ceux qui se sont endormis spirituellement n'ont pas exercé le discernement spirituel et n'ont pas écouté la voix du Saint-Esprit ; par conséquent, ils n'ont pas reconnu l'année où cette prophétie s'est accomplie, lorsque le Seigneur a commencé à marcher au milieu des Églises.

Dans les Écritures, nous trouvons l'année précise où le Seigneur Jésus-Christ devait marcher au milieu des chandeliers, en lien avec le calendrier prophétique des soixante-dix semaines de Daniel. Cette année correspond au moment où la soixante-neuvième semaine arrivait à son terme, selon l'horloge prophétique représentée par le figuier, c'est-à-dire Israël.

Dans le Psaume 90.10, le Seigneur déclare :

¹⁰Les jours de nos années reviennent à **soixante-dix ans** et **pour [héb. *דָּן 'im*]** les plus vigoureux, à **quatre-vingts ans** ; et le plus beau de ces jours n'est que peine et tourment ; car il s'en va bientôt, et nous nous envolons. (OST)

La traduction du verset 10b dans la version King James est la suivante : « ... et si, pour des raisons de force, ce sont quatre-vingts ans »⁴¹. À la fin de ce verset, il est confirmé que la limite maximale d'une génération est de quatre-vingts ans, car après cela vient la mort : « ... car il s'en va bientôt, et nous nous envolons. »

Il est évident que le Seigneur parle ici d'une génération, et deux durées sont explicitement mentionnées : soixante-dix ans et quatre-vingts ans. La génération du figuier, Israël, constitue la mesure du temps prophétique que le Seigneur nous donne dans Luc 21.32, afin que nous sachions que : notre rédemption serait proche (Luc 21.28), l'été serait proche (Luc 21.30), et que le Royaume de Dieu serait proche (Luc 21.31). Il existe donc une limite temporelle précise ; et le Seigneur a volontairement instauré une tension maximale en déclarant : « En vérité, je vous le dis, cette génération ne passera point... » (Luc 21.32).

L'Église devait être attentive au moment où Israël atteindrait soixante-dix années prophétiques (années et jours prophétiques), ce qui s'est produit en 2019⁴². À l'Église Bérée Barranquilla, le Seigneur a révélé que cette année-là, Il a commencé à marcher au milieu des chandeliers.

Cela a été confirmé dans le sermon intitulé « Se préparer à la venue du Roi – Partie 130 », du 14 juillet 2019, dans lequel le Seigneur a déclaré (Ferrer & Rodríguez, 2019) :

... le Seigneur a dit qu'Il viendrait ; le Seigneur a dit qu'Il jugerait l'Église qui prêche un autre Évangile, parce qu'elle prêche une malédiction ; le Seigneur a dit qu'Il jugerait l'Église qui n'accomplit pas sa mission. Il jugera l'Église parce qu'Il l'a déclaré ; c'est pourquoi Il l'a avertie dans l'Apocalypse, chapitres 2 et 3, et Il l'a laissé écrit.

Aujourd'hui, je vous le dis, Église : le Seigneur Jésus-Christ, **Celui qui marche au milieu des sept chandeliers d'or, est déjà au milieu des chandeliers** ; Il marche déjà au milieu des églises sur toute la terre et Il visite les églises en pesant leurs œuvres.

Permettez-moi de vous dire que le Seigneur Jésus-Christ, Celui qui tient les sept étoiles dans Sa main droite, voit les églises qui ont perdu leur premier amour, qui n'aiment pas Sa venue, qui n'aiment pas Le voir ni être avec Lui.

Permettez-moi de vous dire que le Seigneur Jésus-Christ, Celui qui a l'épée aiguë à deux tranchants, surveille les églises — les chandeliers — qui demeurent là où se trouve le trône

⁴¹ "...and if by reason of strength they be fourscore years..." (Ps 90: 10 KJV).

⁴² Dans le calendrier païen grégorien, Israël a accompli ses 70 ans en 2018.

Les événements de l'Église à la fin des temps

de Satan ; car chaque église impure a là le trône de Satan, et chaque église tombée dans l'apostasie habite sur le trône de Satan.

Permettez-moi de vous dire que le Seigneur Jésus-Christ, le Fils de Dieu, qui a les yeux comme une flamme de feu et les pieds semblables à de l'airain ardent, est déjà au milieu des chandeliers, des églises qui tolèrent cette femme Jézabel, qui se dit prophétesse, pour enseigner et séduire Ses serviteurs, les entraînant à la fornication et à manger des choses sacrifiées aux idoles. Le Seigneur regarde ces églises de la fausse prospérité, ces églises dont le dieu est le ventre, qui se complaisent dans la fausse doctrine d'un autre Jésus, prêchant le royaume de ce monde.

Permettez-moi de vous dire que le Seigneur Jésus-Christ, Celui qui a les sept Esprits de Dieu et les sept étoiles, marche au milieu des chandeliers, des églises qui ont le nom de vivre mais qui sont mortes. Et le Seigneur leur dit : « ² Sois vigilant, et affermis le reste qui est près de mourir ; car je n'ai pas trouvé tes œuvres parfaites devant mon Dieu. » (Apocalypse 3.2). Et le Seigneur dit encore à ces églises : « ³ Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu ; garde-le, et repens-toi. Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi. » (Apocalypse 3.3)

Le Seigneur viendra comme un voleur, et ces églises ne sauront pas à quelle heure Il viendra ; par conséquent, elles resteront dans la Tribulation, la porte sera fermée, et elles subiront le jugement.

Permettez-moi de vous dire que le Seigneur Jésus-Christ, l'Amen, le témoin fidèle et véritable, le commencement de la création de Dieu, est déjà au milieu des chandeliers, des églises tièdes, qui ne sont ni chaudes ni froides, et le Seigneur leur dit qu'Il les vomira de Sa bouche.

Le Seigneur jugera ces églises de la marchandise de la Parole de Dieu, ces églises apostates de la prospérité, qui disent par leurs paroles et par leurs œuvres : « Je suis riche, je me suis enrichi, et je n'ai besoin de rien. » (Apocalypse 3.17a).

Le jugement est à la porte : le jugement pour les églises infidèles, pour les églises qui se réjouissent dans le monde, qui n'attendent pas véritablement le Seigneur Jésus-Christ, qui ne désirent pas être enlevées, parce qu'elles sont enracinées dans ce monde et veulent entendre un Évangile centré sur ce monde. ⁴³.

⁴³ Vous pouvez voir le sermon complet sur le lien suivant : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla] (2019, Juillet 14). *Preparándonos para la venida del Rey. Parte 130* [Préparés pour l'avènement du Roi Partie 130] [Vidéo].

En plus d'annoncer qu'il était déjà au milieu des chandeliers, accomplissant la Parole prophétique d'Apocalypse 1.12–15, dans le sermon « Se préparer à l'avènement du Roi. Partie 130 » du 14 juillet 2019, le Seigneur a également annoncé prophétiquement qu'il exécuterait le jugement de l'abandon sur les apostats.

Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ce jugement a été exécuté par le Seigneur au moyen du compte à rebours de cinquante jours, qui s'est achevé le 28 janvier 2021, jour où le jugement a été effectivement rendu.

En 2020, dans le sermon « La sainteté écoute la voix du Saint-Esprit. Partie 5 » du 29 janvier 2020, le Seigneur a de nouveau annoncé le jugement de l'abandon, à savoir la lettre de répudiation qu'il a donnée à l'Église apostate le 28 janvier 2021 ; le pasteur Gabriel Ferrer a dit (Ferrer & Rodríguez, 2020) :

Le Seigneur a utilisé Israël comme exemple, un peuple qui a péché de la même manière que Juda ; mais Juda ne voulait pas voir son propre péché reflété en Israël, et refusait de reconnaître qu'il avait agi exactement comme sa sœur.

De la même manière, le Seigneur montre à l'Église de la fin des temps qu'elle agit comme Israël et Juda : Il lui révèle chacun de ses péchés, son apostasie ; mais l'Église refuse de s'y reconnaître, parce qu'elle a abandonné la Parole, et que celle-ci est désormais lue avec des yeux mondains et terrestres. L'Église considère ce qui est arrivé à Israël comme une histoire ancienne ; pourtant, le Seigneur l'exhorte précisément par cet exemple.

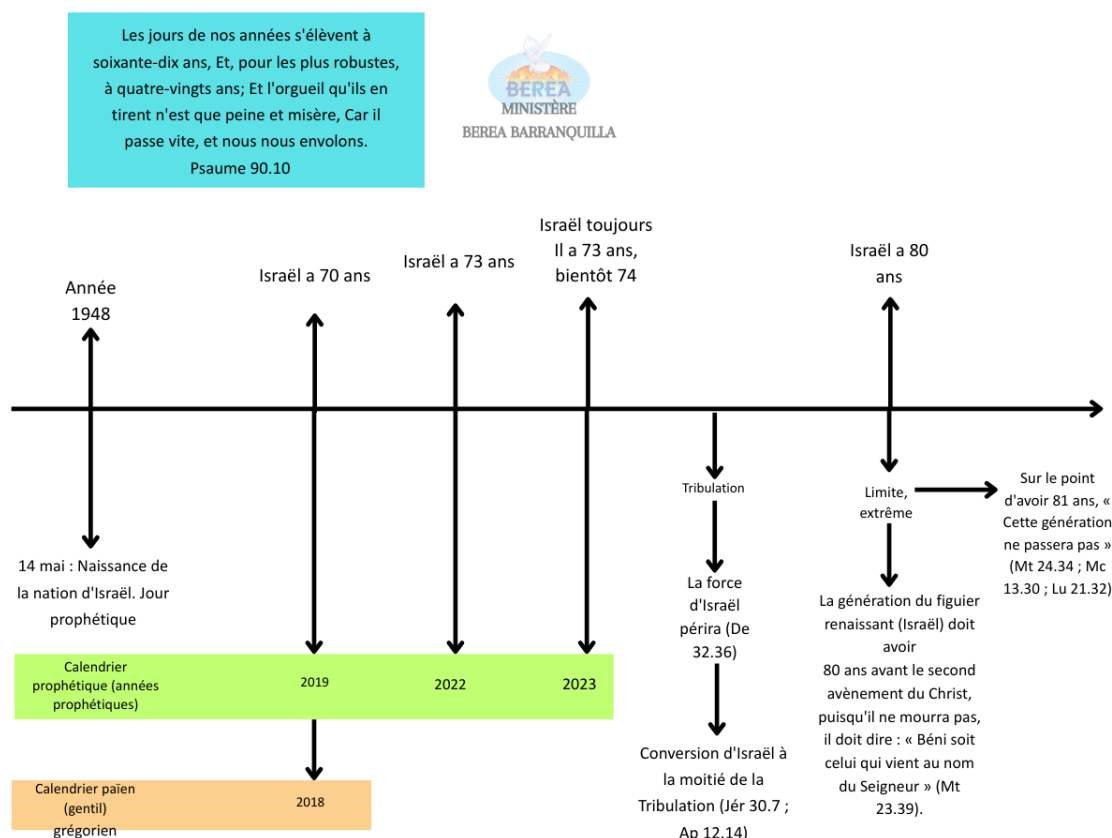
Cependant, il semble inconcevable pour l'Église que le Seigneur puisse lui remettre une lettre de répudiation, qu'elle soit renvoyée pour sa fornication. Or, le Seigneur l'annonce clairement dans Apocalypse 2.4–5 : « ⁴ Mais j'ai contre toi que tu as abandonné ton premier amour. ⁵ Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique les premières œuvres ; sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes. »⁴⁴

<https://www.youtube.com/watch?v=0tz6y13f3l8&t=3309s>; y: Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2019). Preparándonos para la venida del Rey. Parte 130 [Préparés pour l'avènement du Roi Partie 130]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/predicas-preparandonos-para-la-venida-del-rey>

⁴⁴ Vous pouvez voir le sermon complet sur le lien suivant : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla] (2019, Janvier 29). *La santidad escucha la voz del Espíritu Santo. Parte 5* [La sainteté est à l'écoute de la voix de l'Esprit Saint. Partie 5] [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=BowfrRsBwG8> ; et : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2019). *La santidad escucha la voz del Espíritu Santo. Parte 5* [La sainteté est à l'écoute de la voix de l'Esprit Saint. Partie 5]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/la-santidad-escucha-la-voz-del-espiritu-santo>

Figure 1

Le signe du figuier pour l'Église : des années prophétiques.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 207).

Le Seigneur accomplirait la Parole annonçant qu'Il marcherait au milieu des chandeliers afin de porter les accusations contre les églises apostates et de les appeler à la repentance, mais aussi pour fortifier les saintes églises et leur enseigner Ses promesses éternelles.

Ces événements font partie du calendrier du Seigneur, lequel est largement absent des systèmes théologiques, en raison de la fausse doctrine du calvinisme, qui postule un salut éternel inconditionnel fondé sur une élection arbitraire de Dieu. Selon cette conception erronée, tous ceux qui ont reçu Christ à un moment donné seraient sauvés pour toujours, même s'ils pratiquent le péché, ce qui revient à nier l'apostasie.

Du point de vue calviniste, les cinq églises que le Seigneur admoneste dans Apocalypse 2 et 3 seraient malgré tout sauvées, ce qui revient à nier l'évidence même du texte biblique, à savoir qu'elles seraient retranchées si elles ne se repentaient pas. Or l'avertissement est explicite :

« ... et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes » (Apocalypse 2.5b), et :
« Je te vomirai de ma bouche » (Apocalypse 3.16b).

Le Seigneur établit une distinction nette entre les églises apostates et celles qui sont saintes. Précisément, dans Hébreux 10.31–33, nous pouvons voir ce qui adviendrait aux apostats et à la sainte Église à la fin des temps, selon le calendrier du Seigneur. Lisons :

³¹C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant.

³²Souvenez-vous de ces premiers jours, où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu un grand combat au milieu des souffrances,

³³d'une part, exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, et de l'autre, vous associant à ceux dont la position était la même.

Regardons maintenant les événements qui concerneraient la sainte Église.

5.2. Événements que la Sainte Église vivrait au temps de la fin

Dans les messages des chapitres 2 et 3 de l'Apocalypse, le Seigneur s'adresse à la sainte Église, celle qui est examinée et approuvée : il s'agit des églises de Smyrne et de Philadelphie. Le Seigneur lui dit, en substance : « Je regarde et je pèse tes œuvres ; je vois ton premier amour, ta foi, ton zèle ; je vois que tu n'es ni tiède ni froide. Je vois que tu ne suis ni la doctrine de Balaam, ni celle de Jézabel, ni la doctrine des Nicolaïtes, mais que tu as gardé la parole de ma patience. »

Le Seigneur dit encore à la sainte Église : « Je n'ai rien contre toi. Tu as traversé la tribulation, tu as tenu ferme ; tu as souffert, tu as été persécutée, tu as subi des reproches, mais tu as gardé la parole de ma patience. Tu regardes vers la porte qui va s'ouvrir, car c'est moi qui ouvre la porte et personne ne peut la fermer, et c'est moi qui ferme la porte et personne ne peut l'ouvrir. Je te regarde. »

La sainte Église serait également éclairée à la fin des temps afin de comprendre les promesses éternelles et l'héritage des saints dans la lumière. Le livre *Le Royaume éternel : Descendance, Terre et Gouvernement*⁴⁵ en est une preuve, car il contient les promesses éternelles révélées par le Saint-Esprit, qui éclaire les yeux de l'intelligence, comme il est écrit en Éphésiens 1.17–19 (OST) :
¹⁷Afin que le Dieu de notre Seigneur Jésus-Christ, le Père de gloire, vous donne un esprit de sagesse et de révélation dans sa connaissance ;

⁴⁵ Vous pouvez lire le livre à l'adresse suivante : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Les événements de l'Église à la fin des temps

¹⁸Qu'il éclaire les yeux de votre entendement ; afin que vous connaissiez quelle est l'espérance à laquelle vous êtes appelés, et quelles sont les richesses de la gloire de son héritage dans les saints ;

¹⁹Et quelle est, envers nous qui croyons, l'infinie grandeur de sa puissance, conformément à l'efficacité du pouvoir de sa force...

Le ministère de Bérée Barranquilla a été éclairé par le Saint-Esprit, parce qu'il a connu l'espérance à laquelle le Seigneur nous a appelés et les richesses de la gloire de son héritage, qui sont les promesses éternelles : la descendance sainte éternellement multipliée, la terre et les cieux nouveaux, et le gouvernement éternel.

C'est pour cette raison que Bérée a souffert la persécution religieuse, celle des apostats, ainsi que la persécution des familles et du gouvernement, orchestrée par les religieux ; tout comme le Seigneur Jésus-Christ a souffert, accomplissant ainsi en nous la Parole de Philippiens 3.9–11, qui devait être vécue par la sainte Église de la fin des temps, un autre événement faisant partie du calendrier prophétique (DBY) :

⁹et que je sois trouvé en lui n'ayant pas ma justice qui est de la loi, mais celle qui est par la foi en Christ, la justice qui est de Dieu, moyennant la foi ;

¹⁰pour le connaître, lui, et la puissance de sa résurrection, **et la communion de ses souffrances**, étant rendu conforme à sa mort,

¹¹si en quelque manière que ce soit je puis parvenir à la résurrection d'entre les morts.

Le ministère Bérée Barranquilla a participé aux souffrances du Christ ! Alléluia. Et nous serons trouvés en Lui, avec la justice qui est par la foi en Christ, car nous Le connaissons face à face ; nous connaissons la puissance de Sa résurrection, car nous sommes sur le point d'arriver à la résurrection des morts. Alléluia !

Lisons Hébreux 10.32–33 :

³²Souvenez-vous de ces premiers jours, où, après avoir été éclairés, vous avez soutenu un grand combat au milieu des souffrances,

³³d'une part, exposés comme en spectacle aux opprobres et aux tribulations, et de l'autre, vous associant à ceux dont la position était la même.

Dans ces versets, il est question des reproches que la sainte Église vivrait à cause de l'accouchement. Cela s'est accompli dans le ministère Bérée Barranquilla, pendant, à la fin et après le compte à rebours de 2021, lorsque des apostats, des anathèmes maudits (Galates 1.6–9), nous ont attaqués par des mensonges, de faux témoignages, des tromperies impliquant les autorités et

même des proches. Ils ont produit de faux témoignages, allant jusqu'à les mettre par écrit dans des lettres.

Les apostats nous ont accusés de ce qu'ils sont eux-mêmes : voleurs, menteurs, trompeurs, faux prophètes et faux enseignants. Tout cela est attesté par leur prédication et leurs enseignements, condamnés par la Parole de Dieu, qui les désigne comme coupables (Matthieu 7.15 ; 24.11, 24 ; 2 Pierre 2.1–3 ; Jude 1.4–16 ; 2 Timothée 3.1–8 ; Apocalypse 2.2, 14–15, 20 ; 3.1–2). Mais où se cacheront-ils lorsque le Seigneur déversera sur eux les autres jugements ? Le jugement de l'abandon est déjà tombé sur eux.

Les anathèmes, les apostats maudits, conduits par Satan et la Perverse, nous ont persécutés à cause du livre *Le Royaume éternel*, que nous avons préparé, sur l'ordre du Seigneur, afin de publier sur toute la terre Ses promesses glorieuses. La preuve en est que le livre *Le Royaume éternel* a été publié en janvier, et que les autorités, envoyées par les apostats, nous ont nous ont trouvés en possession des livres ; mais nous nous sommes réjouis, car nous avons pu partager cette grande bénédiction avec les autorités⁴⁶.

Dans le ministère Bérée Barranquilla, la Parole prophétique de 1 Pierre 4.12–14 s'est accomplie ; elle déclare (DBY) :

¹²Bien-aimés, ne trouvez pas étrange le feu ardent qui est au milieu de vous, qui est venu sur vous pour votre épreuve, comme s'il vous arrivait quelque chose d'extraordinaire ;

¹³mais, en tant que **vous avez part aux souffrances de Christ**, réjouissez-vous, afin qu'aussi, à la révélation de sa gloire, vous vous réjouissiez avec transport.

¹⁴Si vous êtes insultés pour le nom de Christ, vous êtes bienheureux, car l'Esprit de gloire et de Dieu repose sur vous : de leur part, il est blasphémé, mais quant à vous, glorifié.

Alors que les apostats étaient malheureux, le ministère de Berea Barranquilla était appelé bienheureux au troisième ciel ; tandis que les apostats blasphémaient en résistant à l'enseignement de l'Esprit Saint, le ministère de Berea Barranquilla était de plus en plus éclairé et confirmé par les promesses éternelles. Alléluia !

La preuve qu'il est vrai que les souffrances et les reproches seraient éprouvés par la sainte Église au temps de la fin avant l'Enlèvement, dans le cadre du calendrier, est que les passages de Philippiens 3.9-11, 1 Pierre 4.12-14 et Hébreux 10.32-33 se trouvent à cette époque ; car dans Philippiens 3.10-11 il est question du jour de la résurrection, dans 1 Pierre 4:13 il est question du

⁴⁶ Voir: Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023, Juillet 14). *The judgment of forsakenness 5: The end* [Le jugement de l'abandon 5 : La fin] [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/m_n36LNzURM?si=ctObjaKjeXerN5Wo

jour de la révélation de la gloire du Seigneur ; et après Hébreux 10.32-33, les versets 10.36-38 parlent de la venue du Seigneur dans l'Enlèvement. Lisons :

³⁶Car vous avez besoin de persévérance, afin qu'après avoir accompli la volonté de Dieu, vous obteniez ce qui vous est promis.

³⁷ **Encore un peu, un peu de temps : celui qui doit venir viendra, et il ne tardera pas.**

³⁸Et mon juste vivra par la foi ; mais, s'il se retire, mon âme ne prend pas plaisir en lui.

Notez que le chapitre 10 se termine par le terme « encore » (gr. ἔτι, *eti*), par l'expression « un peu de temps » (μικρόν, *mikron* ; ὅσος, *hosos*), et par l'affirmation : « celui qui doit venir viendra ». Nous vivons précisément ce peu de temps ; il s'agit du même « encore » que celui d'Apocalypse 22.10–11, en lien avec l'expression « le temps est proche » :

¹⁰Et il me dit: Ne scelle point les paroles de la prophétie de ce livre. **Car le temps est proche.**

¹¹Que celui qui est injuste soit **encore** [gr. ἔτι, *eti*] injuste, que celui qui est souillé se souille **encore** [Gr. ἔτι, *eti*]; et que le juste pratique **encore** [gr. ἔτι, *eti*] la justice, et que celui qui est saint se sanctifie **encore**.

Ce temps coïncide avec Cantique des cantiques 3.1–4, qui parle d'un « peu » de temps nécessaire pour trouver le bien-aimé, qui est Jésus, notre bien-aimé ; lisons (DBY) :

¹Sur mon lit, durant les nuits, j'ai cherché celui qu'aime mon âme ; je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé.

²-Je me lèverai maintenant, et je ferai le tour de la ville dans les rues et dans les places ; je chercherai celui qu'aime mon âme. -Je l'ai cherché, mais je ne l'ai pas trouvé.

³Les gardes qui font la ronde par la ville m'ont trouvée. Avez-vous vu celui que mon âme aime ?

⁴À peine avais-je passé **plus loin**, que j'ai trouvé celui qu'aime mon âme ; je l'ai saisi, et je ne l'ai pas lâché que je ne l'aie amené dans la maison de ma mère, et dans la chambre de celle qui m'a conçue.

Le livre du Cantique des Cantiques constitue l'itinéraire prophétique que le Seigneur a donné à l'Église, afin qu'elle le rencontre et qu'elle se rende aux Noces de l'Agneau.⁴⁷ Les versets que nous venons de lire décrivent ce que nous avons vécu pendant le compte à rebours. Nous avons cherché le Seigneur, désirant ardemment qu'Il vienne nous emmener à la Nouvelle Jérusalem. Mais nous ne l'avons pas trouvé ; toutefois, nous ne pouvions cesser de le chercher, car c'est le Seigneur Jésus-Christ lui-même qui nous a introduits dans le rêve de l'amour, dans lequel nous disons : « ... Ne réveillez pas, ne réveillez pas l'amour, avant qu'elle le veuille. » (Cantique des Cantiques 3.5).

⁴⁷ Pour approfondir ce sujet, voir le chapitre 7 : « Le rêve de l'Église : l'épouse » : Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Après le compte à rebours, au sein du ministère Bérée Barranquilla, nous continuons à vivre ce rêve et à nous y plonger, en répétant : « ... ne réveillez pas et ne faites pas veiller l'amour, jusqu'à ce qu'il le veuille », pleinement convaincus que tel est l'itinéraire que l'Église devait parcourir pour parvenir à la résurrection, car ainsi cela est écrit.

Par conséquent, la réponse que le Seigneur a donnée à tous les apostats anathèmes et maudits, qui ont refusé l'invitation aux Noces de l'Agneau pendant le compte à rebours de cinquante jours, a été le chant du ministère Bérée Barranquilla : Mon Rédempteur vit⁴⁸ dans laquelle nous déclarons que nos yeux vont voir le Roi, et nous sommes sur le point de le voir ; Alléluia !

5.3. Événements que l'Église apostate connaîtrait au temps de la fin

Dans Son calendrier prophétique, le Seigneur a consigné, en plusieurs passages, les jugements destinés à l'Église apostate. Ces événements sont prophétisés tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament. L'un de ces jugements annoncés est le jugement de l'abandon prononcé contre l'Église apostate ; il est écrit qu'elle poursuivrait sa voie d'impiété et demeurerait impure (Apocalypse 22.11a ; cf. Daniel 12.10). Elle persisterait dans son aveuglement et sa surdité spirituelle, dans la dureté de son cœur, jusqu'à ce que, finalement, les jugements de honte, de maladie et de mort tombent sur elle avant l'Enlèvement de la sainte Église.

Le Seigneur a laissé écrit que l'Église apostate serait laissée en arrière, jetée dans la Tribulation, où elle subirait les vingt et un jugements qui seront déversés sur la Terre, puis serait jetée en enfer.

Ces événements font partie intégrante du calendrier du Seigneur, car Il a déclaré qu'Il entrerait en lutte contre l'Église apostate. Dans l'Apocalypse, il est écrit qu'Il marcherait au milieu des chandeliers, qui sont les églises (Apocalypse 1.20). Lisons les versets 12 à 16 (DBY) :

¹²Et je me retournai pour voir la voix qui me parlait ; et, m'étant retourné, je vis sept lampes d'or,

¹³ et au milieu des sept lampes quelqu'un de semblable au Fils de l'homme, vêtu d'une robe qui allait jusqu'aux pieds, et ceint, à la poitrine, d'une ceinture d'or.

¹⁴Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme de la laine blanche, comme de la neige ; et ses yeux, comme une flamme de feu ;

¹⁵et ses pieds, semblables à de l'airain brillant, comme embrasés dans une fournaise ; et sa voix, comme une voix de grandes eaux ;

¹⁶-et il avait dans sa main droite sept étoiles ; et de sa bouche sortait une épée aiguë à deux tranchants ; -et son visage, comme le soleil quand il luit dans sa force.

⁴⁸ Pour écouter cette louange, voir : Ferrer G. & Rodríguez, Y. (2023, Décembre 25). *Mon Rédempteur vit (version acoustique)* [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/qMWz97-l4DE?si=T1gvnusNGatbDbhQ>

Les événements de l'Église à la fin des temps

Au verset 13, il est dit que le Seigneur est au milieu des sept chandeliers, qui sont les églises. Comme nous l'avons vu au début de ce chapitre, il s'agit d'une prophétie qui s'est accomplie au temps de la fin.

Dans Apocalypse 1.12–16, Jean décrit la vision qu'il a du Seigneur Jésus-Christ. Cette description est directement liée au jugement, ce qui est souligné par le titre de « Fils de l'homme ». Observons les éléments de cette vision : ses yeux sont comme une flamme de feu ; ses pieds sont semblables à de l'airain bruni, brillant comme dans une fournaise ; sa voix est comme le bruit de grandes eaux ; une épée aiguë à deux tranchants sort de sa bouche, et il s'en sert pour juger (Jean 12.48 ; Hébreux 4.12–13). Tous ces détails convergent clairement vers l'idée d'un jugement.

Au verset 16, il est dit que le Seigneur Jésus tenait dans sa main droite sept étoiles, qui sont les bergers (anges-messagers) de chaque église. Cette image fait également référence au jugement, car elle montre que les responsables des églises sont sous Son autorité directe et rendront compte devant Lui.

Dans le message adressé à Laodicée, le Seigneur lui a dit : « Je vais te faire un dernier appel », ce qui s'est accompli dans le compte à rebours compris entre le 9 décembre 2020 et le 28 janvier 2021, à travers le ministère Bérée Barranquilla. L'Écriture déclare que le jugement commence par la maison de Dieu et ajoute : « Et si le juste est sauvé avec difficulté, que deviendront l'impie et le pécheur ? » (1 Pierre 4.18).

Le méchant est l'apostat, et le pécheur est l'inconverti ; ce dernier aura encore l'occasion de se repentir durant la Tribulation, tandis que l'apostat ne l'aura pas. Le méchant est celui dont parle Asaph dans le Psaume 50, un psaume de nature prophétique. Rappelons que le thème central de ce psaume est le jugement, et que trois groupes y sont clairement distingués : les saints, qui représentent l'Église ; le peuple d'Israël ; et les apostats, appelés « les méchants » (Psaume 50.16). Lisons Psaume 50.1–3 :

¹ Psaume d'Asaph. Dieu, Dieu, l'Éternel, parle, et convoque la terre, Depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant.

² De Sion, beauté parfaite, Dieu resplendit.

³ Il vient, notre Dieu, il ne reste pas en silence ; Devant lui est un feu dévorant, Autour de lui une violente tempête.

Au verset 1, il est dit que Dieu « parle, et convoque la terre », ce qui renvoie à Deutéronome 32.1, où les cieux et la terre sont appelés comme témoins.

Pourquoi les cieux et la terre sont-ils cités comme témoins ? Pourquoi ont-ils le droit de témoigner ?

Parce qu'il existe une alliance avec eux, l'alliance édénique, et parce que le péché a fait retomber sur eux une malédiction, une souillure ; autrement dit, ils ont été affectés par le péché de l'homme. Ils sont donc à la fois victimes et témoins ; à ce titre, ils ont le droit de rendre témoignage. Lisons le Psaume 50.4–6 (DBY) :

⁴Il appellera les cieux d'en haut, et la terre, pour juger son peuple :

⁵Assemblez-moi mes saints, qui ont fait alliance avec moi par un sacrifice.

⁶Et les cieux déclareront sa justice, car Dieu lui-même est juge. Sélah.

Au verset 4, il est dit : « Il appellera les cieux en haut, / Et la terre » (ce qui renvoi à Deutéronome 32.1), « pour juger son peuple ». Ce que le Seigneur déclare ici, c'est : « « Ce que tu as corrompu et contaminé, je vais l'utiliser comme témoin contre toi. ». » Au verset 5, il est dit : « Assemblez-moi mes saints, qui ont fait alliance avec moi par un sacrifice. » Ces saints sont l'Église, pas le peuple d'Israël ; et le sacrifice est celui qui est expliqué dans les chapitres 7, 8 et 9 de l'épître aux Hébreux. Le peuple d'Israël apparaît au verset 7 du Psaume 50 (OST) :

⁷**Écoute, mon peuple**, et je parlerai ; je témoignerai contre toi, ô Israël ! Je suis Dieu, ton Dieu.

Les versets 5 et 6 montrent que les saints mentionnés au verset 5 ne sont pas Israël, car il est dit : « Et les cieux annonceront sa justice. » À qui appartient cette justice ? À ceux qui ont fait alliance avec le Seigneur, c'est-à-dire à ceux qui sont entrés dans la Nouvelle Alliance en acceptant le sacrifice du Christ. Ensuite, le Seigneur s'adresse explicitement à Israël en disant : « Écoute, mon peuple ... je témoignerai contre toi, ô Israël ! » À partir du verset 7, le Seigneur parle donc directement à Israël. Lisons les versets 7 à 11 (OST) :

⁷Écoute, mon peuple, et je parlerai ; je témoignerai contre toi, ô Israël ! Je suis Dieu, ton Dieu.

⁸Je ne te reprendrai pas sur tes sacrifices, ni sur tes holocaustes, qui sont continuellement devant moi.

⁹Je ne prendrai point de taureau dans ta maison, ni de bouc dans tes bergeries.

¹⁰Car tous les animaux des forêts sont à moi, les bêtes des montagnes par milliers.

¹¹Je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs est en mon pouvoir.

Le Seigneur dit qu'Il ne réprimandera pas Israël pour les sacrifices et les holocaustes, car tout lui appartient. Dans les versets 14 et 15 du Psaume 50, le Seigneur dit à Israël de Lui donner un sacrifice de louange, mais le temps est la Tribulation, parce qu'il parle du jour de détresse (DBY) :

¹⁴Sacrifie à Dieu la louange, et acquitte tes vœux envers le Très-haut,

¹⁵Et invoque-moi au jour de la détresse : je te délivrerai, et tu me glorifieras.

Au verset 15, il est question de l'espérance pour Israël, qui est la même que celle annoncée en Matthieu 23.39 : « ...jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur ! », ainsi qu'en Romains 11.23-24, où il est déclaré qu'Israël sera de nouveau greffé. Le Seigneur lui dit, en substance : « Je te donnerai l'occasion de m'invoquer, et ce sera pendant la Tribulation ; car le jour de la détresse est la Tribulation. Je te délivrerai, et tu m'honoreras. »

Il s'agit là d'une section prophétique d'une très grande importance, car elle établit clairement l'espérance future d'Israël dans le cadre du jugement et de la restauration.

Poursuivons maintenant la lecture du Psaume 50.16-17 (OST) :

¹⁶Mais Dieu dit au méchant : Est-ce à toi de réciter mes lois, et d'avoir mon alliance dans la bouche ?

¹⁷Toi qui hais la correction et qui jettes mes paroles derrière toi ?

Qui est le méchant ?

Il est évident qu'il ne s'agit pas des inconvertis, mais des apostats. Ceux-ci ne sont pas des inconvertis, car le Seigneur est mort pour eux ; toutefois, ils ne reçoivent pas la loi du Seigneur et ne gardent pas son alliance dans leur bouche. Les inconvertis, quant à eux, demeurent dans le monde jusqu'au moment où ils rencontreront le Seigneur Jésus-Christ.

Les méchants, en revanche, sont ceux qui prennent l'alliance du Seigneur dans leur bouche, c'est-à-dire les apostats, et le Seigneur les a déjà vomis de sa bouche.

Les apostats n'ont pas voulu recevoir la Parole, comme le dit le verset 17. Chaque fois que le Seigneur a voulu les reprendre, ils ont refusé ; ils ne se sont pas repentis. En effet, le Seigneur leur a envoyé sa Parole de manière constante : elle a été chantée, prêchée et enseignée, en personne et sur YouTube, dans les livres écrits par le ministère Bérée Barranquilla⁴⁹, dans des brochures, lors de conférences — notamment les dix séminaires dans les dix villes des Caraïbes colombiennes⁵⁰. Le Seigneur leur a envoyé sa Parole dans les bus, à travers le programme de formation biblique Théologie et communauté ; elle a été portée sur les marchés et dans les villages.

⁴⁹ Vous pouvez consulter les livres électroniques au lien suivant : <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

⁵⁰ Pour consulter chacune des conférences, voir : Ferrer, G., Rodríguez, Y. & Hernández, I. (2024). *L'Église à la fin des temps : L'Église qui attend son Seigneur*. Éditions Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Le Seigneur a envoyé sa Parole de toutes les manières possibles, mais les apostats l'ont rejetée derrière leur dos. Poursuivons maintenant la lecture du Psaume 50.18–19 (DBY) :

¹⁸Si tu as vu un voleur, tu t'es plu avec lui, et ta portion est avec les adultères ;

¹⁹Tu livres ta bouche au mal, et ta langue trame la tromperie...

Ce sont les accusations contre l'Église apostate, les mêmes que le Seigneur a portées contre Israël/Juda et les Pharisiens dans Matthieu 23⁵¹. Les apostats sont adultères, parce qu'ils sont allés avec un autre seigneur, les Baals, les biens matériels, leur « moi » intronisé, les idoles de leur cœur ; ce sont des adultères, parce qu'ils ont quitté le premier amour, le Christ (Apocalypse 2.4). Les apostats prêchent et enseignent la tromperie, l'esprit de tromperie est celui qui est dans leurs prophètes, dans leurs enseignants et dans leurs pasteurs et soi-disant « apôtres ». Et là, il dit : « Ils ont composé la tromperie », tous ceux qui prêchaient. Continuons la lecture des versets 20 et 21 du Psaume 50 (OST) :

²⁰Quand tu t'assieds, tu parles contre ton frère ; tu diffames le fils de ta mère.

²¹Voilà ce que tu as fait, et je me suis tu. Tu as cru que j'étais vraiment comme toi. Je te reprendrai, et je mettrai le tout devant tes yeux.

Remarquez l'expression : « contre ton frère » ; elle fait allusion au fait qu'ils parlent contre ceux qui étaient autrefois leurs frères dans l'Église, avant qu'ils n'apostasiassent. C'est l'esprit de Caïn qui est en eux ; c'est pourquoi ils n'ont pas d'amour et haïssent leur frère (1 Jean 2.9, 11 ; 3.15 ; 4.20), car celui qui ne garde pas la Parole n'aime ni le Seigneur ni son frère (1 Jean 5.1–2).

Dans le Psaume 50.21b, le Seigneur annonce qu'Il réprimandera les méchants, c'est-à-dire les apostats, et qu'Il mettra leur méchanceté devant leurs yeux. Cela renvoie au jugement de la honte, lequel suit le jugement de l'abandon.

Enfin, au Psaume 50.22, le Seigneur fait référence au jugement de la Tribulation, au cours duquel les apostats seront consumés et envoyés en enfer :

²²Comprenez donc cela, vous qui oubliez Dieu, de peur que je ne déchire et que personne ne délivre !

⁵¹ « Découvrez les accusations et comprenez la relation entre Israël/Juda et l'Église apostate dans le chapitre 1 « Israël : l'épouse infidèle. L'Église : l'épouse infidèle. L'apostasie » par : Ferrer, G., Rodríguez, Y. & Hernández, I. (2024). *L'Église à la fin des temps : L'Église qui attend son Seigneur*. Éditions Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

Les événements de l'Église à la fin des temps

La référence aux apostats ici est quand il dit : « Ceux qui oublient Dieu » ; le terme hébreu pour « oublier » est שכח (*shakach*) et cela signifie s'égarer, ce sont les égarés dont parle l'apôtre Jacques (Jacques 5.19-20) qui ont eu leur occasion de se repentir, mais qui, après le jugement de l'abandon déjà exécuté, ne peuvent pas, car leurs cœurs sont complètement endurcis.

Les événements liés au jugement sur l'Église apostat dans le calendrier du Seigneur peuvent être identifiés grâce à la comparaison scripturaire du Seigneur entre Israël/Juda et l'Église apostate, dans laquelle le Seigneur donne les accusations et les jugements qui tomberaient sur elle. Nous avons déjà étudié cette comparaison entre Israël et l'Église dans différents passages de l'Écriture au début du chapitre 4 de ce livre, continuons à voir cette comparaison dans les chapitres 3 et 4 du livre des Hébreux. À partir d'Hébreux 3.1-2, la comparaison est introduite. Lisons (DBY) :

¹C'est pourquoi, frères saints participants à l'appel céleste, considérez l'apôtre et le souverain sacrificateur de notre confession,

²Jésus, qui est fidèle à celui qui l'a établi, comme Moïse aussi l'a été dans toute sa maison.

Quand il est fait mention de « l'appel céleste », il s'agit de l'appel à entrer dans la Nouvelle Jérusalem. Au verset 2, l'auteur commence la comparaison entre le Seigneur Jésus-Christ et Moïse, non pour les placer sur un pied d'égalité, mais afin de montrer que le Seigneur est digne d'un honneur bien supérieur, puisqu'Il est le créateur de la maison, et non un simple serviteur dans la maison. Lisons Hébreux 3.4–6 :

⁴Chaque maison est construite par quelqu'un, mais celui qui a construit toutes choses, c'est Dieu.

⁵Pour Moïse, il a été fidèle dans toute la maison de Dieu, comme serviteur, pour rendre témoignage de ce qui devait être annoncé ;

⁶mais Christ l'est comme Fils sur sa maison ; et sa maison, c'est nous, pourvu que nous retenions jusqu'à la fin la ferme confiance et l'espérance dont nous nous glorifions.

Au verset 6, il est dit que Christ est établi sur Sa maison, laquelle est constituée des enfants de Dieu ; mais une condition est clairement posée : « ... si nous retenons jusqu'à la fin la ferme confiance et l'espérance dont nous nous glorifions. »

Autrement dit, si cette condition n'est pas remplie, la maison est laissée à l'abandon, comme cela s'est produit pour Israël. L'avertissement s'adresse donc à l'Église, car si elle ne demeurerait pas ferme jusqu'à la fin dans la confession de la foi et de l'espérance, le jugement de l'abandon tomberait sur elle.

À quelle espérance ce passage fait-il référence ?

Il s'agit de l'espérance bénie, qui est l'Enlèvement de l'Église pour aller à Nouvelle Jérusalem afin de recevoir les promesses éternelles, dont la principale est la descendance sainte multipliée éternellement. L'expression « la gloire de l'espérance » renvoie à l'espérance de la gloire, qui est Christ, ainsi qu'aux gloires à venir, lesquelles constituent l'ensemble des promesses éternelles (1 Pierre 1.11).

Les questions qui s'imposent sont donc les suivantes :

- L'Église apostate est-elle demeurée ferme dans la foi jusqu'à aujourd'hui ?

Non. Elle s'est éloignée de la foi et a apostasié de la Parole de Dieu.

- L'Église apostate se glorifie-t-elle dans l'espérance ?

Non, car elle n'a plus d'espérance. Pourquoi ? Parce qu'elle a déjà reçu sa récompense : son espérance est attachée à cette terre corruptible, or l'espérance que l'on voit n'est pas une espérance (Romains 8.24). L'espérance des apostats est constituée de choses corruptibles : des biens matériels, des réalités éphémères.

La conclusion est donc claire : l'Église apostate n'a pas d'espérance — ni espérance de gloire, ni espérance bénie, ni espérance des gloires de l'héritage éternel. Elle est nue, malheureuse, pauvre et misérable ; et ce qu'elle prêche et enseigne n'est qu'une vaine espérance, faisant de ceux qui l'écoutent deux fois enfants de la géhenne, eux aussi pauvres, nus, misérables et malheureux.

Lisons maintenant Hébreux 3.7–12 :

⁷C'est pourquoi, selon ce que dit le Saint Esprit : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix,

⁸N'endurcissez pas vos cœurs, comme lors de la révolte, Le jour de la tentation dans le désert,

⁹Où vos pères me tentèrent, Pour m'éprouver, et ils virent mes œuvres Pendant quarante ans.

¹⁰Aussi je fus irrité contre cette génération, et je dis : Ils ont toujours un cœur qui s'égare. Ils n'ont pas connu mes voies.

¹¹Je jurai donc dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos !

¹²Prenez garde, frère, que quelqu'un de vous n'ait un cœur mauvais et incrédule, au point de se détourner du Dieu vivant.

Ici, l'événement de la génération qui a péri dans le désert est rappelé et appliqué à l'Église. Le Seigneur dit en substance : « Voici, ils ont été avertis autrefois : Si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs, comme Israël l'a fait au jour de la provocation, au jour de la tentation dans le désert. Ils m'ont tenté, ils ont murmuré, ils ont douté de mes promesses, ils ne les ont pas crues ; ils ont rejeté mes promesses, ils ont rejeté la Terre promise, ils ont rejeté les promesses de l'Alliance abrahamique — ils ont tout rejeté. Et alors, qu'ai-je fait ? J'ai été dégoûté de cette

Les événements de l'Église à la fin des temps

génération, et j'ai dit : Ils errent toujours dans la vanité de leur cœur ; et j'ai juré dans ma colère qu'ils n'entreraient pas dans mon repos. »

Il s'agit ici d'une comparaison directe entre Israël et l'Église, comparaison qui est explicitement confirmée au verset 12.

Le Seigneur dit alors à l'Église : « Qu'il n'y ait pas en vous un cœur mauvais et incrédule, comme il y en avait en Israël, qui s'est éloigné de moi. »

- Pourquoi Israël s'est-il éloigné ? Parce qu'il n'a pas cru aux promesses de Dieu.
- Pourquoi Koré, Dathan et Abiram sont-ils tombés ? Parce qu'ils murmuraient contre les promesses du Seigneur.
- Pourquoi toute cette génération s'est-elle détournée et est-elle tombée dans le désert ? Parce qu'elle ne voulait pas la Terre promise.

De la même manière, le Seigneur a offert à l'Église apostate le Royaume éternel, les promesses éternelles, le Royaume de Dieu, le Royaume des cieux, mais elle n'en a pas voulu, parce qu'elle préfère le royaume de cette terre, les royaumes de ce monde. C'est pour cette raison qu'elle a été vomie, retranchée, abandonnée ; sa maison est devenue déserte, privée de chandelier.

Continuons maintenant la lecture de Hébreux 3.13 :

¹³ Mais exhortez-vous les uns les autres chaque jour, aussi longtemps qu'on peut dire : Aujourd'hui ! afin qu'aucun de vous ne s'endurcisse par la séduction du péché.

Il y a ici un avertissement clair à ne pas se laisser endurcir par la tromperie du péché, et l'instruction que le Seigneur donne est de s'exhorter mutuellement. Il existe des esprits séducteurs et de fausses doctrines qui attaquent tous les restes saints que le Seigneur suscite et suscitera encore.

Qu'est-ce qu'un leurre ? C'est un mirage, quelque chose qui est présenté comme réel et vrai, alors qu'il ne l'est pas.

Les esprits de séduction disent : « Les apostats ont raison ; nous devons rechercher la prospérité matérielle. Le Seigneur Jésus-Christ ne vient pas. Ne voyez-vous pas l'évidence ? Le jour et l'heure de la venue du Christ ne peuvent jamais être connus, car Il viendra comme un voleur. »

Nous sommes précisément dans le temps de la venue du Seigneur. Et, à travers le compte à rebours de 2020–2021, le Seigneur, par l'intermédiaire du ministère Bérée Barranquilla, a appelé les apostats à la repentance — mais ils ne l'ont pas voulu. Il leur a enseigné les promesses éternelles et le Royaume éternel, mais ils les ont rejetés. Il les a invités aux Noces de l'Agneau et

à la Nouvelle Jérusalem, mais ils n'en ont pas voulu. C'est là l'accomplissement même de la Parole du Seigneur. Car, après le compte à rebours, les apostats se sont enracinés dans leurs fausses doctrines ; ils sont désormais convaincus qu'ils ont raison et qu'ils sont l'Église du Seigneur.

Pourtant, le jugement de l'abandon repose sur eux, et la Parole s'accomplira : ils seront pris comme des voleurs dans la nuit, parce qu'ils n'attendent pas le Seigneur et ne savent pas à quelle heure Il viendra.

Les apostats sont les mauvais serviteurs (Matthieu 24.48) ; ils sont l'Église morte de Sardes. Lisons Apocalypse 3.3, afin de confirmer ce que l'Église apostate n'a pas voulu faire : elle n'a pas voulu se souvenir de ce qu'elle avait reçu avant d'abandonner la Parole, elle ne s'est pas repentie, elle n'a pas veillé — et c'est pourquoi le Seigneur viendra sur elle comme un voleur dans la nuit :

³Rappelle-toi donc comment tu as reçu et entendu, et garde et repens-toi. Si tu ne veilles pas, je viendrai comme un voleur, **et tu ne sauras pas à quelle heure je viendrai sur toi.**

Les apostats sont des enfants de la nuit et des ténèbres ; c'est pourquoi ils seront pris comme des voleurs dans la nuit. En revanche, les enfants de la lumière et du jour connaîtront le temps et la saison, comme il est écrit en 1 Thessaloniciens 5.1–5. Ils connaîtront le jour et l'heure, car les mauvais serviteurs sont précisément ceux qui ne sauront pas (Matthieu 24.50).

Par le compte à rebours de cinquante jours, précédant le jugement de l'abandon sur l'Église apostate, le Seigneur a tout disposé afin que la Parole de Matthieu 24.38 s'accomplisse (DBY) :

³⁸Car, comme dans les jours avant le déluge on mangeait et on buvait, on se mariait et on donnait en mariage, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche...

Après le compte à rebours, les apostats ont continué à faire ce qu'ils ont toujours fait et continuent encore de faire : manger et boire lors des anniversaires de leurs « ministères », de leurs « églises », de leurs « conseils » et de leurs assemblées, ainsi que lors des fêtes et des célébrations du monde.

Les apostats ont continué, encore et encore, à se marier, à divorcer, à donner en mariage, à acheter, à vendre, à bâtir ; et ainsi ils poursuivront jusqu'au jour et à l'heure où le Seigneur viendra pour Son Église. Alors, ils seront pris comme des voleurs dans la nuit ; ce jour viendra sur eux comme un piège, de la même manière qu'il est venu sur ceux qui ont péri lors du Déluge.

Poursuivons maintenant la lecture d'Hébreux 3.16–19 et examinons la comparaison entre Israël et l'Église.

Les événements de l'Église à la fin des temps

¹⁶Qui furent, en effet, ceux qui se révoltèrent après l'avoir entendue, sinon tous ceux qui étaient sortis d'Égypte sous la conduite de Moïse ?

¹⁷Et contre qui Dieu fut-il irrité pendant quarante ans, sinon contre ceux qui péchaient, et dont les cadavres tombèrent dans le désert ?

¹⁸Et à qui jura-t-il qu'ils n'entreraient pas dans son repos, sinon à ceux qui avaient désobéi ?

¹⁹Aussi voyons-nous qu'ils ne purent y entrer à cause de leur incrédulité.

La désobéissance et l'incrédulité ont été les péchés de cette génération qui a péri dans le désert ; elles l'ont conduite à la rébellion contre Dieu et, pour cette raison, elle n'est pas entrée dans la Terre promise.

En revanche, ceux qui sont entrés, ayant gardé la foi et les promesses, comme Josué et Caleb, ont obtenu ce qui avait été promis. Hébreux 11.33 dit qu'ils ont conquis des royaumes et obtenu ce qui avait été promis, bien qu'ils ne l'aient pas reçu immédiatement, car Hébreux 11.13 et 39 déclarent :

¹³C'est dans la foi qu'ils sont tous morts, **sans avoir obtenu les choses promises**; mais ils les ont vues et saluées de loin, reconnaissant qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre.

³⁹Tous ceux-là, à la foi desquels il a été rendu témoignage, **n'ont pas obtenu ce qui leur était promis...**

Tout le peuple d'Israël qui est entré dans la Terre promise avec foi est demeuré dans cette foi et est mort dans cette foi, ayant atteint les promesses ; et il les recevra lors de la résurrection à la fin de la Tribulation, puis les emportera dans le Millénium, glorifié, ainsi que dans le Royaume éternel. En revanche, la sainte Église, après l'Enlèvement, recevra toutes les promesses et en jouira pleinement dans le Royaume Millénaire et dans le Royaume éternel.

Poursuivons maintenant l'examen de la comparaison entre Israël et l'Église avec Hébreux, chapitre 4. Lisons Hébreux 4.1–2 :

¹ Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard.

² Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent.

Qu'est-ce qu'une bonne nouvelle ? C'est l'Évangile. Les comparaisons sont claires : l'Évangile a été prêché à Israël, car Ésaïe 53.1 dit :

¹ Qui a cru à ce qui nous était annoncé ?

Qui a reconnu le bras de l'Éternel ?

Quelle annonce ? L'Évangile.

Ce qu'Ésaïe dit ici, c'est : qui a cru à notre Évangile ? Car le chapitre 53 est une description détaillée de l'Évangile : il expose le sacrifice du Christ. L'apôtre Paul cite précisément ce passage en Romains 10.16 :

¹⁶ Mais tous n'ont pas obéi à la bonne nouvelle. Aussi Ésaïe dit-il : Seigneur, qui a cru à notre prédication ?

Ésaïe a donc prêché l'Évangile :

- il a prêché contre l'apostasie,
- il a prêché contre le péché,
- il a prêché le sacrifice du Christ avec précision,
- et il a prêché le résultat du sacrifice du Christ : les récompenses, les gloires qui en découleraient, la descendance bénie (Ésaïe 53.10).

Et il ne s'agit pas seulement de la promesse de la descendance éternelle, mais aussi du Royaume millénaire, du Royaume éternel, des nouveaux cieux et de la nouvelle terre : voilà la prédication de l'Évangile.

C'est précisément pour cette raison que les apostats ne prêchent pas l'Évangile : ils prêchent le royaume de ce monde, les choses de cette terre. C'est pourquoi ils sont remplis de péché, et c'est pour cela que le Seigneur les a retranchés, car ils sont des meurtriers d'âmes. Quel terrible péché repose sur eux !

Dans Hébreux 4.2, il est dit : « ... la bonne nouvelle nous a été annoncée ». Le verbe « annoncer », dans l'expression « car cette bonne nouvelle nous a été annoncée », est rendu en grec par ἔσμεν (*esmen*), qui exprime l'idée d'avoir une espérance ; et l'expression « bonne nouvelle » correspond à εὐαγγελίζω (*euangelizō*), c'est-à-dire l'Évangile.

Ici, Paul affirme que l'Évangile leur a été prêché, en se référant à Israël sorti d'Égypte, c'est-à-dire à la génération qui a péri dans le désert. Quel était le centre de cet Évangile prêché ? La Terre promise, c'est-à-dire la promesse faite à Abraham dans l'Alliance ; mais Dieu avait déclaré que cette promesse s'accomplirait par la Postérité, qui est Christ.

C'est bien l'Évangile qui a été prêché à cette génération sortie d'Égypte, car la Terre promise annonçait prophétiquement et symboliquement la Nouvelle Jérusalem. Mais les membres de cette génération se sont soulevés contre les promesses, disant en substance : « Nous ne voulons pas cela ; nous voulons les marmites d'Égypte, nous voulons cette terre, nous voulons ce monde. » C'est exactement la même attitude que celle des apostats aujourd'hui retranchés.

Les événements de l'Église à la fin des temps

Le Seigneur a été miséricordieux envers le ministère Bérée Barranquilla, en nous montrant ses merveilles et en éclairant notre intelligence pour voir et comprendre dans les Écritures la promesse principale : la descendance sainte multipliée éternellement.

C'est ce qui explique pourquoi, en Ésaïe 9.7, il est question d'un Empire étendu sans fin. Comment cet empire, qui n'aura pas de fin, sera-t-il peuplé ? Par la multiplication et la fécondité éternelles des descendants saints, par des fleuves infinis d'adorateurs que mérite le Dieu Tout-Puissant, parce qu'Il est digne de toute gloire, de tout honneur et de toute louange, aux siècles des siècles.

Il mérite que des générations après des générations proclament sa grandeur, sa beauté, son immense puissance et ses attributs glorieux.

Le centre de l'Évangile est ce vaste empire qui n'aura pas de fin, les fleuves d'adorateurs au sein desquels le Seigneur manifestera tous ses attributs puissants et infinis. Bientôt, nous irons à la Nouvelle Jérusalem et nous recevrons toutes les promesses.

Ensuite, lors de la Seconde Venue du Christ, nous quitterons notre demeure dans la Nouvelle Jérusalem ; mais nous ne serons évidemment pas attristés, car nous serons dans des corps glorifiés. Nous entreprendrons alors un voyage vers le Royaume Millénaire, où nous construirons nos demeures parmi les nations dans lesquelles nous serons rois et prêtres.

Le Seigneur nous accordera de vastes territoires ; nous aurons nos maisons, et il y aura des centres d'opération à partir desquels nous irons enseigner et prêcher à toutes les nations qui se formeront durant le Royaume Millénaire. Tout cela est désormais proche, car notre départ est imminent. Le temps a réellement été court, comparé aux presque deux mille ans d'attente de l'Église et aux six mille ans de l'histoire humaine. Nous aurons beaucoup de travail au cours du Royaume Millénaire.

À présent, nous avons souffert, mais le Seigneur nous a fortifiés pour être fidèles dans les petites choses ; c'est le Saint-Esprit qui a accompli cette œuvre puissante. Mais le Seigneur nous confiera beaucoup davantage. Ici-bas, nous avons connu les limites des voies du Seigneur ; et lorsque nous entrerons dans la Nouvelle Jérusalem, nous nous réjouirons de la connaissance de notre Roi.

Nous aurons encore beaucoup à apprendre dans la Nouvelle Jérusalem, car nous reviendrons ensuite enseigner et prêcher, durant le Millénium, à toutes ces nations. Nous devons construire des écoles, des institutions d'enseignement supérieur, et écrire de nombreux livres.

Ce qui nous attend est merveilleux, et cela est à la porte. Lisons Ésaïe 9.6–7, afin de nous délecter de ce puissant empire de la vie du Roi :

6 (9:5) Car un enfant nous est né, un fils nous est donné, Et la domination reposera sur son épaule ; On l'appellera Admirable, Conseiller, Dieu puissant, Père éternel, Prince de la paix.

7 (9:6) Donner à l'empire de l'accroissement, Et une paix sans fin au trône de David et à son royaume, L'affermir et le soutenir par le droit et par la justice, Dès maintenant et à toujours : Voilà ce que fera le zèle de l'Éternel des armées.

Comme c'est puissant ! C'est l'Évangile. Nous pouvons alors nous poser la question suivante : l'Église apostate prêche-t-elle cela ? Non. Elle ne prêche pas l'Évangile ; elle prêche l'impureté. C'est pour cette raison que le jugement de l'abandon est tombé sur elle.

Terminons maintenant la lecture d'Hébreux 4.2–3 :

² Car cette bonne nouvelle nous a été annoncée aussi bien qu'à eux ; mais la parole qui leur fut annoncée ne leur servit de rien, parce qu'elle ne trouva pas de la foi chez ceux qui l'entendirent.

³ Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit : Je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos ! Il dit cela, quoique ses œuvres eussent été achevées depuis la création du monde.

Lorsqu'il est dit « nous qui avons cru » et « la Parole ne leur a servi de rien », cela signifie que les apostats ont bien entendu la Parole, mais qu'ils ne l'ont pas reçue, « parce qu'elle n'était pas accompagnée de foi ». Autrement dit, ils ont entendu extérieurement, mais sans foi vivante ; la Parole n'a donc produit aucun effet salvateur en eux.

Poursuivons maintenant la lecture d'Hébreux 4.3–13 :

³ Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos, selon qu'il dit : Je jurai dans ma colère : Ils n'entreront pas dans mon repos ! Il dit cela, quoique ses œuvres eussent été achevées depuis la création du monde.

⁴ Car il a parlé quelque part ainsi du septième jour : Et Dieu se reposa de toutes ses œuvres le septième jour.

⁵ Et ici encore : Ils n'entreront pas dans mon repos !

⁶ Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux à qui d'abord la promesse a été faite n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance,

⁷ Dieu fixe de nouveau un jour-aujourd'hui-en disant dans David si longtemps après, comme il est dit plus haut : Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, N'endurcissez pas vos coeurs.

⁸ Car, si Josué leur eût donné le repos, il ne parlerait pas après cela d'un autre jour.

⁹ Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu.

¹⁰ Car celui qui entre dans le repos de Dieu se repose de ses œuvres, comme Dieu s'est reposé des siennes.

¹¹ Efforçons-nous donc d'entrer dans ce repos, afin que personne ne tombe en donnant le même exemple de désobéissance.

Les événements de l'Église à la fin des temps

¹²Car la parole de Dieu est vivante et efficace, plus tranchante qu'une épée quelconque à deux tranchants, pénétrante jusqu'à partager âme et esprit, jointures et moelles ; elle juge les sentiments et les pensées du cœur.

¹³Nulle créature n'est cachée devant lui, mais tout est à nu et à découvert aux yeux de celui à qui nous devons rendre compte.

Lorsqu'il est dit « tout est nu » et « rendre compte », cela renvoie clairement à l'examen et au jugement. C'est pourquoi l'avertissement adressé à l'Église est celui de la crainte (cf. Romains 11.20).

Il ne fait aucun doute que le Seigneur a comparé l'Église apostate à Israël, et qu'il a déclaré explicitement que ce qui est arrivé à Israël — le jugement — lui arriverait aussi. Or, cela est déjà arrivé, parce que l'Église apostate n'a pas craint de fouler aux pieds le Fils de Dieu, de tenir son sang pour impur et d'outrager le Saint-Esprit.

Enfin, considérons la comparaison entre Israël et l'Église dans le passage de 1 Corinthiens 10.

Le Seigneur nous a beaucoup parlé de l'idolâtrie et des idoles — non pas d'idoles matérielles, comme le plâtre, ainsi que le fait l'Église catholique, mais des idoles du cœur : les désirs, le mode de vie, les biens, et tout ce à quoi l'homme attache sa confiance. Dans 1 Corinthiens 10.1–2, il est dit :

¹Frères, je ne veux pas que vous ignoriez que nos pères ont tous été sous la nuée, qu'ils ont tous passé au travers de la mer,

² **qu'ils ont tous été baptisés en Moïse** dans la nuée et dans la mer...

Les versets 1 et 2 se réfèrent au passage de la mer Rouge, lorsque les Israélites ont traversé, événement que l'apôtre qualifie de « baptême », reçu collectivement par tout le peuple lorsqu'il est sorti d'Égypte. Cet événement se rapporte à la gloire de Dieu qui les couvrait, gloire qu'ils ont pourtant rejetée par la suite. Dans 1 Corinthiens 10.3–5, il est dit :

³qu'ils ont tous mangé le même aliment spirituel,

⁴et qu'ils ont tous bu le même breuvage spirituel, car ils buvaient à un rocher spirituel qui les suivait, et ce rocher était Christ.

⁵**Mais la plupart d'entre eux ne furent point agréables à Dieu**, puisqu'ils périrent dans le désert.

Il y a une réitération du terme « tous », puis l'apôtre ajoute « la plupart », ce qui renvoie à la majorité, à l'exception de Josué et de Caleb. Au sujet de cette majorité, Paul affirme que « Dieu n'a pas pris plaisir en eux » ; c'est pourquoi ils sont tombés dans le désert.

Ce verset 5 est en lien direct avec Hébreux 3.15–19. Ce que l'apôtre veut dire, c'est que cette génération a été exposée à tout l'enseignement du Seigneur, à tous ses signes, et pourtant elle a péri.

Le verset 6 de 1 Corinthiens 10 est celui où s'opère explicitement la comparaison avec l'Église. Lisons :

⁶ Or, ces choses sont arrivées pour nous servir d'exemples, afin que nous n'ayons pas de mauvais désirs, comme ils en ont eu.

Que convoitaient-ils depuis le début ?

La terre post-diluvienne, la nourriture qui périt, la terre qui périt, l'Égypte. C'est exactement ce que fait l'Église apostate ; c'est pourquoi cette comparaison est donnée dans les Écritures.

L'apôtre poursuit l'avertissement dans 1 Corinthiens 10.7 :

⁷ Ne devenez point idolâtres, comme quelques-uns d'entre eux, selon qu'il est écrit : Le peuple s'assit pour manger et pour boire, puis ils se levèrent pour se divertir.

Nous vivons des temps périlleux, comme le dit l'apôtre Paul dans 2 Timothée 3, et la définition de ces temps est directement liée à l'apostasie, car ce chapitre décrit des hommes apostats qui ont une apparence de piété, mais qui en renient la puissance (2 Timothée 3.5).

C'est là le danger pour le reste saint, car le Méchant et Satan cherchent à introduire l'apostasie dans le cœur des croyants afin qu'ils abandonnent le chemin étroit, le chemin qui mène à l'éternité. Le diable et les méchants veulent détourner les croyants de la Parole du Seigneur. L'apostasie entre par l'offrande de la convoitise des yeux, de la convoitise de la chair et de l'orgueil de la vie : l'offrande de Babylone, de l'Égypte, de Sodome.

Dans 1 Corinthiens 10.8, il est dit (OST) :

⁸ Ne commettons point fornication, comme quelques-uns d'entre eux commirent fornication ; et il y en eut vingt-trois mille qui périrent en un même jour.

Il s'agit ici des fornications avec la terre, avec le monde, des fornications physiques et spirituelles. C'est par ces péchés — ceux de Jézabel (Apocalypse 2.20) et de Balaam (Apocalypse 2.14) — que toutes les autres fornications entrent.

La comparaison par l'exhortation se poursuit dans 1 Corinthiens 10.9 :

Les événements de l'Église à la fin des temps

⁹Ne tentons point le Seigneur, comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui périrent par les serpents.

La génération méchante qui est tombée dans le désert a tenté le Seigneur en affirmant qu'Il n'était pas puissant. L'apostasie tente le Seigneur lorsqu'elle déforme Sa Parole, lorsqu'elle nie Sa puissance éternelle et la réduit à ce qui est corruptible.

Les apostats tentent le Seigneur lorsqu'ils affirment que l'on ne saura pas quand le Seigneur viendra et qu'ils ne s'y intéressent même pas. Ils Le tentent encore lorsqu'ils rejettent Ses promesses éternelles, exactement comme l'a fait la génération sortie d'Égypte qui a péri dans le désert.

Dans 1 Corinthiens 10.10, l'apôtre poursuit (DBY) :

¹⁰Ne murmurez pas non plus, comme quelques-uns d'eux ont murmuré et ont péri par le destructeur.

Murmurer, c'est nier que le Seigneur nous conduit sur le chemin de la Nouvelle Jérusalem.

Murmurer, c'est affirmer que Dieu ne fait que des promesses corruptibles et que l'espérance se limite à ce qui est visible.

Murmurer, c'est prêcher un évangile déformé, annoncer un Christ qui ne s'intéresserait qu'aux biens matériels.

Murmurer, c'est pervertir le glorieux Évangile du Christ.

Tout cela est précisément ce que font les apostats.

Enfin, Paul confirme explicitement la comparaison entre Israël et l'Église dans 1 Corinthiens 10.11-12 :

¹¹Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles.

¹²Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber!

L'apôtre déclare que l'exemple d'Israël a été donné à l'Église afin qu'elle ne tombe pas dans les mêmes actes de désobéissance, afin qu'elle ne sombre pas dans l'incrédulité à l'égard de la vraie foi, celle qui regarde à l'éternité.

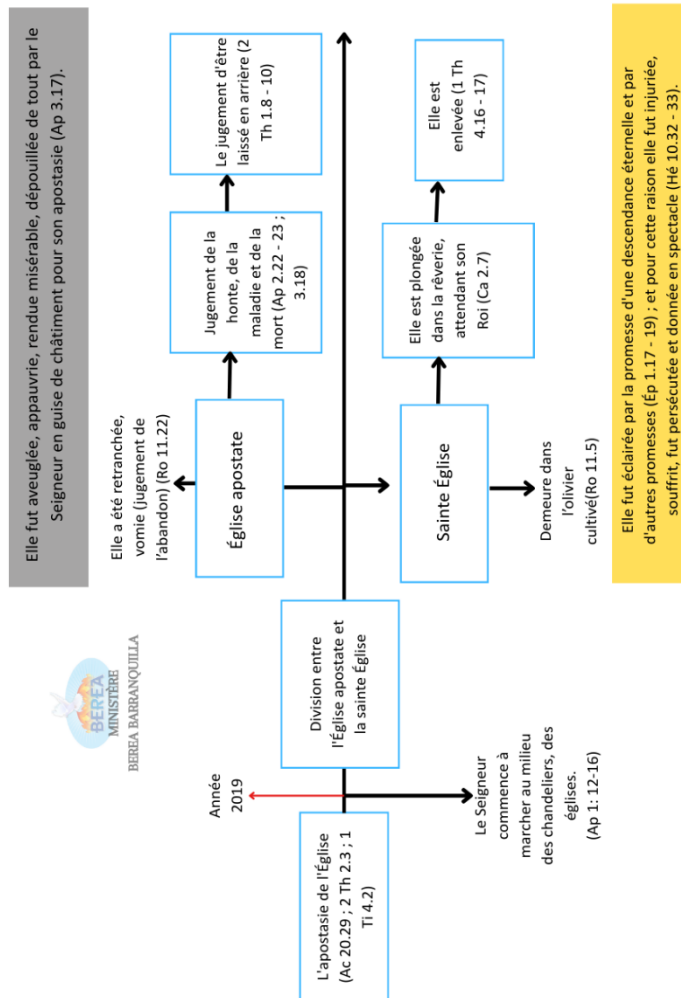
Cet avertissement vise à empêcher l'Église de tomber en disgrâce et à l'exhorter à demeurer ferme. Mais les apostats, eux, sont tombés par amour pour ce monde.

Le jugement d'abandon sur l'Église apostate

Voyons maintenant ce qui est illustré dans la figure suivante :

Figure 2

Calendrier final avant l'Enlèvement.



Remarque. Tiré de Ferrer et Rodríguez (2023e, p 192).

Ce livre a démontré par la comparaison scripturaire et le témoignage du Saint-l'Esprit, que les événements que vit l'Église de la fin des temps ne sont ni accidentels ni improvisés, mais font partie du calendrier prophétique immuable du Seigneur. L'apostasie, le jugement de l'abandon, l'aveuglement spirituel et la honte annoncés pour l'Église infidèle ont été écrits à l'avance, tout comme la fidélité, l'espérance, la souffrance et la glorification promises à la sainte Église. De la même manière que Dieu a agi avec Israël, Il agit aujourd'hui avec l'Église, car Il est fidèle à Sa Parole et ne change pas. Face à un christianisme mondain, terrestre et corrompu, le Seigneur a restauré l'annonce de l'Évangile éternel, centré sur Ses promesses impérissables : la résurrection, la glorification, la Nouvelle Jérusalem, le Royaume éternel et la descendance sainte multipliée pour toujours. Le temps est court. Le Roi est à la porte. Heureux ceux qui ont gardé Sa Parole, aimé Sa venue et persévéré jusqu'à la fin, car ils entreront dans Son repos, dans Ses noces et dans la gloire de Son Royaume éternel.

RÉFÉRENCES

- Anderson, S. R. (1894). *The Coming Prince* [Le Prince à venir].
[https://www.whatsaiththescripture.com/Text.Only/pdfs/The Coming Prince Text.pdf](https://www.whatsaiththescripture.com/Text.Only/pdfs/The_Coming_Prince_Text.pdf)
- BibleGateway. (s.f.). *Encyclopedia of The Bible – Talmud* [Talmud. Encyclopédie de la Bible].
<https://www.biblegateway.com/resources/encyclopedia-of-the-bible/Talmud>
- Ferrer G. & Rodríguez, Y. (2023a, Décembre 25). *Mon Rédempteur vit (version acoustique)* [Vidéo]. YouTube. <https://youtu.be/qMWz97-l4DE?si=fl2FA-XV2h38GLzN>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *How the Lord names apostates in the Scriptures?* [Comment le seigneur nomme les apostats dans les Ecritures].
<https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/palabra-profetica>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 1* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 1]. Ediciones Berea.
<https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 2* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 2]. Ediciones Berea.
<https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 3* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 3]. Ediciones Berea.
<https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 4* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 4]. Ediciones Berea.
<https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>

- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2022). *Preparándonos para la venida del Rey Tomo 5* [Se préparer pour l'avènement du Roi Tome 5]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023b). *El profeta de Dios y los falsos profetas* [Le prophète de Dieu et les faux prophètes]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023c, Juillet 9). *The judgment of forsakenness 4* [Le jugement de l'abandon 4] [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/m_n36LNzURM?si=X_tNculcRSy0uMh
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023d). *La Perversa. La naturaleza de pecado* [La Perverse. La nature du péché]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023e). *Los Hechos de la Iglesia del tiempo del fin: El Calendario* [Les Actes de L'Église de la fin des temps]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023f, juin 23). *Le jour et l'heure* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?si=opNp4jp0MHpkd4e6&v=AxqLkvMUNFA&feature=youtu.be>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023g, juin 28). *The sign of the prophet Jonah part 2* [Le signe du prophète Jonas Partie 2] [Vidéo]. YouTube. https://www.youtube.com/watch?si=qrSVxDSyAvW_CmOz&v=G8k0eqM8GoM&feature=youtu.be
- Ferrer, G. & Rodriguez, Y. (2024). *Dieu est le juge de toute la terre : Le jugement sur l'Église apostate*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, Octobre 24). *Le Yâsaph. Le temps de la patience et les merveilles du Roi* [Vidéo]. YouTube. https://youtu.be/JcmcaTBgT_Q?si=EgOf0pnxBLpmBq3d
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024, septembre 29). *Le signe du prophète Jonas Partie 1* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=l6hM-uxHpvk>

Références

- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2025). *La Perversa. El misterio* [La Perverse. Le mystère]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla] (2019, Julliet 14). *Preparándonos para la venida del Rey. Parte 130* [Préparés pour l'avènement du Roi Partie 130] [Vidéo]. <https://www.youtube.com/live/0tz6yl3f3l8?si=61yrW8baU-4Dy2ZW>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023h, Julliet 14). *The judgment of forsakenness 5: The end* [Le jugement de l'abandon 5 : La fin] [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?si=tT1LO0KYfFmL Tzh&v=m n36LNzURM&feature=youtu.be>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023i, Julliet 6). *The judgment of forsakenness 2* [Le jugement de l'abandon 2] [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?si=GIm-7hqaxwC49qwn&v=AJf04Y1vf8E&feature=youtu.be>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023j, Julliet 8). *The judgment of forsakenness 3* [Le jugement de l'abandon 3] [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=gdYJJw63-8>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023k, Julliet 9). *The judgment of forsakenness 4* [Le jugement de l'abandon 4] [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=0Dj2lh-QSIE>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023l). *El Reino Eterno: Descendencia, Tierra y Gobierno*. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *Le Royaume Éternel : Descendance, Nouvelle Terre et Gouvernement*. Éditions Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2026). *The Eternal Kingdom: Descendants, New Earth, and Government*. Berea Editions. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2020). *La santidad escucha la voz del Espíritu Santo. Parte 5* [La sainteté est à l'écoute de la voix de l'Esprit Saint. Partie 5]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/la-santidad-escucha-la-voz-del-espiritu-santo>

- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2019). *Preparándonos para la venida del Rey. Parte 130* [Préparés pour l'avènement du Roi Partie 130]. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/predicas-preparandonos-para-la-venida-del-rey>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2023m, Julliet 5). *The judgment of forsakenness 1* [Le jugement de l'abandon 1] [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?si=DR-y4JHlJcXVEa1l&v=CJjE7KdHrDs&feature=youtu.be>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. (2024). *El Yâsaph. El tiempo de la paciencia y las maravillas del Rey* [Le Yâsaph: Le Temps de la patience et les merveilles du Roi]. Ediciones Berea. <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla] (2020, Janvier 29). *La santidad escucha la voz del Espíritu Santo. Parte 5* [La sainteté est à l'écoute de la voix de l'Esprit Saint. Partie 5] [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=BowfrRsBwG8>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. & Hernández, I. (2024). *L'Église à la fin des temps : L'Église qui attend son Seigneur*. Éditions Berea <https://www.ministeriobereabarranquilla.com/fr/libros>
- Ferrer, G. & Rodríguez, Y. [Berea Films Barranquilla]. (2020, juillet 12). *¿Ya lo sabías? - El trigo aventado (la prueba final de la iglesia)* [Le saviez-vous déjà ? - Le blé vanné (L'épreuve finale de l'église)] [Vidéo]. Youtube. <https://www.youtube.com/watch?v=hse4qA2zv74>
- Hebrew4christians. (s.d.). *Shavuot – Weeks Revelation and the Fruit of the Spirit* [Chavouot – Révélation des Semaines et le Fruit de l'Espri]. https://www.hebrew4christians.com/Holidays/Spring_Holidays/Shavuot/shavuot.html#loaded
- Herbst, A. (s.d.). *¿Fue la entrega de la Torá en Shavuot?* [La remise de la Torah a-t-elle eu lieu à Chavouot ?]. https://bama.org.ar/sitio2014/sites/default/files/_archivos/merkaz/Jomer_on_line/shavuot_entrega_Tora.pdf

Références

- Langford, J. (2014). *The Pentecostal Rapture of the Church of Jesus Christ* [L'Enlèvement pentecôtiste de l'Eglise de Jésus-Christ]. Presse Xulon
- One for Israel. (s.d.). *What is Shavuot* [Qu'est-ce que Chavouot ?] <https://www.oneforisrael.org/what-is-shavuot-countdown-to-pentecost/>
- Perdue, L., Warren, C., & Baker, C. (2015). *Israel and empire a Postcolonial History of Israel and Early Judaism* [Israël et l'Empire : Une histoire postcoloniale d'Israël et du judaïsme ancien]. t&tclark
- Ross, A. (2004, Août 5). *A Call for Faith and the Sign of Immanuel (Isaiah 7:1-25)* [Un appel à la foi et le signe de l'Emmanuel (Ésaïe 7:1-25)]. <https://bible.org/seriespage/4-call-faith-and-sign-immanuel-isaiah-71-25>
- Wright, D. (2010). *How Long Were the Israelites in Egypt?* [Combien de temps les Israélites sont-ils restés en Égypte ?]. <https://answersingenesis.org/bible-questions/how-long-were-the-israelites-in-egypt/>

REFERENCES (OUTILS D'IA)

- BonPatron. (s. d.). *BonPatron : vérificateur de grammaire française en ligne*. Nadaclair Language Technologies. <https://bonpatron.com>
- DeepL SE. (s. d.). *DeepL Traducteur*. DeepL. <https://www.deepl.com>
- Grammarly. (s. d.). *Grammarly : assistance grammaticale avec l'IA*. Grammarly. <https://www.grammarly.com>
- LanguageTool. (s. d.). *LanguageTool : vérificateur de grammaire et de style*. LanguageTool. <https://languagetool.org>
- Meyers, R. (2000). *e-Sword X* [Logiciel]. <https://www.e-sword.net/>
- Microsoft. (s. d.). *Microsoft Traducteur* [Logiciel]. Microsoft. <https://www.microsoft.com/en-us/translator>
- OpenAI. (2025). *ChatGPT 5.2 : assistance linguistique propulsée par l'IA*. <https://openai.com>

Scribens. (s. d.). *Scribens : vérificateur de grammaire anglaise et française*. Scribens.

<https://www.scribens.com>

LISTE DES TABLEAUX

CHAPITRE 1

Tableau 1 Causes du jugement de l'abandon dans Deutéronome 31	9
Tableau 2 Causes du jugement de l'abandon dans Deutéronome 32	10
Tableau 3 Causes du jugement de l'abandon dans le Lévitique 26	11
Tableau 4 Causes et expressions du jugement de l'abandon dans le livre des Juges	12
Tableau 5 Le jugement de l'abandon dans 2 Rois 17	14
Tableau 6 Expressions pour le jugement de l'abandon dans 2 Rois 17	15
Tableau 7 Le jugement de l'abandon et ses causes dans 2 Chroniques 24	16
Tableau 8 Passages dans lesquels le terme hébreu 'azab (עָזַב) est utilisé pour indiquer le jugement de l'abandon.....	17
Tableau 9 Conséquences du jugement de l'abandon dans la prière du prophète Ésaïe.....	19
Tableau 10 Le cri des serviteurs à cause du jugement de l'abandon.....	20
Tableau 11 Termes de l'Ancien Testament utilisés pour désigner le jugement de l'abandon	22
Tableau 12 L'expression « couper » dans le Nouveau Testament indiquait le jugement de l'abandon.....	23
Tableau 13 L'expression « livrer à » dans le Nouveau Testament indiquait le jugement de l'abandon	24
Tableau 14 Termes utilisés dans Romains 11 pour indiquer le jugement de l'abandon.....	25
Tableau 15 Expression « déraciner » utilisée pour indiquer le jugement de l'abandon	26
Tableau 16 L'expression « déraciner » utilisée pour indiquer le jugement de l'abandon dans le Nouveau Testament	26

<i>Tableau 16 L'expression « exterminer » utilisée dans Actes 3 pour indiquer le jugement de l'abandon</i>	<i>27</i>
<i>Tableau 17 Termes d'Apocalypse 2 et 3 qui indiquent le jugement de l'abandon</i>	<i>28</i>
<i>Tableau 18 Résumé des conditions associées au jugement de l'abandon</i>	<i>30</i>

CHAPITRE 2

<i>Tableau 1 Le compte à rebours de la promesse faite à Abraham à Moïse</i>	<i>56</i>
<i>Tableau 2 Les expressions du temps dans le Psaume 90 de Moïse</i>	<i>58</i>
<i>Tableau 3 Les accusations portées contre Israël et les annonces de jugement faites par le prophète Amos</i>	<i>64</i>
<i>Tableau 4 Chronologie des rois, des prophètes et les Yâsaph dans l'Ancien Testament</i>	<i>69</i>

CHAPITRE 3

<i>Tableau 1 Conséquences du jugement de l'abandon sur lequel il est déversé</i>	<i>87</i>
--	-----------

CHAPITRE 4

<i>Tableau 1 La relation entre Hébreux 6 et Hébreux 10 à travers le mot « sacrifice »</i>	<i>108</i>
<i>Tableau 2 Le message du jugement pour l'Église apostate dans Hébreux 10 et le L'espérance pour Israël dans Deutéronome 32</i>	<i>115</i>
<i>Tableau 3 Le nombre 50 et la signification de la plénitude en l'année jubilaire et à la Pentecôte</i>	<i>120</i>

LISTE DES FIGURES

CHAPITRE 2

<i>Figure 1 Les relations de Dieu avec l'humanité et Israël.</i>	<i>44</i>
<i>Figure 2 Le jugement de l'abandon sur Israël et sur l'Église apostate de la fin des temps.</i>	<i>47</i>
<i>Figure 3 Compte à rebours jusqu'à l'accomplissement du jugement du Déluge.....</i>	<i>53</i>
<i>Figure 4 Compte à rebours pour la sortie d'Israël d'Égypte.</i>	<i>60</i>
<i>Figure 5 Compte à rebours jusqu'à la promesse de la venue de la Postérité</i>	<i>73</i>
<i>Figure 6 Années prophétiques du Figuier, Israël.</i>	<i>75</i>

CHAPITRE 3

<i>Figure 1 L'histoire du jugement de Dieu sur l'abandon d'Israël.</i>	<i>79</i>
---	-----------

CHAPITRE 4

<i>Figure 1 Jugement de l'abandon sur Israël et sur l'Église apostate.....</i>	<i>123</i>
<i>Figure 2 Compte à rebours d'Adam à la Tribulation.</i>	<i>124</i>

CHAPITRE 5

<i>Figure 1 Le signe du figuier pour l'Église : des années prophétiques.</i>	<i>147</i>
---	------------

Avec ce livre, le lecteur pourra comprendre comment Dieu a exécuté le jugement de l'abandon sur l'Église apostate, en la retranchant de l'olivier franc (Ro 11.21 - 24 ; Ap 3.16 ; Ga 1.8 - 9 ; 1 Co 16.22) ; celle-ci ne fait désormais plus partie du corps de Christ et n'est plus le peuple de Dieu.

Les apostats demeurent sous le jugement, car ils sont fils de Jézabel et ont suivi la voie de Balaam ; c'est pourquoi, du Ciel, le Seigneur exécutera sur eux le jugement de la maladie et de la mort (Ap 2.20 - 23 ; Jud 1.11 ; No 25.9).

Mais il existe une Église endormie qui n'a pas été retranchée lors du jugement d'abandon ; celle-ci sera salée et disciplinée par le Seigneur (Mc 9.49 - 50 ; Hé 12.4 - 11) au moyen de souffrances et d'épreuves, afin qu'elle devienne un sacrifice vivant et un simple grain pour être enlevée avant la Tribulation. Ainsi s'accomplira la Parole selon laquelle l'Église sera sainte, sans tache ni ride. Ces événements sont des signes de la proche venue de Jésus pour son Église sainte.

Ce livre, « *Le jugement de l'abandon sur l'Église apostate* », ouvrira les yeux des croyants à la vérité des Écritures et leur fera comprendre les temps prophétiques que nous vivons.

Gabriel Ferrer est Docteur en Lettres de l'Université Nationale Autonome du Mexique, Master en théologie de Laurel University (États-Unis) et Master en Littérature hispano-américaine de l'Institut Caro y Cuervo ; il est auteur de nombreux ouvrages de Théologie et de Bible.

Yolanda Rodríguez est Docteure en Linguistique de El Colegio de México, Master en théologie de Laurel University (États-Unis) et Master en Linguistique espagnole de l'Institut Caro y Cuervo ; elle est auteure d'ouvrages de Théologie et de Bible.

